هكذا من الأصل



Le Monde

SUPPLÉMENT
■ Temps de travail, immigration, famille...

LA FRANCE AU RAPPORT

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16682 – 7,50 F - 1,13 EURO
MARDI 15 SEPTEMBRE 1998
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

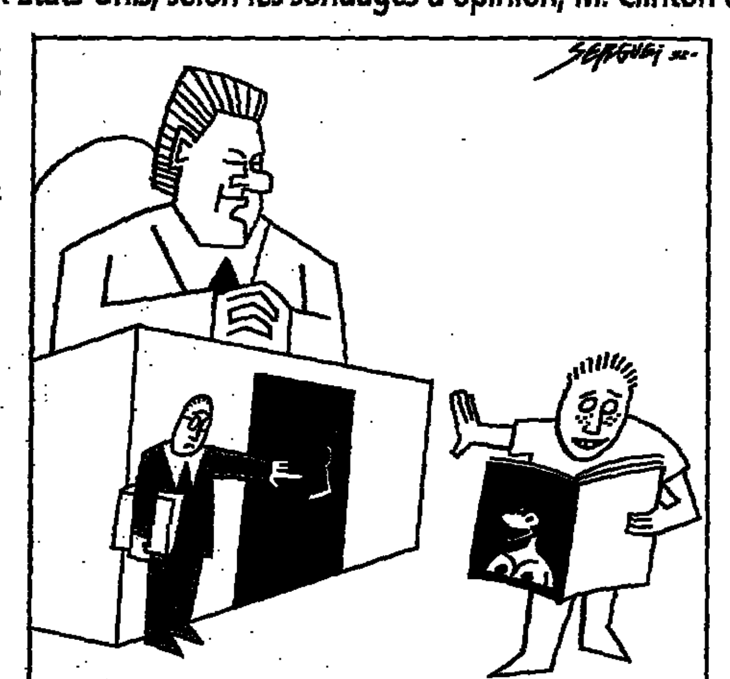
Bill Clinton défend sa vie privée

● La Maison Blanche dénonce un procureur inquisiteur ● Pour ses avocats, la sexualité du président ne saurait être le prétexte d'une destitution ● « Le Monde » publie l'essentiel de leur réplique ● Aux Etats-Unis, selon les sondages d'opinion, M. Clinton doit achever son mandat

LES AVOCATS de Bill Clinton ont réfuté, samedi 12 septembre, point par point les accusations avancées par le procureur indépendant Kenneth Starr, à l'encontre du président dans son rapport sur l'affaire Monica Lewinsky. Ils affirment que le chef de la Maison Blanche n'a – *juridiquement* – pas menti dans ses dépositions devant la justice, des fellations ne constituant pas un acte sexuel. Les accusations de parjure et d'entrave à la justice, deux motifs susceptibles d'entraîner, selon le procureur Starr, une procédure d'*impeachment* (mise en accusation) ne sont donc pas, selon eux constituées. La Maison Blanche a dénoncé, pour sa part, la « *campagne de diffamation* » organisée par le procureur.

Le président de la commission des affaires judiciaires du Sénat, le républicain Orrin Hatch, et le dirigeant républicain du Sénat, Trent Lott, ont estimé, dimanche 13 septembre, que M. Clinton devait renoncer à sa défense juridique et reconnaître qu'il a menti sur la nature de ses relations sexuelles avec Mme Lewinsky. M. Hatch a estimé que le président devra faire face à « *de sérieux problèmes s'il continue à user de cette définition soi-disant correcte légalement pour dire qu'il n'a pas eu de relations sexuelles* » avec Monica Lewinsky. Plusieurs dirigeants démocrates envisageaient, dimanche, d'appeler à un vote de réprimande au Congrès.

Les premiers sondages indiquent qu'une large majorité de la population soutient l'action de Bill Clinton. Selon un sondage de CBS, 66 % des Américains estimaient qu'il « *était meilleur pour le pays* » que Bill Clinton termine son mandat. Il appartient à une commission de la Chambre des représentants de décider de la suite à donner à cette affaire.



Lire pages 2, 12 et 15 et la chronique de Pierre Georges p. 32

■ Espoir bavarois pour Helmut Kohl

La nette victoire de la CSU aux élections régionales de Bavière et l'échec des sociaux-démocrates redonnent espoir au chancelier allemand, donné battu aux législatives du 27 septembre. p. 3

■ Un référendum pour l'Europe

Les communistes, ainsi que Charles Pasqua, renouvellent leur demande de référendum pour ratifier le traité d'Amsterdam. Les socialistes cherchent un chef de file pour les élections européennes. p. 6

■ La crise menace la croissance

Au premier semestre, la production industrielle a ralenti sa progression en France. Les exportations plafonnent et la crise financière internationale risque de menacer la croissance des entreprises. p. 16
Et notre éditorial page 13

■ Les mots éternels de Nathalie Sarraute


GÉRARD RONDEAU

Agée de quatre-vingt-dix-huit ans, l'écrivain a marqué le siècle. *Pour un oui ou pour un non*, sa pièce la plus forte, est montée par Jacques Lassalle au Théâtre national de la Colline. p. 25

■ Equipée anti-« bourges »

A Toulon, pendant près d'un an, une bande de mineures a terrorisé les quartiers huppés. Délinquance et violence au féminin. p. 8

■ Salaire et grève

Deux arrêts de la Cour de cassation rappellent qu'un salarié gréviste ne peut se faire payer ses jours de repos durant le conflit. p. 17

■ France 2 : première de médiateur

Le médiateur de la rédaction de France 2, Didier Epelbaum, a consacré sa première intervention à l'antenne aux images d'une exécution sommaire filmée à Kinshasa. p. 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 18 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 916 - 7,50 F

■ CAHIER SPÉCIAL
Les cinquante rapports qui dessinent la France de Lionel Jospin

À CHAQUE PROBLÈME délicat, son rapport. Lionel Jospin en a commandé des dizaines depuis son arrivée à Matignon. *Le Monde* en a dénombré, au bas mot, une cinquantaine, confiés à des experts chargés de synthétiser les opinions des personnes concernées. Le recours systématique à cet exercice illustre la « méthode Jospin ». Notre cahier spécial est consacré, en lieu et place du *Monde économie*, à une dizaine de ces rapports : temps de travail, enseignement, nationalité, immigration, ville, commerce électronique, famille notamment. S'y ajoute une création originale, le Conseil d'analyse économique, qui rassemble à Matignon des économistes français prestigieux.

La ville qui met ses pendules à l'heure du temps

BESANÇON
de notre correspondant

Besançon a pris tout son temps pour créer son musée du temps. Autrefois capitale de l'horlogerie française, reconvertie dans les microtechniques, la ville n'a jamais cessé de rêver d'un lieu qui magnifie son passé, célèbre son présent et imagine son futur. En 1862, l'idée fut donc lancée, pour la première fois, à l'occasion de l'installation de l'école d'horlogerie de la cité. « *Les établissements suisses d'enseignement professionnel, à l'époque, avaient tous leur musée. Alors, il fallait absolument suivre l'exemple* », plaisante Joëlle Mauerhan, conservatrice de l'actuel projet. Mais le destin en décida autrement. Et un siècle plus tard, malgré l'initiative d'un groupe de collectionneurs en 1960, rien n'avait encore bougé.

C'est l'émergence du phénomène des musées de société, dans les années 80, doublée de l'envie de valoriser les acquis des laboratoires de recherche locaux spécialisés dans le secteur du temps-fréquence, qui relança le concept. Le 12 janvier 1987, date « *historique* » que Joëlle Mauerhan n'oubliera jamais, la décision fut entérinée par le conseil municipal. Le site retenu, le palais Granvelle, superbe bâtisse construite entre 1532 et 1542, n'avait bénéficié d'aucune restauration. « *Le pari consistait, dès lors, à mener de concert cette rénovation lourde, qui représente l'essentiel du budget de 69 millions de francs et la mise en place du projet culturel, doté de 15 millions pour la muséographie et de 3,8 millions pour la médiation, c'est-à-dire les jeux, le son, les vidéos.* »

Comme si le challenge n'était pas suffisant, la direction des monuments historiques, pilote du gros œuvre, découpa le chantier en tranches verticales, tandis que Joëlle Mauerhan raisonnait, elle, en aménagement horizontal. Le hasard fit la synthèse : les ouvriers en charge du renforcement des fondations mirent au jour, au début du printemps 1998, les vestiges d'une voie romaine, d'un édifice gallo-romain et de caves médiévales antérieures au XIVe siècle. « *Sur cet unique emplacement, nous disposions d'un condensé de l'évolution de Besançon, d'un outil architectural de mesure du temps* », note la conservatrice, qui décida aussitôt que le sous-sol serait ouvert au public. Et cela en appui d'une démarche établie sur les rapports entretenus par les hommes avec le temps. Et non pas sur les mutations de l'industrie horlogère et de ses produits, qui n'en sont que les conséquences.

Le musée, qui sera inauguré pour moitié en juin 2000, ne limitera pas son ambition à accueillir des collections. « *Il s'efforcera de replacer, dans le contexte de chaque époque, la relation intime des gens avec ce temps qui passe, qu'il leur faut maîtriser, mais que, parfois, ils subissent ou même refusent* », conclut Joëlle Mauerhan. La jeune femme, historienne de l'art, sera assistée par un physicien capable d'expliquer le résonnateur à quartz, l'horloge atomique ou la conquête de l'univers. Ce souci de l'actualité n'empêchera pas de consacrer un espace plus « *métaphysique* » à la mémoire et à la mort. En s'attachant à ne pas cultiver la nostalgie, si fréquente à Besançon depuis l'échec de Fred Lip, des heures de gloire d'antan.

Jean-Pierre Tenoux

Loup, y es-tu ?

LE LOUP *revient en France. Arrivé spontanément d'Italie en 1992, il s'est installé dans le parc du Mercantour (Alpes-Maritimes), où il a fait meute.* Depuis quelques mois, il pousse des pointes jusqu'en Isère et en Savoie, du côté du massif de Belledonne, du Vercors et de l'Oisans. La raison en est simple : le loup se réapproprie un environnement plus boisé d'où les hommes ont été chassés par l'exode rural. Sur la trace des meutes, on relève de plus en plus de cadavres de brebis égorgées. Les vieilles terreurs se réveillent. Le loup et l'élevage sont-ils compatibles, l'homme et les grands prédateurs peuvent-ils cohabiter ? La polémique fait rage.

Lire page 11

La Russie doit repartir de zéro

« ***RETOUR*** *des Rouges* » en Russie ? *Les clameurs poussées par certains médias anglo-saxons et, à Moscou, par des réformateurs* de la première heure sont caricaturales. Mais elles masquent une réalité qui n'est guère plus consolante : la profondeur, le plus souvent à peine entrevue, de la crise économique en Russie. « *Je ne suis pas un magicien* », a sobrement déclaré Evgueni Primakov lors de son investiture à la Douma, appelant les députés à ne pas le soumettre au classique examen des premiers « cent jours » au pouvoir.

Les communistes ne lui ont accordé que deux mois. Ils menacent de lui retirer leur confiance s'il ne remplit pas, d'ici là, un programme qui aurait été irréalisable avant même le « Tchernobyl financier » du 17 août, à savoir : le paiement des retards de salaires et retraites, leur indexation, la stabilisation des prix et le dédommagement des déposants. Maintenant leurs préparatifs pour les manifestations du 7 octobre, les communistes ont pris date, rééditant le scénario qui s'est toujours produit quand ils ont pu déléguer un ou plusieurs des leurs au gouvernement et poussant l'Occident à s'affoler d'une « fin des réformes » en Russie. Pourtant, les « camarades » ont toujours fini par se ranger et se fondre dans le pouvoir eltsinien.

Ce fut le cas en janvier 1992, quand Boris Eltsine, cédant déjà aux pressions des députés communistes, remplaça son premier ministre réformateur Egor Gaïdar par l'apparatchik Viktor Tchernomyrdine, devenu au fil des ans un grand « ami » du directeur du Fonds monétaire international.

Il en fut de même avec Ivan Rybkine, le président communiste de la Douma élu sous le régime de la nouvelle Constitution, qui deviendra, entre autres, secrétaire du Conseil de sécurité ; son collègue en insurrection, Alexandre Routskoï, qui a dirigé la révolte à la Maison Blanche en 1993, interdit aujourd'hui *manu militari* les manifestations communistes dans son gouvernorat de Koursk. Le communiste Aman Touleev, devenu ministre puis gouverneur du Kouzbass, tente, lui, d'empêcher ses mineurs de couper le Transsibérien.

Sophie Shihab

Lire la suite page 13 et nos informations page 4

DOMINIQUE BONA
Le Manuscrit de Port-Ébène
roman
Dominique BONA
Grasset

Le maître d'Arsenal


ARSÈNE WENGER

CHAMPION *d'Angleterre en titre, Arsenal, entraîné par Arsène Wenger, rend visite au RC Lens* mercredi 16 septembre, à l'occasion de la première journée de la Ligue des champions. Sous la direction de l'entraîneur alsacien et avec des joueurs français dans ses rangs, Arsenal, club fondé en 1886, a retrouvé son prestige d'antan. Dans nos pages « Sports », le compte rendu de toutes les compétitions du week-end.

Lire pages 21 à 23

هكذا من الأصل

« MONICAGATE » *Les avocats* de Bill Clinton ont réfuté point par point dans un document de 42 pages, *samedi 12 septembre*, les accusations avancées par Kenneth Starr à l'encontre du président dans son rapport sur l'affaire Monica Lewinsky, rendu public la veille. Ils affirment que le président *n'a, juridiquement*, pas menti dans ses dépositions devant la justice. ● LA PROCÉDURE d'*impeachment* que les accusations de parjure et d'entrave à la justice sont susceptibles d'entraîner, selon le procureur Starr, n'est donc pas justifiée, affirme la Maison Blanche. ● LE FOSSÉ entre l'univers du procureur Starr et celui d'une grande partie des Américains apparaît nettement dans les premières réactions, alors que les sondages réalisés après la publication du rapport révèlent une majorité stable en faveur du maintien du président Clinton au pouvoir. *(Lire aussi pages 12 et 15.)*

La Maison Blanche dénonce les motifs et les méthodes du juge Starr

Dans un document de 42 pages, les avocats de Bill Clinton réfutent point par point les accusations contenues dans le rapport du procureur indépendant. Selon les sondages, le président américain bénéficie toujours d'un large soutien de la population

WASHINGTON
de notre correspondant

Le sort de Bill Clinton reste indécis. Parce que les Américains sont partagés sur le contenu du rapport de Kenneth Starr, le Congrès demeure prudent, attendant d'en savoir plus sur les réactions de l'opinion. Celle-ci est choquée par la crudité des détails sur la relation sexuelle du président avec Monica Lewinsky que le procureur a jugé bon de rendre publics, mais elle estime aussi que Bill Clinton a trop menti au pays et maltraité l'institution présidentielle pour s'en tirer indemne. Ce voyeurisme judiciaire constitue la faiblesse et sans aucun doute la faute de l'acte d'accusation du procureur indépendant.

La Maison Blanche l'a bien compris et s'est livrée, samedi 12 septembre, à une contre-offensive virulente pour dénoncer « *une campagne de diffamation* » basée sur un rapport qui prend la « *pieuse défense de sa spécificité pornographique* ». Dans un second texte de 42 pages *(lire page 12)* réfutant point par point les onze chefs d'accusation formulés par M. Starr, les avocats présidentiels, qui ont multiplié les interventions télévisées au cours du week-end, dénoncent une entreprise partisane visant à « *humilier le président* » et à le chasser de la Maison Blanche, sur la base d'« *allégations salaces* ». Leur intention est claire : noyer les accusations d'abus de pouvoir, de parjure et d'obstruction à la justice dans une réaction outragée que partagent nombre d'Américains.

PROPOS CONCILIANTS

Cette stratégie en forme de blitzkrieg, qui vise à reprendre l'avantage dans une période cruciale où les Américains se forgent une opinion et, par ricochet, influencent celle du Congrès, a ses avantages et ses inconvénients. Si le soutien des Américains à leur président devait se confirmer dans les jours et les semaines à venir, la Maison Blanche aurait des raisons de reprendre espoir.

Paradoxalement, la capacité de résistance de Bill Clinton aux scandales est cette fois-ci menacée par ses propres avocats, David Kendall et Charles Ruff, qui, aveuglés par l'urgence de répondre à M. Starr, continuent de soutenir que des fellations n'entrent pas dans la définition des « *relations sexuelles* », ce qui revient, outre à insulter le bon sens de millions d'Américains, à contredire les aveux de Bill Clinton, qui a reconnu à de multiples reprises une aventure sexuelle avec Monica Lewinsky.

Deux membres importants du Sénat, le démocrate Bob Kerrey et le républicain Orrin Hatch, ont instamment prié M. Clinton d'abandonner une ligne de défense purement juridique, manifestement contraire à l'évidence. M. Hatch, qui est président de la commission des affaires judiciaires du Sénat, a estimé que M. Clinton peut sauver sa présidence, à condition de faire preuve de plus de contrition et de sincérité.

Ces propos conciliants semblent de bon augure, mais ils doivent être replacés dans un contexte politique qui fait la part belle à des calculs électoraux. *Les dirigeants du Parti* républicain estiment que la situation du président est suffisamment grave pour qu'il ne soit pas nécessaire de jeter de l'huile sur le feu, du moins avant l'échéance des élections parlementaires du 3 novembre.

Au-delà même de l'échéance du scrutin parlementaire, certains caciques républicains ne sont pas loin de penser qu'un *impeachment* (une mise en accusation) de M. Clinton avant le scrutin présidentiel de 2000 ne leur rendrait pas service. Mieux vaut, pour le futur candidat républicain à la Maison Blanche, affronter un Al Gore qui n'aura pas eu l'occasion de se parer du prestige de la fonction présidentielle et qui prendra la relève d'un Bill Clinton dont la fin de mandat sera irrémédiablement ternie par l'opprobre du Monicagate. D'autres républicains font un calcul inverse : il est préférable, estiment-ils, de laisser au vice-président le loisir de remplacer prématurément Bill Clinton, d'autant que Al Gore est loin d'être inattaquable, *en raison de son rôle dans le financement* électoral illicite du parti démocrate, en 1996.

Les démocrates, eux, pèsent leur soutien envers leur chef naturel à l'aune de tactiques pré-électorales de même nature. Le danger, pour M. Clinton, vient d'ailleurs davantage de sa propre formation politique, trop longtemps délaissée, voire à bien des égards trahie. Ancien gouverneur de l'Arkansas, *Bill* Clinton n'a jamais siégé au Congrès. Sa base politique y est d'autant *moins solide qu'il s'est fait de* tenaces inimitiés au sein de son propre parti.

Laurent Zecchini

L'Amérique derrière son président

Tous les sondages montraient clairement, dimanche 13 septembre, qu'une majorité d'Américains continuaient d'être derrière le président Clinton, malgré la publication du rapport de Kenneth Starr. Selon un sondage de CBS, 66 % des Américains estimaient qu'il *« était meilleur pour le pays »* que Bill Clinton termine son mandat contre 31 % qui préféreraient le voir démissionner. La semaine dernière, ils étaient 26 % à penser que le président devait démissionner.

Les Américains sont toutefois plus nombreux (56 %) à penser que le président mérite un blâme (une censure) de la part du Congrès, alors qu'ils étaient 49 % avant la publication du rapport. Globalement, *dans les différents sondages publiés dimanche*, l'action du président reste populaire à 61 % pour CBS, 62 % pour CNN et 67 % pour NBC. Enfin, 60 % des Américains trouvent que le procureur aurait pu se passer de publier autant de détails scabreux, servant davantage à nuire au président qu'aux besoins de l'enquête.

Simone Veil : le procureur Starr est « un horrible personnage »

JACQUES CHIRAC a téléphoné, dimanche 13 septembre, au président Clinton, auquel il a renouvelé « *toute son estime et son amitié dans l'épreuve personnelle qu'il traverse* », a indiqué la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna. A Londres, le gouvernement britannique a tenu à « *écarter l'idée que Tony Blair prendrait ses distances avec le président Clinton, (...) un ami très proche et un allié de ce pays* ». En Allemagne, le chancelier Kohl a souhaité que soit rapidement mis fin « *aux turbulences à Washington* » afin que M. Clinton retrouve « *toute sa capacité d'action* ».

« CRAN INOUÏ »

En France, l'ancienne ministre Simone Veil, membre du Conseil constitutionnel, a vivement attaqué le procureur Starr, sur Europe 1, lundi matin, le décrivant comme « *un horrible personnage dont on peut se dire qu'il est certainement à la fois non seulement un voyeur, mais peut-être un obsédé sexuel* ». Saluant le « *cran inouï* » d'Hillary Clinton, elle a jugé que le président américain était « *un peu à plaindre parce qu'il n'a même pas vécu une belle histoire d'amour* » et que « *le harcèlement sexuel venait plutôt* » de Monica Lewinsky.

La « *victime* » de ce scandale, « *c'est la démocratie* », a-t-elle ajouté, rejoignant la position exprimée la veille par Martine Aubry, sur TF 1, qui a estimé qu'« *à cause du procureur Starr* » la « *démocratie est en danger* » car il a « *dépassé ce qui lui est permis par la loi* ». « *Nous avions là à faire à deux personnes adultes en consentement mutuel parfait, semble-t-il, je ne comprends pas cette impudeur et cette indécence*, a ajouté la ministre de l'emploi. (...) *Une démocratie se doit de protéger la vie privée, ce sont les libertés individuelles qui sont en cause.* »

En revanche, l'ancien ministre Charles Pasqua a estimé, lundi, sur RTL, qu'« *un président devrait se comporter un peu mieux* ».

BTS • DEUG • DUT • LICENCE • MAITRISE
CADRES D'ENTREPRISE ET DIPLÔMES ÉTRANGERS ÉQUIVALENTS

Accédez aux carrières du management hôtelier international et de l'industrie des services

Une double formation bilingue européenne et américaine conduisant aux titres les plus prestigieux, en partenariat avec les plus grandes chaînes hôtelières et sociétés de service pour stages, missions professionnelles et emplois internationaux.

Bachelor of Science
en International Hotel Management • en Tourism Industry • en Restaurant Business

Executive Master
en International Hospitality Management • en Tourism Industry • en Wine Science

Spécialisations : Amérique du Nord - Amérique du Sud - Russie - Chine

En association avec le CMI
Centre de Management International Genève

CONTACT : Véronique Sournies
Tél. : 01 45 26 59 28

CEMHI
CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT HÔTELIER INTERNATIONAL
EUROPEAN CENTER OF INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT

52 rue Saint-Lazare 75009 PARIS • Fax : 01 45 26 59 29

L'« impeachment », un processus politique et judiciaire

WASHINGTON
de notre correspondant

L'article 2, section 4 de la Constitution américaine permet de destituer le président, le vice-président et les hauts fonctionnaires civils des Etats-Unis pour « *trahison, concussion, crime contre la chose publique ou délit grave* ». La procédure d'*impeachment*, si elle est engagée, devrait se dérouler ainsi : les 37 membres de la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants, présidée par le républicain Henry Hyde, doivent non seulement étudier en détail le volumineux rapport de Kenneth Starr, mais aussi 2 000 pages d'annexes, ainsi que le contenu de 17 autres cartons remplis de documents.

Ils ont jusqu'au 28 septembre pour décider quelle portion de ces pièces à conviction doit être rendue publique. *La commission vote en*suite une résolution indiquant s'il y a lieu d'engager une enquête d'*impeachment* qui est avalisée ou non par l'ensemble de la Chambre des représentants. La commission peut alors commencer des auditions liées aux 11 chefs d'accusation énumérés par M. Starr. Dans un laps de temps indéterminé, elle se prononce sur les différents articles d'une résolution d'*impeachment* (en août 1974, Richard Nixon avait démissionné après que la commission eut adopté trois de ces articles). *Si celle-ci est adoptée, la Chambre décidera* d'approuver ou non – à la majorité simple – ce texte (c'est-à-dire tous ses articles), et d'en saisir le Sénat, demandant dans les faits à celui-ci de commencer le procès du président, lequel est alors *de facto « impeached »*, ce qui ne veut pas dire reconnu coupable.

Dès ce moment en effet, la procédure change de nature : la chambre basse du Congrès s'est comportée comme une chambre de mise en accusation, mais le Sénat se transforme en véritable tribunal, *présidé par le président de la Cour* suprême. La Chambre exerce dans les faits le rôle du procureur, mais, à ce stade, le président n'est plus jugé *in absentia* : outre qu'il peut être personnellement présent, ses avocats sont là pour le défendre. Ils disposent d'une liberté d'action comparable à celle qui prévaut lors d'un procès civil ordinaire, les 100 sénateurs devenant autant de jurés. *Au bout du compte, le Sénat* pourrait décider – à la majorité des deux tiers – de destituer le chef de la Maison Blanche.

La procédure d'*impeachment* trouve son origine en Angleterre, il y a quelque 600 ans. Sa définition dans la Constitution américaine fut complétée par la phrase « *high crimes and misdemeanours* » (crime contre la chose publique ou délit grave), afin, semble-t-il, de viser des crimes et délits contre l'Etat. Les avocats de Bill Clinton insistent sur ce point dans leur réfutation de l'acte d'accusation de M. Starr, ce qui laisse augurer une âpre bataille politique et juridique à propos de la portée de cette définition. Mais une chose est claire : l'aspect fatalement partisan de la procédure d'*impeachment*.

L. Z.

L'affrontement de deux univers américains

NEW YORK
de notre correspondante

ANALYSE
Face aux tenants d'un puritanisme suranné, *une majorité réaliste* et pragmatique

L'un des films que l'on peut voir en ce moment sur les écrans américains, *Our Friends and Neighbors* du réalisateur Neil Labute, est une satire impitoyable des relations entre les sexes, du degré de cynisme, de tromperie et de raffinement dans la cruauté sentimentale auquel peuvent arriver les couples modernes, légitimes ou illégitimes, hétérosexuels ou homosexuels. Un public capable de rire devant le comportement parfois sordide de ces personnages va-t-il être atterré par la précision des détails du rapport Starr sur les écarts sexuels et les mensonges du président ? Probablement. Parce que ces détails, cette fois-ci, ne concernent pas ses « *amis et voisins* » mais le président des Etats-Unis. Et parce que ces détails ne sont plus révélés par une comédie de mœurs, mais par un procureur investi de pouvoirs exceptionnels.

Bourré de « *pornographie pour puritains* », le rapport Starr, commentait à chaud le soir de sa diffusion un historien de Princeton, Sean Wilentz [lire notre entretien p. 15], « *reflète sans doute l'authentique indignation de Kenneth Starr devant ce qu'il a découvert* ». Kenneth Starr rirait-il devant le spectacle de Neil Labute ? Sans doute pas. Mais Kenneth Starr vient d'un autre univers, un univers où les valeurs morales traditionnelles restent immuables. Une phrase dans son rapport trahit les limites de cet univers : « *Tout Américain, y compris le président, a droit à une vie familiale privée* », écrit le magistrat, avant de préciser qu'en l'occurrence les circonstances particulières justifiaient l'intrusion dans la vie privée de M. Clinton. Pour Kenneth Starr, la vie privée ne peut donc être que « *familiale* ». A elle seule, cette précision illustre tout le fossé entre le procureur et le président, pourtant issus de la même génération, mais aussi le fossé entre l'univers du procureur et celui d'une grande partie des Américains.

C'est sur ce fossé que parie la Maison Blanche pour sauver la présidence Clinton. Sur le fait que « *les puritains* » auxquels s'adresse « *la pornographie* » du rapport ne sont plus aujourd'hui que minoritaires. L'Amérique des années 90 n'est plus celle des années 50, celle de la famille idéale et indestructible.

TAUX DE DIVORCE

L'Amérique des *années* 90 est *un* pays dont le taux de divorce a fait imploser la cellule familiale. Un pays où le mouvement gay est devenu très puissant, même si une commission conservatrice du *Sénat* bloque la nomination d'un ambassadeur au Luxembourg ouvertement homosexuel. *Un* pays où la consigne de boycottage de l'empire Disney lancée par la hiérarchie de l'immense *congrégation des baptistes du Sud*, pour protester contre la tolérance de Disney à l'égard de ses employés *homosexuels, tombe totalement* à plat, parce que les fidèles baptistes jugent plus important de pouvoir emmener leurs enfants à Disneyland que d'empêcher les couples gays de tourner en rond.

Un pays où, malgré les attentats d'extrémistes et les tentatives de grignoter le droit à l'avortement en limitant, par exemple, les possibilités d'avortement tardif, personne dans la classe politique n'ose attaquer de *front le principe de ce droit acquis* en 1973. Un pays qui a déjà vécu son lot de détails « pornographiques » étalés sur la place publique, en direct à la télévision en 1991, lors des auditions de confirmation du juge à la Cour suprême Clarence Thomas, accusé de harcèlement sexuel par *son ancienne* collaboratrice, Anita Hill. Un pays qui a élu par deux fois Bill Clinton, le sachant accusé d'adultère, de consommation de marijuana et d'avoir volontairement échappé à la conscription pour le Vietnam.

SPECTACLE POUR ENFANTS

Il est symptomatique, par exemple, que, outre les Noirs, les femmes restent les plus indulgentes à l'égard de Bill Clinton : elles sont vraisemblablement plus réalistes que les éditorialistes vertueux et les membres du Congrès moralisateurs *sur l'état de leur société. Lorsque* le sénateur Lieberman s'offusque de ne plus pouvoir regarder le journal télévisé du soir avec sa fille de dix ans à cause de l'affaire Lewinsky, les mères de famille américaines savent bien, elles, que le journal télévisé n'est plus depuis longtemps un spectacle *pour enfants*, reflet de la violence du monde quotidien ou de faits-divers sordides. Loin d'approuver *le comportement de Bill Clinton*, elles soupçonnent qu'il est beaucoup plus répandu qu'on ne le dit et ne sont guère étonnées d'apprendre que deux membres ultraconservateurs du Congrès, Dan Burton et Helen Chenoweth, ont été contraints ces dix derniers jours d'avouer, sous la pression de la presse, des aventures extraconjugales passées.

La Maison Blanche espère donc que, passé le choc des détails les plus crus de l'affaire Lewinsky, le pragmatisme reprendra le dessus et que la propension des Américains au pardon fera le reste. Les premiers sondages révèlent une majorité stable, de 60 % environ, en faveur du maintien du président Clinton au pouvoir, tout en traduisant une volonté de voir le Congrès *poursuivre* l'affaire. Ces sondages conforteraient donc a priori un scénario de plus en plus en vogue auprès des démocrates : que le Congrès sanctionne le président par un blâme ou une réprimande, ce qui permettrait de clore l'affaire sans aller jusqu'au traumatisme de la destitution.

« *Le bon côté de notre nature tentera de guérir plutôt que de détruire* », escomptait, dimanche, l'élu démocrate David Bonior. L'autre espoir de la *Maison Blanche* repose sur un retour de bâton contre les méthodes de Kenneth Starr et les excès identifiés par de nombreux juristes dans son rapport : cette sensibilité a commencé à s'exprimer dimanche, notamment dans les colonnes éditoriales du *Washington Post*, qui dénonce l'« *arrogance et le manque de retenue* » du rapport ou par la voix de l'élue démocrate noire, Maxine Waters : « *Kenneth Starr est autant sur la sellette que le président.* » Mais pour que le pari de Bill Clinton réussisse, encore faut-il que, aux législatives du 3 novembre, les sondages favorables se traduisent par des bulletins de vote : si l'électorat modéré, tout en pardonnant à son président, n'a pas le cœur d'aller voter, ce seront les militants et les adeptes de Kenneth Starr qui éliront le nouveau Congrès. Et selon toute vraisemblance, c'est ce Congrès-là qui prendra le relais de la procédure d'*impeachment*, si elle a lieu.

Sylvie Kauffmann

هكذا من الأصل

L'échec du Parti social-démocrate en Bavière relance la campagne électorale en Allemagne

Les partisans du chancelier Kohl reprennent espoir à quinze jours du scrutin législatif

Le ministre-président de Bavière, l'eurosceptique Edmund Stoiber, a gagné son pari haut la main : avec une majorité absolue de 52,9 %, son parti, la CSU, renforce son emprise sur la deuxième région allemande, économiquement la plus performante du pays. Ce succès, obtenu en prenant ses distances vis-à-vis du chancelier Kohl, relance néanmoins la campagne des législatives du 27 septembre prochain.

BONN
de notre correspondant

A quinze jours des élections législatives en Allemagne, le parti social-démocrate (SPD) et son candidat à la chancellerie, Gerhard Schröder, tablaient sur les élections régionales de Bavière pour donner l'estocade à Helmut Kohl, toujours donné battu dans les sondages. Mais les 8,8 millions d'électeurs bavarois appelés, dimanche 13 septembre, à renouveler leur Parlement régional ne l'ont pas entendu ainsi. Ils ont réaffirmé massivement leur confiance en Edmund Stoiber, ministre-président de Bavière depuis 1993, et en l'Union chrétienne sociale (CSU) de Bavière, parti frère de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) de Helmut Kohl, qui règne seule sur la région depuis 1962.

A Bonn, les partisans de M. Kohl comptent utiliser cette victoire pour enclencher une dynamique positive en faveur du chancelier au pouvoir depuis seize ans. Edmund Stoiber, qui s'était fixé pour objectif de recueillir plus de 50 % des suffrages, en obtient 52,9 %, améliorant légèrement son score de 1994 (52,8 %). Il met fin à vingt-quatre années d'effritement de la CSU et conforte sa majorité de 3 sièges, obtenant 123 députés sur 204. Le SPD emmené par Renate Schmidt, qui avait annoncé son intention de faire progresser significativement son score de 1994 (30 %), n'obtient que 28,7 % des voix, perdant trois sièges et revenant à 67. Avec 5,7 % des voix (contre 6,1 % en 1994), les Verts sauvent leur mise en entrant au Parlement pour la quatrième fois consécutive avec 14 députés.

La CSU maintient en Bavière un écart de plus de 20 points avec le SPD, qui prévaut depuis 1970. C'est une « défaite personnelle » de M. Schröder, qui avait massivement soutenu Renate Schmidt. Le SPD avait posé dans toute la Bavière des affiches montrant Mme Schmidt aux côtés du candidat SPD à la chancellerie. En placardant dans toute la Bavière des affiches « CSU = Kohl », le SPD a bien tenté de montrer que le parti bavarois, partenaire de coalition du gouvernement Kohl, était lui aussi responsable de la politique menée à Bonn et de la montée du chômage, qui frappe 4,2 millions d'Allemands. Les électeurs n'en ont visiblement pas tenu compte.

La campagne menée par Edmund Stoiber, cinquante-sept ans, a payé. Le ministre-président s'est concentré exclusivement sur le succès de son bilan régional : quatre points de chômage en moins que la moyenne nationale, endettement par habitant le plus bas d'Allemagne, faible taux de criminalité, etc. La population, qui a voté à 70 %, n'a pas de raison d'être mécontente de la CSU : ce parti catholique et conservateur a largement contribué à transformer depuis la guerre ce Land pauvre et agricole en l'une des régions à la pointe de la haute technologie. M. Stoiber a eu beau jeu de comparer son bilan avec celui franchement médiocre de Gerhard Schröder, qui préside aux destinées de la Basse-Saxe (région de Hanovre) depuis huit ans. Pour ne pas être pénalisé par l'impopularité de la politique fédérale de M. Kohl, l'homme fort de Bavière a soigneusement évité pendant la campagne d'apparaître aux côtés du chancelier. Aucune affiche d'Helmut Kohl n'est apparue en Bavière jusqu'au soir des élections régionales.

Autre succès de M. Stoiber, les Republikaner d'extrême droite ne recueillent que 3,6 % des suffrages (contre 3,9 % en 1994 et 4,9 % en 1990) et sont loin du seuil des 5 % nécessaires pour être représentés au Parlement. Cela va conforter la CSU dans sa stratégie, qui consiste à tenir un discours très musclé sur la criminalité et l'immigration, à la limite de la xénophobie, pour maintenir en son sein les électeurs attirés par l'extrême droite.

Le SPD, qui a voulu faire du scrutin bavarois une répétition du 27 septembre, tentait dimanche soir de rappeler qu'il s'agissait d'une victoire régionale de M. Stoiber. « *Le SPD reste sur le chemin de la victoire* », a assuré Franz Müntefering, son secrétaire général. « *Il s'agissait d'élections régionales... Dans quinze jours, ce n'est pas un ministre-président estimé qu'il faudra élire. Il s'agira de savoir si un chancelier usé, qui vit dans le passé, peut être réélu. Je suis certain que le résultat sera différent, y compris en Bavière* », a déclaré Gerhard Schröder, qui n'a toutefois pas caché sa déception. A droite, M. Stoiber a parlé « *d'une claque violente pour le SPD* », qui marquait « *le début d'un changement d'opinion en Allemagne* ». « *Nous avons de bonnes chances d'atteindre nos objectifs électoraux* », a commenté le chancelier Kohl.

Peut-il y avoir un « effet Stoiber » en Allemagne dans quinze jours ? Cela peut apparaître comme paradoxal après que M. Stoiber a gagné ses élections malgré la politique menée à Bonn, en l'ignorant, voire en s'y opposant fortement. Sa popularité atteint des sommets en Bavière, alors que celles de M. Kohl et de M. Waigel, son ministre des finances, président de la CSU, restent inférieures à celle de Gerhard Schröder. Les Allemands ne votent pas prioritairement pour des hommes, mais pour des partis et l'impopularité de M. Kohl ne garantit pas au SPD sa victoire. Psychologiquement, le scrutin de Bavière sème le trouble dans les troupes social-démocrates et remet du baume au cœur des partisans de M. Kohl, qui espèrent que le scrutin n'est pas joué. La CSU, débarrassée de ses élections régionales, va peut-être se décider à soutenir réellement M. Kohl dans le sprint final.

En revanche, l'inquiétude grandit pour le Parti libéral (FDP), partenaire de coalition de M. Kohl, qui n'a obtenu en Bavière que 1,7 % des voix (2,8 % en 1994) et accumule les échecs. Il pourrait ne pas franchir la barre des 5 % nécessaires pour être représenté au Parlement. C'en serait alors fini de la coalition de M. Kohl, la CDU-CSU étant certaine de ne pas obtenir seule la majorité absolue des suffrages, nécessaire pour élire un chancelier.

Arnaud Leparmentier

La presse sceptique

La presse allemande est sceptique, lundi 14 septembre, sur la capacité du chancelier Kohl d'exploiter à son profit *le succès de la CSU* en Bavière pour les élections législatives du *27 septembre*. Le quotidien des affaires *Handelsblatt* se passe d'ambages. « *Même si l'Union peut boire comme du petit lait la victoire électorale de la CSU, il tiendrait du miracle que Schroeder* [le candidat social-démocrate] *n'accède pas à la chancellerie*, assène-t-il. *Les jours d'Helmut Kohl à la chancellerie paraissent comptés* ».

« *On ne saura que dans deux semaines si une fusée à deux étages a ou non été lancée en Bavière* », souligne pour sa part le quotidien conservateur de Francfort, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Edmund Stoiber « *a ouvert à* [la coalition de] *Bonn la voie royale qu'il lui avait promise* ». « *Mais c'est maintenant à la CDU* » du chancelier Kohl, d'« *emprunter cette voie et de remporter la victoire finale* », avertit de son côté le quotidien populaire *Bild*.

Les électeurs des Länder de l'Est détiennent la clé de la chancellerie

BONN
de notre correspondant

Le revers inattendu du Parti social-démocrate (SPD) en Bavière pourrait présager d'un score plus serré que prévu lors des législatives du 27 septembre prochain. Si les élections se jouent à quelques centaines de voix, les spécificités de l'ex-Allemagne de l'Est vont peser d'un poids particulièrement important. Les régions de l'ancienne RDA ne comptent que 16 millions d'habitants sur 82 millions, soit moins que la Rhénanie du Nord-Westphalie (17,8 millions) et à peine plus que la Bavière (12 millions). Mais cela suffit pour faire basculer l'Allemagne politiquement. Or l'issue du scrutin dépend de paramètres très différents de ceux de l'Ouest. C'est là que se décidera le sort des anciens communistes du PDS ; c'est dans cette région que Helmut Kohl accuse le plus grand retard sur le SPD ; enfin, le comportement électoral de la population est-allemande est délicat à prévoir.

Les ex-communistes, ennemis acharnés du chancelier, qui fédèrent les déçus de la réunification, sont les alliés objectifs des partisans de Helmut Kohl (CDU-CSU). Plus ils auront de sièges, plus le SPD aura de difficultés à réunir seul une majorité absolue avec les Verts à Bonn . Comme il n'est pas imaginable de faire élire un chancelier allemand avec les voix des ex-communistes, le SPD serait alors contraint de former une « grande coalition » avec la CDU-CSU, si cette dernière n'obtient pas non plus la majorité absolue des députés avec ses alliés libéraux (FDP).

En vertu du code électoral allemand, relativement complexe, les ex-communistes du PDS seront représentés au Bundestag s'ils obtiennent plus de 5 % des suffrages au niveau national ou si leurs candidats arrivent en tête dans au moins trois circonscriptions. C'est ce qui s'était passé en 1994, quand le PDS n'avait recueilli que 4,4 % des voix, mais avait gagné quatre mandats directs à Berlin-Est, lui permettant d'envoyer 30 députés au Bundestag. Le PDS est crédité aujourd'hui par l'institut de sondages Allensbach de 21,3 % des voix à l'Est, mais de 4,5 % seulement au niveau national. Selon l'institut Emnid, il ne semble assuré de retrouver que deux mandats sur quatre à Berlin-Est. Mais les néo-communistes ont concentré leurs efforts sur quelques autres circonscriptions, à Leipzig, Rostock et Schwerin, où ils ont de bonnes chances d'arriver en tête. Ils bénéficient de l'incapacité du SPD et des Verts à se mettre d'accord pour présenter des candidats uniques pour leur faire barrage dans les circonscriptions décisives.

UNE POPULATION AIGRIE

Malgré les divisions de la gauche, l'Est reste toutefois le talon d'Achille du chancelier. Son parti, qui n'y est crédité que de 27,5 % des suffrages, accuse un retard de 9,4 points sur le SPD emmené par Gerhard Schröder. A l'Ouest, le SPD n'a que 4,3 points d'avance, selon l'institut Allensbach. Naguère adulé, le chancelier de la réunification est accueilli par des sifflets à chaque fois qu'il se déplace à l'Est par une population aigrie : le taux de chômage est officiellement de 18 %, les Allemands de l'Est ont le sentiment d'avoir été traités comme des citoyens de deuxième classe et ne s'aperçoivent même plus de la transformation radicale qu'a connue leur pays en huit ans. Ils répètent comme une litanie les promesses non tenues du chancelier Kohl pendant la campagne électorale de 1990. Le comportement électoral des Allemands de l'Est est plus difficile à prévoir que celui des habitants de l'Ouest. La population est-allemande est susceptible de changer radicalement d'opinion d'un scrutin à l'autre, à l'image des électeurs des anciennes dictatures communistes. A l'Ouest, l'électorat est beaucoup plus stable : les Allemands y votent plus pour les partis que pour les hommes. De ce fait, l'impopularité personnelle de M. Kohl pourrait coûter beaucoup plus cher à son parti à l'Est qu'à l'Ouest.

Pour les deux petits partis charnières de la scène politique allemande, les Verts et les libéraux, l'Est reste une terre difficile. Ils y sont mal implantés. Les Verts s'y sont pénalisés avec leurs propositions jugées antisociales comme la hausse du prix de l'essence, qui pénaliserait ceux qui se rendent en voiture au travail ; les libéraux plaident pour un libéralisme économique mal accepté en temps de chômage. Si les Verts devraient, selon les instituts de sondage, retrouver, quoi qu'il arrive, leur place au Bundestag, c'est moins sûr pour les libéraux, qui risquent de payer cher cette faiblesse dans les nouveaux Länder.

Reste le problème de l'extrême droite, susceptible de séduire une jeunesse est-allemande déboussolée. La question est de savoir à quel parti elle prendra le plus de voix. Lors des élections régionales de Saxe-Anhalt en avril, c'est le PDS qui avait le plus souffert de son envolée, suivi du SPD et enfin de la CDU. Autant d'inconnues qui rendront, jusqu'au dernier moment, très-difficile le pronostic sur l'identité de la future majorité qui prendra le pouvoir à Bonn.

A. Le.

Violences en Azerbaïdjan et dans le nord du Caucase

BAKOU. *Une manifestation non autorisée du Front populaire* (opposition) dans le centre de Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan, a dégénéré, samedi 12 septembre, après une intervention des forces de l'ordre. Trois cents personnes ont été hospitalisées et 500 autres ont été arrêtées, selon ce parti. Après ces affrontements, le président azerbaïdjanais, Gueïdar Aliev, a tenu à assurer que l'élection présidentielle prévue le 11 octobre se déroulerait démocratiquement. Au Daghestan (nord-est du Caucase), un policier et un assaillant ont été tués lors d'une attaque menée par des inconnus contre un poste de police dans la nuit de dimanche 13 à lundi 14 septembre, rapporte l'agence Itar-Tass. Par ailleurs, six policiers russes affectés à un point de contrôle entre les républiques d'Ingouchie et d'Ossétie du Nord ont été tués samedi.

Le Monténégro se ferme aux réfugiés du Kosovo

PRISTINA. Les autorités du Monténégro ont annoncé qu'elles avaient commencé à évacuer par cars, dimanche 13 septembre, vers l'Albanie quelque 3 000 réfugiés kosovars qui étaient massés depuis deux jours dans une vallée près de la frontière avec l'Albanie. Ce même jour, quelque 5 000 autres réfugiés kosovars, fuyant une offensive serbe dans l'ouest du Kosovo, ont été empêchés d'entrer au Monténégro par la police locale. Le gouvernement estime ne pas avoir les moyens de recevoir de nouveaux réfugiés. Le nombre de Kosovars hébergés au Monténégro (640 000 habitants) dépasse les 45 000, qui s'ajoutent à 30 000 réfugiés de Bosnie et de Croatie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ANTARCTIQUE : deux chalutiers chiliens arraisonnés par la marine française** près des îles Kerguelen devaient arriver lundi 14 septembre à La Réunion. Ils sont suspectés de s'être livrés à la pêche d'un poisson protégé des mers australes, le légine, dont la valeur commerciale est élevée mais dont la survie de l'espèce est incertaine. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE : les Etats-Unis ont livré à la Grèce cinq missiles sol-sol** américains Atacams (Army Tactical Missile System), premier lot d'une commande de 40 exemplaires, a indiqué le ministère de la défense à Athènes. Le missile Atacams a une portée de 165 kilomètres et peut donc difficilement atteindre la Turquie. La Grèce a aussi prévu de se doter de missiles à longue et moyenne portée et de 80 avions de combat. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le procureur général de Russie a engagé des poursuites** pénales contre Anatoli Sobtchak, l'ancien maire de Saint-Pétersbourg qu'il accuse de prévarication et d'abus de pouvoir, a rapporté, dimanche 13 septembre, l'agence Interfax. Sobtchak vit en France depuis novembre 1997. – *(AFP.)*

■ **Des feux de forêt ravagent la région de Khabarovsk**, dans l'Extrême-Orient russe sur plus de dix mille kilomètres carrés. Les incendies font rage dans des régions montagneuses difficiles d'accès. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : Human Rights Watch, une organisation basée à** Bruxelles, a appelé samedi 12 septembre les députés européens à jouer un rôle plus actif dans la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme dont elle accuse la Tunisie. L'organisation a pris cette initiative avant les réunions entre des députés européens et une délégation de la Chambre tunisienne des députés prévues les 15 et 16 septembre. – *(Reuters.)*

Le choix de
Cindy Crawford



Constellation
Acier avec lunette sertie de diamants.
OMEGA – depuis 1848.
Omega -- my choice* Cindy Crawford
OMEGA
Le signe de l'excellence
Liste des points de vente : Tél. 03 81 48 14 11
http://www.omega.ch * OMEGA – mon choix

هكذا من الأمل

Evguéni Primakov assure que la Russie payera toutes ses dettes

Le nouveau premier ministre veut une « économie à orientation sociale »

Le nouveau chef du gouvernement russe, Evguéni Primakov, a assuré que Moscou paierait ses dettes et qu'il *« fera tout pour que les réformes continuent »*, sans fournir de précisions sur les moyens financiers qui permettraient à la Russie d'honorer ses engagements. Il a souligné l'importance de prendre en compte les *« besoins sociaux »*. La composition du gouvernement ne sera connue qu'à la fin de la semaine.

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

« La Russie ne refusera pas de respecter ses engagements, nous payerons toutes nos dettes. (...) La Russie n'est pas un pays à se déclarer en faillite et ne sera jamais [en faillite]. *Le nouveau gouvernement s'en chargera et travaille déjà en ce sens. »* Le nouveau premier ministre russe, Evguéni Primakov, a tenu ces propos samedi 12 septembre, au lendemain de son investiture, au moment où les doutes virent aux certitudes sur l'incapacité de la Russie à assurer le remboursement de sa dette souveraine.

M. Primakov n'a pas précisé comment le pays trouvera les moyens d'hononer ses échéances. Le 17 août, Moscou a fait défaut sur sa dette intérieure et déclaré un *« moratoire »* sur sa dette extérieure commerciale, avant de faire à nouveau défaut, la semaine dernière, sur des sommes dues à l'Allemagne dans le cadre du Club de Paris. La dette extérieure de la Russie s'élève à 140 milliards de dollars.

Avant que ne se tienne, lundi 14 septembre à Londres, une réunion de hauts fonctionnaires du G 7 consacrée à la Russie en présence de deux vice-ministres russes (finances et affaires étrangères), M. Primakov a exposé, dans un entretien à la chaîne télévisée NTV, diffusé dimanche soir, les contours de l'action qu'il compte mener. Il a précisé que la composition du gouvernement, où le communiste Iouri Maslioukov occupe désormais le poste de numéro deux, ne sera pas connue avant la fin de la semaine. Le gouvernement *« doit tout faire pour que les réformes continuent »*, a déclaré le premier ministre, *« mais en même temps, il faut corriger les quelques erreurs qui ont été commises par le passé »*. Il faut *« aller vers une économie prenant en compte les besoins sociaux de la société »*. *« Cela doit être une économie à orientation sociale. Nous devons avoir en vue, dans le cadre du passage au marché et à une économie efficace, que tout doit être au service de la population »*.

Interrogé sur le fait que plusieurs journaux russes décrivent la mise en place d'un gouvernement approuvé par les communistes comme *« la fin d'une époque »*, celle de Boris Eltsine, le nouveau chef du gouvernement a réagi : *« La poursuite des réformes sera garantie, que personne n'en doute. »* Mais il ne devrait plus y avoir *« de telles différenciations dans la société »* entre riches et pauvres, affirme-t-il. Quant aux investissements étrangers, *« une priorité sera de les attirer dans la sphère de la production, et non seulement dans des portefeuilles d'obligations d'Etat »*.

SERGUEÏ IASTRJEMSKI EST LIMOGÉ

M. Primakov a, en outre, exclu de présenter un jour sa candidature à la présidence russe. Cette déclaration n'a pas convaincu tous les analystes politiques. L'un estimait à la télévision : *« Primakov n'est pas une figure de transition. Le "parti du pouvoir"* [expression désignant l'entourage du Kremlin et la famille Eltsine] *peut désormais mettre en avant deux candidats pour les présidentielles : Primakov et Iouri Loujkov* [le maire de Moscou]. »

C'est d'ailleurs au Kremlin que semble s'être produit, ces derniers jours, une mini-révolution, marquée par le limogeage, samedi, du porte-parole de Boris Eltsine, Sergueï Iastrjemski.

Selon plusieurs journaux appartenant à l'empire du financier et « oligarque en chef » Boris Berezovski, M. Iastrjemski aurait, la semaine dernière, au moment où la crise politique était à son paroxysme, commis l'impair de défendre l'idée de désigner comme premier ministre M. Loujkov. Cette idée aurait été fort mal accueillie par *« la famille »* (Eltsine), notamment la fille du président, Tatiana Diatchenko, et le chef de l'administration présidentielle, Valentin Ioumachev.

C'est pour le même motif que le secrétaire du Conseil de sécurité russe, Andreï Kokochine, a été brusquement renvoyé la semaine dernière.

Natalie Nougayrède

Bosnie : les réfugiés musulmans de Srebrenica renoncent à voter

Des élections « libres et démocratiques », selon l'OSCE

SARAJEVO
de notre correspondant

Cent soixante-neuf Bosniaques musulmans, réfugiés à Sarajevo, ont entrepris d'aller voter, samedi 12 septembre, à Bratunac (est), leur ville d'origine, d'où ils furent chassés par les milices serbes en 1992. Bratunac est aujourd'hui repeuplée de Serbes et les nouvelles autorités bloquent toute tentative de réinstallation de ses anciens habitants. Profitant de ce week-end électoral où la liberté de circulation entre les deux entités (Fédération croato-musulmane et République serbe) a été déclarée totale, les Sarajéviens « d'adoption » pensaient enfin revoir leur maison, ne serait-ce que furtivement, au détour d'un virage. Ils ont été déçus.

Les cars affrétés les ont déposés à Nova Kassaba, à 15 kilomètres de Bratunac, dans un bureau de vote spécialement aménagé à leur intention dans une habitation en ruines. Après avoir glissé leur bulletin dans l'urne, les électeurs sont repartis avec le sentiment d'être des pestiférés. La seconde « excursion » prévue pour dimanche pour 246 autres électeurs a été annulée et les assesseurs serbes se sont ennuyés.

Plus au nord, à Milici, l'accueil réservé aux réfugiés de l'ancienne enclave musulmane de Srebrenica a été encore plus tiède. Descendus de quatre bus, les électeurs ont quitté, samedi, la route principale, suivi à pied un chemin boueux jusqu'à l'orée d'une forêt où ils ont été reçus dans un cabanon. Le chef du bureau a été moins patient que son collègue de Nova Kassaba : il a mis la clé sous la porte bien avant l'heure de fermeture (16 heures). Aucun électeur ne s'était présenté.

Le superviseur de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui a mis en place le scrutin), rencontré sur place, a expliqué que *« des raisons évidentes de sécurité avaient incité l'OSCE, en accord avec les autorités locales, à ouvrir des bureaux de vote loin des centres névralgiques lorsque les réfugiés* [qui sont cependant autorisés à voter là où ils résident aujourd'hui] *émettaient le souhait de se déplacer »*.

CHÔMAGE À 80 %

A Srebrenica, à 100 % serbe aujourd'hui (contre 22 %, pour 75 % de Musulmans, en 1991) le week-end a donc été paisible. Les Musulmans ayant été bloqués à Milici, les pierres qui en général accueillent les bus du HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés) remplis de réfugiés désirant revoir leur ville, sont restées dans les poches. Les Serbes ont voté en masse (65 % de participation dimanche à 13 heures) pour les partis et les candidats ultranationalistes.

Plongés dans le dénuement le plus total, les nouveaux habitants de Srebrenica, d'anciens Sarajéviens qui ont fui la capitale bosniaque lors de sa réunification en 1996, sont amers. Radovan Karadzic (l'ancien chef des Serbes de Bosnie, recherché pour crimes de guerre) leur avait juré qu'ils fouleraient, à Srebrenica, la terre promise. Trois ans plus tard, le taux de chômage atteint les 80 %. Des feuilles de plastique sont encore aux fenêtres. Les jeunes tuent le temps en s'enivrant. Quand une échéance électorale se profile, on vote donc maintenant pour le Parti radical (extrême droite) qui offre l'avantage, précise un habitant, *« d'avoir le même programme que le SDS de Karadzic, la corruption en moins »*.

Le tandem Plavsic-Dodik, aux rênes de la République serbe (RS) depuis le début de l'année, est franchement détesté. On l'accuse d'avoir trahi la cause serbe. Les représentants de la communauté internationale évitent, quant à eux, de pénétrer en ville. Le maire, un Musulman élu l'an passé, n'a jamais pu siéger. L'OSCE a mis en place une administration temporaire composée de deux Musulmans et de deux Serbes qui ne se réunit qu'en de rares occasion. Hanns Schumacher, l'adjoint du haut représentant civil en Bosnie, a pourtant effectué une rapide visite dimanche. Il s'en est vivement pris aux autorités locales *« qui risquent des sanctions économiques si elles ne se montrent pas plus souples »*. Devant faire preuve d'équité en cette journée de scrutin, il a également accusé le gouvernement Milorad Dodik (premier ministre de la RS) *« de ne pas exercer les pressions suffisantes pour que soient respectés les résultats des élections municipales de 1996 »*. Il s'en est allé sous le regard narquois des buveurs de bière.

Christian Lecomte

Un taux de participation de 70 à 80 %

L'OSCE a estimé, dimanche 13 septembre, que les élections présidentielles et législatives de ce week-end en Bosnie ont été *« libres et démocratiques »*. Les résultats préliminaires seront annoncés mardi après-midi, a indiqué le chef de la mission de l'OSCE en Bosnie, Robert Barry. Les résultats définitifs seront connus dans un délai de sept à dix jours. Le taux de participation, selon le diplomate américain, *« se situe au moins entre 70 et 80 %, comme je l'avais prédit »*. 2,75 millions d'électeurs élisaient les trois membres de la présidence collégiale (musulman, croate, serbe), le président de la Republika Srpska (RS, l'entité serbe de Bosnie), les Parlements de l'Etat fédéral et des deux entités du pays, et les assemblées des dix cantons de la Fédération croato-musulmane.

Les Occidentaux ne savent pas à quelle icône se vouer

QUI croire et quelle attitude adopter ? C'est la question à 5 kopecks qui empoisonne les Occidentaux au lendemain de la promotion d'Evguéni Primakov à la tête de l'exécutif russe. Auront-ils une vision plus claire à l'issue de la réunion des hauts fonctionnaires du G 7 qui se sont réunis à Londres lundi 14 septembre ? Rien n'est moins sûr. Tout au plus pourront-ils recueillir le discours officiel des envoyés spéciaux de M. Primakov, Gueorgui Mamedov, vice-ministre des affaires étrangères et Mikhaïl Kasianov, son homologue aux finances. Ceux-ci vont s'attacher à rassurer leurs partenaires sur la politique économique que va conduire le nouveau gouvernement. Il en va de la poursuite des subsides généreusement versés par la communauté internationale.

Rien n'indique pourtant que les déclarations d'intention de MM. Mamedov et Kasianov seront suivies d'effets. Car le jeu entre la Russie et ses partenaires n'a jamais été aussi pipé qu'aujourd'hui. Et les contradictions entre discours et faits s'accumulent. Dans la perspective de la réunion du G 7, Boris Eltsine a assuré samedi soir par téléphone le président Clinton *« de la poursuite des réformes »* affirmant *« qu'il n'y avait pas d'alternative à l'économie de marché »*. Mais ce discours est doublement faussé : que vaut ce que dit M. Eltsine, lui à qui la Douma a retiré une grande partie de ses prérogatives. Ses propos sont instantanément disqualifiés quand on connaît l'orientation du communiste Iouri Maslioukov – ancien responsable du Gosplan, nouveau vice-premier ministre, chargé des questions économiques – vers un renforcement du rôle de l'Etat, des renationalisations partielles et pour un certain protectionnisme, toutes choses opposées à l'idée que se font les Occidentaux d'une économie libérale et, en tous cas, à ce qu'ils préconisaient il y a deux mois à peine.

RECUL DES ÉCHÉANCES

Que penser, par ailleurs, du choix pour diriger la banque centrale de Viktor Guerachtchenko, dont le passage à la tête de l'institution d'émission, entre juillet 1992 et octobre 1994 coïncide avec une période d'inflation oscillant entre 3 500 et 300 %. Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement russe souhaite donner la priorité au paiement des énormes arriérés de salaires et de retraites dans l'espoir de calmer une opinion publique de plus en plus mal disposée à l'égard de la classe politique. M. Guerachtchenko n'a d'ailleurs pas fait mystère de son intention d'avoir recours à la planche à billets. M. Primakov lui même a assuré à la veille du week-end que la Russie paiera toutes ses dettes. *« Que personne n'en doute. La Russie n'est pas un pays à se déclarer en faillite »*. Sans aller jusqu'à la faillite, les Russes s'engagent pourtant vers un glissement significatif du calendrier de remboursement de leur dette. Déjà un moratoire sur la dette interne a été décrété. Ont-ils les moyens d'honorer les échéances de leur dette extérieure de 145 milliards de dollars (quelque 870 milliards de francs) ?

Déjà, l'échéance d'août de 700 millions de dollars due au Club de Paris n'a été payée que partiellement (500 millions). La modestie des réserves de change (12 milliards de dollars) grève sévèrement la capacité de la Russie à honorer ses engagements internationaux et les perspectives de recettes en devises sont moroses, en raison de la faiblesse du cours du pétrole. Les recettes énergétiques représentent la moitié des recettes d'exportations de la Russie. Avant le début de la crise, des économistes avaient calculé que la simple stabilisation des cours du baril à 15 dollars en 1998 aurait un impact de 5 à 6 milliards de dollars et ferait basculer la balance courante dans le rouge.

Il atteint ces jours-ci péniblement les 14 dollars. Si la chute des importations constatée lors de la première quinzaine d'août (-30 %) est plutôt une bonne nouvelle puisqu'elle peut contribuer à rééquilibrer la balance commerciale, elle prive en revanche le budget d'importantes recettes en devises, en raison de la forte taxation sur les importations. Les prochaines échéances de remboursement – 700 millions de dollars en novembre, 1,3 milliard en décembre – auront valeur de test.

Face à ces hiatus entre discours et faits, les membres du G 7 s'interrogent. La tenue à l'initiative de Tony Blair d'un sous-G 7, semble de ce point de vue prématurée. Si à Paris, on insiste sur le fait qu'aucune annonce ne sera faite à l'issue de cette réunion (puisqu'elle est sensée préparer le vrai G 7 du 3 octobre à Washington), la pression est si forte que les marchés ne peuvent qu'être déçus par l'absence de déclarations ou, pire, l'absence de contenu de ces déclarations.

Peut-il en être autrement : il n'existe encore que des présomptions sur la politique économique qui sera menée, et aucun consensus n'existe à ce jour entre les grandes puissances sur la conduite à tenir.

Babette Stern

Le directeur général du FMI plaide non coupable

« *Je ne regrette pas ce que nous avons fait* », affirme M. Camdessus dans un entretien aux *Echos* paru le 14 septembre. Le directeur général du Fonds monétaire international estime que les crédits accordés à la Russie, (11,2 milliards de dollars supplémentaires en juillet, portant à plus de 22 milliards les sommes promises d'ici la mi-1999) ne sont pas énormes comparés à la taille et aux enjeux de ce pays.

« *Nos recommandations étaient bonnes*, estime-t-il, *mais elles ont été mal appliquées. (...) J'étais opposé à la mesure de confiscation en matière de paiement de la dette (...) mais je n'étais pas hostile à une dévaluation qui aurait fait partie du programme.* » Pour Michel Camdessus, le FMI a *« un programme et des ressources pour le mener à bien. Nous ne débourserons ces ressources que lorsque nous aurons l'assurance que la Russie applique ce programme avec un soutien suffisant de la Douma »*.

Osez une grande Ecole Parisienne !
ESG
Ecole Reconnue par l'Etat
Diplôme visé par le ministère de l'Education Nationale
Des carrières au plus haut niveau en:
Marketing
Finances
Commerce International
Expertise Comptable
Filières pour les étudiants en :
Droit
Gestion
Lettres
Sciences
Ecole Supérieure de Gestion
25, rue Saint-Ambroise - 75011 PARIS
Tel: 01.53.36.44.00
Fax: 01.43.55.73.74
Internet : http://www.esg.fr

La capitale albanaise est en proie à de nouvelles violences

« LES RUES de Tirana sont désertes, les terrasses des cafés sont fermées et tout le monde a peur d'un nouvel accès de violence. On se croirait revenu au printemps 1997 ». Un habitant de Tirana, joint par téléphone, dimanche 13 septembre, traduisait ainsi le sentiment général après les violences qui venaient de se produire, le jour même, à Tirana, faisant resurgir le spectre du chaos et de l'anarchie qui avaient suivi, il y a un an, l'effondrement des pyramides financières. Dimanche, un manifestant a été tué et quatre policiers ont été blessés par balles lors d'une fusillade entre forces de l'ordre et partisans de l'ex-président Sali Berisha qui accusent le gouvernement socialiste de Fatos Nano d'avoir commandité l'assassinat, la veille, de l'influent Azem Hajdari. Le « bras doit » de M. Berisha a été abattu d'une rafale d'arme automatique tirée par des inconnus devant le siège du Parti démocratique (PD, opposition) dont il était l'un des fondateurs. Un de ses gardes du corps a également été tué. Les deux hommes devaient être inhumés lundi.

« L'assassinat d'Azem Hajdari est un attentat politique organisé par le gouvernement socialiste (...) Si le criminel Fatos Nano ne démissionne pas dans les vingt-quatre heures, nous réagirons et utiliserons tous les moyens pour le renverser », a déclaré M. Berisha, chassé du pouvoir à l'issue des émeutes de 1997. Quelques temps après cette déclaration, environ 1 500 de ses partisans, criant *« vengeance »* et *« mort à Fatos Nano »*, se sont rassemblés devant le siège de la police qu'ils ont bombardé à coups de pierres. Les protestataires se sont ensuite dirigés vers le siège du gouvernement où M. Nano était en réunion avec ses ministres. Des manifestants ont désarmé des soldats en faction et ont tiré sur le bâtiment, tandis que d'autres pénétraient à l'intérieur, où des coups de feu et une explosion étaient entendus. La police a riposté et un manifestant, touché en pleine poitrine, est décédé à l'hôpital militaire de Tirana. La victime, Skender Kalenja, cinquante-sept ans, était membre de la présidence du Front national (FN, droite), allié du PD. Les manifestants se sont finalement dispersés à l'appel de M. Berisha.

MANIFESTATIONS QUOTIDIENNES

Le gouvernement a dénoncé l'assassinat comme un *« un acte terroriste et criminel qui mérite la punition la plus sévère »*. Le président, Rexhep Meidani, a lancé dimanche soir un appel, télévisé, à la retenue. *« Abandonnez les armes et le langague de la vengeance »*, a déclaré M. Meidani après avoir consulté des représentants de *« tous les partis politiques »* pour tenter de surmonter cette nouvelle crise. La présidence de l'Union européenne a également fermement condamné le meurtre de M. Hajdari redoutant qu'il ne débouche sur d'autres violences qui *« rendraient encore plus difficile la réconciliation nationale »*.

Ces affrontements interviennent dans un climat politique déjà délétère. Les « démocrates », qui n'ont jamais accepté leur éviction du pouvoir, réclament avec insistance le départ des socialistes. Boycottant les réunions de travail devant déboucher sur l'adoption, en novembre, d'une nouvelle constitution, le PD organise quotidiennement des manifestations depuis l'arrestation, le 22 août, de six de ses principaux dirigeants accusés de *« crime contre l'humanité »* pour leur implication dans les événements de 1997. Le pays est, par ailleurs, destabilisé par la guerre qui se déroule dans le Kosovo voisin. Le départ des ressortissants américains et l'évacuation, en août, d'une partie de l'ambassade des Etats-Unis à Tirana menacés d'attaques terroristes par des extrémistes islamiques n'ont rien fait pour calmer la situation.

Christophe Châtelot

POUR VOUS AIDER A REUSSIR de BAC 0 à BAC + 3
■ SOUTIEN AUX FACULTÉS DROIT/SCIENCES ECO.
■ GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE Prépas 2 ans et Admissions Bac + 2 + 3
■ SCIENCES POLITIQUES 1ère et 2ème ANNÉES
■ ENTRÉE A LA M.S.T.C.F. Toutes FACULTÉS
GRANDS CONCOURS
■ E.N.M. Concours Classique et Exceptionnels
■ E.N.A. - C.N.E.S.S. - I.R.A.
■ E.F.B. (C.R.F.P.A.)
ENCADREMENTS COMPLETS ÉCRITS ET ORAUX
EXCELLENTS TAUX DE SUCCÈS
ISTH DEPUIS 1954
Tél. : 01-42-24-10-72
Fax : 01-42-24-73-25
3615 ISTH.ES
ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS PRIVÉS

En écourtant son mandat, le président Zeroual prend la classe politique algérienne à contre-pied

La presse évoque les luttes de clans au sommet de l'Etat

Les partis politiques ont réagi avec beaucoup de prudence à l'annonce, vendredi 11 septembre, par le président Liamine Zeroual, d'élections présidentielles anticipées auxquelles il n'entend pas participer. Plusieurs organes de la presse privée voient dans le geste inattendu du président algérien une nouvelle illustration des luttes de clans qui existent au sommet de l'appareil d'Etat.

L'ANNONCE par le président Zeroual d'élections présidentielles anticipées, auxquelles il ne participera pas, a pris de court la société civile et les formations politiques. Ces dernières ont réuni dans la précipitation leurs instances dirigeantes, samedi 12 et dimanche 13 septembre – jours travaillés en Algérie – pour préparer un scrutin présidentiel qui aura lieu *« avant février 1998 »*.

Tandis que le Rassemblement national démocratique (RND), surnommé *« le parti du président »*, ne publiait aucun communiqué à l'issue de la réunion à huis clos samedi de son bureau politique, le Front des forces socialistes (FFS), un formation de l'opposition surtout implantée en Kabylie, mettait en garde dans un communiqué *« tous les acteurs politiques, sociaux et* [le] *pouvoir contre toute fuite en avant qui précipiterait le pays dans le chaos »*. Le départ anticipé du président Zeroual démontre que *« les tenants du pouvoir réel ne siègent pas dans les institutions élues »*, ajoute le FFS. Son concurrent, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) *du docteur Saïd Sadi*, s'est contenté d'exprimer sa *« grande surprise »* face à une décision *« inattendue »*.

INTERROGATIONS

Si le Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique, dit *« respecter »* la décision présidentielle, le parti islamiste *Enhahda* (Renaissance) a estimé que le président *« aurait dû consulter la classe politique »*. Quant à l'autre grand parti islamiste, le Mouvement pour la société (MSP), membre de la coalition gouvernementale, il s'est contenté de dire qu'il avait été *« totalement surpris »* par le départ anticipé du chef de l'Etat.

La presse reflète ces interrogations et laisse percer son inquiétude face à ce que *Le Matin* n'hésite pas à appeler *« un coup d'Etat maquillé »*. Farouche adversaire de tout dialogue avec les islamistes, le quotidien bat le rappel des *« démocrates »* anti-islamistes. *« Quatre mois, c'est peu pour se préparer à un sauvetage du pays. Mais c'est suffisant pour le laisser assassiner »*, écrit l'éditorialiste du journal. Proche du RCD, *Liberté* affirme que six heures de discussions avec les chefs de l'armée ont été nécessaires avant que le président Zeroual accepte de rester à son poste jusqu'à la tenue des prochaines élections. Dans un autre article, le quotidien assure que le chef de l'Etat ne se trouvait plus en situation d'assurer *« l'équilibre entre deux clans qui divergent radicalement aussi bien sur le traitement de la question sécuritaire que sur la conduite des réformes économiques »*.

Sous le titre *« Sortie honorable »*, le quotidien *El Watan* parle, lui, du *« drame »* de Zeroual : *« avoir accordé une confiance aveugle à certains de ses proches collaborateurs. Ils ne se sont pas montrés à la hauteur »*, conclut le quotidien dont les propos visent le général Betchine, le ministre-conseiller du chef de l'Etat.

Liamine Zeroual n'avait pas su nouer de liens personnels avec le peuple algérien. Il incarnait un pouvoir lointain. Pourtant, sa décision d'écourter son mandat lui vaut aujourd'hui un courant de sympathie, alors que l'institution présidentielle en sort discréditée. *« La vie quotidienne des Algériens est de plus en plus difficile*, analyse un universitaire algérois. *Ils en rendent responsables le pouvoir. En abandonnant celui-ci, comme s'il avait été expulsé de sa maison, Zeroual est devenu plus humain, plus proche des Algériens. »*

J.-P. T.

■ ***Libre Algérie*, un journal** proche du FFS, devait faire sa réapparition en kiosque lundi 14 septembre. Au printemps, le parti avait décidé de suspendre sa parution après la publication d'un article antisémite dans le cahier arabe du numéro 2. De bimensuel, le journal (disponible en France) prévoit de devenir hebdomadaire d'ici à la fin d'octobre.

TROIS QUESTIONS À...

ABDENNOUR ALI-YAHIA

1 En tant qu'ancien ministre et président d'une association des droits de l'homme, comment expliquez-vous le départ anticipé du président Zeroual ?

Liamine Zeroual a été fait roi par les clans de l'armée. Il a voulu s'émanciper et ses pairs ne l'ont pas accepté. Le chef de l'Etat a commencé à voir son autorité remise en cause lorsque, au lendemain des massacres de civils dans l'Algérois, il y a un an environ, il n'a pas obtenu le remplacement immédiat du général Saïd Bey, le chef de la première région militaire, dont dépend la capitale. En contrepartie, les chefs de l'armée avaient réclamé la tête du plus proche et du plus controversé conseiller de Zeroual, le général Betchine. Il a refusé. A partir de cet instant, il savait son pouvoir menacé.

2 Comment voyez-vous la suite ?

En devenant membre du bureau politique du Rassemblement national démocratique (RND), le parti du président, au printemps dernier, le général Betchine est descendu dans l'arène politique. Il est en position de force pour négocier avec les décideurs de l'armée le nom du candidat officiel aux élections. Depuis les élections municipales, le RND contrôle la plupart des communes. Ce parti va contrôler sur le terrain le scrutin présidentiel. Les militaires vont devoir négocier.

3 Pensez-vous que le prochain *président sera un militaire* ?

Depuis l'interruption du processus électoral de 1992, l'armée a perdu beaucoup de sa crédibilité dans l'opinion publique. S'ils choisissent un homme du sérail pour succéder à Zeroual, leur image de marque en souffrira davantage – même s'ils optent pour un jeune militaire passé par l'université... S'ils se rabattent sur un civil, les choses peuvent traîner.

Une autre inconnue concerne l'attitude de l'armée vis-à-vis des islamistes. Je me demande quelle tendance va l'emporter parmi les auteurs de ce « coup d'Etat de cour » que vient de connaître l'Algérie : les militaires qui veulent éliminer les islamistes du champ politique – y compris les islamistes qui siègent aujourd'hui au gouvernement –, ou les militaires partisans d'un dialogue avec les islamistes ?

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquoi

Les talibans s'emparent d'un des derniers bastions de l'opposition afghane

KABOUL. Les talibans se sont emparés, dimanche 13 septembre, dans le centre de l'Afghanistan, de la ville de Bamyan, quartier général des chiites pro-iraniens et l'un des derniers bastions de l'opposition afghane, dont l'avenir semble compromis. La milice religieuse des « étudiants en théologie », au pouvoir à Kaboul, a lancé une offensive à partir du Nord et s'est emparée de la ville, quartier général du Hezb-i-Wahdat des Hazaras chiites pro-iraniens, selon un responsable taliban. L'agence iranienne officielle IRNA, qui cite des *« sources afghanes sûres »*, a confirmé la chute de la ville *« après d'intenses combats qui ont suivi le bombardement de la ville par les talibans samedi »*.

Par ailleurs, les talibans ont démenti, samedi 12 septembre, que le millionnaire intégriste saoudien Oussama Ben Laden ait été placé en résidence surveillée dans le sud-est de l'Afghanistan, alors que le quotidien arabe *Al Qods* affirmait le contraire, se fondant sur des propos de Ben Laden lui-même. – *(AFP, Reuters)*

Le dialogue se renoue au Cambodge dans un climat délétère

PHNOM PENH. Alors que Phnom Penh demeurait, lundi 14 septembre, le théâtre de manifestations, les initiatives s'esquissent pour sortir d'une crise longue déjà de trois semaines. Le roi doit recevoir, mercredi 16 septembre, son fils, le prince Norodom Ranariddh, et Sam Rainsy le lendemain. Sans avoir obtenu satisfaction, les deux chefs de l'opposition à Hun Sen, l'homme fort du pays, renouent le dialogue en vue de la convocation par Norodom Sihanouk, le 24 septembre, à Siem Réap et non à Phnom Penh, de l'Assemblée élue le 26 juillet. La capitale a été, dimanche, le théâtre d'une nouvelle démonstration de force du parti au pouvoir. Des milliers de paysans venus des provinces voisines ont traversé la ville, armés de bâtons, sous protection policière. Lundi, une petite marche antigouvernementale a vite pris de l'ampleur et la police est intervenue. – *(Corresp., AP.)*

Anniversaire troublé des accords israélo-palestiniens d'Oslo

TEL-AVIV. Plus de 40 000 Israéliens ont manifesté, samedi 12 septembre à Tel-Aviv, à l'occasion du 5e anniversaire de la signature des accords de paix d'Oslo, pour réclamer la démission de Benyamin Nétanyahou, accusé de *« tuer la paix »*. Le même jour, de violents affrontements ont opposé en Cisjordanie l'armée israélienne à des Palestiniens qui protestaient contre la mort de deux des principaux responsables militaires du mouvement islamiste Hamas, tués jeudi par des soldats israéliens. Ces affrontements ont fait une centaine de blessés palestiniens. Le bouclage imposé depuis vendredi sur la Cisjordanie et la bande de Gaza a été prolongé.

C'est dans ce climat tendu que se déroule depuis mercredi la visite de Dennis Ross, l'émissaire américain. Les négociations piétinent et seraient même entrées dans une phase de *« régression »*, de source israélienne. Yasser Arafat exige l'application de propositions américaines, alors que M. Nétanyahou pose encore des conditions. – *(AFP, Reuters.)*



Réserver dès maintenant vos actions CNP, c'est être assuré

- de bénéficier d'une réduction de 4F sur le prix de l'action, par rapport au prix qui sera retenu pour les investisseurs institutionnels, quel que soit le montant de votre investissement ;
- de la garantie, dans la limite de 8000 F par personne, soit d'obtenir le nombre d'actions correspondant au montant demandé, soit d'être au moins 2 fois mieux servi que si vous n'aviez pas réservé ;
- de recevoir automatiquement une action gratuite pour dix achetées au bout de 18 mois de conservation de vos actions dans la limite de 30 000F ;
- de ne payer aucun frais d'achat sur vos actions ni droit de garde pendant 18 mois ;
- de pouvoir inscrire vos actions CNP sur un PEA et de bénéficier de toutes les exonérations fiscales du Plan d'Epargne en Actions.

Devenez actionnaire du premier assureur de personnes en France

Parce que depuis 150 ans, le développement de la CNP s'inscrit dans les grandes évolutions de notre société. Pour permettre à chacun de protéger sa famille et de voir l'avenir plus sereinement, la CNP conçoit des produits d'épargne, de retraite, de prévoyance, de couverture de prêts et de garanties santé. **le savoir-faire de la CNP est une garantie pour ses assurés et une référence pour ses actionnaires.**

Pour réserver, contactez votre intermédiaire financier

Pour toute information sur la CNP et sur l'opération, tapez http://www.cnp.fr ou appelez gratuitement le N° Vert 0 800 544 544



Un document de référence enregistré et une note d'opération visée par la COB sont disponibles, sans frais, auprès des intermédiaires financiers et de la CNP

EUROPE Lors du premier forum de son mouvement, Demain la France, que préside son conseiller William Abitbol, Charles Pasqua, qui est toujours conseiller politique du RPR, a réitéré sa demande d'un référendum sur le traité d'Amsterdam. Le sénateur des Hauts-de-Seine présente la construction européenne actuelle comme *« la dernière utopie totalitaire du siècle »*. ● LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS réclame, lui aussi, un référendum pour ratifier le traité d'Amsterdam, plutôt que de parler dès maintenant des élections européennes de juin 1999, pour lesquelles le choix de sa tête de liste est en débat. ● LES SOCIALISTES sont également à la recherche d'un chef de file pour ce scrutin. Le jospiniste Jean-Marie Le Guen soutient la candidature de Jack Lang, tandis que le premier secrétaire du PS, François Hollande, renvoie la question au printemps 1999.

La ratification du traité d'Amsterdam divise la droite et la gauche

Charles Pasqua d'un côté, le Parti communiste français de l'autre maintiennent la demande d'un référendum. Jacques Chirac et Lionel Jospin préfèrent confier au Parlement la révision constitutionnelle et le vote sur le document qu'ils ont approuvé ensemble en juin 1997

ARLES (Bouches-du-Rhône)
de notre envoyé spécial

Jamais il ne renoncera. Après avoir donné le sentiment, dans plusieurs entretiens récents, de faire machine arrière pour les élections européennes, Charles Pasqua s'est employé, samedi 12 et dimanche 13 septembre, en Camargue, lors du premier forum de son mouvement, Demain la France, à expliquer la stratégie à double détente qu'il entend suivre au cours des prochains mois. Si, comme il le dit, les élections européennes ne sont pas d'actualité, c'est qu'une première étape passe par Amsterdam.



Le président du Comité national pour le référendum – dont le sigle, CNR, évoque opportunément celui du Conseil national de la Résistance – a rappelé, dans son discours de clôture, les termes de la lettre qu'il avait envoyée à ce sujet, le 27 juillet, au président de la République : *« C'est maintenant à vous et à vous seul qu'il appartient soit de laisser les citoyens français libres d'exercer leur pouvoir souverain par référendum, ce que dit précisément notre Constitution dans son article 89, soit de les en déposséder, ce que sa lettre vous permet, toutefois. Pour un gaulliste, cette décision n'est pas neutre. Il y va, en effet, et de l'avenir de la nation française et des principes de notre République telle que l'a voulue le général de Gaulle. »*

Pour M. Pasqua, il serait pour le moins *« paradoxal que Jacques Chirac, qui se réclame du gaullisme, se satisfasse d'un Congrès, alors que François Mitterrand, lui, avait organisé un référendum »*, en 1992, pour la ratification du traité de Maastricht. *« S'ils sont sûrs que le "oui" l'emporte, qu'ils aillent au référendum ! »*, insiste-t-il, en visant indistinctement tous les gouvernants.

Si, donc, comme il le redoute, le débat sur les transferts de souveraineté prévus par le traité d'Amsterdam est « confisqué » par le Parlement et, par surcroît, *« pendant la trêve des confiseurs »*, M. Pasqua s'engagera dans une seconde étape, celle des élections européennes de juin 1999. A ce propos, le conseiller politique du RPR prend de plus en plus ses distances, bon gré, mal gré, avec son parti et avec son président, Philippe Séguin, qui, regrette-t-il, ne parvient pas à *« s'affranchir »* de la tutelle du chef de l'Etat.

Le RPR doit organiser, les 5 et 6 octobre, une convention sur l'Europe pour tenter de dégager une synthèse. *« A l'heure actuelle, seules les conclusions seraient ouvertes à la presse. Si c'est verrouillé à l'avance, nous n'irons pas »*, prévient M. Pasqua. Il ne croit pas davantage à la vertu des amendements que la direction du RPR se prépare à introduire lors de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité. Ce ne serait qu'un *« habillage »*, dit-il. Il récuse, enfin, l'argument déjà avancé par Nicolas Sarkozy selon lequel le mouvement gaulliste ne saurait s'opposer à un traité négocié par M. Chirac (*Le Monde* du 10 septembre) : *« Les hommes politiques doivent se déterminer en fonction de l'intérêt national. Dans ce domaine, on ne peut pas faire passer avant l'amitié ou l'appartenance politique. »* Avec l'Europe telle qu'elle est en train d'être fabriquée, l'enjeu n'est rien de moins, en effet, que de lutter contre *« la dernière utopie totalitaire du siècle »*. Les vertus protectrices du *« saint euro »* sont pareillement raillées : *« La croyance aveugle dans l'euro me rappelle exactement la vénération qui entourait la ligne Maginot. »*

MARQUER UN REFUS

La configuration d'une liste qui serait conduite par M. Pasqua n'est cependant pas arrêtée. Selon le président de Demain la France, William Abitbol, il ne faudrait pas reproduire ce qui s'était passé lors des précédentes élections, en 1994, lorsque M. Pasqua avait apporté son soutien à la liste conduite par Philippe de Villiers. L'enfermement dans un tandem étoufferait le message gaullien. L'objectif ne serait pas de constituer, selon son expression, *« un tronçon, un segment de la droite »*, mais de marquer un refus. Devant les jeunes militants de Demain la France, parmi lesquels une bonne proportion de *« beurs »*, l'ancienne conseillère de Georges Pompidou, Marie-France Garaud, l'a rappelé : *« Le gaullisme, c'est d'abord de savoir dire "non". »*

M. Pasqua lui-même ne paraît pas s'inquiéter outre mesure des conséquences que pourrait avoir la multiplicité des listes de droite. Malgré sa demande de régularisation de tous les sans-papiers, faite dans la foulée de la Coupe du monde de football, avec l'idée de présenter une illustration positive de l'idée nationale, il s'estime toujours capable de prendre des voix au Front national.

Il n'a pas renoncé, enfin, à transcender, sur la question européenne, le clivage droite-gauche. Il est vrai que des responsables de la Confédération des écologistes indépendants, des militants du Mouvement des citoyens, présidé par Jean-Pierre Chevènement, du Mouvement pour la France, de M. de Villiers, des jeunes séguinistes déçus, des sympathisants du Front national et, paraît-il, d'anciens trotskistes ont participé au forum de Demain la France.

Une clarification autour de la construction européenne est-elle imaginable ? Mme Garaud n'y croit pas, parce que, explique-t-elle, *« ce nouveau clivage détruit le fonds de commerce des partis »*. Dans un entretien publié lundi par *Le Figaro*, le président de Force démocrate, François Bayrou, estime, de son côté, qu'il y a deux sensibilités au sein de L'Alliance pour la France, *« l'une nationale et l'autre européenne »* et que *« ces deux sensibilités ont leur légitimité »*. Secrétaire national du RPR aux relations extérieures, Pierre Lellouche n'écarte pas l'idée que, comme lors du référendum sur Maastricht, les gaullistes puissent être présents sur deux listes. Sans se faire beaucoup d'illusions sur le nombre de parlementaires qui le suivront dans ses analyses (une trentaine environ), M. Pasqua réclame, au minimum, la liberté de vote pour Amsterdam.

Jean-Louis Saux

Bernard Pons veut préparer la « relève » au RPR

Le président de l'Association des amis de Jacques Chirac, Bernard Pons, a annoncé, samedi 12 septembre, la réunion, le 17 octobre à Paris, d'une *« convention de la relève »*. Un comité de pilotage a été mis en place, qui sera présidé par François Grosdidier, vice-président du conseil régional de Lorraine et ancien député (RPR) de Moselle.

Juste avant la mise en examen d'Alain Juppé, M. Pons ne cachait pas son ambition de se présenter, au mois de décembre, à la présidence du RPR contre Philippe Séguin. Devant ce qui apparaissait comme une offensive bénéficiant de la caution de l'Elysée, M. Séguin avait alors déclaré au *Monde* : *« Si je devais considérer les seuls critères personnels, je me retirerais bien volontiers. Mais je consulterai pour savoir si je peux partir sans dommage. »* Paradoxalement, les ennuis judiciaires de M. Juppé ont contribué, depuis, à resserrer les rangs derrière l'actuel président du RPR.

Le PCF ne renonce pas à une liste de « large rassemblement »

Y PENSER toujours, n'en parler jamais. Samedi et dimanche, à la Fête de *L'Humanité*, organisée à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, on n'a guère parlé d'Europe. Si ce n'est, bien sûr, pour rappeler que le Parti communiste français est contre l'euro et qu'il n'approuvera pas la ratification du traité de d'Amsterdam. De la future campagne, de la tête de liste aux élections de juin 1999, on ne dit, officiellement, que ce que Robert Hue a expliqué dimanche matin : le PCF défendra une réorientation *« sociale et progressiste de la construction européenne »*.

Question de tactique, d'abord, à l'instar du PS, qui ne fera connaître son chef de file pour ce scrutin qu'en mars ou avril *(lire ci-contre)*. Le secrétaire national du PCF envisage, si Philippe Séguin ou François Hollande sont candidats pour le RPR et le PS, de mener, lui aussi, la liste de son parti. A moins qu'il ne soit candidat à la dernière place, pour « pousser » la liste, laissant, comme prévu, à un autre dirigeant, engageant la direction du parti et symbolisant sa « mutation », la lourde tâche de dépasser le score de 1994 (6,8 %). Les plus intransigeants des communistes ne sont pas dupes du défi et de l'enjeu. *« Nous espérons bien que Robert Hue mènera la liste. C'est normal et très souhaitable »*, confiaient ainsi Maxime Gremetz et Nicolas Marchand, tous deux membres du bureau national, dans les allées de la fête.

UN « MAUVAIS » TRAITÉ

Sans doute le PCF n'est-il pas fâché de laisser passer le débat sur Amsterdam avant d'entrer en campagne. M. Hue juge que le traité est *« mauvais »*, les députés communistes voteront contre. Mais, une fois le traité adopté par le Parlement, c'est une autre phase de la vie politique qui s'ouvrira : l'euro existe, les militants ont pu le rencontrer sur le stand du ministère de l'économie et des finances, à la fête. En revanche, M. Hue a beaucoup insisté sur la *« tourmente financière »* – crises russe et asiatique – *« dont il est illusoire de penser que l'Europe est à l'abri »*, puisque cette dernière *« est placée sous la domination des marchés financiers »*. Pour la Place du Colonel-Fabien, le gouvernement sous-estime cette crise. La ligne de partage, sur l'Europe et les choix gouvernementaux, ne passe pas au sein du PCF, mais bien au sein du gouvernement, entre les ministres et les sensibilités socialistes. *« Je ne suis pas sûr que* L'Humanité *ait eu une bonne idée d'inviter Dominique Strauss-Kahn »* *(lire ci-contre)*, insistait ainsi Pierre Blotin, numéro deux du parti, dans les allées de la fête.

C'est que, à la *« synthèse »* gouvernementale, les communistes, qui doivent penser à leur campagne, ont répété qu'ils préfèrent la pluralité la gauche. Récusant tout *« repli dans une attitude frileuse de protestation »*, M. Hue refuse aussi de *« s'aligner derrière un PS dominant à gauche et porteur, tout naturellement, parce que c'est sa nature, son identité, d'une politique social-démocrate, voire social-libérale, hésitant à rompre avec les politiques passées ou, même, les reprenant dans certains domaines comme, par exemple, les privatisations »*. *« Les Français n'attendent pas que nous soyons un courant de la social-démocratie »*, a renchéri Nicole Borvo, reprenant elle aussi un mot qui n'avait plus guère cours au PCF.

Moins que le gouvernement, c'est aujourd'hui la gauche partisane et parlementaire, mais aussi *« la gauche dans toute sa diversité »* qu'il faut mettre en avant. La petite réception organisée, samedi, par M. Hue, n'avait pas d'autres fins. Avec certains, pas même la peine de dialoguer : *« Alors, camarade ? »*, a-t-il simplement lancé à Arlette Laguiller, avant d'échanger avec elle quelques banalités. Le matin, une délégation du PCF avait rencontré, en revanche, une délégation du MDC, représenté par Jean-Luc Laurent, pour mettre en place un groupe de travail en vue d'établir des *« convergences »* avant les élections européennes. Le MDC a monté le même groupe avec le PS, mais le PCF veut montrer qu'il n'a pas renoncé à la liste de *« large rassemblement »* annoncée en juin.

L'architecte Roland Castro, le communiste Richard Dethyre, principal animateur du mouvement de chômeurs Apeis, mais aussi Maya Surduts, responsable de la Cadac, ont été approchés. La direction du PCF s'évertue aussi à expliquer aux dirigeants de la Ligue communiste révolutionnaire, qu'elle a rencontrés le 9 septembre, qu'une alliance avec Lutte ouvrière les ferait disparaître au profit de Mme Laguiller. S'agit-il de geler le plus tard possible le jeu à gauche ? De répondre aux cadres communistes, notamment refondateurs, qui accusent la direction d'avoir échoué dans cette tentative ? Ou bien d'un jeu pour masquer un indéniable malaise ?

Ariane Chemin

Dominique Strauss-Kahn brave les communistes

Alerté par les appels téléphoniques de militants à *L'Humanité*, qui demandaient le programme de Jean-Claude Gayssot, le ministre communiste des transports a préféré se contenter de *« passer »* de stand en stand ou de débat en débat. Dominique Strauss-Kahn, lui, avait accepté de venir expliquer, samedi 12 septembre, l'euro et sa politique économique face à l'économiste Elie Cohen et aux communistes Paul Boccara et Francis Wurtz.

Quand on présente le *« ministre de l'économie et des finances »*, l'auditoire fait *« Ouh ! »* ; quand on ajoute que c'est le *« seul ministre socialiste »* de la fête – en oubliant Catherine Trautmann –, il applaudit. Les premières questions portent sur les privatisations. Des cris fusent : *« Menteur ! »*, *« On n'est pas des énarques. »* Quand « DSK » déclare que des organismes comme le FMI *« ne sont pas adaptés à la situation d'aujourd'hui »*, un militant crie : *« Moi non plus ! »* Par les temps qui courent au PCF, le chahut est resté raisonnable.

M. Le Guen voit en Jack Lang le candidat de l'« enthousiasme »

CE N'EST qu'en mars ou avril 1999 que les militants du Parti socialiste désigneront leur tête de liste pour les élections européennes du 13 juin 1999. *« Je n'ai guère d'appréhension sur le dévouement – et même l'esprit de sacrifice – de beaucoup de nos camarades pour y figurer, et pas simplement en bas mais pour être en haut, et même tout en haut »*, avait déclaré François Hollande, le 30 août, lors de l'université d'été de La Rochelle. L'absence d'inquiétude du premier secrétaire du PS, qui ne souhaite pas lui-même être candidat, voulant demeurer député de Corrèze, a été renforcée depuis par des déclarations de soutien à des personnalités qui ne se sont pas elles-mêmes déclarées.

Après la prise de position du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, en faveur de Jacques Delors (*Le Monde* du 2 septembre), qui se garde bien de faire connaître une telle prédisposition, Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération de Paris, s'est prononcé, dimanche 13 septembre, en faveur de Jack Lang. S'exprimant sur Radio-Shalom, ce jospiniste, proche de Dominique Strauss-Kahn, a déclaré son soutien au président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ami de Laurent Fabius : *« Jack Lang*, a affirmé M. Le Guen, *est porteur d'une certaine vision, d'un enthousiasme qui pourraient bien correspondre à ce que sont ces élections européennes. »*

Prudemment, le député de Paris a ajouté, à propos de M. Lang : *« Je ne sais pas s'il le souhaite, je ne sais pas si c'est possible ni dans quelles conditions. »* Au passage, M. Le Guen s'en est pris aux Verts, qui *« ne peuvent pas entrer dans une élection proportionnelle avec deux objectifs qui sont d'affaiblir le Parti socialiste et de dépasser le Parti communiste »*. Il les a invités à *« avoir une vision plus positive »*, qui consisterait, par exemple, *« à battre la droite ou à attirer de nouveaux électeurs »*. Alors que d'autres noms sont avancés pour conduire la liste socialiste – ceux de Pierre Moscovici, d'Elisabeth Guigou ou de Jean-Christophe Cambadélis –, M. Hollande indique que *« personne ne lui a rien fait savoir »*. *« Ce qui compte*, observe le premier secrétaire du PS, *ce sont les enthousiasmes de janvier* [au moment de l'appel à candidatures] *davantage que ceux de septembre. »*

ÉLARGIR LE « MODÈLE SOCIAL »

Alors que les socialistes espèrent une victoire du SPD aux élections générales du 27 septembre en Allemagne, tout en s'attendant, plus encore au lendemain des élections régionales en Bavière *(lire page 3)*, à *« un score serré »*, M. Hollande a souligné, samedi, à Lomme, dans le Nord, que *« la réussite du gouvernement Jospin doit avoir son prolongement en Europe »*. Pour le député de Corrèze, l'Europe a *« un modèle social et économique (...) à diffuser dans le reste du monde »*, et une victoire de Gerhard Schröder favoriserait, dans une Europe alors dominée par des gouvernements à participation ou à direction sociale-démocrate, *« une façon de voir le monde ensemble »*.

Dans l'immédiat, M. Hollande attache plus d'importance à la préparation du Manifeste que les socialistes européens tentent d'élaborer pour les élections qu'à la désignation de la tête de liste. *« Les socialistes*, a-t-il lancé à Lomme, *doivent être en capacité de modifier l'Europe et de modifier le monde. »* La rédaction de ce manifeste a été confiée au Français Henri Nallet, ancien ministre, et au Britannique Robin Cook, ministre des affaires étrangères du gouvernement de Tony Blair et représentant de l'aile gauche du New Labour. Il devrait voir le jour dans quelques semaines.

Michel Noblecourt

QUELLE ENTREPRISE DEMAIN ?
Entre efficacité et équité

Colloque organisé par
LA FONDATION JEAN-JAURES

le jeudi 17 septembre 1998
de 9h à 13h et de 14h30 à 18h

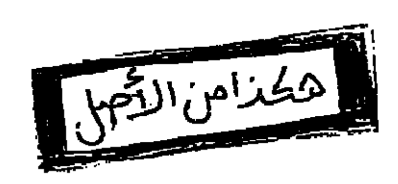
Avec la participation de
Martine AUBRY, François HOLLANDE, Christian PIERRET

Maison de la Chimie
28, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

Confirmez votre participation *avant le 16 septembre 1998* :

- **Par courrier :** Fondation Jean-Jaurès, 73, avenue Paul Doumer, 75116 Paris
- **Par téléphone :** 01 40 72 21 38
- **Par Fax :** 01 40 72 21 39
- **Par e-mail :** fjj75@calva.net





Le CNPF pourrait consentir à étendre le système de préretraite contre embauche

Plusieurs secteurs ouvrent cette semaine des négociations sur les 35 heures

Le conseil exécutif du CNPF, réuni lundi 14 septembre, devait accepter, sous condition, l'élargissement de l'ARPE (préretraite contre embauche) aux salariés ayant commencé à travailler à 14 et 15 ans. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, poursuit ses consultations sur la réforme des charges patronales. Trois secteurs (BTP, chimie, grande distribution) vont ouvrir des négociations sur les 35 heures.

L'OUVERTURE de négociations sur les 35 heures dans de nouvelles branches professionnelles (bâtiment-travaux publics, grande distribution, chimie), la reconduction du dispositif préretraite contre embauche créé en 1995 et la réforme des charges patronales de « Sécu » seront au centre de la semaine sociale. Cette série de consultations et de négociations devrait permettre au gouvernement et aux partenaires sociaux de préciser leurs positions sur les dossiers de l'emploi.

Martine Aubry a poursuivi, lundi 14 septembre, la concertation sur la réforme des cotisations patronales de Sécurité sociale que le premier ministre lui a confiée, le 8 septembre, à la suite de la publication du rapport Malinvaud. La ministre de l'emploi et de la solidarité souhaite qu'une *« première étape »* soit franchie dès le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999. Elle devait notamment recevoir Daniel Prada pour la CGT, dont la centrale plaide pour une extension de l'assiette des cotisations patronales à la valeur ajoutée des entreprises.

Mme Aubry aura un son de cloche très différent en s'entretenant, mardi, avec le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière. Le patronat reste hostile à toute modification du système actuel, et rejette en particulier toute baisse des prélèvements sociaux sur les bas salaires compensée par un alourdissement des charges sur les rémunérations plus élevées, comme l'envisage la ministre de l'emploi. La réforme des cotisations patronales sera l'un des points à l'ordre du jour de la réunion, lundi après-midi, du conseil exécutif de rentrée du CNPF. Mais ses trente-cinq membres se pencheront aussi sur la reconduction et l'extension de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), qui est loin de faire l'unanimité au sein du patronat.

Ce dispositif, financé par l'assurance-chômage (Unedic), permet à des salariés ayant totalisé quarante ans de cotisation retraite de cesser leur activité à partir de 58 ans, à condition que leur départ soit compensé par une embauche. Temporaire, il doit être reconduit avant la fin de l'année. Le patronat va donner officiellement son feu vert à une extension de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), mais sous condition : il ne souhaite pas, en effet, que le coût de l'ARPE dérive, alors que l'assurance-chômage ne sera qu'en léger excédent en 1998 (700 millions de francs) et en 1999 (1,8 milliard de francs), selon ses dernières prévisions, et il a demandé à l'Unedic des simulations sur le coût d'une telle extension.

Cette extension est l'une des principales revendications de Force ouvrière. En juin, dans le cadre de la négociation sur les 35 heures dans la métallurgie, FO avait suspendu sa signature, notamment, à l'acceptation par le CNPF d'une extension de cette formule de préretraite contre embauche aux salariés qui ont commencé à travailler à 14 et 15 ans. Un texte, en annexe de l'accord passé entre trois syndicats (FO, CFTC, CFE-CGC) et l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), précisait que les signataires *« conviennent de demander »* à leurs confédérations respectives de *« renouveler »* et d'*« élargir »* l'ARPE. Interrogé, dimanche 13 septembre, sur Radio J, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a estimé que cette réforme permettrait de dégager environ cent cinquante mille emplois.

Les négociations sur les 35 heures, qui s'ouvrent cette semaine dans trois branches professionnelles, s'annoncent difficiles, notamment dans le bâtiment (hors artisanat, qui vient de signer un accord) et la chimie. La Fédération française du bâtiment (FFB) avait prévenu, en août, qu'elle entendait s'inspirer de l'accord intervenu dans la métallurgie, alors que celui-ci ne prévoit aucune création d'emploi mais une forte augmentation du contingent d'heures supplémentaires. De son côté, le patronat de la chimie n'avait pas caché, dès le mois de juin, qu'il dénoncerait la convention collective de branche *« si les circonstances l'imposaient »*.

En dépit de l'opposition d'une majorité du patronat aux 35 heures, Mme Aubry se veut toujours optimiste. Invitée, dimanche, de l'émission « Public », sur TF 1, la ministre a notamment répondu à M. Seillière, qui l'avait accusée de manifester *« un certain mépris »* pour les partenaires sociaux parce qu'elle avait critiqué l'accord sur le temps de travail dans la métallurgie. *« On a l'impression qu'il n'est pas content de voir que tous ces chefs d'entreprise négocient et que, finalement, c'est en train de marcher, parce que partout cela discute »*, a t-elle déclaré.

Selon Mme Aubry, près de deux cent quarante entreprises ont déjà signé un accord et deux mille cinq cents emplois auraient ainsi été créés. Un autre signe, selon elle, ne trompe pas : les cabinets spécialisés en réorganisation des entreprises et en « ingénierie sociale » sont *« débordés »*. Il est sans doute trop tôt pour juger, mais trois mois après sa promulgation, la loi sur les 35 heures n'a pas porté ses fruits en matière d'emploi.

Jean-Michel Bezat

Jean-Marie Le Pen rend hommage à l'écrivain antisémite Maurice Bardèche

C'EST une nef aux deux tiers remplie qui a accueilli, samedi 12 septembre, dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, le fief parisien des intégristes, une messe solennelle dite en latin pour l'écrivain Maurice Bardèche, mort un mois et demi plus tôt (*Le Monde* daté 2-3 août). L'événement avait rameuté toutes les générations de l'extrême droite la plus « dure » autour du cercueil du beau-frère de Robert Brasillach, fusillé à la Libération pour collaboration avec les nazis et toujours considéré comme un martyr par une partie de l'extrême droite. Certains arboraient, en badge, la photo du rédacteur de *Je suis partout*.

L'assistance était dominée par les nostalgiques de Vichy, par les admirateurs déclarés du fascisme ou de l'Allemagne nazie, comme Bardèche lui-même l'était demeuré toute son existence, plutôt que par le monde de l'édition, qui continua à publier l'œuvre du Bardèche critique littéraire et qui conserva pour l'ancien normalien une certaine indulgence. Les figures marquantes du Front national se sont globalement abstenues de paraître, même si l'on pouvait remarquer, çà ou là, dans les travées, un visage connu de responsable de ce parti.

Jean-Pierre Reveau, le trésorier, Jacques Robichez, président du « conseil scientifique » du mouvement, ou Jean-Pierre Cohen, membre du comité central, faisaient ainsi partie du public, à côté du directeur du cabinet de Jean-Marie Le Pen, Bruno Racouchot. On pouvait surprendre, dans le cercle des proches, certaines figures appartenant à la mémoire la plus blafarde de l'extrême droite. Celle d'Henry Coston, par exemple, né en 1910, agitateur antisémite professionnel et agent de propagande nazie depuis 1935, auteur de pamphlets et de brochures aux titres évocateurs comme *La France colonie juive* (1937) ou *Je vous hais* (1944).

UN « PROPHÈTE »

M. Coston continue à être très lu à l'extrême droite, y compris à l'intérieur du Front national. Il était inévitable que les ténors du négationnisme français se joignent aussi à Maurice Bardèche dans son dernier voyage, puisqu'il fut l'un de leurs précurseurs et de leurs soutiens. Ainsi fit Henri Roques, auteur d'une thèse, soutenue en 1985 à l'université de Nantes, contestant la réalité des chambres à gaz ; Pierre Guillaume, dirigeant de *La Vieille Taupe* et éditeur de Roger Garaudy ; ou l'avocat des négationnistes Eric Delcroix, conseiller régional (Front national) de Picardie.

De même, l'ancien milicien François Brigneau, chroniqueur à *National Hebdo*, Jean Madiran, directeur du quotidien *Présent* – qui vient de consacrer au défunt une série d'articles intitulée « Bardèche : un ami, notre premier voisin » – côtoyaient Pierre Sidos, de l'Œuvre française, Roland Gaucher, ancien directeur de *National Hebdo*, Jean-Claude Jacquard, responsable national du Groupement de recherches et d'études pour la civilisation européenne (GRECE), Pierre Pujo, de l'Action française. Quant à M. Le Pen, absent à Saint-Nicolas-du Chardonnet, il s'est associé à l'hommage sous la forme d'un « *in memoriam* » de sa main, publié par l'ensemble de la presse d'extrême droite, en particulier par *Français d'abord*, l'organe du FN. Le président du Front national y saluait en Bardèche le *« prophète d'une renaissance européenne qu'il espéra longtemps »*, ainsi qu'*« un grand écrivain et un historien d'avant-garde »*.

Cet « historien », en relation suivie avec Paul Rassinier – l'inventeur, à proprement parler, du négationnisme –, n'hésitait pas à écrire, dans son *Nuremberg ou la terre promise* de 1948 (ouvrage en principe interdit à la vente depuis 1952), la profession de foi suivante : *« Quant à moi, le nègre américain qui abaisse tranquillement au-dessus des maisons d'une ville le levier de son magasin de bombes me paraît encore plus inhumain, encore plus monstrueux que le gardien de prison qui, dans notre imagerie, accompagne vers la douche mortelle les sinistres convois de Treblinka. »*

Christiane Chombeau et Nicolas Weill

Compétition à gauche pour l'élection partielle de Dunkerque

Face à la droite et au FN, huit candidats font concurrence au suppléant de Michel Delebarre

LILLE
de notre correspondant régional

L'élection législative partielle provoquée dans la treizième circonscription du Nord, le 20 septembre, par la démission de Michel Delebarre (PS), député du Nord et maire de Dunkerque, à la suite de son élection à la présidence du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, n'a, pour l'instant, guère fait couler d'encre. Pourtant, il y a pléthore de candidats, mais seulement à gauche. La droite présente un candidat très consensuel. Le Front national sera, lui aussi, présent.

Personne ne s'attend à un scrutin très serré, même si l'on ne connaît pas bien, encore, l'ampleur des mouvements de balancier dans cette circonscription qui avait été découpée, en 1986, dans le fief d'Albert Denvers (PS), ancien député et ancien président de la Communauté urbaine de Dunkerque. Chacun pense aujourd'hui que la tendance est très favorable à la gauche, où l'on enregistre pas moins de neuf candidatures. Huit candidats, en effet, ont décidé de faire concurrence au socialiste André Delattre, ancien suppléant de M. Delebarre et ancien député. Maire de Coudekerque-Branche, ville qui représente 40 % des voix de la circonscription, M. Delattre a pour suppléant Philippe Nouveau, adjoint de M. Delebarre à la mairie de Dunkerque.

A gauche, personne n'en fait mystère, il s'agit surtout de se compter. Les communistes du Nord, qui n'avaient obtenu que 5 % au premier tour, en 1997, face à M. Delebarre, entendent parvenir à un meilleur score. C'est d'autant plus important pour eux qu'un nouvel échec apporterait de l'eau au moulin de leurs voisins du Pas-de-Calais, très sévères sur la participation communiste au gouvernement. Le test a également son importance pour les Verts, qui aimeraient bien toucher des dividendes de leur passage à la tête de la région Nord - Pas-de-Calais, sous la présidence de Marie-Christine Blandin, de 1992 à 1998. Lutte ouvrière, enfin, tente de confirmer son excellent score aux élections régionales de mars, qui avaient permis aux trotskistes, pour la première fois, d'avoir des élus.

Quant au PS, il aborde cette élection sans grande appréhension. D'abord parce que la circonscription, malgré le faux pas de 1993, qui avait vu la défaite du suppléant de M. Delebarre, paraît bien ancrée à gauche : ce fut toujours le cas de Coudekerque-Branche, cité ouvrière ; il semble bien que ce soit maintenant, aussi, celui de Dunkerque. L'ancien ministre a su mettre à profit sa « traversée du désert » pour assurer totalement son emprise sur la ville. Même s'il est à l'origine d'une partie des grands travaux revendiqués aujourd'hui par son successeur, il paraît peu probable que l'ancien maire, Claude Prouvoyeur, aujourd'hui suppléant du candidat de la droite, Franck Dhersin (DL), puisse amorcer une reconquête de la place perdue.

CONSENSUS DANS L'OPPOSITION

Le véritable enjeu de la treizième circonscription du Nord se situe sans doute dans le duel entre la droite et l'extrême droite : le Front national avait, en effet, recueilli près de 18 % des suffrages au premier tour des élections législatives de 1997. Le chef de file du RPR, Emmanuel Dewees, avait fait savoir, dès les cantonales de mars, qu'il ne se représenterait pas pour les élections suivantes. Contrairement à ce qui a pu se passer ailleurs, c'est tout naturellement que M. Dhersin, âgé de trente-six ans, maire de Téteghem, dans la banlieue de Dunkerque, et proche de Philippe Vasseur, député (DL) du Pas-de-Calais, a été choisi comme candidat de l'opposition. Il bénéficie du soutien de M. Prouvoyeur, qui a gardé une certaine influence sur les couches âgées de l'électorat dunkerquois, et d'une bonne image, notamment grâce à son jeune âge et à sa gestion d'une commune rurale bien aménagée.

Personne ne pense que ces atouts permettront à M. Dhersin de devancer le candidat socialiste. La seule vraie question est de savoir s'il mettra un terme à la progression du Front national, dont le candidat habituel, Philippe Eymery, a été élu conseiller régional en mars.

Pierre Cherruau

François Bayrou se reconnaît en Jacques Chirac

DANS UN ENTRETIEN au *Figaro* du 14 septembre, François Bayrou, candidat à la présidence de l'UDF, estime *« qu'à s'en tenir aux lignes politiques, le mouvement qui devrait se reconnaître le mieux dans les affirmations du président de la République, européenne et sociale, c'est évidemment* [l'UDF] ». *« Pourquoi ne pas s'en réjouir ? »*, interroge le président de Force démocrate, en évoquant l'Europe et *« les valeurs républicaines »*.

Interrogé sur l'attitude d'Alain Madelin et de Démocratie libérale à l'égard du Front national, M. Bayrou affirme : *« Les partis fondateurs de L'Alliance refusent tout compromis avec le FN. C'est très clair. Pour le reste, ce sont les affaires de Démocratie libérale. »* M. Bayrou revient en outre sur les trois principes qu'il veut donner à l'UDF : la République, la réforme, le rassemblement.

Pour Mme Guigou, l'« indépendance de la justice » est en bonne voie

ELISABETH GUIGOU estime qu'*« on commence enfin à croire à l'indépendance de la justice »*, dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 13 septembre. La garde des sceaux a ajouté qu'*« on allait pouvoir maintenant poser sereinement le problème de la responsabilité des juges »*. La ministre de la justice a ajouté que les propos de l'ancien premier ministre Raymond Barre sur sa réforme de la justice lui ont *« fait plaisir »*. Le maire de Lyon a déclaré, dans un entretien au *Point* du 12 septembre, que la réforme de la justice de Mme Guigou *« contient des éléments »* qu'il *« approuve tout à fait »*, notamment sur les relations entre les magistrats du parquet et la chancellerie.

Interrogée sur la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS), qui sera discutée au Parlement le 9 octobre, Mme Guigou a réaffirmé qu'il ne s'agissait pas *« d'un mariage du tout, ni hétérosexuel ni homosexuel »*. Sur la question du lieu d'enregistrement du PACS, elle a ajouté que *« si une majorité de parlementaires se prononce pour la préfecture, cela ne* [la] *dérange pas »*.

DÉPÊCHES

■ **VERTS : le parti libéral allemand (FDP) a demandé aux Verts de retirer Daniel Cohn-Bendit** du Parlement européen, selon le *Herald Tribune* du 14 septembre. Ce souhait a été exprimé à la suite de la publication d'une lettre de soutien à l'ancien terroriste Hans-Joachim Klein – qui a été interpellé le 8 septembre dans l'Orne –, signée par un certain nombre de personnalités, dont M. Cohn-Bendit, aujourd'hui candidat à la tête de liste des Verts aux élections européennes (*Le Monde* du 12 septembre). De leur côté, les sociaux-démocrates allemands demandent qu'une enquête établisse les liens entre M. Cohn-Bendit et M. Klein.

■ **BUDGET : le projet de loi de finances pour 1999 est** *« un budget d'attente »* qui *« manque de volonté, d'orientation, de dynamisme »*, a souligné Marc Blondel. Interrogé, dimanche 13 septembre, sur Radio J, le secrétaire général de Force ouvrière a noté que *« le gouvernement se considère déjà dans une situation de gestion. » « J'aurais mieux aimé qu'il se place dans une situation de réforme, de vraie réforme »*, a-t-il ajouté, en suggérant que Lionel Jospin *« pense déjà »* à l'élection présidentielle.

■ **35 HEURES : le syndicat CFTC de la métallurgie du Nord a demandé** à sa fédération nationale de retirer la signature de la CFTC de l'accord signé cet été avec le patronat (UIMM) sur le passage aux 35 heures, a indiqué, samedi 12 septembre, une responsable du syndicat. *« Dans les entreprises, on ne négociera à aucun moment sur les bases de cet accord signé dans la précipitation »*, a déclaré Lydie Librizzi, secrétaire de la CFTC-métallurgie du Nord et responsable syndicale à l'usine Renault de Douai.

■ **PORC : Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture, appelle** l'Union européenne à *« agir »* pour aider les producteurs de porcs lors du comité de gestion qui doit se tenir, mardi 15 septembre, à Bruxelles. Intervenant, dimanche 13 septembre, à Remoncourt (Vosges), M. Le Pensec a jugé *« important que l'Europe s'oriente dans une logique de maîtrise de la production »*.

■ **DÉMISSION : Jacques Carat, maire (PS) de Cachan, ancien sénateur du Val-de-Marne, a annoncé**, samedi 12 septembre, sa démission de son poste de maire. Jean-Yves Le Bouillonnec, premier adjoint au maire, conseiller général (PS) de Cachan, devrait lui succéder.

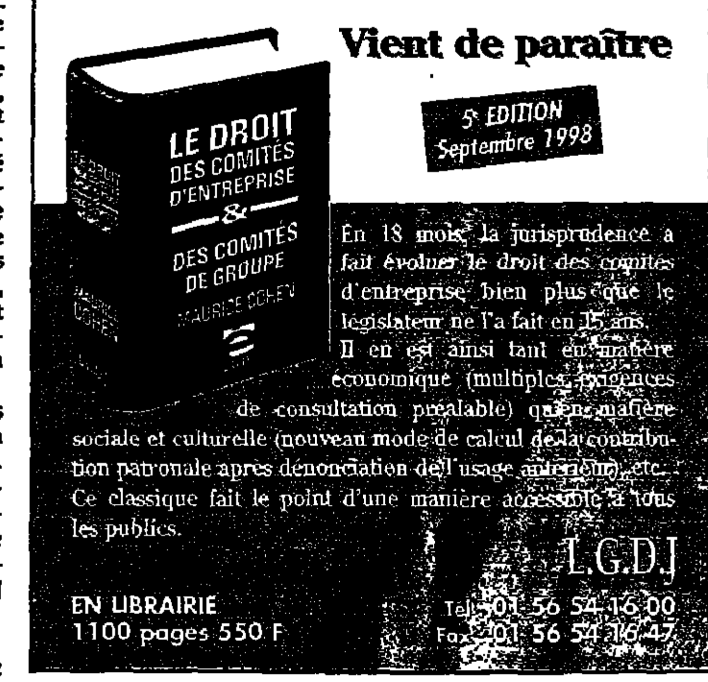
Le PCF conserve le canton de Sète-2

HÉRAULT
Canton de Sète-2 (second tour)
I., 15 694 ; V., 6 240 ; A., 60,24 % ; E., 5 800.
Jacques Blin, PCF, 4 098 (70,65 %)... *ÉLU*
Jean-Claude Martinez, FN,d.e., c. r., 1 702 (29,34 %)

[Une fois de plus, c'est un communiste, proche du maire de Sète, François Liberti, qui emporte ce canton devenu vacant après le décès de Raymond Félicès (PCF). M. Blin est élu avec un score confortable. Il a bénéficié, malgré une abstention encore forte, d'un supplément de 905 voix par rapport au premier tour. Sans parvenir à ébranler la suprématie de la gauche, M. Martinez, qui a des vues sur Sète dans la perspective des élections municipales de 2001, améliore cependant son résultat du premier tour de 535 voix, démontrant à nouveau la porosité entre une partie de l'électorat de droite et le FN.

6 septembre 1998 : I., 15 698 ; V., 5 531 ; A., 64,76 % ; E., 5 280 ; Jacques Blin, PCF, 3 193 (60,47 %) ; Jean-Claude Martinez, FN,d.e., 1 167 (22,10 %) ; Nathalie Misiaszek, UDF, c. m., 789 (14,94 %) ; Francis Meynier, div., 131 (2,48 %).

22 mars 1998 : I., 15 781 ; V., 8 929 ; A., 43,41 % ; E., 8 533 ; Raymond Félicès, PCF, c. m., 4 940 (57,89 %) ; Jean-Claude Martinez, FN, c. m., 2 283 (26,75 %) ; Philippe Fougère, RPR, 1 310 (15,35 %).]



هكذا من الأصل

FAITS DIVERS Jusqu'à son démantèlement à la mi-août, un groupe de jeunes Toulonnaises, pour la plupart d'origine maghrébine, ont commis une cinquantaine d'agressions, s'attaquant essentiellement à des femmes des quartiers huppés ayant *« l'air bourge »*. ● SELON des statistiques du ministère de l'intérieur, la part des jeunes filles dans la délinquance des mineurs est restée, ces dernières années, relativement stable, autour de 10 %, mais les policiers observent chez les adolescentes des comportements plus violents qu'autrefois. ● DANS un entretien au *Monde*, la sociologue Maryse Esterlé-Hedibel analyse les phénomènes de violence féminine, expliquant en quoi ils ont *« toujours existé tout en étant très mal accepté par la société »*. Selon elle, pour des adolescentes en situation d'échec scolaire, *« la bande constitue un moment de sociabilité juvénile important »*.

L'équipée anti-« bourges » de jeunes braqueuses toulonnaises

Pendant un an, des adolescentes, responsables d'une cinquantaine d'agressions violentes, ont défrayé la chronique. Agées de dix à dix-sept-ans, d'origine maghrébine, organisées en un véritable commando, elles s'en sont pris aux « sales Françaises »

TOULON
de notre envoyée spéciale

C'est dans l'une des ruelles du quartier de la Basse-Ville qu'habitait une des chefs de la bande, dont les exploits ont défrayé, pendant près de six mois, la chronique toulonnaise (*Le Monde* daté 23-24 août). L'adjudant de gendarmerie Sylvain Maisonneuve, *qui ne craint pas les formules* fortes, va jusqu'à évoquer un « Orange mécanique *en jupon, ou plutôt*, corrige-t-il, *en caleçon* », pour qualifier ce gang d'adolescentes, dont la plus jeune était âgée de dix ans et la plus vieille d'à peine dix-sept ans.

La plupart d'entre elles avaient déjà été interpellées pour vols *« simples »* ou *« avec violence »*. Mais jamais jusque-là elles n'avaient opéré en groupe, avec une telle régularité, une telle constance. *« Se retrouver toutes les semaines, pour commettre le même type d'agression, c'est original. Ce côté répétitif a quelque chose d'étonnant »*, fait mine d'ironiser un responsable de la Ligue varoise de prévention, affiliée à la Fédération des œuvres laïques et présente dans plusieurs quartiers difficiles.

Selon les gendarmes, c'est en septembre 1997, dans ce même quartier de la Basse-Ville, que le gang s'est formé. A sa tête, deux dures à cuire – l'une âgée de seize ans, l'autre de treize ans et demi. Entre ces amazones *new look*, la division du travail est parfaite : l'une est chargée de provoquer la victime – le plus souvent, par une insulte –, une autre de lui tirer les cheveux en arrière, tandis qu'une troisième immobilise les bras, préparant le terrain pour les « cogneuses » du groupe. Tout est bon – y compris le cutter. Un ami de la bande, un adolescent de dix-sept ans, est parfois utilisé comme force d'appoint.

Jusqu'à son démantèlement, à la mi-août, le commando réalisera, en plein jour et devant témoins, une cinquantaine d'agressions, essentiellement contre des adolescentes ou, vers la fin, contre des femmes âgées. Lieux de prédilection : les quartiers huppés, comme celui du Mourillon, ou le complexe commercial Mayol, dans le centre-ville. Plusieurs attaques ont lieu aussi dans les autobus.

Les victimes ont en commun d'avoir *« l'air bourge »* et sont traitées de *« sales Françaises »*. Certaines seront attaquées *« deux ou trois fois de suite »*, à quelques jours ou semaines d'intervalle. La peur des représailles explique sans doute que seulement vingt-deux plaintes aient été recensées. Parmi les plaignantes, figurent pourtant deux sœurs d'origine algérienne, issues d'un milieu très modeste. *La cadette sera torturée* toute une nuit. Leur tort ? Avoir un père ancien harki. La famille, à présent, n'a plus d'autre espoir que de quitter Toulon. *« On n'a pas le choix*, confirme l'un des frères. *Si on reste, ça va recommencer. »*

Hormis la plus âgée, écrouée en juillet, après avoir lardé un marin de coups de couteau, les autres membres de la bande ont été, soit laissées en liberté, soit, pour deux d'entre elles, placées en foyer. *« On les croise souvent dans le centre-ville. On dirait qu'elles sont fières de ce qu'elles ont fait »*, assure Abba Dafine, dont l'association avait loué la fameuse salle du Zoom, une discothèque de l'avenue de Strasbourg, pour y organiser, chaque samedi, des après-midi dansants réservés aux jeunes.

La petite bande s'y retrouvait de temps en temps. L'argent du rackett permettait de payer l'entrée. Abba Dafine avait remarqué le groupe, *« sans plus »*. Ce n'est d'ailleurs pas à cause des filles que l'expérience s'est achevée, en mars, mais à cause des bagarres de garçons qui éclataient régulièrement, à la sortie, *« entre ceux de Toulon et ceux de la cité Berthe »*, un quartier de La Seyne-sur-Mer.

> Le mini-gang a choisi d'aller là où la vie est belle, « là où il y a du fric »

La fin de ces samedis dansants ne refroidira pas l'ardeur du commando. Il faudra la ténacité des gendarmes – dont une nièce a été agressée – pour y mettre le hola. Quand elle apprend la nouvelle des arrestations, Noria, éducatrice de rue, n'est qu'à demi étonnée. *« Les bandes de filles qui rackettent, qui font des razzias dans les centres commerciaux, ça ne date pas d'hier*, explique-t-elle. *Ce qui est nouveau, en revanche, c'est cette violence physique, très hard, qui rappelle celle des gangs aux Etats-Unis. »* Comparé aux garçons, qui s'affrontent généralement entre eux, *« pour une fille ou pour se faire vengeance »*, le mini-gang des jeunes Toulonnaises a choisi délibérément de *« sortir des cités »* et d'aller là où, pensent-elles, la vie est belle, *« là où il y a du fric »*.

Issues de familles disloquées, privées de tout repère, ayant grandi dans un monde *« où les choses se résument en un axiome très simple : soit tu trinques, soit tu fais trinquer »*, ces adolescentes auraient pu, comme tant d'autres, rester dans le premier lot, celui des gens qui *« trinquent »*. Qu'est-ce qui les a fait basculer ? Noria hausse les épaules, en signe d'ignorance. *« Passer du rôle de victime à celui de bourreau, ça se voit de plus en plus chez les filles de dix-huit ans. Chez celles de treize ans, c'est vraiment nouveau »*, constate-t-elle, évoquant une gamine de la bande, à l'allure tellement provocante qu'*« on se disait qu'elle finirait soit délinquante, soit prostituée »*.

Parmi les filles du gang, une seule connaît un parcours scolaire sans bavure. On la crédite même d'excellents résultats. Ce profil de bonne écolière, le fait qu'elle ait grandi dans une « vraie » famille, en font une exception. Ses camarades de rapine sont toutes en situation d'échec scolaire. Certaines *ont commencé à fuguer « dès l'âge de dix-onze ans »*, préférant au préau du collège le monde de la rue et des petits marlous. A un cas près, tous les parents sont d'origine maghrébine ou forment des couples « mixtes », généralement franco-algériens. *« Les filles sont françaises de nationalité. Mais leur identité, c'est l'Algérie ou la Tunisie »*, souligne Noria. *« Elles sont racistes à leur manière »*, ajoute la jeune femme, elle-même née au Maghreb.

« L'expression "sale Française", elle vient de "sale Arabe", c'est presque naturel », lâche Aziza, de sa voix douce. Devenue écrivain public dans les cités déshéritées du nord-ouest de Toulon, cette ancienne institutrice d'origine tunisienne a croisé plusieurs fois l'une des gosses de la bande, dans ce quartier du Grand Jonquet où les pitbulls se vendent, dit-on, *« entre 2 000 à 6 000 francs pièce »*. Ici, l'histoire de *« la petite »*, tout le monde la connaît. Des parents en rixe permanente, puis le père qui s'enfuit, un frère en prison, une sœur aînée qui tente de sauver ce qu'elle peut – en vain. Un désastre classique. La seule famille de *« la petite »*, c'était sa bande.

> Issues de familles disloquées, privées de tout repère, elles ont grandi dans un monde « où les choses se résument en un axiome très simple : soit tu trinques, soit tu fais trinquer »

« Les filles imitent les garçons. On commence par aller danser toute la nuit, on met des jeans, le reste suit ! Cette violence, c'est du mimétisme », explique Aziza. Mais elle y sent aussi une forme, diffuse, de révolte : *« En agissant ainsi, les filles maghrébines prennent leur revanche sur les millénaires de soumission imposés à leurs mères. C'est une manière de dire : toi, ma vieille, tu as passé ta vie à faire le couscous – pour moi, cette vie, il n'en est pas question ! »*

Ses fonctions amènent Aziza à fréquenter surtout les adultes de la cité. *« Cette histoire nous a secoués pour longtemps*, admet-elle. *On trouve ça tellement lamentable ! On se sent malheureux. On n'a pas été capable de voir venir l'orage. Aujourd'hui, les jeunes n'acceptent plus d'être chaperonnés par la "grande famille" – celle des voisins, des gens de la cité, de la communauté. On n'a plus assez d'énergie pour produire de l'autorité. Cette histoire, c'est aussi notre échec. »*

Catherine Simon

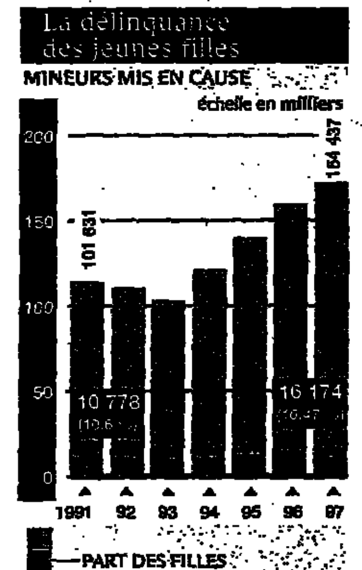
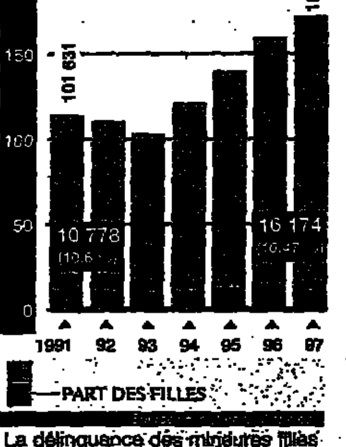
Les filles représentent 10,47 % des mineurs délinquants

L'INTERPELLATION de la bande de Toulon, qui succède à plusieurs faits divers mettant en cause des adolescentes, est-elle le signe d'un changement de nature de la délinquance des jeunes filles ? Bien que traditionnellement plus discrètes que les garçons délinquants, les filles sont, depuis quelques mois, de plus en plus impliquées dans des actes à caractère violent. *« On commence à voir certaines filles adopter les comportements agressifs et délictueux de leurs camarades masculins »*, relève ainsi la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) pour qui le phénomène *« reste, cependant, très marginal »*.

Selon les statistiques annuelles du ministère de l'intérieur, qui recensent l'ensemble des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie, la part des jeunes filles dans la délinquance des mineurs en général est restée relativement stable ces dernières années : en 1991, les filles représentaient 10,6 % des mineurs délinquants, en 1994, 9,5 % et, en 1997, 10,47 %. Tout juste la progression des filles s'est-elle quelque peu accélérée entre 1996 et 1997 (13,49 % de hausse contre 7,38 % pour les garçons), sans que cette tendance soit réellement significative à l'échelle d'une année. Plus qu'une réelle progression des mises en cause de jeunes filles, c'est donc plutôt un changement de leur comportement que la police observe actuellement.

EN MILIEU SCOLAIRE

Dans une note datée du 25 juillet 1997, la section « Villes et banlieues » de la Direction centrale des renseignements généraux (DRCG) a ainsi recensé une série de faits de violence impliquant des adolescentes, particulièrement à l'école. *« C'est en milieu scolaire, là où elles sont sur un pied d'égalité avec les garçons, que les filles manifestent leur agressivité avec le moins de complexe*, affirme la DRCG. *A l'instar de leurs camarades masculins, elles développent entres elles, de plus en plus souvent, des comportements basés sur la seule reconnaissance des rapports de forces. »*

La délinquance des mineures filles a progressé au même titre que la délinquance des mineurs garçons. La part des filles est restée relativement stable, autour de 10 % des jeunes délinquants.

La DRCG rapporte également plusieurs cas de racket et de vol avec violence commis en réunion par des adolescentes contre d'autres jeunes filles, isolées et vulnérables. Deux groupes de jeunes filles ont ainsi été interpellés à Evry (Essonne) en décembre 1997. Les premières avaient agressé une lycéenne qui attendait le bus, la blessant gravement à l'œil. Les secondes opéraient dans le centre commercial de la ville, en s'attaquant systématiquement à d'autres jeunes filles pour les voler. Toutes ces adolescentes ont été présentées à un juge des enfants.

Pour les policiers et les magistrats saisis de ces affaires, la violence des jeunes filles reste cependant très marginale. *« Ce genre d'agressions par des filles, c'était nouveau pour nous*, se souvient le commissaire principal d'Evry, Marc Emig. *Mais cela reste un épiphénomène. Les jeunes filles n'ont jamais refait parler d'elles et depuis nous avons retrouvé notre délinquance traditionnelle de garçons. »*

« Ce sont des gamines qui sont un peu marginalisées, note un magistrat du tribunal d'Evry. *Elles ont d'énormes problèmes scolaires et s'attaquent à des gens dits "normaux" en ayant conscience de leurs différences de statut. Mais ce phénomène reste marginal, il s'inscrit plutôt dans un contexte global de durcissement des rapports, d'augmentation générale de l'agressivité des jeunes. »*

C. P.

Maryse Esterlé-Hedibel, sociologue

« Plusieurs faits divers ne font pas un phénomène social »

« Vous avez étudié, dans le cadre d'un travail de sociologie sur les bandes de jeunes délinquants, le comportement de jeunes filles intégrées à un groupe de garçons. Qu'avez-vous constaté ?

– La présence de filles dans les bandes est relativement rare. Dans celles que j'ai étudiées, les jeunes filles ont pu intégrer la bande parce qu'elles connaissaient bien les garçons, qui étaient soit leurs frères, soit leurs cousins, soit des amis très proches. En raison de brèches dans les fonctionnements familiaux, leurs parents n'assuraient plus leur rôle éducatif classique : du coup, ces jeunes filles disposaient d'une plus grande liberté hors de chez elles, à la différence des autres adolescentes du quartier. Il s'agissait également de filles qui avaient des personnalités assez fortes, qui étaient très dynamiques et qui avaient envie de dépasser les interdits qui leur étaient posés pour vivre autre chose.

» Enfin, la plupart d'entres elles étaient dans une situation d'échec scolaire avec des perspectives de formation professionnelle ou de travail très limitées. Etant donné que les portes se fermaient au fur et à mesure qu'elles grandissaient, la bande constituait pour elles un moment de sociabilité juvénile important.

– Comment ces jeunes filles s'inscrivaient-elles dans la délinquance de la bande ?

– Elles étaient au courant de tout ce qui se passait dans le groupe, mais elles avaient des formes de délinquance assez différentes de celles des garçons. Elles pratiquaient surtout le vol dans les supermarchés, mais ces vols étaient relativement discrets. Elles opéraient avec beaucoup de dissimulation, comme de *« gentilles jeunes filles »* faisant naturellement leurs courses. Elles pratiquaient aussi des vols à l'étalage, falsifiaient des chèques et des pièces administratives... C'était une forme de délinquance moins spectaculaire que celle des garçons : elles ne participaient pas aux batailles rangées, par exemple, tout en étant tout à fait capables de passer à l'acte physiquement. Finalement, garçons et filles se répartissaient les rôles de façon à conserver une attitude socialement acceptable, conforme aux comportements attendus par l'un ou l'autre sexe.


MARYSE ESTERLÉ-HEDIBEL

– Aujourd'hui, au-delà de la présence de jeunes filles dans certaines bandes, plusieurs faits divers indiquent que des adolescentes se constituent elles-mêmes en groupe, commettant la plupart du temps des vols avec violences. Qu'en pensez-vous ?

– Je crois qu'il faut d'abord rappeler que la délinquance des jeunes filles suit la croissance générale du nombre de mineurs mis en cause dans des actes de délinquance. Par ailleurs, plusieurs faits divers ne font pas un phénomène social. Ceci dit, j'ai pu moi aussi observer des petits groupes de très jeunes filles, de treize à quinze ans, qui organisaient des vols en réunion dans des appartements avec des tentatives d'intimidation de jeunes de leur âge. Ces jeunes filles ont des comportements assez entreprenants, mais il est difficile de savoir si elles sont plus violentes qu'auparavant. Au début des années 80, on rencontrait déjà, dans les foyers de jeunes filles, des adolescentes qui adoptaient des comportements très agressifs.

» En fait, la violence féminine a toujours existé, tout en étant très mal acceptée par la société : les représentations habituelles sur les femmes sont plutôt axées sur la douceur, la tendresse, voire la faiblesse, en totale contradiction avec une certaine réalité. Il est intéressant de noter, d'ailleurs, que les jeunes filles qui n'ont accès à aucun espace public, qui sont confinées à la maison, adoptent quelquefois des comportements auto-agressifs. Ce sont des adolescentes qui font des épisodes anorexiques, délirants ou qui ont des toxicomanies aux médicaments cachées... Ces comportements sont en quelque sorte le corollaire de la délinquance, la face cachée de la souffrance des jeunes filles.

– La délinquance de ces jeunes filles ne serait donc pas nouvelle...

– Je pense que, aujourd'hui, la sensibilité à ces phénomènes est devenue plus forte, ce qui accroît de fait leur visibilité. Le thème de l'insécurité fait florès aujourd'hui, ainsi que celui des jeunes menaçants, voire dangereux, en tous les cas débordant les adultes. En outre, dans la mesure où les jeunes, et même les très jeunes, disposent beaucoup plus qu'avant de moments de liberté importants avec un contrôle social relativement faible, certains comportements jusqu'alors cachés apparaissent au grand jour et sont porteurs de résonance dans l'imaginaire collectif.

» Quant à ces jeunes filles, on peut faire l'hypothèse qu'elles s'approprient des comportements traditionnellement dévolus aux garçons, que ce soit dans l'espace public ou dans la manière de résoudre les conflits. Elles prennent, elles aussi, des initiatives dans le registre de la délinquance, y compris dans les passages à l'acte violents.

» S'y ajoute l'influence de l'environnement : s'il existe, parmi les jeunes, un groupe dominant porté vers l'intimidation, vers la menace et la violence, on peut comprendre que des jeunes filles participent à ces actions ou en soient les instigatrices. Et ce sans présupposés moraux sur ce qui est « bien » ou « pas bien » : les normes des adultes chargés de les encadrer sont, en cela, bien différentes de celles de ces jeunes. Dans tous les cas, il est tout aussi intéressant de s'interroger sur l'émoi causé par ces faits divers impliquant des jeunes filles que sur les faits divers eux-mêmes. »

Propos recueillis par
Cécile Prieur

★ *La Bande, le risque et l'accident*, de Maryse Esterlé-Hedibel, éditions L'Harmattan, 1997.

M. Gayssot demande au mouvement HLM de ne pas tout attendre de l'Etat

Devant un 59e congrès plutôt morose, le ministre des transports et du logement a insisté sur l'effort consenti par le gouvernement et demandé aux organismes d'être « constructeurs » et « novateurs »

MARSEILLE
de notre envoyée spéciale

Le 59e congrès HLM, s'est tenu à Marseille, les 10 et 11 septembre, dans un climat plutôt morose. Les responsables de l'Union nationale se seraient bien passés de réunir leurs 2 800 administrateurs et présidents d'organismes quelques jours seulement après l'élection manquée de leur président. Faute d'être parvenus à départager les trois candidats en lice – les deux socialistes Michel Delebarre et Marie-Noëlle Lienemann, tous deux anciens ministres du logement, et Jacques Berké, président de la fédération des sociétés anonymes d'HLM (*Le Monde* du 5 septembre) –, ils ont *eu bien du mal à animer le débat* au sein d'un mouvement qui paraît en panne de projet.

Le précédent congrès, à Lille, avait été l'occasion des retrouvailles avec la gauche, famille naturelle du monde HLM. Après deux années de régime sec et de relations houleuses avec Pierre-André Périssol, ministre (RPR) du logement d'Edouard Balladur *puis d'Alain Juppé, les HLM* avaient retrouvé leurs marques.

La priorité au logement social était affirmée par Lionel Jospin dès son discours de politique générale, et s'est rapidement traduite par des moyens nouveaux, budgétaires et fiscaux. Un meilleur financement des opérations de grosse réhabilitation, la revalorisation des aides personnelles au logement, des subventions majorées pour le logement très social, la baisse, enfin, annoncée le 15 juin, du taux du livret A sur lequel est assis le financement du logement social : toutes ces mesures, prises depuis un an, correspondent à des demandes anciennes et récurrentes des organismes.

Sans rompre avec son habituelle courtoisie à l'égard du monde HLM, le secrétaire d'Etat (PS) au logement, Louis Besson, est venu, à l'ouverture du congrès, jeudi, rappeler l'effort gouvernemental. *« Le gouvernement a tenu ses engagements, mais il a des attentes fortes à l'égard du mouvement HLM qui font simplement écho à celles de nos concitoyens »*, a-t-il déclaré.

Jean-Claude Gayssot, ministre (PCF) de l'équipement, des transports et du logement, a fait chorus, le lendemain, en clôture des débats, en invitant les organismes à être des *« constructeurs »* et des *« novateurs »*. *« Des moyens ont été redonnés au secteur HLM pour mieux remplir sa mission*, a-t-il répété, *et le dialogue avec l'Etat a été rétabli »*. Un Etat dont le mouvement HLM ne doit pas tout attendre, a-t-il suggéré, en lui demandant de *« réfléchir »* à la mise en place de mécanismes de solidarité financière entre organismes. Un *thème qui divise* profondément le mouvement.

L'inquiétude du gouvernement porte surtout sur la relance de la construction. Malgré un mode de financement plus favorable, les 80 000 prêts destinés à la construc*tion de logement sociaux neufs*, inscrits dans la loi de finance pour 1998, ne seront pas consommés. Seulement 55 000 à 60 000 constructions nouvelles seraient engagées. Or le projet de budget pour 1999 prévoit de reconduire cet effort.

NOUVEAUX PRODUITS

L'autre cheval de bataille de Louis Besson est la baisse des loyers et l'adaptation de l'offre nouvelle aux ressources – de plus en plus faibles – des demandeurs de logement. Sur ce point aussi, les prévisions ne sont pas bonnes.

Les deux nouveaux produits financiers à subventions majorées proposés par le gouvernement, le prêt locatif aidé (PLA) « à loyer minoré » et le PLA « d'intégration », ne font guère recette auprès des organismes. Le délégué général de l'Union, Georges Mercadal, a insisté sur le caractère *« fortement déséquilibré financièrement »* du premier et insisté sur le fait que le bénéfice de ce *« loyer minoré »* allait d'abord à l'Etat *« qui voit ainsi baisser l'aide à la personne accordée au locataire »*. Quand au PLA « d'intégration », qui doit privilégier les *petites opérations de réhabilitation* dans le parc ancien diffus, destinées à une clientèle très sociale, il suppose que les organismes nouent des relations nouvelles avec les élus – réticents – comme avec les associations.

Sur l'évolution de leurs missions, nécessaire, selon M. Gayssot, *« pour accueillir les ménages dans leur diversité»*, les responsables d'organismes sont hésitants. Et l'absence de débats clairs au sein de l'Union – dont la succession de Roger Quilliot aurait pu être l'occasion – n'arrange pas les choses. Faut-il construire ? Si oui, où et quoi, quand près de 100 000 logements HLM (2,7 % du parc) ne trouvent plus preneurs et que la vacance touche, dans certaines cités, jusqu'au quart des logements ? Faut-il démolir, et dans quelle proportion, des pans entiers du patrimoine ? Comment maîtriser l'actuelle spécialisation du parc HLM dans l'accueil des ménages les plus pauvres ? Au delà des déclarations d'intention très générales, répétées de congrès en congrès, le mouvement HLM ne parvient pas à formuler des réponses collectives concrètes à ces questions.

Christine Garin

Le « procès Chalabi » devrait connaître un nouveau tournant

L'ordre des avocats pourrait, dès mardi, demander le renvoi de l'affaire

Après neuf jours de débats, le procès des membres présumés d'un réseau de soutien aux maquis islamistes algériens entre dans sa troisième semaine. *Suite* à une rencontre avec le bâtonnier Bernard Vatier, les avocats, contestataires espèrent que l'Ordre soutienne *leur demande de renvoi du procès.*

ALORS que le procès de 138 membres présumés d'un réseau de soutien logistique aux maquis islamistes algériens entre dans sa troisième semaine, chaque partie en présence campe sur ses positions. D'un côté, les juges de la onzième chambre correctionnelle de Paris présidée par Bruno Steinmann poursuivent l'examen des faits reprochés aux prévenus, malgré le départ de la quasi-totalité des avocats dès la première audience, suivis deux jours plus tard de celui de l'immense majorité des prévenus. De l'autre, ces mêmes avocats tentent d'obtenir le renvoi pur et simple d'un *« procès de masse »* qu'ils jugent *« inéquitable »* et auquel ils refusent de participer.

PROCÈS

Le président Steinmann avait pourtant fait preuve de bonne volonté, réglant les petits problèmes matériels qui, semble-t-il, empêchaient les avocats de mener à bien leur défense. Au cours des débats, il a accepté de reporter l'examen de certains cas pour permettre aux avocats commis d'office d'étudier le dossier. Il a même, à plusieurs reprises, rappelé qu'il était prêt à réentendre les prévenus dont le cas avait déjà été examiné par le tribunal, *si ceux-là acceptaient de* revenir à l'audience avec leurs avocats. Rien n'y a fait. Après neuf jours de débats, le gymnase de l'administration pénitentiaire de Fleury-Mérogis est toujours aussi peu fréquenté.

Censé présider les débats, Bruno Steinmann est, la plupart du temps, confiné dans un rôle de simple lecteur de l'ordonnance de renvoi. Et le président n'a d'autres choix que de *« faire comme si »*, même s'il a du mal à cacher son embarras. D'autant que, soumis à un devoir de réserve, il ne peut rien dire.

STRATÉGIE DE « RUPTURE »

C'est donc Claude Nocquet, première vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, qui a repris l'offensive, vendredi 11 septembre. Lors d'une rencontre avec la presse, elle précisait que *« le procès va et doit se poursuivre »*. Justifiant la tenue d'un procès unique regroupant 138 prévenus, elle affirmait : *« Il s'agit d'une affaire de terrorisme qui procède de réseau. Il y a des liens entre les membres de ce réseau, la cohérence imposait de les juger en même temps. »*

A l'encontre des avocats contestataires, elle rappelait que tout avait été fait *« pour faciliter l'exercice des droits de la défense. Le président Steinmann leur a proposé de discuter du planning qu'il avait établi. Il n'a pas reçu de visite. Il était prêt à aménager ce planning en fonction des contraintes des prévenus et de leurs avocats. Aujourd'hui, il est prêt à le bouleverser pour entendre les prévenus absents. Alors, les empêche-t-on d'exercer leurs droits ou veulent-ils vraiment les exercer ? »*

Malgré ces critiques, les avocats n'entendent pas abandonner leur stratégie de *« rupture »*. Après avoir déposé une requête en suspicion légitime contre le tribunal auprès de la chambre criminelle de la Cour de cassation et étudié la possibilité d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, des défenseurs ont déposé, jeudi 10 septembre, une requête devant la cour d'appel. Cette nouvelle action vise la décision du tribunal de renvoyer au fond l'examen de la demande de renvoi du procès présentée le 1er septembre par des avocats. *« Le tribunal ne peut pas à la fois renvoyer au fond cette demande et obliger les prévenus à être présents pendant deux mois pour peut-être leur signifier au moment du jugement qu'il renvoie le procès »*, explique Me Irène Terrel.

A en croire l'avocate, le fait de joindre au fond *« équivaut implicitement à un refus »*. C'est ce refus implicite qui est attaqué. La cour d'appel confirme que son premier président *« a pris connaissance de cette requête »*. Une décision sur la recevabilité immédiate de cet appel devait être prise, lundi 14 septembre. Si la cour d'appel acceptait d'étudier le dossier, le procès pourrait être provisoirement suspendu.

Les avocats contestataires ont une autre raison de se réjouir. Jeudi 10 septembre, une trentaine d'entre eux se sont rendus à une convocation du bâtonnier Bernard Vatier, qui assure l'intérim de Me Dominique de la Garanderie. *« La réunion avait plutôt mal commencé*, reconnaît Me Françoise Cotta. *L'ordre nous reprochait notre absence au procès. Nous avons pu exposer au bâtonnier les problèmes que nous rencontrions. Il a semblé comprendre notre position. »*

Me Bernard Vatier aurait annoncé *« un acte fort »*, sans doute dès le mardi 15 septembre, date d'une réunion du conseil de l'ordre. Selon les avocats, cette initiative pourrait prendre la forme d'une *« déclaration solennelle »* réclamant un renvoi du procès. La portée symbolique d'un tel acte – l'ordre choisissant clairement de soutenir les avocats contestataires –, pourrait bien provoquer un nouveau tournant du « procès Chalabi ».

Acacio Pereira

La lutte contre le racisme en dix films

*« **PROFESSIONNELS** du cinéma cherchent histoires vécues en vue de réaliser films contre le racisme. »* L'appel à scénarios pourrait se résumer dans ces quelques mots. Ouvert jusqu'au 31 octobre, il s'adresse aux jeunes âgés de seize à vingt-six ans qui ont quelque chose à dire sur le racisme. Pas à des professionnels de l'écriture ou du cinéma, mais à des anonymes, de préférence de ceux qui, habituellement, n'ont pas la parole. Prisonniers, gens du voyage, habitants des DOM-TOM sont particulièrement sollicités.

C'est l'histoire d'une bande de copains qui ont décidé de mettre leur savoir-faire professionnel au service d'une cause. Scénaristes, réalisateurs ou monteurs... leur notoriété ne dépasse pas le milieu professionnel. C'est dire l'énergie qu'ils ont dû déployer pour obtenir les soutiens dont leur association, Dix films contre le racisme (DFCR), se targue aujourd'hui. Au départ, un constat : si le sida a quitté son statut de sujet tabou, c'est, entre autres, parce que le monde lycéen a été invité à en parler par le biais d'appels à scénarios. *« La lutte contre le racisme, il faut en parler tout le temps, tout le temps »*, assène Dominique Zlatoff, l'un des initiateurs du projet.

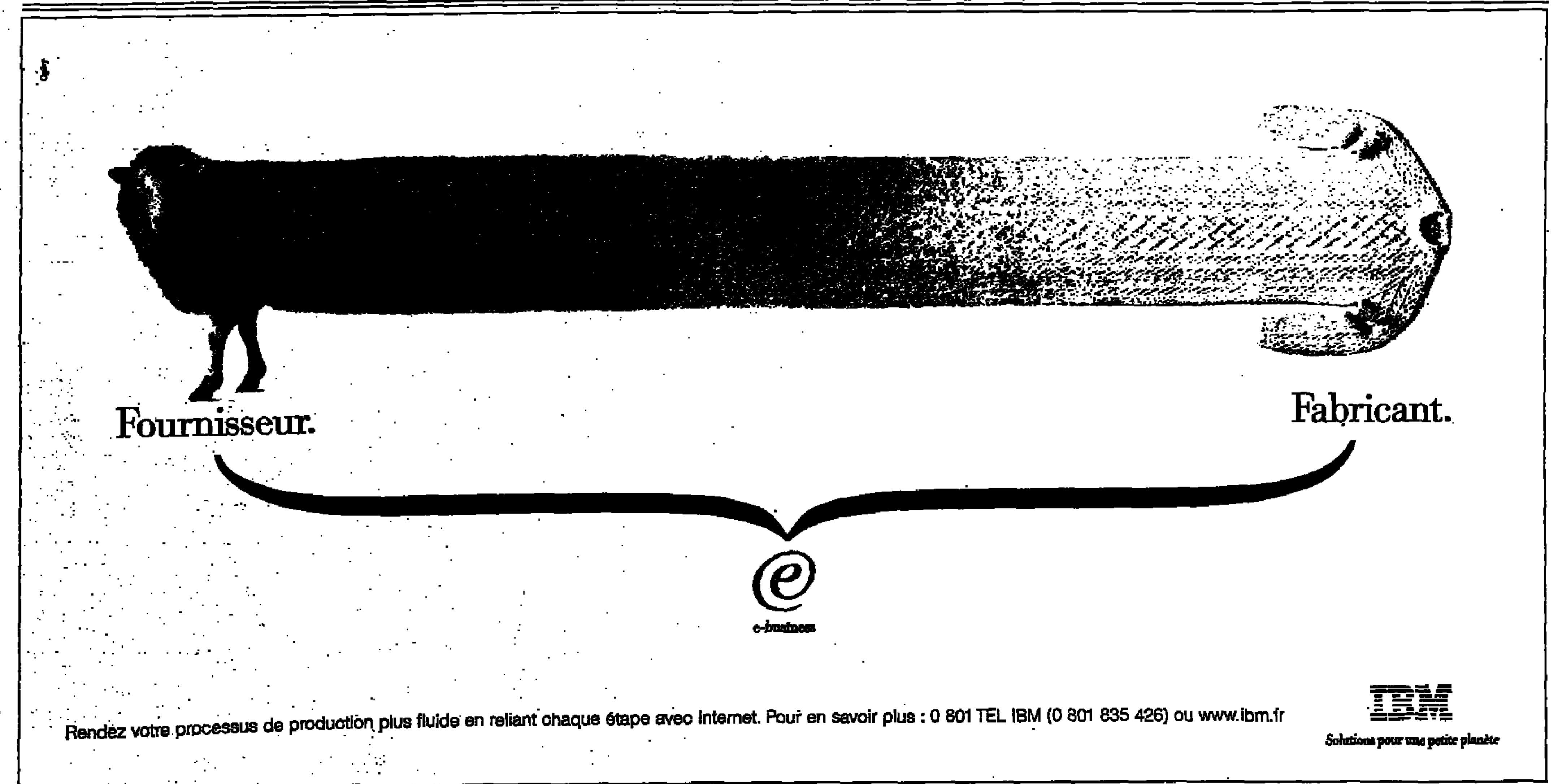
Ils ne se définissent pas comme des *« militants purs et durs »*, mais la question du racisme *les a toujours taraudés. Dominique Zlatoff, qui* avoue un penchant pour les écrits de Pierre-André Taguieff, est de ceux qui pensent que *« les luttes antiracistes n'ont pas eu d'effets positifs flagrants »* et que *« la lutte contre le Front national est un très mauvais angle d'attaque puisqu'en jetant l'anathème sur des personnes on les conforte dans leurs erreurs »*. Le règlement stipule qu'aucun parti politique ne sera nommé. Pour le reste, hormis les conditions liées à l'âge, tous les auteurs sont les bienvenus, ceux qui n'ont pas la pratique du français écrit pouvant participer sous forme d'enregistrement sonore ou vidéo.

Le projet final consiste à réaliser dix films de cinq minutes, qui seront montés bout à bout. Dix réalisateurs (Yamina Benguigui, Arnaud des Pallières, Laurence Ferreira-Barbosa, Bourlem Guerdjou, Eric Heumann, Rachida Krim, Christophe Otzenberger, Nicolas Philibert, Christophe Ruggia et Claire Simon) se sont engagés avec enthousiasme à réaliser gracieusement l'un des films et, auparavant, à participer à un atelier d'écriture organisé pour les dix lauréats par le Centre national des écritures cinématographiques. *« On s'est dit qu'il fallait que les gens qui vivent ce problème et les réalisateurs se rencontrent »*, explique Fernando Romero, le compère de Dominique Zlatoff.

Le ministère de la jeunesse et des sports, celui de la culture, le diffuseur Avanti, le Groupe de recherches et d'essais cinématographiques, La Cinquième, le MRAP et la FNAC se sont laissé séduire. Reste toutefois à trouver une bonne partie des fonds nécessaires, le soutien de plusieurs chaînes de télévision et un local (*« Le bureau ? C'est chez moi »*, raconte Fernando Romero). Plusieurs membres de l'association y consacrent tout leur temps. En espérant que les scénarios qu'ils recevront seront à la hauteur de leur espérance.

Marie-Pierre Subtil

★ **DFCR, BP 531, 75666 Paris Cedex 14. Tél. : 01-42-87-62-72, télécopie : 01-43-27-19-56.**



هكذا من الأمل

DISPARITIONS

George Wallace

Le champion repenti de la ségrégation

LA DISPARITION, à soixante-*dix-neuf ans, des suites* d'une *infec*tion sanguine, de celui qui fut, dans les *années 60*, le héraut et le porte-drapeau des Blancs acquis aux thèses racistes dans le sud des Etats-Unis risque de passer bien inaperçue, éclipsée qu'elle est, ces jours-ci, par l'affaire Clinton-Lewinsky et les menaces de destitution qui pèsent sur le président américain. George Wallace, décédé dans la nuit de dimanche à lundi, a mal choisi son moment pour mourir, serait-on tenté de dire, mais la vie de ce politicien sudiste, qui fut à quatre reprises gouverneur de l'Alabama, n'est-elle pas une suite ininterrompue d'erreurs de timing ?

George Wallace était né le 25 *août* 1919 *dans un bourg rural de* huit cent quarante habitants de *l'Alabama, dont le nom, Clio*, semble sorti d'un roman de Faulkner. Il appartient à la classe moyenne blanche, ségrégationniste par tradition et conviction. Son père est un fermier aisé et un élu local, démocrate évidemment. Le Sud est alors un bloc démocrate sans faille, parce que Lincoln, le président émancipateur des Noirs, était républicain.

GOUVERNEUR DE L'ALABAMA

Jeune homme, *George Wallace*, qui est petit mais râblé, tâte de la boxe en amateur, passe ses examens de droit à l'université de l'Alabama, fait la guerre du Pacifique en tant que technicien embarqué sur un bombardier B 29, et se lance, dès qu'il est démobilisé, dans la viepolitique. En 1946, il entre à la Chambre des représentants de son Etat natal. En 1952, il est élu juge et se rend célèbre *par* son combat incessant, retors et opiniâtre, contre *les « empiètements » du pouvoir fé*déral. Il s'agit, comme on l'a toujours fait dans *le Sud* depuis la période de la reconstruction qui a suivi la guerre civile, de garder la haute main sur la question essentielle, le statut des Noirs, leur rôle dans la société et dans la vie politique locale. Pour George Wallace et ses amis politiques, les prétentions de Washington à faire évoluer *les choses vers un peu plus de jus*tice et d'équité sont insupportables.

Et c'est le succès. George Wallace est élu gouverneur de l'Alabama et prononce, le 14 janvier 1963, en prêtant serment sous le dôme blanc du capitole de Montgomery où Jefferson Davies avait pris ses fonctions un siècle plus tôt en tant que président de la Confédération, un discours incendiaire : *« Levons-nous à l'appel de ce sang épris de liberté qui coule en nos veines, et lançons notre réponse à la tyrannie qui fait résonner ses chaînes sur le Sud. Au nom du plus grand peuple qui ait jamais foulé cette terre, je trace une ligne dans le sable et je jette mon gant au pied de la tyrannie. Et je dis : ségrégation aujourd'hui ! ségrégation demain ! ségrégation toujours ! »*

Le nouveau gouverneur est célèbre du jour au lendemain. Il tente, sans succès, d'empêcher la déségrégation des écoles de l'Alabama. Il y aura bien, malgré la violence verbale du gouverneur, et physique de ses partisans, des étudiants noirs à l'université de l'Alabama... En 1964, George Wallace conteste un moment l'investiture démocrate à Lyndon Johnson. En 1968, il récolte presque 10 millions de voix à l'élec*tion présidentielle* (environ 14 % des suffrages exprimés). C'est le sommet de sa carrière politique *« nationale »*. Réélu gouverneur de l'Alabama en *1970*, *il* a de nouveau le regard tourné vers la Maison Blanche et repart à l'assaut, quatre ans plus tard. L'élection de Jimmy Carter, en 1976, un autre Sudiste, mais antiségrégationniste clairement affirmé celui-là, sonne le glas de ses espérances présidentielles.

En 1972, un jeune homme blond un peu dérangé, Arthur Bremer, avait déchargé son revolver sur lui *lors d'un meeting électoral. George* Wallace, atteint à la colonne vertébrale, restera hémiplégique, paralysé des membres inférieurs, et obligé de se déplacer en fauteuil roulant. En 1982, il avait renoncé ouvertement et publiquement à la doctrine ségrégationniste, ce qui lui avait permis d'être élu une dernière fois gouverneur de son Etat, avec l'appui des Noirs cette fois-ci. Il avait pris sa retraite politique en 1987.

Dominique Dhombres

■ **RICARDO RAMIREZ**, l'un des quatre anciens commandants de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), connu comme Rolando Moran, est mort dans la nuit du vendredi 11 septembre, a indiqué, dimanche, un *porte-parole de l'organisation. Le* gouvernement et les responsables *de l'ancien mouvement de guérilla* ont déploré la mort de celui qui fut l'un des artisans des accords de paix signés en 1996, qui mirent fin à trente-six années de guerre civile. L'ancien guérillero, âgé de soixante-sept ans, est décédé des suites d'une complication pulmonaire , pour laquelle il avait été hospitalisé le mercredi précédent, dans une clinique privée de la capitale.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Patrick Imhaus, ancien président de la chaîne de télévision internationale francophone TV 5, a été nommé ambassadeur en Suède, en remplacement de Philippe Petit, par décret publié au *Journal officiel* du 12 septembre.

[Né le 30 mai 1938, diplômé de l'Institut *d'études politiques (IEP) de Paris, Patrick* Imhaus fut nommé secrétaire des affaires étran*gères à sa sortie de l'Ecole nationale* d'administration (ENA), en 1964. Après avoir été en poste à Tokyo *(1967-1969)*, à Tunis *(1969*-1973), il est chargé du suivi des problèmes de coopération économique à la direction des affaires économiques du ministère des affaires étrangères jusqu'en 1976.

Nommé alors adjoint au chef du service de la diffusion et des échanges culturels, il est successivement sous-directeur de l'audiovisuel et du livre (1980), chef du service des échanges culturels (1981) et directeur de la communication (1982-1983) à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques au Quai d'Orsay avant de devenir directeur du cabinet de Georges Fillioud au ministère de la communication (février-avril 1983), puis au secrétariat d'Etat aux techniques de la communication (avril 1983-février 1986).

Directeur des projets au ministère de la coopération (mars-septembre 1986), il est ensuite chargé de diverses missions dans le domaine de l'information et de l'audiovisuel. Patrick Imhaus fut, de juin 1990 à juin dernier, président-directeur général de la chaîne francophone internationale TV 5.]

Christian Connan, directeur adjoint au cabinet de Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie, a été nommé ambassadeur au Mali, en remplacement de Gabriel Regnauld de Bellescize, par décret publié au *Journal officiel* du 12 septembre.

[Né le 18 octobre 1947, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé d'allemand, titulaire d'un doctorat de 3e cycle d'études germaniques, Christian Connan enseigna à l'université de Brest (1974-1980) avant d'être nommé secrétaire des affaires étrangères à sa sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA), en 1982. Affecté à la direction des affaires juridiques du Quai d'Orsay (1982-1984), il est ensuite chargé de mission au cabinet de Charles Hernu (1984-1985), puis au cabinet de Paul Quilès, au ministère de la défense (1985-1986), *avant d'être conseiller diplomatique auprès* du chef d'état-major des armées (mars-septembre 1986).

Premier secrétaire (1986-1988), puis deuxième conseiller (mars-juin 1988) à Bonn, il est successivement chargé de mission, puis conseiller diplomatique au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense (1988-1989), conseiller culturel à Bonn (1989-1991), directeur du cabinet de Catherine Tasca, ministre déléguée à la francophonie (1991-1992), chef du bureau de Berlin à l'ambassade de France en Allemagne (1992-1996), et secrétaire général des assises franco-allemandes (octobre 1996-1997). Nommé directeur adjoint au cabinet de Charles Josselin, au secrétariat d'Etat à la coopération en juillet 1997, puis au secrétariat d'Etat à la coopération et à la francophonie en novembre 1997, Christian Connan était, depuis février 1998, directeur adjoint au cabinet de Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du 11 septembre sont publiés :

● **Morgues** : un arrêté relatif aux prescriptions techniques applicables aux chambres mortuaires des établissements de santé.

● **Santé** : un décret portant création d'un comité consultatif pour l'agrément des applications du réseau santé social.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Hélène CARDOT
et
Olivier AMELINE
ont la joie d'annoncer la naissance de

Garance,

le 6 juillet 1998, à Paris.

8, rue Château-Landon,
75010 Paris.

Anniversaires de naissance

– Pour

Cachounette

et ses vingt-sept années.

« Je m'abandonne aux soubresauts de ma mémoire. »

BEGRANGER BARTHOLOMÉ.

Gérald,

nous te souhaitons heureux anniversaire, prodigieux, tel que tu l'es tous les jours de l'année.

Tu auras toujours vingt ans.

Elsa, ta maman et tous ceux qui t'aiment.

Ses amis d'Amiens, Blois et Paris souhaitent un très heureux quarantième anniversaire à

Djamal OUAKRIM,

et longue vie au Domaine de Contigné !

Mariages

Catherine BASTARD
et
Yves Marc AJCHENBAUM

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu dans l'intimité, *le 11 septembre 1998, à Paris.*

44, rue de Charenton,
75012 Paris.

Le professeur Philippe GAYRAL
et
Brigitte PRIEUR-PREVOSTEAU

ont la joie de faire part de leur mariage qui a été célébré le 3 juillet 1998, à Paris-15e.

Décès

– *Montpellier. Nantes. Angers. Alger. Malmö.*

Karim et Emmanuel Barret,
ses fils,
Patrice Barret,
son époux,
Martine et Gilles Renaud, Julie et Raphaël,
Jedgiga et Henri Douillard, Samia, Jean-Luc et Carole,
Madas et Ahmadi Jmel,
Fouma et Michel Bardy, Sonia, Nicolas et Clémentine,
ses proches,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Fadila BARRET,
née OULD-MOHAMED,

le 8 septembre 1998.

Les obsèques ont eu lieu, le samedi 12 septembre, au complexe funéraire de Grammont, à Montpellier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Catherine Casanova,
son épouse,
Pascale, Béatrice, Sabine, Didier, Saïd, Patrick,
ses enfants,
Paul, Jeanne, Zoé, Benjamin,
ses petits-enfants,
Geneviève Simonot,
sa belle-mère,
Les familles Casanova, Constant, *Simonot, Paris, Blanvin,*
Ses frères, sœur, beaux-frères et belles-sœurs,
Et ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Bernard CASANOVA,
psychanalyste,

survenu le 12 septembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée à *Tours, le mardi 15 septembre, à 14 h 30*, en l'église Notre-Dame-la-Riche (Tours, rue Georges-Courteline).

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue du Cygne,
37000 Tours.

– Nous faisons part du décès de

Marc CORLU,
ancien du maquis Pierre
et agent de liaison.

Adjoint du lieutenant Pierre, il a rejoint la Résistance dès juin 1943. A poursuivi son action au sein du 5e Dragon et participa à tous les combats de la Libération, en particulier les combats de *l'Ubaye. Croix du combattant volontaire.*

L'inhumation a lieu ce lundi 14 septembre 1998, à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Drôme).

– *Mme Christine Detraz,*
Serge et Sophie,
Clara, Pascal Plagnol,
M. et Mme Jean Detraz,
François-Xavier,
M. et Mme Guy Detraz,
Marie, Anne et Hélène,
M. et Mme Benoît Detraz,
Virginie,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Frenel,
sa belle-sœur,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Mme Jacques DETRAZ,
née Françoise HERLEIN,

survenu le 11 septembre 1998, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 15 septembre, à 11 heures, en la chapelle *Notre-Dame-de-la-Compassion*, place du Général-Kœnig, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Hespérides,
14, rue Gustave-Charpentier,
75017 Paris.

– Mme Danielle Guyot,
sa compagne,
Sa sœur,
Ses enfants, petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice KESLER « Alex »,

survenu à son domicile, le 9 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

SOUTENANCES DE THÈSE
67 F HT la ligne
Tarif Etudiants 98

– Le proviseur,
Les personnels,
Et les élèves du lycée technique *Diderot,*
ont appris avec une immense tristesse le décès accidentel de

Christian MERLAUD,
professeur agrégé de mécanique,

survenu *le 30 août 1998.*

Esprit ouvert, estimé et apprécié de tous, c'est une personnalité marquante de l'enseignement technique qui disparaît.

Ils s'associent à la douleur de sa famille *et lui expriment toute leur sympathie.*

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Lycée technique Diderot,
61, rue David-d'Angers,
75019 Paris.

Serge MINOIS,
agrégé de mathématiques,
professeur honoraire
au lycée Saint-Louis,

s'est éteint le 11 septembre 1998, à son domicile de Bourg-la-Reine.

Un service religieux sera célébré mardi 15 septembre, à 10 h 30, en l'église de la Pentecôte, à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).

14, rue Candelot,
92340 Bourg-la-Reine.

– M. et Mme Gérard Robin,
Leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Germaine ROBIN,

survenu le 9 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
Elle avait fait don de son corps à la science.

Cet avis tient lieu de faire-part.

105, rue de Paris,
92190 Meudon.

Anniversaires de décès

– 15 septembre 1997.

Il y a un an que

Moussa ABADI

est mort.

Pensez à son sourire tendre et malicieux, à sa *générosité*, à ses indignations passionnées, à ses enthousiasmes. *Il aurait été* heureux qu'en souvenir de lui vous relisiez quelques *pages de ses livres.*

– A mon compagnon, le

docteur Jean-Louis FRASCA,

tué à l'âge de trente-six ans, le 14 septembre 1996.

Merci de penser à lui très fort.

Avis de messe

– A la mémoire de

André BARTHÉLEMY,

décédé le 25 juin 1998.

Une messe sera célébrée le vendredi 18 septembre, à 17 heures, en l'église du couvent de l'Annonciation, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

Michèle Barthélemy
et ses enfants.
L'Union nationale des fédérations d'*organismes* d'HLM.

– Le 4 août 1998,

Paul FLAMAND

était rappelé à Dieu.

La famille invite tous ceux qui l'ont connu à se réunir en l'église Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris, pour une messe qui sera célébrée à son intention par le Père Jean-François Six, le jeudi 24 septembre, à 17 h 30.

Souvenirs

– Une pensée pour

Nadine SAMSON

qui quittait les siens il y a quatre ans.

– Il y a cinquante-six ans, le 14 septembre 1942,

Robert GOLDENBERG

était dans le convoi no 32 à destination d'Auschwitz, *où il a été exterminé.*

Ni pardon. Ni oubli.

Séminaires

– *Sciences Po organise, dans* le cadre de ses activités de formation continue, deux séminaires destinés aux cadres des établissements financiers et aux responsables du développement local et de l'action économique et sociale :

FINANCE SOLIDAIRE
placements alternatifs
et initiatives récentes
en matière de finance décentralisée.

8 et 9 octobre : fonds de partage et fonds éthiques.
22 et 23 octobre : systèmes financiers décentralisés et lutte contre l'exclusion.
Programme détaillé et inscriptions : Tél. : 01-44-39-40-80 – Fax : 01-44-30-07-61.
Sciences Po Formation,
215, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

Diplômes

Université
de la Sorbonne nouvelle - Paris-III
DEA
« Politiques nationales et politiques communautaires des Etats de l'Union européenne. »

Ce diplôme étudie, dans une perspec*tive comparatiste, transnationale et* communautaire, le passé, le présent et l'évolution de la construction européenne, dans les domaines suivants : l'éducation, la culture, l'économie, le social et la politique extérieure et de sécurité commune.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 2 octobre 1998 inclus.

Département d'études de la société contemporaine.
Centre Censier,
13, rue Santeuil,
75005 Paris.
Tél. : 01-45-87-40-82.
Fax : 01-45-87-78-98.

Colloques

COLLOQUE INTERNATIONAL
L'Avènement de la Ve République :
entre nouveauté et tradition

Reims, 5-6 octobre 1998.

Pour tous renseignements : Fondation Charles-de-Gaulle, tél. : 01-44-18-66-88.

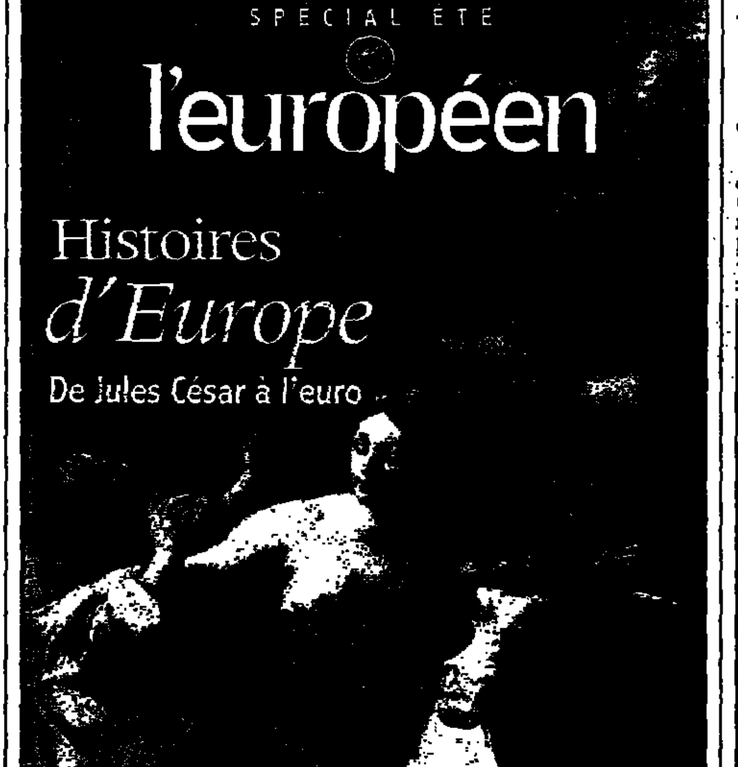
Rencontres-débats

– **Les Ateliers de Mai**, BP 213, 75226 Paris Cedex 05. **Présidence :** Edwige Avice, organisent le mercredi 16 septembre 1998, à 19 heures, au CNAM, amphithéâtre C, *292*, rue Saint-Martin, Paris-2e, une rencontre-débat sur *le thème* : **« Culture scientifique et plaisir d'apprendre »**, ou **« L'éducation scientifique est-elle en crise ? »**
Tables rondes avec P. Caro, D. Feriot, G. Delacôte, J. Gago, C. Danon, R. Lesgards, A. Giordan, J. Thibault, B. Cornu, C. Escot, J.-F. Jamart.

Communications diverses

– L'EPCI (Ecole de propédeutique à la connaissance de l'inconscient) organise sa treizième journée d'études sur le thème : **« La relation au père, luxe ou nécessité ? »**, avec G. Bonnet, P. Julien, M. Lamour, J.-F. Rabain, J. Sedat. Samedi 3 octobre 1998, 9 heures-17 heures, 53, rue de la Gare-de-Reuilly, 75012 Paris. Tél. : 01-43-07-89-26.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.



EN VENTE EN KIOSQUE
JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE 98
20F

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS
Le défi des 35 heures
Les 35 heures créeront-elles de l'emploi ?
Alors que l'échéance se rapproche, ce dossier est toujours sujet à polémiques dans les rangs des politiques comme dans ceux des partenaires sociaux. En dépit des simulations ou des promesses, l'effet escompté sur la création d'emplois ne convainc pas vraiment.
Un dossier essentiel sur un sujet d'actualité.
UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX





Le loup revient dans l'ensemble du massif alpin

Gibier plus abondant, avancée de la forêt et exode rural : les conditions sont réunies pour que les meutes se réinstallent en montagne - au grand dam des éleveurs. Loup et élevage sont-ils compatibles ? L'homme et les grands prédateurs peuvent-ils vivre ensemble ?

MASSIF DE BELLEDONNE (Isère)
de notre envoyé spécial

« Nous allons dans la Lune et nous sommes incapables de savoir à quel animal nous avons affaire. » Bertrand Pedroletti, ingénieur à la DDAF de l'Isère et désigné comme le « M. Loup » du département, n'est pas le seul à vouloir enfin connaître la nature exacte de la « Bête » qui a causé de nombreux dégâts dans les alpages cet été. *« Loup ?, lynx ?, chien ? Nous menons une enquête, mais sans les moyens de la police scientifique »*, ironise-t-il en espérant que les analyses des poils de l'intrus, réalisées dans un laboratoire grenoblois, permettront enfin de savoir.

En attendant, comme chaque fois qu'il est question du loup en France, – à chaque peuple son imaginaire, le petit chaperon rouge d'un côté des Alpes, Romulus et Remus de l'autre –, les hostilités se sont ravivées. Sur le premier front, ouvert dans le parc national du Mercantour (*Le Monde* du 1er septembre 1997), dans les Alpes du Sud, là où les premiers loups se sont installés en 1992, la bataille ne s'est toujours pas calmée. Si l'on en croit l'édition du mois d'août du bulletin de liaison de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, *« des empreintes de loup sur la neige et des traces de vomissure contenant du sang ont permis de mettre en évidence une fois de plus que le loup est victime des empoisonneurs du Mercantour »*.

« Il paraissait évident, estime Bertrand Pedroletti, *que le loup s'approcherait des Hautes-Alpes du fait de l'existence d'un parc protégé, celui des Ecrins, mais aussi d'un fort exode rural qui a dépeuplé la région et fait avancer la forêt. Avec la présence de plus en plus nombreuse des ongulés : chamois, cerfs, mouflons, le loup était assuré du gîte et du couvert. »* Il fallait donc se préparer à son arrivée. Dès le mois de décembre 1997, une cinquantaine de personnes concernées, éleveurs, naturalistes, chasseurs, vétérinaires, se réunissent et décident de la formation d'un groupe de travail. Rapidement, celui-ci décide de former un réseau d'observateurs appelé à mieux suivre l'évolution de la situation et à mener quelques expériences de protection, dont la mise à la disposition de quelques éleveurs des chiens patous, considérés commes les meilleurs défenseurs des troupeaux contre les attaques des loups.

Mesures utiles puisque, dès juin, les observateurs assermentés recueillent, tout près d'Huez-en-Oisans, les témoignages de deux bergers affirmant avoir vu un loup. *« J'ai tapé dans mes mains, et il est parti en trottinant »*, précise l'un d'entre eux, qui sera toutefois incapable de fournir d'autres précisions permettant de certifier la présence d'un loup. Un mois plus tard, Jean-Pierre Jouffrey, berger dans la haute vallée de Veyton, dans le massif de Belledonne, retrouve 13 de ses brebis égorgés près du collet d'Allevard. Il attribue lui-même ce carnage à des chiens et déplace son troupeau. En pure perte : 20 brebis sont tuées quelques semaines plus tard. Les attaques se multiplient : 87 de ses brebis seront égorgées. La mort dans l'âme, il quitte l'alpage avec quelques semaines d'avance. On croit avoir affaire à un lynx, mais deux experts estiment cette hypothèse peu probable. Ils ne peuvent toutefois pas trancher entre chien et loup.

« LE SANG COULAIT ENCORE »

Dans le même temps, des dégâts sont constatés dans le sud du Vercors et, surtout, dans l'Oisans, dans le massif d'Emparis, face à la Meije. Une bergère affirme avoir vu un loup dans ses jumelles. *« Il m'a regardé fixement, j'en ai eu le sang glacé »*, dit-elle, sans vraiment convaincre les experts. N'aurait-elle pas vu plutôt un grand canidé, et pourquoi pas un chien de traîneau qui s'était justement échappé de la Grave quelques jours auparavant ?

René Tavan, éleveur depuis plusieurs générations – son grand-père accomplit sa première transhumance en 1905 –, se souviendra longtemps de ce matin du dimanche 2 août, alors qu'il venait rejoindre ses bêtes pâturant dans le Montfroid, au-dessus du col de la Croix-de-Fer, où il constata qu'une dizaine de brebis avaient été égorgées et qu'autant s'étaient tuées en tombant dans les rochers. *« Quand je suis arrivé, le sang coulait encore »*, dit cet homme de cinquante-six ans. Il ajoute : *« Pourtant, je suis un vaillant, mais j'en suis encore tout retourné. Je n'accepte pas que l'on brutalise les animaux. Mon rôle, ce n'est pas de me défendre, mais de protéger la nature. »* Il est catégorique : loup et élevage ne sont pas compatibles. *« Si les Dauphinois ont été surnommés brûleurs de loups, c'est parce que, pour se débarrasser des loups, ils n'ont pas hésité à faire cramer leurs forêts. » « Tout le monde a le droit de vivre, y compris nous*, conclut-il, avant de menacer, *si je vois un loup, je n'aurais aucun remords à lui tirer dessus. »*

Il se sent soutenu par la Fédération ovine de la région à laquelle il a « prêté » quelques-uns de ses moutons pour une manifestation à Gap. Pour ce syndicat, aussi, la cohabitation est impossible. Même opinion tranchée de la part de la Fédération ovine de la Drôme qui concluait ainsi son bulletin spécial de mai 1998 – *« Bêle et tais-toi »* – consacré au loup : *« Nous sommes aujourd'hui convaincus de l'impossibilité de la cohabitation des loups et d'une activité pastorale moderne. »*

Jean-Paul Vieron, guide naturaliste et administrateur de la Fédération des Alpes de la protection de la nature, n'est pas du même avis. Pour lui, le loup, *« exutoire de nos peurs ancestrales, qui fait partie de la faune française, est un symbole de diversité et joue un rôle de régulateur important, notamment du fait de l'augmentation des mouflons, des chamois et des cerfs »*. Contrairement à Brigitte Bardot, qui avait fortement réagi, il se dit d'accord avec l'arrêté pris en août par le préfet de l'Isère autorisant à se débarrasser des chiens errants. *« Le retour du loup, c'est un retour au naturel, alors que le problème des chiens est un problème de société »*, explique-t-il. Ne chiffre-t-il pas à 70 000 le nombre de moutons tués chaque année en France par les chiens. Pas toujours errants, d'ailleurs. Il arrive souvent que des chiens de garde quittent leur « domicile » la nuit pour aller attaquer les brebis, avant de rentrer chez eux tranquillement, et bien repus, au petit matin. Pour lui, l'arrivée du loup pourrait permettre une revalorisation et une réorientation de l'élevage ovin, dont il stigmatise le coût important pour la collectivité. Il met aussi en cause la surenchère de certains éleveurs *« qui voient des loups partout, car ils savent bien que les dégâts attribués aux loups sont dédommagés, contrairement à ceux causés par des chiens »*.

QUESTION D'ÉQUILIBRE

Les avis ne sont pas toujours aussi tranchés. Hervé Réant, président de la Fédération des chasseurs de l'Isère, ne s'oppose pas au fait que *« les loups ou les lynx retrouvent les territoires qui leur avaient été dévolus à condition que tout cela soit équilibré »*. Selon lui, *« il y a 99 chances sur 100 pour que les prédateurs qui ont frappé cet été soient des chiens dans le massif de Belledonne et un loup venu du Mercantour dans l'Oisans »*. Quant au directeur de la Fédération des alpages de l'Isère, Yves Raffin, il veut d'abord dire à quel point les troupeaux sont nécessaires ici. *« Comme la montagne serait triste sans eux ! »*

Le député de la circonscription, le socialiste François Brottes, tente une timide synthèse. Se gardant de passer pour *« un anti-loup primaire »*, il veut aussi éviter *« la prolifération de ce genre d'animal dans les pâturages »*. *« Nous parlons tous de biodiversité, mais chacun met un peu ce qu'il veut dans ce concept. Il faudrait parvenir à l'appliquer massif par massif, et puis, à partir de cette analyse, définir un code de conduite pour tout le monde. »*

J.-A. F.

Les chiens patous à la rescousse

Originaires des Pyrénées, les chiens patous sont unanimement considérés commes les meilleurs défenseurs des troupeaux face aux attaques des loups. S'ils sont incapables de guider les moutons et ne pourront jamais remplacer les chiens de berger, ils assument parfaitement leur rôle de gardiens. Vivant au milieu du troupeau, ils réagissent à la moindre agression extérieure. Pourquoi dans ces conditions ne pas en introduire dans les Alpes pour faire face aux attaques des chiens ou des loups ? Cette solution, qui a la faveur des naturalistes, se heurte aux réticences des éleveurs. Ces derniers mettent en avant le coût important d'une telle opération : le patou coûte cher et il en faudrait énormément pour garder l'ensemble des troupeaux. Autre argument : ces chiens peuvent s'attaquer aux promeneurs. « Pour les mordre », disent les uns. « Seulement leur pincer un peu les mollets », répliquent les autres.

TROIS QUESTIONS À...

FRANÇOIS MOUTOU

1 ***Vous êtes vétérinaire au Centre national d'études vétérinaires et alimentaires et président de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères. Où en est exactement la réintroduction du loup en France ?***

Depuis son retour spontané dans le sud des Alpes, en 1992, il doit exister une vingtaine d'animaux en France : deux meutes fixées autour du parc national du Mercantour (Alpes-Maritimes) et quelques individus plus périphériques *ou même en phase de tentative* d'installation plus au nord (en Isère et Savoie). Maintenant certains individus peuvent traverser des espaces de plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer.

2 **Et dans le monde ?**

Le nombre de loups est tombé au minimum autour des années 60 en Europe et en Amérique du Nord. Puis on a pris conscience que cet animal était différent de son image très négative. Parallèlement, l'agriculture, l'élevage, les paysages avec le reboisement ont changé dans nos pays. Une meilleure gestion des ongulés sauvages a permis d'augmenter les possibilités alimentaires des grands carnivores les éloignant de ce fait des troupeaux domestiques. Les loups sont plusieurs centaines en Italie, en Espagne, dans les Balkans. Ils sont récemment revenus à l'est de l'Allemagne. Les Américains en ont réintroduit dans le parc national de Yellowstone.

3 **Faut-il s'en réjouir ou le regretter ?**

Il est certain que l'on pourrait vivre sans le loup en France, mais alors il faut admettre que l'on pourrait aussi vivre sans Mozart ou même sans football... Il y a certainement un choix éthique au départ. Pouvons-nous condamner sciemment une autre espèce ? Au-delà, il faut admettre que sa présence, là où il se fixe, a un coût pour la société. Il faut aussi distinguer l'impact perçu de l'impact réel. Entre les importations de viande ovine de Nouvelle-Zélande, le coût de la brucellose ovine (une maladie qui nous coûte 40 millions de francs par an, et il y en a d'autres) et les dégâts dus aux chiens « errants » (au moins plusieurs dizaines de milliers de moutons tués par an), l'impact du loup reste modeste sur la filière ovine. Il faut dépassionner le débat et trouver un système national d'encouragement aux mesures préventives.

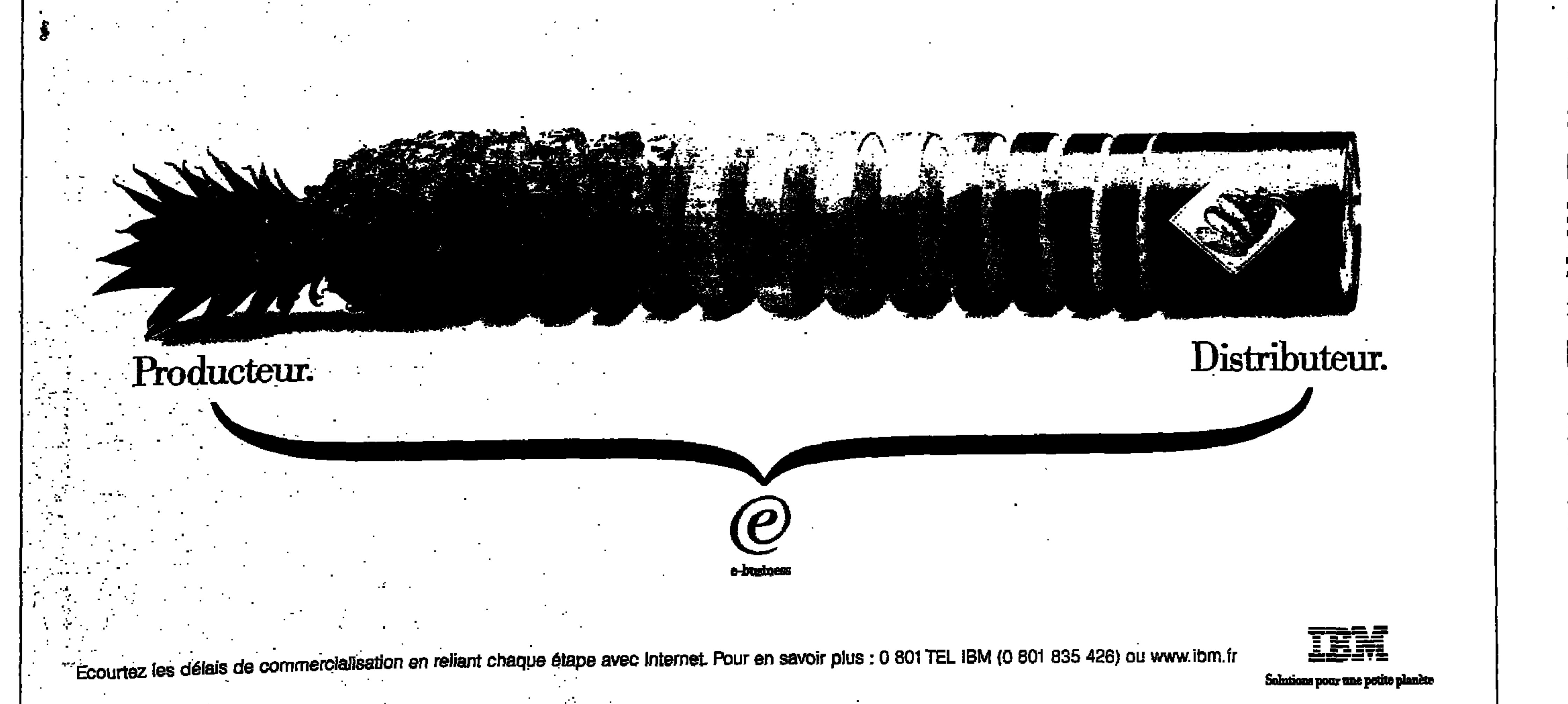
Propos recueillis par José-Alain Fralon

DÉPÊCHES

■ **HÉRAULT : la ville de Montpellier (Hérault) a décidé de reporter** d'un an sa participation à l'opération « En ville, sans ma voiture » du 22 septembre, à cause d'*« importants travaux liés notamment à la construction du tramway »*. En revanche, la ville de Toulouse a, elle, annoncé l'organisation de sa propre « Journée sans voiture », dimanche 20 septembre.

■ **PARIS : Thierry Ragu, adjoint (UDF-PPDF) au maire du XIVe arrondissement** chargé des espaces verts, a proposé à l'occasion de la Journée des jardins à Paris, dimanche 13 septembre, d'ouvrir certains espaces verts privés. En échange, la Ville de Paris s'engagerait à prendre en charge leur entretien. L'adjoint au maire a notamment cité au nombre de ces jardins privés *« de superbes parcs appartenant à des congrégations religieuses ou à des organismes publics »* (*Le Monde* du 12 septembre).

■ **VENDÉE : le comité local des pêches de l'île d'Yeu a annoncé,** vendredi 11 septembre, le dépôt d'un recours en annulation auprès du tribunal de première instance des Communautés européennes à la suite de l'interdiction des filets maillants dérivants pour la pêche au thon. Les thoniers rappellent *« qu'ils n'ont pas accepté la décision d'interdiction du Conseil européen du 8 juin dernier »*. L'Union européenne vient d'annoncer qu'une aide serait accordée aux pêcheurs victimes de cette interdiction (*Le Monde* du 11 septembre).



هكذا من الأصل

La réplique de la Maison Blanche

Les avocats de Bill Clinton ont commencé une vigoureuse récusation point par point du rapport accusateur de Kenneth Starr, mondialement diffusé vendredi 11 septembre

LE 31 mai 1998, le porte-parole du procureur indépendant, Kenneth Starr, déclara que l'enquête sur Monica Lewinsky n'était pas *« une affaire de sexe. C'est un cas de parjure, d'incitation au parjure, de subornation de témoin, d'obstruction à la justice. C'est de cela qu'il s'agit »*. A présent que les 450 pages du rapport adressé à la Chambre des représentants ont été rendues publiques, il apparaît à l'évidence que le *« sexe »* est précisément ce à quoi a abouti cette enquête de quatre ans et demi. Le rapport est si lourd d'allégations salaces et crues, hors de propos et inutiles, qu'une seule conclusion s'impose : son principal objectif est de porter atteinte au *président*. (...)

Tout lecteur impartial saisira aisément que nombre d'allégations scabreuses du rapport – qu'il n'est pas besoin de rapporter ici – ne se justifient aucunement, même pas en reprenant les termes de la thèse judiciaire du procureur indépendant. Elles n'ont évidemment aucun lien, même discutable, avec les activités pouvant entrer dans la définition qui a été donnée du *« rapport sexuel »* lors de la déposition du président dans l'affaire Jones, qui est le prétexte invoqué par le procureur indépendant. Elles relèvent simplement d'une lâche campagne de diffamation, et leur présence dans ces pages en dit long sur les tactiques et les objectifs du procureur indépendant. (...)

L'une après l'autre, les allégations du procureur indépendant ne résistent pas à l'examen, que ce soit du point de vue factuel, juridique, ou des deux à la fois. Le rapport se présente très vite comme un récit tendancieux, une analyse mensongère, une entreprise peu scrupuleuse et démesurée. (...)

Selon la coutume anglaise à laquelle les rédacteurs de la Constitution ont emprunté l'expression, les *« hauts crimes et délits »* s'appliquent à une faute politique, dont l'élément déterminant est une atteinte à l'Etat. La destitution avait pour but de réparer les offenses publiques commises par les responsables publics en violation de la confiance et des devoirs publics. Parce que la destitution du président annule la volonté du peuple américain, elle a été conçue pour les cas les plus graves – les manquements à la Constitution même. (...) Ce document va chercher au plus bas, dans le but extravagant de trouver une affaire là où il n'y en a pas. (...)

ALLÉGATION I – Parjure lors de la déposition du 17 janvier 1998

L'accusation de parjure dans le rapport sert en réalité un seul objectif, capital pour le procureur indépendant : lui fournir l'occasion d'étaler sur la place publique autant de détails salaces et gratuits que possible, dans le but de porter atteinte au président et à sa fonction. (...)

Le procureur indépendant prétend que, pour des raisons juridiques, il lui faut débattre de ses allégations d'activité sexuelle dans le détail, et il s'égare en fournissant une succession de ces éléments à sensation, sans rapport aucun avec quelque argumentation juridique que ce soit, espérant manifestement que le choc produit par ces précisions compensera l'absence de fondement légal dans l'allégation de parjure. (...) Les réponses à des questions en elles-mêmes ambiguës ne peuvent constituer un parjure. Et, normalement, une accusation de parjure ne peut pas reposer sur le témoignage d'un seul témoin.

En présentant les faits de façon sélective et en ne livrant pas tout le contexte des réponses dont il prétend qu'elles ont pu être parjures, le procureur indépendant a donné de ces faits une version totalement fallacieuse. Cette tactique apparaît surtout dans l'étonnante absence de présentation de la première définition des *« rapports sexuels »* donnée par les avocats de Paula Jones lors de la déposition du président Clinton, dont deux passages ont été éliminés par le juge Wright qui en estimait le sens *« trop large »*. En fait, tout ce dont dispose le procureur indépendant, c'est d'un témoin qui a donné des réponses restreintes à des questions ambiguës.

ALLÉGATION II – Parjure lors du témoignage devant le Grand Jury, le 17 août 1998

Le procureur indépendant prétend qu'*« il existe des informations importantes et plausibles selon lesquelles le président Clinton a menti sous serment devant le Grand Jury sur sa relation sexuelle avec Monica Lewinsky »*. (...) Les expressions *« liaison sexuelle »* et *« relation sexuelle »* sont en elles-mêmes ambiguës et, lorsqu'elles sont employées sans avoir été définies, ne peuvent pas aboutir à une accusation de parjure. (...) De nombreux commentateurs et journalistes ont déclaré croire que la définition des rapports sexuels dans l'affaire Jones n'incluaient pas la fellation (pratiquée sur le président). (...) Il va de soi qu'un faux témoignage fait à la suite d'une confusion ou d'une erreur ne peut, du point de vue de la loi, constituer un parjure. (...)

ALLÉGATION III – Rencontre et échange de cadeaux avec Mlle Lewinsky

Le président Clinton n'a pas nié s'être trouvé seul avec Mlle Lewinsky à la Maison Blanche, il n'a pas non plus nié qu'ils aient échangé des cadeaux. Pour l'essentiel, plus que d'avoir sciemment menti sous serment, le rapport reproche au président Clinton de n'avoir pas été davantage coopératif – ce qui n'est manifestement pas un motif de parjure. (...)

ALLÉGATION IV – Discussions avec Mlle Lewinsky sur un éventuel témoignage

Le fait que Mlle Lewinsky se souvienne d'autres conversations sur le sujet, toutes intervenant après que son nom est apparu sur la liste des témoins, n'établit pas que la réponse du président ait été inexacte. Cette réponse ne peut en aucun cas étayer une accusation de parjure. (...)

ALLÉGATION V – Dissimulation des cadeaux et d'un mot intime

Le témoignage de Mlle Lewinsky est contredit par Mme Currie qui témoigne que c'est Mlle Lewinsky, et non le président, qui lui a demandé de venir chercher les cadeaux pour les mettre en sécurité. (...) La volonté qu'a le procureur indépendant de *consolider son accusation en tentant de jeter le discrédit sur* le témoignage de Mme Currie est exemplaire du risque qu'il y a à s'appuyer sur la présentation des faits par le procureur. Face au témoignage, qui ne lui convient pas, de Mme Currie, M. Starr a réagi en l'interrogeant de façon à manifestement l'encourager à reprendre l'énoncé de ses souvenirs dans un sens compatible avec sa thèse sur l'affaire. (...) Comme le procureur indépendant le sait parfaitement, l'obstruction à la justice ne s'applique pas, selon la loi, à la dissimulation ou à la rétention de documents que l'on peut découvrir dans un litige civil.


WASHINGTON POST

Huit mois de rebondissements

● **7 janvier 1998** : interrogée par le juge indépendant Kenneth Starr, qui enquête depuis quatre ans sur les faits du président, dans le cadre de l'affaire Paula Jones, Monica Lewinsky, ancienne stagiaire de la Maison Blanche, affirme n'avoir jamais eu de relation sexuelle avec Bill Clinton.
● **12 janvier** : Linda Tripp, employée de la Maison Blanche sous la présidence Bush, remet au juge Starr les *enregistrements de* conversations téléphoniques avec Mlle Lewinsky, dans lesquels elles parlent de sa liaison avec le président.
● **21 janvier** : sortie dans la presse d'articles relatant les relations de Monica Lewinsky avec le président. M. Clinton dément, comme il le fera plusieurs fois par la suite.
● **28 juillet** : le juge Starr accorde à Mlle Lewinsky l'immunité totale en échange de son témoignage.
● **6 août** : Mlle Lewinsky témoigne devant le grand jury. Elle confesse les détails d'une relation houleuse avec M. Clinton qui a débuté en novembre 1995.
● **17 août** : *Bill Clinton* devant le grand jury admet avoir eu une relation *« pas convenable »* avec Mlle Lewinsky. Le soir il *« demande pardon »* à la télévision.
● **11 septembre** : le rapport Starr est publié via Internet.

ALLÉGATION VI – Dissimulation de la relation

L'essence de l'argumentation du procureur indépendant consiste à dire que, parce que le président et Mlle Lewinsky ont tenté de cacher la nature déplacée de leur relation pendant sa durée et parce que le président n'a pas été en mesure de confirmer la véracité de chacune des déclarations contenues dans la déposition écrite sous serment rédigée par *Mlle Lewinsky, il a entravé la justice*. (...)

Premièrement, le rapport prétend que, pendant leur relation dont tout le monde admet qu'elle était déplacée, le président et Mlle Lewinsky ont dissimulé sa nature. Il n'y a là rien d'étonnant. L'emploi d'*« histoires inventées »* pour dissimuler ces relations n'est pas inhabituel et ne constitue pas une entrave à la justice. (...)

Le président a témoigné qu'il ne se rappelait pas avoir dit quelque chose de ce genre en rapport avec le témoignage de Mlle Lewinsky dans l'affaire Jones. Or, même s'il s'en souvenait, aucune de ces deux déclarations ambiguës ne serait fausse. Surtout, comme est obligé de le reconnaître le procureur indépendant lui-même, le président ne lui a jamais demandé de mentir. (...) Le président n'a jamais dit à Mlle Lewinsky quoi déclarer dans sa déposition, il savait qu'elle avait son propre avocat pour défendre ses intérêts et il a expressément refusé d'examiner la déposition. (...)

ALLÉGATION VII – Intervention pour trouver un emploi à Mlle Lewinsky

Le rapport prétend que certaines actions entreprises dans l'intérêt de Mlle Lewinsky, pour lui trouver un emploi, équivalent une entrave à la justice. Le rapport admet que ce moyen d'accusation est entièrement indirect et qu'il n'y a *« aucune preuve »* du *« moindre arrangement explicite »* (...)

La chronologie n'offre quasiment rien pour étayer l'implication présidentielle et rien qui corrobore quelque dessein que ce soit d'entraver la justice en aidant Mlle Lewinsky (dans la petite mesure où le président l'a aidée) dans sa recherche d'emploi. Le procureur indépendant estime peut-être que le président aurait dû rejeter Mlle Lewinsky dans les ténèbres extérieures et refuser de l'assister le moins du monde pour l'unique raison que l'affaire Jones était lancée. Fort heureusement, la loi n'impose pas ce genre d'absurde inhumanité.

ALLÉGATION VIII – Conversations avec M. Jordan

Le procureur indépendant affirme qu'*« on a demandé au président, durant sa déposition civile, s'il avait parlé avec M. Jordan de l'implication de Mlle* Lewinsky dans l'affaire Jones » et qu'il a *« déclaré ne pas se souvenir si M. Jordan avait parlé à Mlle* Lewinsky de son implication dans cette affaire ». Ce compte-rendu de la question et de sa réponse est tout simplement faux. Le président n'a pas eu à répondre à cette question qui ne lui a pas été posée. (...)

Le récit long de 252 pages du procureur indépendant n'identifie aucunement les *rapports faits au président* sur les conversations de M. Jordan avec Mlle Lewinsky à cette époque – il se contente de déclarer que, dix jours avant sa déposition, M. Jordan a informé le président que la déposition sous serment était signée. Le dernier passage sur lequel s'appuie le procureur indépendant demandait simplement si le président avait entendu dire que M. Jordan et Mlle Lewinsky s'étaient rencontrés pour parler de l'affaire ; *il a exprimé sa conviction que tous deux s'étaient* rencontrés pour parler de la recherche d'emploi – point dont le président confesse volontiers avoir été informé.

L'affirmation du procureur indépendant que le président *« ne se rappelait pas si M. Jordan avait parlé à Mlle* Lewinsky de son implication dans l'affaire Jones » n'est tout simplement pas étayée par le témoignage. Cette allégation est une invention du procureur indépendant.

> *De tels actes n'approchent en aucune façon les motifs constitutionnels d'une procédure de destitution : « Trahison, corruption ou autres crimes et délits »*

ALLÉGATION IX – « Subornation de témoin »

Le procureur indépendant accuse le président Clinton d'avoir entravé la justice et influencé illégalement un témoin lorsqu'il a parlé avec Mme Currie, le lendemain de sa déposition dans l'affaire Jones. Les affirmations du procureur indépendant sont erronées et, une fois de plus, le fruit de conjectures invraisemblables, des extrapolations néfastes, des tentatives transparentes de tirer la conclusion la plus négative possible d'un comportement légal. (...)

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le président ait contacté *cette dernière après la déposition*. (...) *Il estimait qu'elle ignorait* qu'il ait eu une relation déplacée avec la stagiaire. Il voulait s'en assurer et se rassurer sur ce point. Il se rappelait aussi qu'en 1997, au terme de cette relation déplacée, il avait demandé à Mme Currie de s'efforcer d'être toujours présente lors des visites de Mlle Lewinsky. Il voulait savoir si tel était également le souvenir de sa secrétaire. L'initiative du président n'avait rien d'étonnant après avoir subi un interrogatoire hostile et inattendu dans un procès civil chaudement disputé. (...)

ALLÉGATION X – Refus de témoigner

Elle repose sur la déformation des faits opérée par le procureur indépendant. L'assertion que le président *« a menti simultanément à des témoins potentiels du Grand Jury... en refusant de témoigner durant sept mois »* est une grossière distortion des citations mêmes du rapport.

Les déclarations aux collaborateurs présidentiels cités par le rapport furent faites le jour où est sortie l'affaire Lewinsky (21 janvier 1998) ou à quelques jours de cette date. Ces déclarations furent simultanées avec les déclarations publiques répétées du président niant des rapports sexuels avec Mlle Lewinsky. La substance des unes et des autres était virtuellement identique. *Si le président avait annoncé* au pays, en direct à la télévision, qu'il n'avait pas de relations sexuelles avec la stagiaire, il est tout simplement absurde de croire qu'il tentait d'une manière quelconque d'influencer ou corrompre le témoignage de collaborateurs en leur tenant virtuellement le même discours. (...)

Le procureur indépendant suggère que le retard du président à reconnaître une relation avec Mlle Lewinsky a, en quelque manière, égalé une entrave à la justice en influant sur la manière dont les enquêteurs ont mené leurs investigations. Cette affirmation est juridiquement sans fondement. Le président n'avait aucune obligation légale de se présenter devant le Grand Jury et toutes les raisons de ne pas le faire, étant donné la tactique du procureur indépendant, les fuites illégales et sa volonté manifeste de lui nuire. (...)

ALLÉGATION XI – Abus de pouvoir

Dans ses *Papiers fédéraux*, Alexander Hamilton a défini l'abus de pouvoir comme *« l'usage corrompu d'une place pour son profit personnel ou quelque autre but malséant »*. Il y a vingt-quatre ans, les fausses déclarations du président Nixon à la Nation et aux tribunaux – lesquelles s'inscrivaient dans le dessein d'entraver la justice grâce au parjure de ses principaux collaborateurs, aux pots de vin versés à des accusés et à l'utilisation de la CIA pour contrecarrer une enquête du FBI concernant des délits auxquels il était mêlé – ces déclarations répondaient parfaitement à la définition. La simple description de cette attitude illustre à quel point elle diffère de celle du président Clinton et à quels extrêmes le procureur indépendant s'est porté pour rassembler ses accusations de comportement susceptible de destitution.

La volonté manifeste de créer des inconvenances là où il n'y en a pas et de transformer une conduite personnelle fautive en un délit officiel digne de destitution transparaît également dans l'affirmation du procureur indépendant que l'invocation par le président du privilège de l'exécutif était en quelque manière illégale. (...)

En réalité, la décision du procureur indépendant de s'immiscer dans la relation confidentielle existant entre le président et ses principaux conseillers et avocats reste sans précédent. Elle reflète un abus manifeste d'autorité de la part du procureur et l'abandon total de tout discernement dans une campagne destinée à empêcher le président de consulter ses conseillers. Au fond, le procureur semble considérer que, pour la seule raison qu'il a décidé d'obtenir des informations confidentielles au sein du bureau présidentiel, le président ne saurait contester cette exigence sans se voir accuser d'abus de pouvoir (...)

CONCLUSION

Après quatre ans, des vingtaines d'agents du FBI, des centaines de citations, des milliers de documents et des dizaines de millions de dollars. Après avoir engagé des avocats, des comptables, des agents du fisc, des consultants extérieurs, des professeurs de droit, un conseil personnel, des conseillers en éthique, un expert en relations publiques. Après avoir nommé des grands jurys et loué des bureaux dans trois juridictions, et enquêté sur virtuellement tous les aspects de la vie du président : financier, politique, officiel et, pour finir, privé, le bureau du procureur indépendant a présenté à la Chambre des représentants *un rapport qu'aucun procureur ne présenterait à aucun jury*.

Le président a reconnu avoir eu une relation déplacée avec Mlle Lewinsky. Il a présenté ses excuses. Personne ne conteste que cette relation ait été un mal. Or elle n'en constitue pas moins la cible constante de presque toutes les pages du rapport du procureur.

En 445 pages, le procureur mentionne deux fois Whitewater, *la* négociation immobilière manquée qui motiva l'enquête. Il ne mentionne pas une seule fois d'autres points sur lesquels il a enquêté des années durant – comme le renvoi d'employés du bureau des voyages de la Maison Blanche ou la controverse entourant les dossiers du FBI. En revanche, le problème sexuel est mentionné plus de 500 fois, dans les termes les plus suggestifs, salaces et gratuits.

Le bureau du procureur indépendant demande à la Chambre des représentants d'entreprendre sa démarche la plus solennelle et lourde de conséquence – la déclaration de guerre exceptée : déposer un président des Etats-Unis justement, librement et honnêtement élu parce qu'il a eu – comme il l'a reconnu – une relation inappropriée et illicite en dehors du mariage. Entretenir une telle relation est mal. Tenter de tenir semblable relation dans les bornes de la vie privée, bien que cela puisse se comprendre, est mal. Cependant, de tels actes n'approchent en aucune façon les motifs constitutionnels d'une procédure de destitution : *« Trahison, corruption ou autres crimes et délits »*.

Les Pères fondateurs ont été sages de fixer si haut les critères et sages de confier cette redoutable autorité à la partie la plus démocratique et responsable de notre gouvernement et non aux mains de procureurs irresponsables.

Nous nous sommes attelés dans ce mémoire en réplique au commencement de la réfutation des accusations du procureur contre le président – des accusations qui ne seraient même pas brandies contre une personne privée, au dire des juristes. Le président n'a pas commis de parjure. Il n'a pas entravé la justice. Il n'a pas suborné de témoins. Et il n'a pas abusé du pouvoir de sa charge présidentielle.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize et Guillaume Villeneuve.

La Belgique minée par la querelle linguistique

TELLE UNE FIÈVRE récurrente, la querelle linguistique belge, souvent en sommeil mais jamais éradiquée, mine peu à *peu les fondements* du royaume, au point que ses voisins s'interrogent de plus en plus ouvertement sur son avenir. L'approche des élections générales, prévues pour le 13 juin 1999, où l'on élira le même jour les députés *fédéraux, régionaux* et européens, provoque d'ores et déjà des turbulences communautaires dont nul ne peut encore prévoir les conséquences.

Dans ce domaine, le printemps et l'été 1998 ont été marqués par une vive polémique entre francophones et néerlandophones à propos d'une circulaire du gouvernement régional de Flandre relative à l'emploi des langues dans les communes dites « à facilités » de la périphérie bruxelloise. Les habitants de ces six communes – majoritairement peuplées de francophones, mais situées sur le territoire de la Flandre *après* la fixation de la frontière linguistique en 1963 – devraient désormais faire une demande d'envoi en français de leur courrier administratif au coup par coup, alors que jusque-là leur choix linguistique de départ était automatiquement *respecté*.

Une affaire apparemment clochemerlesque mais qui, dans le contexte belge, prend une dimension passionnelle semblable à celle de la querelle des Fourons, ces cantons majoritairement francophones *rattachés à la province flamande* du Limbourg, dont la révolte menée par le bouillant José Happart provoqua la chute de plusieurs gouvernements dans les années 70 et 80.

Envoyé par le Conseil de l'Eu*rope pour faire un audit de cette* querelle belgo-belge, le député suisse Dumeni Columberg mit allègrement les pieds dans le plat communautaire en préconisant le retrait de la circulaire contestée, évoquant même l'hypothèse – un *tabou pour les Flamands – d'un* rattachement des communes concernées à la région bilingue de Bruxelles. Ce rapport provoqua sarcasmes et colère des responsables politiques et des éditorialistes flamands, qui, à de rares et *notables exceptions* près, crièrent haro sur *« l'inspecteur Columberg »* venu des Grisons pour faire la leçon aux Belges. Du côté francophone, on se réjouissait bruyamment, oubliant un peu que ce même rapport suggérait aux pratiquants belges de la langue de Molière de surmonter leur traditionnelle paresse linguistique pour maîtriser le minimum de néerlandais nécessaire pour lire une feuille d'impôt.

DROIT DE VOTE

Un autre problème « communautairement sensible » est en *passe d'être résolu, celui du droit* de vote aux élections locales des ressortissants de l'Union européenne. En dépit des remontrances de la Cour européenne de Luxembourg, cette disposition n'avait pas été encore prise, en raison de l'opposition flamande, qui craint que ces nouveaux électeurs ne viennent renforcer le contingent francophone à Bruxelles et dans sa périphérie lors des prochaines élections municipales prévues pour l'an 2000.

Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, est parvenu à imposer, non sans mal, à son propre parti chétien-social flamand (CVP) le soutien aux modifications constitutionnelles nécessaires. Celles-ci devraient être adoptées à la majorité des deux tiers dès la rentrée parlementaire, grâce à l'appoint de l'opposition libérale francophone.

Ce débat laissera cependant des traces, car les Flamands exigent maintenant en contrepartie une re*présentation accrue dans les ins*tances politiques de la région-capitale, où ils sont déjà surreprésentés par rapport à leur poids démographique, estimé à 15 % de la population. *« C'est non ! En toutes les langues ! »*, a déjà fulminé à ce propos Louis Michel, le président d'un Parti réformateur-libéral (PRL) qui se voit déjà aux portes du pouvoir.

Autre signe de tension : les propos très fermes tenus par Lionel Vandenberghe, président du comité du pèlerinage de l'Yser, lors du traditionnel rassemblement des nationalistes flamands de la fin août à Dixmude. Pour la première fois, ce dirigeant a porté une attaque directe contre le palais royal, accusé d'entraver la démarche émancipatrice de la Flandre. Le décret Suykerbuyk, adopté en juin par le Parlement flamand, qui prévoit d'indemniser les anciens collaborateurs des nazis dans le besoin, a été *dénoncé comme une intolérable* provocation du côté francophone.

Ces escarmouches, auxquelles s'ajoutent d'autres symboles de délitement de l'unité du royaume, comme la scission de la fédération de football en deux ligues dis*tinctes pour le nord et le sud du* pays, laissent présager de durs affrontements à l'issue des élections de juin, quel qu'en soit d'ailleurs le résultat. Les partis flamands, à des degrés divers allant de la revendication indépendantiste du Vlaams *Blok au* projet *confédéraliste* de la droite libérale, sont tous d'accord pour estimer que le cadre fédéral du royaume, défini en 1993 par les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, doit être revu dans un sens plus favorable à l'autonomie des régions.

En face, les responsables politiques francophones clament haut et fort qu'ils *« ne sont pas demandeurs »* d'une énième réforme de l'Etat. Mais ils sont tous persuadés qu'ils ne pourront pas échapper à une négociation sur une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat fédéral, les régions et les *communautés linguistiques*. Mais alors que la Flandre présente un front relativement uni sur ce point, les francophones wallons et bruxellois abordent cette échéance en ordre plutôt dispersé. D'importantes divergences opposent « régionalistes » wallons, regroupés derrière le ministre socialiste wallon Jean-Claude Van Cauwenberghe aux « communautaristes » bruxellois qui insistent sur la nécessaire solidarité entre la Wallonie et Bruxelles.

HYMNE OFFICIEL WALLON

Jean-Claude Van Cauwenberghe brave les sarcasmes en se faisant le promoteur zélé d'une identité wallonne, en dotant la région d'un hymne officiel *(Le Chant des Wallons)* et en défendant l'enseignement des dialectes wallons dans les écoles. Les « communautaristes » brandissent la menace de constituer une « Belgique résiduelle » avec le roi, la Wallonie et Bruxelles *dans l'hypothèse où la Flandre* romprait les amarres. D'autres enfin, comme Claude Eerdekens, président du groupe PS à la Chambre des représentants, privilégient dans cette hypothèse l'option « rattachiste », qui envisage carrément le retour à la France d'une Wallonie à ses yeux incapable économiquement d'assumer seule son destin.

Cette éventualité, défendue jusque-là par des groupuscules ultra-minoritaires, gagne du terrain dans l'opinion : un récent sondage indique en effet qu'elle aurait aujourd'hui la faveur d'un quart des Wallons.

Luc Rosenzweig

Les gens *par Kerleroux*

LE THÈME DU COLLOQUE EST LE SUIVANT : OÙ VA LA CULTURE EUROPÉENNE ?

KERLEROUX

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'euro est un atout

L'EUROPE ne sortira pas indemne de la crise monétaire qui, partie d'Asie il y a quatorze mois, *a fait* s'effondrer la Russie et frappe tour à tour l'ensemble des marchés émergents. La vague de défiance des investisseurs face aux pays en développement et ses corollaires – fuite des capitaux, dévaluations, faillites, déstabilisations politiques et sociales – avance.

La première phase de la crise était régionale, la deuxième est planétaire. Elle illustre les effets pervers de la mondialisation financière née à la fin des années 80. Si les mouvements désordonnés des marchés semblent parfois plus correspondre à des frayeurs grégaires qu'à des craintes fondées, les effets de diffusion de la crise sur les économies sont lents mais implacables. La récession en Asie et au Japon entraîne dans son sillage l'Europe de l'Est, l'Amé*rique latine et menace les écono*mies américaine et européennes. Michel Camdessus, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), n'hésite pas à sonner l'alarme, dans *Les Echos* du 14 septembre : *« Il faut se préparer sans attendre à la prochaine crise ».*

L'étude publiée lundi 14 sep*tembre par l'institut patronal* Rexecode sur les perspectives de l'industrie française, venant après celle communiquée le 10 septembre par UFB-Locabail sur la situation des petites et moyennes entreprises, souligne les premières conséquences perceptibles de la dégradation de la conjoncture internationale. Les exportations vers l'Asie ont beaucoup diminué, les carnets de commande des entreprises ne se gonflent plus et les projets d'investissements sont plutôt re*vus à la baisse*.

Par chance, la reprise de la consommation intérieure, en France en particulier et en Europe en général, est bien là. Elle va permettre cette année de gommer les effets du ralentissement des exportations hors du Vieux Continent et de limiter les dégâts en 1999. A condition que les gouvernements et les institutions politiques et monétaires de l'Europe se coordonnent étroitement pour entretenir la flamme de l'optimisme. Le salut ne viendra pas du boursier américain et de sa capacité à ne pas céder à la panique, *mais* plutôt du consommateur et de l'entrepreneur européens, de leur allant et de la dynamique liée à la naissance de l'euro. Pour réduire son chômage et se donner des marges de manœuvre budgétaires tout *en réduisant ses déficits*, la France a besoin de plus de croissance et donc de plus d'Europe.

L'euro est avant même sa naissance le pôle de stabilité tant recherché. Il est aussi devenu un facteur de croissance essentiel. Non seulement par l'importance des investissements liés à son avènement mais aussi parce que sa *stabilité limite l'inflation*, préserve le pouvoir d'achat et attire les capitaux en Europe. Voilà pourquoi les taux d'intérêt y sont aujourd'hui à des niveaux bas, historiquement sans précédent. La monnaie unique est un excellent atout dans un monde troublé. Il ne faudra pas l'oublier lors de la future campagne pour les élections européennes.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, *directeur général* ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

La Russie doit repartir de zéro

Suite de la première page

Iouri Maslioukov, ex-chef du Gos*plan soviétique* resté membre du PC, est « délégué » aujourd'hui par son parti au sein du nouveau gouvernement comme vice-premier ministre. Sa sphère de compétence économique n'a pas encore été définie, mais cette prudence d'Evgueni Primakov est presque *superflue : Iouri* Maslioukov était déjà membre du gouvernement Kirienko, soutenu par les derniers « monétaristes » russes et occidentaux avant leur échec commun du 17 août.

Si le changement de gouvernement n'éclaire donc que peu sur la future politique russe, le besoin de définir une nouvelle « politique industrielle » – évoqué non seulement par les communistes et les nationalistes, mais aussi parmi les banquiers *et industriels occidentaux*, de « gauche » ou de « droite » travaillant en Russie – souligne la direction *qui devrait* être tentée et en même temps son flou.

Jusqu'à présent, la théorie était de s'abandonner à la « main du marché » plutôt qu'à un appareil de gestionnaires incompétents et corrompus. Mais le « marché » en Russie reste largement un mythe, qui vient de s'écrouler. C'est à l'Etat de « reconstruire » ce marché sur d'autres bases, presque à partir de zéro. Et cela, à un moment où l'hyperinflation guette le pays. C'est ainsi qu'il faut comprendre les déclarations de M. Primakov sur la *« poursuite des réformes »*, moyennant une *« correction des erreurs »*.

Doté d'une *indéniable* intelligence et d'une longue pratique internationale, le nouveau premier ministre a encore les coudées franches. Le risque est grand que ce vieil homme du sérail n'ait pas les audaces, la vision et les capacités d'entraîner qu'il faudrait pour sortir la Russie de son marécage, par un sentier que personne n'a encore tracé.

AU SERVICE DES « OLIGARQUES »

Le chantier est colossal. L'Etat, qu'on dit depuis longtemps inexistant car au service des « oligarques », est encore moins capable, aujourd'hui, de lever des impôts. Car le pouvoir *passe*, à *grande vitesse* depuis le début de la crise, de ces oligarques ruinés (ou en phase de repli *dans quelque zone* offshore), aux gouverneurs et autres « présidents » élus du pays. Ces derniers, ou des mafias locales, leur disputent les dépouilles de leurs empires, éclatés avec la bulle financière. Les tueurs restent sollicités pour régler ces conflits, freinant les investissements directs que M. Primakov et beaucoup de nouveaux convertis avec lui disent maintenant être la panacée pour le pays.

La Russie n'a toujours pas de base législative cohérente, mais une *armée* de juristes travaillant à contourner les lois, ce qui est toujours techniquement *possible et juridiquement* non condamnable. Car le délit d'« abus de droit » reste ici inconnu et cette activité, par la force des choses, tient lieu d'« esprit d'entreprise».

M. Primakov, de même que le chef du PC, aiment invoquer aujourd'hui *Roosevelt. Mais un démocrate leur a* répondu que le New Deal fut introduit dans un pays, certes en crise, mais où la propriété privée était sacrée, alors que les députés russes refusent toujours la vente libre des terres. Des initiatives de gouverneurs libéraux, qui vendent des lopins à des fermiers, furent donc tolérées, avant que Moscou ne constate que cela stimule d'autres « séparatismes » moins heureux.

Aux yeux des Russes, M. Primakov, l'homme du consensus mais surtout de l'autorité sur les « ministères de force », est aujourd'hui le mieux à même pour rebâtir l'Etat. Il affirme, *et pour l'instant* la plupart le croient, qu'il n'a pas d'ambition présidentielle, ce qui pourrait limiter, très relativement, les dégâts en cas d'élections anticipées inévitables. On ne lui connaît aucun lien avec les oligarques, même si le deuxième homme pris dans son équipe pour plaire à la « majorité de centre gauche » de la Douma, Viktor Guerachtchenko, était aussi réclamé à la tête de la Banque centrale par *« un groupe de banquiers importants »*, a affirmé M. Primakov. Donc, par des oligarques, traduisent les médias.

La nouvelle ère ouverte en Russie à *la faveur de la banqueroute des ré*formateurs a une chance minime de déboucher sur un capitalisme « normal ». Mais ce n'est qu'une hypothèse. Elle peut aussi être confisquée par une « alliance hideuse » entre des communistes et des financiers dont les comptes en Suisse sont pleins des devises tirées du pétrole ou du FMI. Autre hypothèse, soulevée *par des diplomates à Moscou : cer*tains de ces oligarques, loin de soutenir M. Primakov, joueraient la politique du pire. Comme le parti de M. Gaïdar, ils parieraient sur un scénario à la bulgare : une « revanche communiste » précipitant le pays *dans l'hyperinflation, les pénuries et* les troubles, avant qu'une victoire électorale de libéraux ne ramène au pouvoir des « gens de leur monde ». Mais dans un pays grand comme de nombreuses fois la Bulgarie, plein d'armes de destruction massive, aux hivers *glacés* et aux ambitions bafouées autrement plus ancrées, l'issue de tels troubles, que beaucoup pensent inévitables, pourrait en être tout autre.

Sophie Shihab

RECTIFICATIF

EXTRÊME DROITE

Dans l'article consacré au stand *de l'université du FN à Toulon*, (*Le Monde* du 29 août), une erreur nous a fait donner le prénom de *René à Robert Brasillach. D'autre* part, Léon Bloy, mort en 1917, n'aurait pas dû se trouver dans *une liste où figuraient des auteurs* ayant défendu la collaboration avec l'Allemagne ou les thèses de l'Action française.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La guerre de Hyderabad

LE CONFLIT armé qui a éclaté *entre l'Inde et l'Etat princier de* Hyderabad procède d'abord de la volonté de l'Inde de forger son unité en absorbant le dernier des Etats princiers qui refusait de faire accession à l'Union indienne. Il est provoqué en second lieu par le ca*ractère périmé du régime intérieur* de l'Etat de Hyderabad, dirigé par une monarchie quasi féodale en butte aux attaques du mouvement populaire qui s'est étendu à l'Inde entière. Il est enfin et surtout un nouvel épisode dramatique du *conflit religieux entre hindous et* musulmans. Qu'une oligarchie musulmane continue à faire la loi dans l'Etat de Hyderabad à une large majorité hindoue, c'est ce que l'opinion indienne considérait comme intolérable.

Au même moment, le fondateur et le chef du Pakistan, Mohammed Ali Djinnah, vient de mourir subitement. L'événement n'est pas moins lourd de conséquences, car il risque d'encourager parmi les extrémistes, dont l'influence grandit dans l'Inde comme au Pakistan, la tentation de régler par les armes la querelle qui s'est aggravée entre les deux dominions.

La position de l'Inde avant le conflit était forte. Elle déclarait que l'Etat de Hyderabad ne pouvait, après le départ des Anglais dont il avait été le vassal, reprendre une indépendance qu'il n'avait jamais eue. Il était en outre difficilement *admissible* pour elle de tolérer une vaste enclave indépendante au beau milieu de son territoire. Mais le nizam pouvait répliquer qu'une accession de sa part ne pouvait être que volontaire, et subordonnée à des conditions qui auraient ménagé une transition prudente et non pas brutale.

(15 septembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Gergovie, Théodule et Gulliver *par Michel Troquet*

LE plateau de Gergovie qui domine le campus universitaire des Cézeaux, à Clermont-Ferrand, est un lieu privilégié pour l'observation de l'Université et la réflexion sur son devenir. Le village auvergnat peut représenter un échantillon tout à fait intéressant à étudier, tant certains particularismes de la société française y sont exacerbés.

Il nous vient, de Paris, bruits, déclarations et rapports sur les écoles et les universités qui ne laissent pas de nous surprendre. L'Université serait une sorte de Gulliver.

Nous vivons dans un monde de signes et de symboles qui définissent autant de microsociétés et participent à la confusion générale. Lorsque le ministre Claude Allègre regrette le nombre de commissions Théodule, nous ne pouvons qu'être d'accord, victimes et sans doute complices d'une complexité galopante qui touche l'ensemble du système éducatif. Elle ne peut servir que ceux qui sont habitués à lire les signes et les symboles mais nuit à la grande majorité des étudiants très vite exclus d'une chaîne éducative construite sur un modèle taylorien.

Alors bien sûr ! Oui au 3, 5, 8 ! Oui à la simplification des études supérieures ! Mais, d'expérience, nous savons que la meilleure des intentions peut très vite déraper et ajouter de la *confusion plutôt que de la rationalité.*

De l'oppidum de Gergovie, nous distinguons bien d'autres secteurs touchés par la maladie. Jamais nous ne supprimons des *structures*, nous en ajoutons toujours de nouvelles, nul doute alors que Gulliver nain ou même géant soit de plus en plus « empêtré » et qu'il faille créer de nouvelles commissions Théodule pour que les différents acteurs se parlent et que le système fonctionne, mais avec quelle entropie !

Nous sommes également frappés de voir la distance grandissante entre Paris et la province, et que dire de Gergovie ! Débat quasi métaphysique de l'effet et de la cause ; nous ne savons plus comment dénouer les fils des responsabilités. Le rapport Attali, qui visait le rapprochement des écoles et des universités, en est un bon témoignage. La question est récurrente dans la société française. Edgar Faure et Alain Savary ont déjà abordé le problème, avec les succès que l'on sait. Alors essayons encore ?

Il y a aujourd'hui deux France, une France virtuelle fortement localisée (Paris) qui peut fonctionner seule, rédiger des rapports, édicter des textes et ensuite établir des statistiques et se plaindre quelquefois des résistances au changement du petit peuple qui habite la France réelle, celle de Gergovie et d'ailleurs. Cette fracture peut en expliquer bien d'autres.

Non, les grandes écoles ne sont pas uniquement l'Ecole polytechnique ou l'Ecole *nationale* d'administration. Pour parler des seules écoles d'ingénieurs : il y en a aujourd'hui plus de 200. C'est sans doute trop mais, là encore, où sont *les vraies responsabilités ? Depuis* 1969 et surtout 1985, les universités ont des écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur. Trente-cinq universités disposent aujourd'hui de cinquante-cinq formations d'ingénieurs dont certaines figurent parmi les plus importantes de France.

La plus petite école de province veut rivaliser avec les plus grandes au nom de l'excellence

Les formations à l'Université recrutent de manière diversifiée et ont un taux de boursiers proche de 30 %. Introduire, comme le propose Jacques Attali, une quarantaine d'étudiants des classes préparatoires PT et PSI, de l'Université et des IUT à l'Ecole polytechnique est illusoire, irréaliste et démagogique.

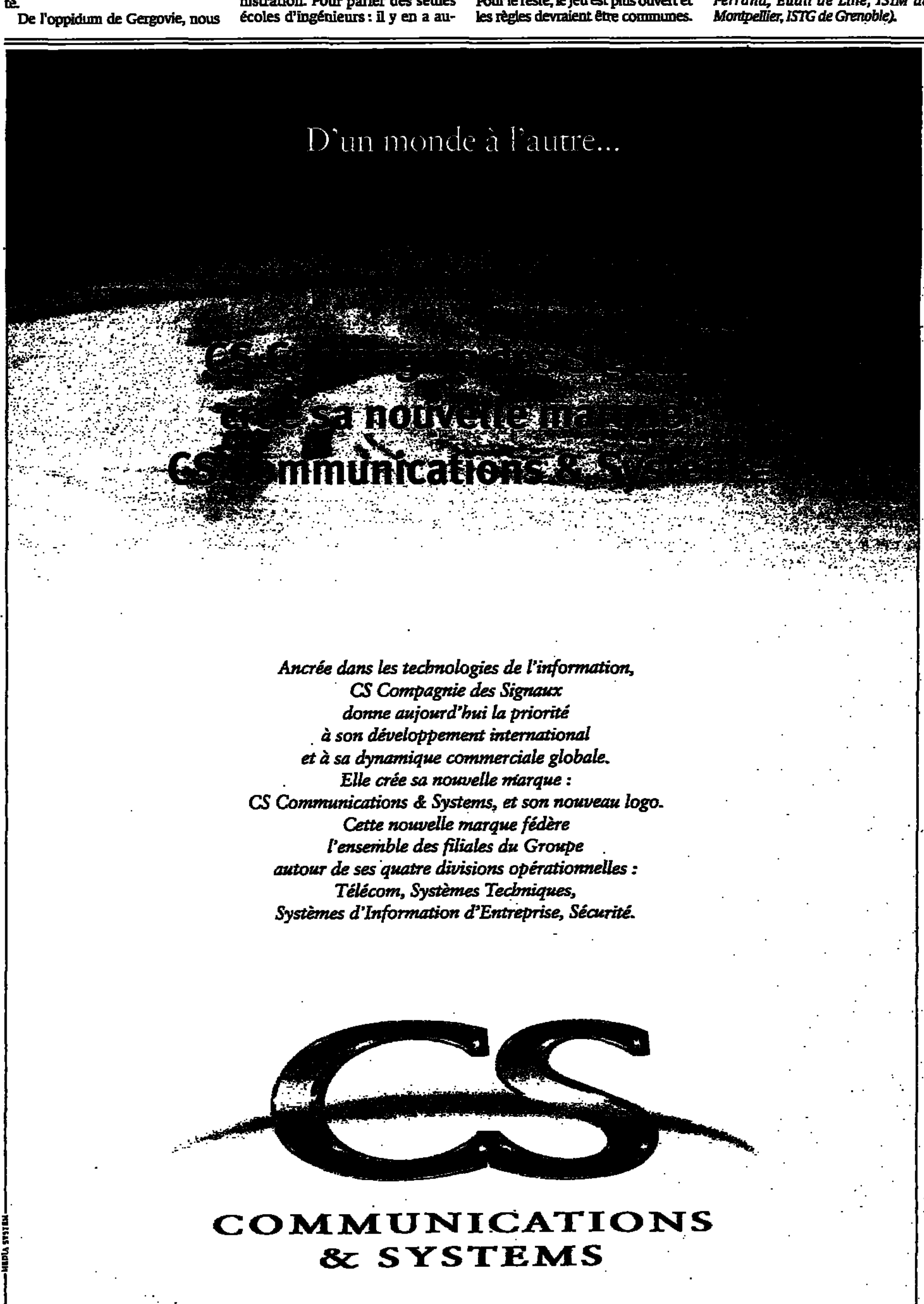
Pour sortir de la dualité Ecole-Université, véritable psychodrame à la française, il faut accepter notre culture et distinguer, disons la dizaine d'écoles du haut du tableau, c'est-à-dire les plus anciennes : elles font partie de notre patrimoine. Pour le reste, le jeu est plus ouvert et les règles devraient être communes.

Notre drame : la plus petite école de province créée à l'initiative d'un *édile local veut tout de suite rivaliser* avec les plus grandes au nom du mythe de l'excellence, chacun étant plus excellent que le voisin.

Il n'y a pas de place en France pour 25 000 polytechniciens chaque année, alors que nous manquons d'ingénieurs polyvalents prêts à travailler aussi bien dans les grands groupes que dans les PME-PMI, en France ou à l'International, et qui aient envie d'entreprendre et de créer. C'est ce type d'ingénieurs que les formations universitaires et d'autres s'attachent à former.

Acceptons que le jeu soit ouvert, réduisons le nombre de concours de façon drastique, donnons aux écoles universitaires plus d'autonomie, non pas pour qu'elles s'isolent et deviennent des féodalités mais pour qu'elles puissent prendre des initiatives et constituer l'avant-garde de l'Université. Alors, nous pourrons relever les défis du jour : formation dans un cadre européen, recherche technologique, formation continue, innovation au sens large.

Michel Troquet *est professeur des universités, directeur du CUST (Institut des sciences de l'ingénieur de l'université Blaise-Pascal) et président du réseau Eiffel (regroupement de quatre formations universitaires d'ingénieurs : CUST de Clermont-Ferrand, Eudil de Lille, ISIM de Montpellier, ISTG de Grenoble).*



Pluralité des futurs et fin des certitudes

par Ilya Prigogine

LE monde est-il régi par des lois déterministes, comme l'affirme la mécanique classique – tout comme la mécanique quantique ? Mais que devient alors le temps ? Le temps est-il *« illusion »*, comme Albert Einstein aimait à le répéter ?

Dans un numéro récent du *Nouvel Observateur* consacré à la « Quête des origines », Xavier Le Pichon écrivait : *« Mais l'homme a la capacité de se projeter dans le temps et cette capacité est sans doute à la source de son angoisse existentielle. C'est ce regard réflexe et cette capacité de projection dans le temps qui constituent, je pense, la véritable originalité de l'homme. Peut-être la seule véritable originalité de l'homme. »*

La vie ne peut se concevoir sans prévision du futur. Le problème du temps a divisé la pensée occidentale. Dans ce débat, la découverte des *« lois de la nature »* a joué un rôle important. L'exemple suprême est la physique de Newton, qui décrit le monde par des lois déterministes et réversibles dans lesquelles le futur et le passé jouent le même rôle. D'où le cauchemar toujours présent du démon de Laplace : supposons que nous connaissons les conditions initiales, nous pourrons alors prédire le futur et *« rétrodire »* le passé.

Mais quelles sont les options ? Un monisme qui fait de nous des *automates ou un dualisme* comme chez Descartes ou Kant ? Progressivement s'est développé un fossé entre science et philosophie, conduisant à une véritable guerre des cultures.

En fait, le XIXe siècle nous a laissé un héritage conflictuel. Nous avons, d'un côté, les lois de la nature, mais nous avons aussi la thermodynamique, qui introduit l'entropie. La thermodynamique nous donne une image évolutive de la nature. Suivant une expression célèbre du physicien Arthur Eddington, *« l'entropie est la flèche du temps »*. Cet énoncé résume le fait que, à côté des lois réversibles de la dynamique, il y a des lois irréversibles que nous trouvons partout, dans l'écoulement de la chaleur, les phénomènes de *« transport »*, la chimie, la biologie.

Notre univers devient une réalisation parmi des milliers d'alternatives plausibles qui n'ont pas eu lieu

Même au niveau microscopique, nous découvrons des phénomènes irréversibles. Pensons à la radioactivité, aux particules élémentaires instables. Le dilemme qui est devant nous concerne les phénomènes irréversibles : proviennent-ils de nos approximations ou faut-il revoir la formulation des lois de la nature ?

Depuis Ludwig Boltzman, c'est la thèse des approximations qui reste dominante. Mais peut-on admettre que c'est l'homme qui serait responsable de la flèche du temps ? Ne sommes-nous pas les enfants du temps ?

Au cours des dernières décennies, nous avons vu se dessiner un nouveau chemin qui aboutit à une formulation de lois de la nature *incluant la direction* du temps. Présentons quelques remarques, forcément superficielles, qui nous permettent d'aboutir à cette conclusion.

Il y a d'abord la thermodynamique du « loin de l'équilibre ». Au voisinage de l'équilibre, les systèmes physiques sont stables. Une fluctuation est suivie d'une réaction qui ramène le système à l'équilibre. En revanche, « loin de l'équilibre », les fluctuations peuvent donner lieu à des nouvelles structures spatio-temporelles, que j'avais en leur temps dénommées les « structures dissipatives ». Leur importance dans le contexte que j'évoque ici vient de ce qu'elles montrent le rôle constructif du temps. Mais ici, nous restons encore au niveau macroscopique, « phénoménologique ».

Qu'en est-il du niveau dynamique, microscopique ? Nous nous limitons ici à la physique classique (non quantique ou relativiste). L'observation fondamentale remonte à Henri Poincaré, qui avait montré que tous les systèmes dynamiques ne sont pas « semblables ». Il y a les systèmes « intégrables », réductibles à des systèmes de particules indépendantes, et les systèmes « non intégrables ».

C'est bien un aspect fondamental de la nature qui apparaît dans les lois de la dynamique

Il faut aussi faire la distinction entre systèmes « stables » et systèmes « instables » (dont les *systèmes chaotiques sont un cas* particulier). Enfin, il y a les systèmes « thermodynamiques », formés d'un nombre très grand de particules interagissantes, qui sont des systèmes non intégrables.

Tournons-nous vers un second aspect. Au lieu de considérer un seul système, nous pouvons étudier une collection, un « ensemble », auquel nous pouvons associer une probabilité.

Nous pouvons maintenant énoncer le résultat obtenu au cours des dernières années par notre groupe de chercheurs : pour les systèmes instables et les systèmes thermodynamiques, la dynamique conduit à une formulation irréductible au niveau des probabilités et à une symétrie temporelle dite « rompue ». Irréductible signifie que cette formulation ne s'applique qu'aux ensembles de populations et non à des trajectoires isolées (ou à une fonction d'onde en mécanique quantique). C'est donc une physique de populations.

La grandeur centrale est ici la probabilité. Notre univers devient une réalisation parmi des milliers d'alternatives plausibles qui n'ont pas eu lieu. Notre image du monde prend une forme plus satisfaisante. L'univers automate isolait l'homme. En revanche, dans un monde en construction aux futurs multiples l'inventivité et la créativité trouvent leur place naturelle.

La flèche du temps est commune à tous les objets, vivants ou non, qui peuplent notre univers. Nous vieillissons tous dans la même direction, il en est de même des roches et des étoiles. Il s'agit donc bien d'un aspect fondamental de la nature qui apparaît maintenant explicitement dans les lois de la dynamique. Bien entendu, les mécanismes sont différents. Du moins, il n'y a pas de contradiction entre les différents savoirs, entre notre vision intérieure du monde et celle du monde extérieur.

Niels Bohr affirmait que nous sommes à la fois acteurs et spectateurs. Etre un acteur suppose que tout n'est pas donné. Nous vivons dans un univers ouvert, le futur est incertain, mais nous pouvons contribuer à sa construction.

Ilya Prigogine, *Prix Nobel de chimie 1977, est professeur à l'Université libre de Bruxelles et directeur des instituts internationaux de physique et de chimie. Il doit développer les thèmes discutés dans ce point de vue au cours de la conférence inaugurale du colloque « Le XXIe siècle aura-t-il lieu ? », organisé à Paris par l'Unesco du 16 au 19 septembre.*

هكذا من الإهمل

Sean Wilentz, historien américain

« Comparée au Watergate, l'affaire Lewinsky est triviale »

Ce spécialiste de la démocratie nord-américaine estime que la destitution de Bill Clinton porterait un coup très grave aux institutions de son pays

« Que laisse présager le rapport Starr, qui vient tout juste d'être rendu public ?

– Si Bill Clinton est destitué sur la base de ce rapport, ce sera un coup très grave porté à la présidence et au système politique américains. Ce serait nous rapprocher de la situation contre laquelle James Madison *avait mis en garde la* Convention constitutionnelle, une situation où le président dépend du bon plaisir du Sénat ou de la Chambre des représentants. Ce serait profondément dommageable pour notre système de contrôle et d'équilibre des pouvoirs. On peut difficilement voir dans cette maladroite tentative de Clinton d'étouffer une aventure peu *sérieuse un de* ces *« hauts crimes et délits »* contre l'Etat que requiert, depuis 1787, la Constitution pour la destitution du président. Comparée au Watergate, l'affaire Lewinsky est triviale ! C'est de la structure de notre Etat qu'il *s'agit* : si *l'on* dévalue les critères des « hauts crimes et délits », on dépouille la présidence de son pouvoir, et on devient l'Italie !

» La banalité même de ce qui est reproché au président est écœurante. C'est une tentative de transformer les méfaits de Bill Clinton en crimes contre l'Etat, à l'aide de détails gratuits que l'on ne peut que qualifier de pornographie pour puritains.

– Comment avez-vous vu évoluer, *en sept mois, l'affaire* Lewinsky ?

– Il y a deux éléments extraordinaires dans cette affaire. Au départ, il y a un procureur indépendant qui enquête sur la vie privée du président et, ce faisant, obtient la suppression de certains privilèges de la présidence, en particulier celui de la confidentialité des gardes du corps du président. C'est une évolution qui va modifier le comportement privé des futurs présidents. Le *grignotage des pouvoirs du pré*sident a, en fait, commencé avec *l'affaire Paula Jones* et le feu vert de la Cour suprême à son procès contre le président pour harcèlement sexuel ; cette décision était un tournant car elle signifie que n'importe qui peut désormais poursuivre un président des Etats-Unis en exercice.

» *Deuxième élément* : le fossé qui s'est révélé dès le début entre le peuple et les élites. Et là nous trouvons l'histoire d'une génération : on observe une très curieuse convergence entre la vision du monde d'une grande partie des commentateurs et celle de la droite religieuse. Cette convergence est complexe, mais très intéressante : *elle est à la fois politique, sociale et* philosophique.

» Au niveau politique, les gens des médias et les cercles politiques proches de Clinton se sont sentis trahis ; ils s'attendaient à ce qu'il mette un terme à ses escapades sexuelles pendant sa présidence. Ils pensent qu'il y avait un accord tacite là-dessus et qu'en le violant il a fourni des armes à ses adversaires. Au niveau intellectuel et philosophique, les commentateurs et les reporters intervenant dans cette affaire, dont beaucoup ont grandi à la fin des années 60, évoluent d'une manière très différente du reste des Américains. Pour eux, comme dit le journaliste Paul Berman, ce n'est plus de sexe qu'il *s'agit*, c'est de la vérité. Et si vous attentez à la vérité, quelle que soit l'ampleur de l'atteinte, c'est mal, c'est une transgression. C'est une évolution nouvelle dans le monde moderne, qui peut paraître noble, mais qui *est en train de devenir une sorte de* fondamentalisme de la vérité.

» Les journalistes de la jeune génération sont, pour la plupart, des yuppies déracinés dont l'expérience tout entière est tournée vers la carrière, l'ambition et la famille. Ils ne *fument pas, ne boivent pas*, ne commettent pas de péchés, ils rentrent à la maison le soir. Les journalistes de la génération précédente traînaient dans les bars et avaient une vue plus libertine du monde. Les jeunes sont sincèrement choqués par le comportement du président Clinton, et ce sont eux qui sont correspondants à la *Maison Blanche*.

– Le malaise est donc en grande partie médiatique ?

– Le Watergate a changé la culture de Washington. Couvrir la Maison Blanche est devenu une sorte de chasse au scandale, où on part du principe que le président ment et que le travail du journaliste est de débusquer ses mensonges. *C'est ainsi que l'affaire Whitewater* a pu continuer pendant si longtemps, non pas parce qu'on a trouvé quoi que ce soit, mais parce qu'il y avait cette présomption que, si on cherchait, c'est qu'il devait y avoir quelque chose. Ajoutez à cela le journalisme de célébrité, et vous avez une lecture de la politique comme d'un fait de société. L'affaire Monica, c'est *du Balzac*, c'est un fait de société, pas une affaire politique. C'est une affaire qui mérite d'être jugée par le public, qui la sanctionnera par le vote aux prochaines élections, mais pas par un procureur indépendant.

– Y a-t-il des précédents à ce *fossé entre l'opinion et la presse* en politique ?

– Pas de cette ampleur. Il y a eu des cas où le peuple a imposé son point de vue aux chroniqueurs, par exemple au XIX[e] siècle, lorsqu'un journal a découvert que Grover *Cleveland*, un homme d'une grande probité candidat à l'élection présidentielle, avait un enfant illégitime. La presse et son propre parti pensaient que ça allait lui coûter l'élection. Il a reconnu sa paternité, mais a fait valoir qu'il s'était comporté de manière honorable en subvenant aux besoins de son enfant, et il a été élu. Si on regarde les *sondages à l'époque de* Nixon, *en* 1973, il y avait aussi une disparité entre l'opinion et la presse : les Américains ont été disposés à lui accorder le bénéfice du doute jusqu'à ce qu'il devienne clair qu'il avait réellement commis un délit grave.

– Le traumatisme de la menace d'*impeachment* contre Richard Nixon et sa démission ne semblent pas dissuader les élites de les réclamer à nouveau...

– A cause de Nixon, en fait, on va tout droit à l'*impeachment*, alors qu'il y a toute une gamme d'autres sanctions possibles contre un président. *Le processus du Watergate* a duré deux ans avant que l'on en arrive à parler d'*impeachment*.

– Cette légèreté vous étonne-t-elle ?

– Elle m'étonne de la part des médias et des intellectuels, moins des politiques. Il y a des républicains qui n'ont jamais pardonné aux démo*crates d'avoir* provoqué la chute de Nixon. Et nous avons aujourd'hui une génération de politiciens qui raisonnent à très court terme. C'est un phénomène récent, qui s'est aggravé depuis les *années 60 : le cycle de campagnes* électorales se confond de plus en plus avec le cycle de gouvernement. Il n'y a plus de pause, plus de répit. La moindre initiative gouvernementale finit par être motivée par cette autre composante, celle du maintien au pouvoir. Newt Gingrich est un très bon exemple de ce type de politiciens, mais il s'est *aperçu à ses dépens que prendre le* pouvoir n'est pas la même chose que de l'exercer. Bill Clinton fait partie de la même génération.

– Que retiendra-t-on de la présidence de Bill Clinton ?

– Bill Clinton a été l'initiateur de la nouvelle gauche modérée, qui est maintenant un phénomène occidental. C'est lui qui a réalisé la *percée, c'est lui qui, après l'écono*mie reaganienne, a tenté ce qu'aucun démocrate n'avait fait avant. Il est arrivé au pouvoir comme président minoritaire, élu avec une très faible marge, puis il a failli tout perdre avec l'échec de son projet de réforme de la santé et son pouvoir s'en est trouvé très limité *après les législatives de 1994*. En fait, à cause du système politique américain, il a toujours été un président plus faible que les autres leaders de la nouvelle gauche à l'étranger : il n'a pas, par exemple, le pouvoir parlementaire de Tony *Blair*.

» Clinton a restauré le centrisme dans la politique américaine. En économie, il est de centre droit ; sur les questions sociales il est de centre gauche. Il a fait du Parti démocrate un parti présidentiel, ce qu'il n'avait pas été pratiquement depuis 1968, l'intermède Carter étant surtout dû au Watergate. *Clinton est un politicien modéré* dans une époque conservatrice.

– Or c'est le soutien démocrate qui, ces dernières semaines, lui a fait défaut...

– Oui, à part les Noirs et une partie des féministes qui lui restent fidèles. De nombreux *intellectuels* et politiques proches de Clinton se sont détournés de lui avec une rapidité *étonnante*. En fait, cette affaire a fourni un répit aux républicains, qui n'ont pas grand-chose à leur actif : ils sont dans le même état que les démocrates des années 70, ils sont postreaganiens et n'ont pas d'idées nouvelles en dehors des réductions d'impôts.

– On a beaucoup parlé des *Clinton haters* dans cette crise, *cette catégorie d'adversaires* forcenés qui semblent inspirés par une authentique haine du président. Est-ce nouveau ?

– Oh non ! Il y a même moins de *Clinton haters* que de gens qui haïssaient Lyndon Johnson ou Richard Nixon. Ce phénomène, encore une fois, remonte aux années 60. Jusque-là, les présidents améri*cains, en dépit de leurs ennemis*, étaient bien-aimés : Franklin Roosevelt, Harry Truman, Dwight Eisenhower sont aujourd'hui honorés comme des saints. John Kennedy avait une sorte d'aura, même s'il était impopulaire auprès des *Blancs* du Sud. Tout a changé avec Johnson ; au plus fort du mouvement pour les droits ci*viques, le Vietnam a causé une* fracture dans la psychologie politique, qui ne s'est toujours pas cicatrisée. Johnson était quotidiennement accusé de meurtre au Vietnam, Nixon fut l'homme le plus haï, Carter était considéré comme pusillanime et faible...

» Ce qui est nouveau avec Bill Clinton, ce sont les sommes *d'argent investies dans l'expression* de cette haine et la gravité des accusations portées contre lui, comme celle d'avoir fait assassiner l'un de ses meilleurs amis, Vince Foster. Mais cela reste quelque chose de très minoritaire : la majorité des gens n'ont pas envie de haïr le président, il y a un sentiment de bien-être aujourd'hui dans le pays qui milite contre cela. »

Propos recueillis par Sylvie Kauffmann



DESSIN : IVAN SIGG

Un érudit passionné par les Etats-Unis d'aujourd'hui

ALORS qu'il était étudiant à Yale, Sean Wilentz fut envoyé à Paris pour y faire un an de recherches : il se destinait à devenir spécialiste de l'histoire de France. Mais un jour, aux Archives nationales à Paris, l'évidence lui apparut : *« J'ai réalisé*, dit-il, *que je ne comprendrais jamais votre histoire. Alors je suis rentré pour m'occuper d'une histoire beaucoup plus jeune, celle des Etats-Unis. »*

Devenu spécialiste du XIX[e] siècle américain, Sean Wilentz, new-yorkais d'origine, commence alors à enseigner, en 1979, à l'université de Princeton, qu'il n'a plus quittée depuis. Il y dirige au*jourd'hui le programme des études américaines*, où il propose notamment un cours sur la démocratie nord-américaine et le monde atlantique, bâti sur l'idée selon laquelle les Etats-Unis sont une nation atlantique dont les relations avec l'Europe, l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique sont essentielles pour comprendre le passé et le présent.

SEAN WILENTZ

Sean Wilentz a écrit de nombreux ouvrages, dont un sur la *montée de la classe ouvrière à* New York, qui a été récompensé par plusieurs prix. A quarante-sept ans, M. Wilentz s'apprête à passer l'année scolaire 1998-1999 au Woodrow Wilson International Center for Scholars, à Washington, pour y écrire un livre sur l'ascension de la démocratie nord-américaine. C'est aussi un passionné de la politique moderne, qu'il commente *régulièrement dans les colonnes de l'hebdomadaire The New Republic*.

S. K.

Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI »

« Dépasser le capitalisme, cela veut dire que ceux qui décident ne soient pas seulement les privilégiés »

« Les communistes se reconnaissent-ils, ou non, dans la politique de Lionel Jospin ?

– Les communistes n'ont pas fait le choix d'aller au gouvernement en se disant que le Parti socialiste allait appliquer leur politique. Ils ont fait ce choix en se disant : "Nous pouvons être utiles, dans une participation gouvernementale *plurielle où il* y a toutes les composantes de la gauche, pour donner à penser que *nous pouvons*, à ce niveau de responsabilité, remplir ce type de fonctions et, surtout, pour contribuer à faire avancer les choses dans le bon sens."

» Aujourd'hui, chez les sympathisants communistes, la participation gouvernementale est largement approuvée. Nous allons de l'avant. Il ne faut surtout pas *s'arrêter là* : la situation de la droite, sa décomposition devraient nous encourager, non pas à marquer le pas, mais à approfondir. Il y a des hommes, *des* femmes, qui doivent pouvoir non seulement être associés à la décision, par la participation et le dialogue social, mais aussi être bénéficiaires des fruits de la croissance.

– Le projet de budget pour 1999 va-t-il dans ce sens ?

– En 1997, des choix ont été faits, qui se sont traduits par un relèvement de la demande intérieure. En *1998, il y a une part qui est donnée* pour la consommation, le pouvoir d'achat. Il y a un débat pour savoir *si c'est suffisant ou pas suffisant. J'ai* tendance à dire comme Robert Hue – comme beaucoup, d'ailleurs, au-delà du Parti communiste – qu'on pourrait faire plus. En même temps, il y a une volonté d'aider l'investissement utile, y compris par la baisse de certaines fiscalités. Il fallait modifier la taxe professionnelle, c'est certain, pour encourager l'activité, l'investissement *utile, la création* d'emplois. Est-ce que l'on a réglé la problème quand on a supprimé la part *salariale de la taxe professionnelle* ? Je ne le crois pas. C'est une étape.

– Et les privatisations ?

– Le gouvernement n'a pas comme *démarche*, en tout cas ex*primée – et le premier ministre n'a* pas dit cela –, une logique de privatisation. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne privatise pas dans tel ou tel cas. La question qui nous est posée est très difficile et très complexe. Je vais prendre le cas d'Air France : c'est une compagnie dont l'actionnariat *majoritaire* va rester public, c'est une entreprise publique, et nous allons pouvoir, du fait des décisions qui vont être prises, non seulement embaucher bien plus de salariés – et de pilotes – que ce qui existe aujourd'hui, mais aussi renouveler, augmenter notre flotte et, grâce à l'accord que nous avons signé avec les Américains, augmenter le trafic de l'ordre de 15 % avec *la* meilleure utilisation de nos aéroports Orly et Roissy.

– *En quoi le Parti communiste* se distingue-t-il aujourd'hui du PS ?

– *J'ai lu ce que disait le premier* ministre sur les problèmes que posent la crise financière et la logique exclusive des marchés financiers. Mais, lui, il conclut sur l'idée qu'il faut une régulation du système. Eh bien, nous, notre tendance, notre sentiment, le choix que nous avons fait, c'est qu'il faut un dépassement.

» Comment ? Trop longtemps, l'idée a prévalu qu'il fallait attendre le "grand soir" pour changer tout, d'en haut, par un système étatique. Cela a échoué, définitivement échoué. Et je le dis avec beaucoup de force : la mutation du Parti communiste, c'est la prise en compte de cette réalité, avec les avancées qui ont été faites depuis longtemps, que nous avons poursuivies et sur lesquelles nous sommes décidés à poursuivre. Pour autant, cela ne nous conduit pas à ne pas *vouloir être les artisans de la* transformation sociale de la société. Quelle transformation ? Je vais dire *en termes généraux : "Eh bien, oui*, lutter contre toutes les formes d'exploitation, d'aliénation."

– Si vous étiez à la place du PS aujourd'hui, si le premier ministre n'était pas Lionel Jospin, mais Robert Hue – et pourquoi pas Jean-Claude Gayssot ? –, qu'est-ce qui serait différent ?

– Dans la situation nouvelle qui serait créée, il faudrait favoriser le développement de la demande intérieure. Le choix qui devrait être fait serait, pour la justice sociale et pour l'intérêt économique, y compris pour se prémunir contre les secousses financières internationales et extérieures, de valoriser la demande et la consommation dans notre pays. Plus de justice sociale, cela veut dire les salaires, le pouvoir d'achat des familles : tout cela doit être conforté, même si l'on sait qu'on ne peut pas tout faire d'un coup.

– Mais le "dépassement du capitalisme" ?...

– *Le dépassement du capitalisme*, cela veut dire que ceux qui décident ne soient pas seulement les privilégiés de la fortune, du pouvoir et du savoir, mais aussi tous ceux qui participent à la création des richesses. Il y a matière à inventer – je dis bien : inventer –, des droits à gagner pour que les salariés, leurs organisations, les citoyens puissent avoir leur mot à dire, et pas simplement le jour de l'élection.

– Quelle différence avec la social-démocratie ?

– D'un côté, il y a une volonté de régulation – c'est plutôt positif – et, d'un autre côté, il y a la volonté de dépasser un système qui conduit à des aliénations, à des aberrations, à des drames même, parce que des millions de personnes, des peuples entiers sont dans la difficulté, dans la souffrance. Il se joue des milliards et des milliards, tous les jours, à la Bourse et, tout à coup, on apprend, parce qu'il y a eu ces questions posées au sujet du président Clinton, que toutes les places financières chutent, que des milliards sont partis comme ça. Dans le même mo*ment, on sait qu'au Soudan c'est* la famine, qu'en Afghanistan il y a des situations dramatiques, qu'en Afrique on ne peut pas se soigner. Dépasser le capitalisme, c'est en finir avec la seule logique des marchés financiers.

– Supprimer les Bourses ?

– Non ! Mais ne pas les laisser faire la pluie et le beau temps. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

هكذا من الأصل

CONJONCTURE Au premier semestre, l'activité industrielle en France a continué à progresser, mais à un rythme un peu moins soutenu. La production industrielle a augmenté de 1,8 %, contre 4,3 % au semestre précédent, selon l'enquête de Rexecode publiée lundi 14 septembre. ● LA FRANCE est le pays qui a enregistré le plus fort rebond en Europe au cours des dix-huit derniers mois. ● RETROUVANT des marges confortables, les entreprises, pour la première fois depuis des années, ont créé 100 000 emplois en un an. ● L'ACTIVITÉ, cependant, ne s'est accrue que grâce à la demande intérieure. Les exportations plafonnent, en particulier en direction de l'Europe. ● LES GROUPES ont commencé à réviser leurs prévisions d'investissements à la baisse. La crise financière mondiale pourrait aggraver ce ralentissement. *(Lire notre éditorial page 13.)*

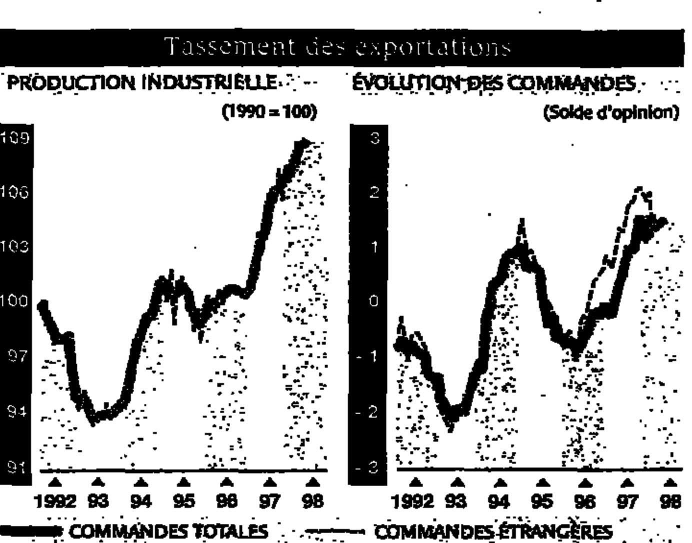
La crise financière menace la croissance des entreprises françaises

La progression de l'activité industrielle, ramenée à 1,8 %, s'est ralentie dès le premier semestre, selon l'institut Rexecode. La demande intérieure reste forte, mais les exportations plafonnent, y compris sur les marchés européens

SIMPLE TASSEMENT ou début de rechute ? En ce début septembre, les entreprises industrielles s'interrogent sur les perspectives d'activité. La crise financière mondiale les laisse perplexes. Beaucoup de dirigeants redoutent de ne pouvoir échapper à cette tourmente et de voir s'envoler une croissance qui, depuis un an, a été exceptionnelle. *« Sur l'ensemble des dix-huit derniers mois, la production industrielle française a progressé plus rapidement que celle de nos concurrents. Entre le mois de janvier 1997 et mai 1998, elle a progressé de 9 % en France contre 7,5 % en Allemagne, 6,9 % en Italie, 5,1 % en Fspagne et 0,4 % au Royaume-Uni »*, souligne l'institut Rexecode dans son enquête semestrielle sur l'industrie française, réalisée pour le compte du groupement des fédérations industrielles du CNPF et publiée lundi 14 septembre. Au premier semestre, toutefois, la production industrielle a progressé de 1,8 %, contre 4,3 % au semestre précédent.

Tous les secteurs, depuis les grands groupes jusqu'aux PMI, ont profité de ce rebond, même s'il est en voie de ralentissement. Les capacités de production tournent à plein régime. Les taux d'utilisation des équipements industriels dans l'industrie manufacturière sont *« nettement au-dessus de la moyenne-longue période »*, note l'enquête. Proches de 87 %, ils ont retrouvé les niveaux de 1980 et 1988.

Pour satisfaire à cette accélération, les entreprises ont retrouvé des habitudes perdues depuis bien longtemps : elles ont embauché.



Les exportations, à l'origine de la reprise de 1997, ne progressent plus depuis le début de l'année. Les industriels ne prévoient pas leur redémarrage rapidement.

Pour la première fois depuis des années, l'industrie, qui représente, avec 4 millions de personnes, près de 30 % de l'emploi salarié, est redevenue créatrice d'emplois. *« Entre le 31 décembre 1997 et le 30 juin dernier, l'industrie a créé 15 000 emplois directs. A cette amélioration, il faut ajouter le rôle joué par l'industrie dans le dynamisme de l'emploi intérimaire (...). De juillet 1997 à juillet 1998, le nombre d'intérimaires dans l'industrie a progressé de plus de 27 %. L'emploi total dans l'industrie a donc augmenté d'environ 100 000 en un an »*, écrit l'institut Rexecode.

Cette croissance *« riche en emplois »* s'est faite sans détériorer les comptes des entreprises. Bien que les groupes, sous la pression de la concurrence, n'aient pas pu augmenter leurs prix autant qu'ils l'auraient souhaité, ils enregistrent tous une forte amélioration de leurs résultats. Leurs marges ont nettement progressé, tandis que leurs frais financiers, sous l'effet de la hausse de l'activité et de la baisse des taux d'intérêt, tombaient de 5 % de la valeur à ajoutée en 1995 à 3 %. Les tensions sur les trésoreries ont presque toutes disparu, y compris dans les PME, comme le relève l'enquête de conjoncture de l'UFB-Locabail auprès des PME-PMI, publiée le 9 septembre. *« Avant l'été, les industriels anticipaient une nouvelle amélioration de leur trésorerie et de leurs résultats d'exploitation au second semestre 1998 »*, dit l'enquête Rexecode.

LA CONSOMMATION EXPLOSE

Dans cet environnement très favorable, quelques nuages, pourtant, ont commencé à s'amonceler dès le deuxième trimestre, avant même que la crise financière mondiale ne se déchaîne sur les marchés. Si l'activité a été très bonne au début de l'année, c'est essentiellement en raison de la demande intérieure. Grande absente ces dernières années, la consommation des ménages en France a explosé ces derniers mois. L'industrie automobile a notamment enregistré un rebond spectaculaire : sa production a progressé de 24 % entre janvier 1997 et juin 1998, et de 5 % au cours des six premiers mois de 1998.

Ces performances ont permis de masquer un certain tassement dans d'autres secteurs, plus ouverts sur les marchés extérieurs. Car les exportations, qui ont joué un rôle prédominant dans la reprise de 1997, n'offrent plus leur soutien à l'économie. Alors que celles-ci avaient progressé de 14 % en 1997 à 1 132 milliards de francs, *« elles ne progressent plus depuis le début de l'année »*, insiste Rexecode. La crise dans les pays asiatiques s'est traduite par un net recul des exportations françaises vers cette région. Une grande partie de cette baisse a été compensée par des ventes très fournies vers les autres pays industrialisés, surtout vers les Etats-Unis. Mais la vraie déception vient de l'Europe : *« La reprise de l'activité économique de l'Union européenne n'a pas conduit aux progressions attendues de nos ventes en Europe, qui plafonnent »*, écrit Rexecode.

L'investissement pourrait être la première victime de ces incertitudes. Au premier semestre, pourtant, il était bien reparti. Dans les PME-PMI, 72 % ont engagé des dépenses d'investissement et 45 % envisageaient d'investir d'ici à la fin de l'année, selon l'enquête de l'UFB-Locabail. Mais les volumes restent stables par rapport à 1996 et les dépenses se portent sur le renouvellement de matériel et l'amélioration de la compétitivité plutôt que sur l'accroissement des capacités. Le même phénomène se produit dans les grands groupes, d'après l'étude semestrielle sur les facteurs de production de l'Insee, publiée le 9 septembre. Alors que les grandes entreprises prévoyaient une augmentation de 15 % de leurs investissements en janvier, elles annoncent une progression limitée à 11 % aujourd'hui.

Ces premiers signes de tassement de l'activité peuvent-ils s'accentuer avec la crise financière ? Dès juillet, les industriels interrogés déclaraient s'attendre à une chute de leurs commandes étrangères dans les prochains mois. La baisse du dollar, qui a perdu près de 10 % de sa valeur en un mois et demi pour atteindre 5,60 francs et l'amplification de la tourmente financière risquent d'aggraver la situation et de pénaliser lourdement l'activité industrielle. Dans cet environnement incertain, l'Europe, portée par la création de la monnaie unique, paraît, aux yeux des industriels, comme la zone la plus préservée. Aucun d'entre eux n'ose, cependant, croire qu'elle échappera totalement aux turbulences financières mondiales.

Martine Orange

Les limites de la flexibilité externe

Selon Rexecode, l'industrie, qui emploie un peu plus de la moitié des 600 000 intérimaires, éprouve de plus en plus de difficultés de recrutement, surtout de personnel qualifié. Comme en 1988, note Rexecode, on assiste à un *« niveau élevé de chômage structurel d'inadaptation »*. L'institut conclut que *« le potentiel de main-d'œuvre effective pour l'industrie est inférieur à ce que le niveau de chômage laisserait supposer »*.

Rexecode ne le dit pas explicitement, mais son analyse est une critique de la politique de flexibilité externe mise en place dans les entreprises depuis le début des années 90. Un paradoxe pour un institut de prévisions lié au patronat ! Comme si l'industrie française était victime du *« syndrome Boeing »*, incapable de faire face à une augmentation des commandes en raison des suppressions d'emplois effectuées les années précédentes.

ATT investit massivement dans le téléphone pour riposter à ses nouveaux concurrents

BASKING RIDGE (New Jersey)
de notre envoyé spécial

Pour ATT, l'actuel numéro un américain du téléphone, 1999 s'annonce comme une année-clé. Le Telecom Act, cette loi adoptée début 1996 et qui a redéfini les règles du jeu en vigueur depuis 1984 sur le marché américain, devrait enfin commencer à produire ses effets. Les compagnies régionales – les Baby Bells – pourraient faire leurs premiers pas sur le marché des communications longue distance, cœur d'activité d'ATT, auquel elles n'avaient pas accès en raison du monopole dont elles jouissaient sur les communications locales dans les Etats où elles sont présentes.

La loi de 1996 a autorisé les Baby Bells à se lancer sur le marché du téléphone longue distance (75 milliards de dollars, soit 450 milliards de francs) à la condition que leurs marchés locaux (105 milliards de dollars) soient d'abord vraiment ouverts à la concurrence. A ce jour, aucune autorisation n'a été délivrée par l'autorité de régulation, la FCC (Commission fédérale des communications). Mais à Washington, au siège de cette dernière, on ne cache pas que dans les prochains mois, une compagnie régionale au moins recevra le feu vert pour offrir du téléphone longue distance à ses abonnés.

Le challenge s'annonce sérieux pour ATT. L'opérateur est certes déjà habitué à la concurrence depuis 1984. Mais ATT, qui n'a pas cessé de perdre des parts de marché, face à des sociétés comme MCI ou Sprint, devra affronter des compagnies régionales dont certaines ont fusionné, et qui disposent d'une arme redoutable : elles sont présentes chez tous les abonnés du téléphone dans les Etats où elles opèrent. Avec un autre avantage : celui de ne pas être encore fortement concurrencées dans la téléphonie locale, où l'on considère qu'elles contrôlent toujours 98 % du marché.

> Après avoir longtemps tergiversé le groupe a, en quelques mois multiplié les initiatives

Parallèlement, ATT devra composer avec l'apparition d'un nouveau poids lourd, l'ensemble créé par la fusion de WorldCom et de MCI, qui, lui aussi, disposera de cette capacité à offrir des services de téléphonie à la fois longue distance et locale à sa clientèle. Après avoir longtemps tergiversé sur la stratégie à suivre pour s'attaquer au marché des communications locales, ATT, en l'espace de quelques mois, a multiplié les initiatives. Le nouveau PDG du groupe, Michael Armstrong, en poste depuis novembre 1997, a successivement négocié l'acquisition de la société de téléphone Teleport, puis celle de l'opérateur de télévision câblée TCI, dont il compte utiliser les réseaux (10 millions d'abonnés, 33 millions de prises installées) pour offrir également du téléphone et l'accès à Internet.

M. Armstrong doit maintenant démontrer que ces investissements, dont le montant s'élève à 60 milliards de dollars (360 milliards de francs), peuvent tenir leurs promesses. Depuis le début de 1996, ATT a déjà investi 4 milliards de dollars pour s'attaquer au marché du téléphone local, essentiellement à travers l'achat et la revente de minutes de communication. Le groupe n'a conquis que 300 000 clients.

L'acquisition de Teleport est effective depuis juillet. Cette société (494 millions de dollars de chiffre d'affaires) va permettre à ATT de disposer d'une présence locale auprès des entreprises. Ses réseaux vont être étendus. *« 1,1 milliard de dollars sera investi cette année, 2 milliards l'an prochain »*, indique Dan Somers, le directeur financier d'ATT.

Reste que ce marché des entreprises ne représente que 21 milliards de dollars, le gros des dépenses en communications locales provenant des particuliers. C'est là qu'entrent en scène les réseaux de télévision câblée de TCI. La fusion avec cette société dirigée par John Malone va prendre du temps. L'opération devra d'abord recevoir l'aval des autorités judiciaires et réglementaires. *« Cela demandera six à neuf mois »*, souligne Frank Simone, directeur des relations avec le gouvernement fédéral américain. A priori, il ne devrait pas y avoir trop de problèmes car à la FCC on salue favorablement la naissance de ce futur nouvel acteur de la téléphonie locale, *« même si ATT va devoir dépenser beaucoup d'argent pour mettre à niveau les réseaux de TCI »*, relève-t-on au sein de l'autorité de régulation.

Cette remise à niveau, et plus largement les investissements nécessaires pour offrir du téléphone sur le câble, dont le montant pourrait osciller entre 5 et 15 milliards de dollars, ont d'ailleurs provoqué l'inquiétude des investisseurs actionnaires d'ATT, ce qui pourrait perturber le projet. *« Nous aurons l'approbation de nos actionnaires »*, assure M. Somers, qui indique qu'il n'y aura pas de changement. *« Au deuxième trimestre de 1999, tout devrait être clos »*, affirme-t-il.

Le nouvel ensemble entend être opérationnel à l'été 2000 en ce qui concerne l'offre de téléphonie sur le câble.

Ce calendrier pourrait toutefois se révéler un peu tardif face à l'offensive probable de WorldCom-MCI, et pourrait aussi laisser le temps aux Baby Bells d'attaquer le marché longue distance. *« Je ne crois pas qu'il y aura beaucoup de compagnies locales présentes dans le téléphone longue distance à cette date*, se défend M. Armstrong. *Le Telecom Act a dit aux Baby Bells : si vous voulez offrir des communications longue distance, vous devez d'abord ouvrir votre marché local à la concurrence. Je ne crois pas que les Baby Bells soient décidées à le faire. Ce marché des télécommunications locales est plus important que celui des longues distances, et il est plus rémunérateur si elles y demeurent en situation de monopole. »* Le PDG d'ATT déclare qu'il serait *« déçu »* si d'ici à cinq ans son groupe ne gagnait pas 20 % à 30 % du marché des communications locales aux Etats-Unis.

Jugeant que la mise en ordre de bataille d'ATT est bien engagée mais qu'elle n'est pas achevée, M. Armstrong s'estime en mesure, notamment grâce aux futures offensives sur la téléphonie locale mais aussi sur Internet et à l'international, grâce à son alliance avec British Telecom, de conduire son groupe à réaligner la croissance de son activité sur celle du secteur d'ici à l'an 2000 : *« Nous serons à 3 % de croissance cette année contre 1,5 % en 1997, puis nous passerons à 6 % en 1999 et nous visons 8 % à 9 % en l'an 2000. »*

Philippe Le Cœur

Un héritier Ford revient à la tête de Ford

IL SE RETIRE au sommet de sa carrière. Chez Ford depuis quarante-trois ans, Alex Trotman, président du conseil d'administration et directeur général du géant automobile américain depuis 1993, a créé la surprise en avançant d'un an la date de son départ à la retraite. Pour expliquer sa décision, ce flegmatique Ecossais de soixante-cinq ans a annoncé qu'ayant atteint ses objectifs de coûts et de profits il ne voyait pas pourquoi il se maintiendrait un an de plus. Selon le groupe américain, l'actuel PDG lui-même estime qu'*« il est temps que la prochaine génération prenne les affaires en main et nous mène dans le XXIe siècle »*.

Le nouveau directeur général est Jacques Nasser, l'actuel numéro deux du groupe, responsable de la division automobile. Travailleur acharné, l'homme qui s'est taillé la réputation de *« cost killer »* a épaulé Alex Trotman dans le programme de réduction des coûts « Ford 2000 », qui a permis d'économiser 3 milliards de dollars en 1997. Quant au poste de président du conseil d'administration, il revient à William Clay Ford Jr, l'arrière-petit-fils du fondateur de Ford Motor Co, qui prendra ses fonctions le 1er janvier 1999. A quarante et un ans, « Bill Jr » sera le premier héritier Ford à diriger le groupe depuis le départ à la retraite, en 1979, de son oncle Henry Ford II, mort en 1987. Entré dans le groupe en 1979, après avoir étudié à Princeton et au MIT, il en présidait le comité financier depuis 1994.

L'héritier et le tailleur de coûts se partageront les tâches de la façon suivante : le premier axera son activité sur la stratégie à long terme, et ses sensibilités écologiques devraient marquer la politique du constructeur. Le second poursuivra la politique d'économies d'échelle de son prédécesseur. *« La moitié des constructeurs automobiles auront disparu dans dix ans »*, explique Alex Trotman, qui préconise d'aller toujours plus vite que les concurrents dans la course à la compétitivité. Le groupe semble bien parti. Il a affiché un bénéfice record de 6,9 milliards de dollars (pour un chiffre d'affaires de 153 milliards en 1997) et devrait encore améliorer sa performance en 1998.

Hélène Risser

La place de Paris se cherche un leader

POUR LES BANQUIERS français, la décision des Bourses de Londres et de Francfort de s'allier sans inviter Paris a été un terrible coup dur. Daniel Bouton, le président de la Société générale, ne cache pas son dépit. Il a avoué avoir pris connaissance de l'accord franco-allemand dans la presse le 7 juillet. Lui qui pensait, tout comme son prédécesseur Marc Viénot, aujourd'hui président de Paris-Europlace, entretenir des relations amicales avec Rolf Breuer, le président de la Deutsche Bank et principal instigateur de l'accord, ne décolère pas !

L'affaire a entraîné une prise de conscience parmi les banquiers français : défendre énergiquement la place de Paris fait partie de leurs attributions. S'ils n'ont pas su s'imposer face aux grandes banques européennes et américaines qui ont façonné l'accord germano-britannique, c'est peut-être qu'il manquait à Paris l'équivalent de M. Breuer, qui préside à la fois le directoire de la Deutsche Bank et le conseil de surveillance de la Bourse de Francfort. Considérées comme une organisation technique, la Société des Bourses françaises est présidée par un ancien haut-fonctionnaire qui n'exerce pas de responsabilités dans une grande banque. Quant à M. Viénot, c'est un banquier émérite, mais à la retraite...

Michel Freyche, qui préside l'Association française des banques, s'est livré à un *mea culpa*, annonçant une réaction imminente : les banquiers participeront à une journée de défense de la place le 14 octobre, avec le gouverneur de la Banque de France et le ministre des finances. Les banquiers sont surtout à la recherche d'un leader. M. Bouton, Michel Pébereau, président de la BNP, mais également Jean Peyrelevade, celui du Crédit lyonnais, seraient susceptibles de jouer ce rôle. Ce dernier est proche des financiers munichois, notamment de l'assureur Allianz, qui ne voient pas toujours d'un bon œil la suprématie de Francfort et de la Deutsche Bank. Reste à savoir si la communauté bancaire française peut se mettre d'accord sur un nom. Le plus tôt serait le mieux.

Sophie Fay

Course à la production pour l'industrie nautique en France

L'année 1997 a été exceptionnelle, et la voile est la grande gagnante de la reprise intérieure

Comme d'autres, les industries nautiques ont bénéficié du redémarrage de la croissance économique, particulièrement net sur le marché français. La France reste le leader mondial de la voile, avec Bénéteau, et des pneumatiques, avec Zodiac. Le marché de la plaisance se démocratise : les premiers prix se situent à 15 000 francs et les employés sont devenus les premiers propriétaires de bateaux en France.

UNE ANNÉE *« MAGIQUE »*. Les professionnels, réunis au 21e Festival international de la Plaisance à Cannes du 10 au 14 septembre, et au Grand Pavois de La Rochelle, qui pour la première fois se tient sur deux week-ends, du 12 au 20 septembre, n'avaient pas connu pareille euphorie depuis au moins dix ans. Tous les secteurs affichent une croissance à deux chiffres pour 1997, les constructeurs en tête, avec une hausse d'activité de 22 %, selon une étude de la Fédération des industries nautiques (FIN).

La voile a particulièrement profité de ce regain, amorcé il y a un an, mais à l'ampleur largement sous-estimée. *« Nous espérions une croissance de 12 %, ce qui paraissait déjà ambitieux. Nous avons fini avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs, soit plus de 40 % d'augmentation »*, explique Bruno Cathelinais, directeur général de Bénéteau, leader mondial de la voile. Christian Bernard, directeur commercial d'Accastillage Bernard, renchérit : *« Beaucoup de fournisseurs ont sous-estimé l'importance de la reprise, ce qui a entraîné des retards dans les délais de livraison. »*

Toute l'industrie se concentre à présent sur l'augmentation des capacités de production. Les entreprises embauchent et les chantiers investissent. Bénéteau y a consacré 100 millions de francs. Dufour, qui a inauguré en juin ses nouvelles installations à Port-Pin-Rolland, dans la rade de Toulon, a investi 94 millions de francs en 1997, après 80,6 millions en 1996, ce qui lui a permis de doubler sa production.

Avec environ la moitié des ventes totales (3 milliards de francs en 1997 pour la construction, 10 milliards pour l'ensemble de la filière nautique) depuis plusieurs années, l'export, en augmentation de 34 %, reste le moteur principal de l'industrie de plaisance nationale. La France renforce sa position de leader au niveau mondial dans les domaines de la voile et des pneumatiques, avec des progressions respectives de 41 % et 19 %.

L'Europe, qui absorbe 25 % des exportations françaises, demeure le premier marché étranger, avec l'Allemagne, suivie de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de l'Espagne. Hors Union européenne, les Etats-Unis confortent leur place de deuxième importateur mondial de la production française. Les nouveaux marchés (Japon, Russie et Amérique du Sud), ne représentent encore que 4 % à 5 % du chiffre d'affaires.

La reprise du marché français, pour la première fois depuis 1991, a constitué une heureuse surprise. Pour M. Cathelinais, ce redémarrage s'explique : *« Les indicateurs économiques européens sont à la hausse et l'introduction prochaine de l'euro redonne confiance aux acheteurs. La politique fiscale, plus favorable à la consommation, n'est pas non plus étrangère à la reprise. »* Une seule ombre obscurcit ce tableau : la crise économique et financière en Asie et en Russie. Les professionnels misent malgré tout sur une croissance soutenue pour les deux ou trois ans à venir, d'autant que leur santé financière s'est améliorée. Même si la concurrence a réduit les marges au minimum, l'endettement du secteur a largement diminué.

BATEAUX CLÉS EN MAIN

Pour satisfaire des clients devenus plus exigeants avec la crise, les professionnels de la plaisance s'attachent à offrir de plus en plus d'équipements à des prix serrés et à développer une offre de plus en plus ciblée : *« Nous devons répondre à tous les programmes de navigation et proposer des modèles adaptés aux besoins des familles comme à ceux des hommes d'affaires fortunés »*, explique Pierre Barbleu, directeur de la division marine chez Zodiac. *« Les gens ne veulent plus s'embêter avec un bateau*, affirme M. Bernard, *ils veulent un produit clés en main, simple d'utilisation et d'un bon rapport qualité-prix. »* Comme le souligne Philippe Bourdin, directeur commercial France chez Dufour, *« la progression du marché locatif correspond à cette tendance. Elle permet aux plaisanciers de partir loin, changer de destination et trouver un bateau qui les attend à l'arrivée, sans souci de transport ou d'entretien »*.

Si le Salon de Cannes fait la part belle aux bateaux les plus fastueux, Annette Roux, présidente du groupe Bénéteau et de la FIN, fait remarquer que le parc de voiliers et vedettes français, qui a enregistré 880 000 immatriculations en 1997 (sans les DOM-TOM), est *« avant tout composé de petites unités »*. Les employés en détiennent 23,1 %, ce qui fait d'eux les premiers propriétaires de bateaux en France. M. Barbleu confirme : *« Avec un début de gamme à 15 000 francs, le bateau n'est plus seulement un produit de luxe. »*

Véronique Dupont

Paribas s'offre une danseuse virtuelle

Business Village, en partenariat avec La Poste, Apple et l'AFP, veut aider les entreprises à se connecter à Internet

LA FILIALE de Paribas, UFB Locabail, lance « Business Village », une *« cyberentreprise »* au capital de 5 millions de francs destinée à *« faciliter l'accès des entreprises françaises à Internet »*, selon son directeur général Jean-Charles Brossard. *« Une PME sur quatre est connectée à Internet. Nous avons voulu répondre à leurs besoins spécifiques »*, explique Jacques Mallet, président de Business Village. La nouvelle société propose aux professionnels un kit de connexion à Internet et, à partir d'un site Web (*www.business-village.fr*), un ensemble de prestations personnalisées.

Certains services d'appel gratuits sont relativement classiques : messagerie électronique, revue de presse (synthèse d'articles) ou forums de discussion. D'autres sont plus innovants, comme la possibilité de passer des appels d'offres nationaux ou de consulter une base de transmission d'entreprises. Les services plus pointus seront payants, notamment la traduction de documents (quinze langues disponibles), le dépôt d'un nom de site Web (ou sa vérification), le téléchargement de formulaires administratifs ou la recherche d'aides et subventions. En s'acquittant d'un forfait, les clients de Business Village peuvent également consulter des conseils d'experts par courrier électronique sur toute question de gestion ou management.

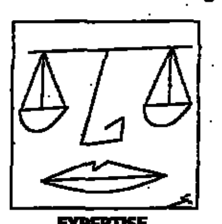
Pour monter son site, la nouvelle société s'est associée à plusieurs partenaires, notamment l'Agence France-Presse, pour l'actualité économique, La Poste, pour les services postaux à distance (commandes électroniques de timbres, mailings...) et Apple, avec une formule exclusive d'abonnement iMac/Business Village.

« Le premier trimestre permettra d'évaluer l'impact de notre concept auprès des PME, afin de fixer des objectifs de croissance », indique M. Brossard. *« Nous avons de grandes ambitions en matière de groupements d'achat »*, ajoute-t-il. Une centrale d'achat virtuelle ? *« Nous y pensons. »*

V. D.

La Cour de cassation précise l'exercice du droit de grève

La chambre sociale de la Cour de cassation a rendu, en juin, plusieurs arrêts précisant l'exercice du droit de grève. Trois d'entre eux concernent la rémunération des grévistes. Dans le premier (Nio c./société Lanvaux), des salariés qui avaient participé à un mouvement de grève, du 23 au 29 mai 1995, réclamaient le paiement de leur salaire pour la journée du 25, au motif qu'il s'agissait d'un jour férié payé et chômé.



EXPERTISE

Traité simultanément, le deuxième contentieux concerne Air France. Des syndicats de pilotes avaient appelé à une grève de quarante-huit heures reconductible, du 25 avril au 23 mai 1997. Deux pilotes, qui reconnaissaient avoir participé au mouvement, estimaient qu'Air France ne pouvait retenir leur salaire pour les jours où, d'après le planning, ils étaient en repos et n'avaient donc pas à travailler.

Dans les deux cas, la Cour de cassation a donné tort aux grévistes. Rendus le même jour (le 24 juin), les deux arrêts ont une formulation identique : *« L'exercice du droit de grève suspend l'exécution du contrat de travail pendant toute la durée de l'arrêt de travail, en sorte que l'employeur est délié de l'obligation de payer le salaire ; le salarié doit être légalement considéré, sauf preuve contraire de sa part, comme gréviste, pour toute la durée du mouvement ; il ne peut donc prétendre au paiement de sa rémunération pendant cette période. »* Comme le commente le juriste Jean-Emmanuel Ray, dans la revue *Droit social* (septembre-octobre 1998), *« cette solution, qui n'est pas nouvelle, a le mérite de la simplicité. Comme auparavant, elle n'empêche d'ailleurs pas le gréviste de reprendre le travail à tout moment, y compris le vendredi soir s'il souhaite être payé pour le week-end »*.

MISE À PIED CONTESTÉE

Le troisième arrêt concerne la sanction financière à l'encontre de grévistes qui avaient bloqué les entrées d'une usine malgré une ordonnance du tribunal ordonnant la libération des lieux (Sigler et autres c./CNC Sicup). Douze salariés avaient contesté la mise à pied de quinze jours prononcée par l'employeur. Là encore, la Cour de cassation les a déboutés : *« Les salariés avaient commis des voies de fait et entravé la liberté du travail. »* En conséquence, *« les sanctions ne constituaient pas un trouble manifestement illicite, et l'obligation de l'employeur au paiement des salaires était sérieusement contestable »*.

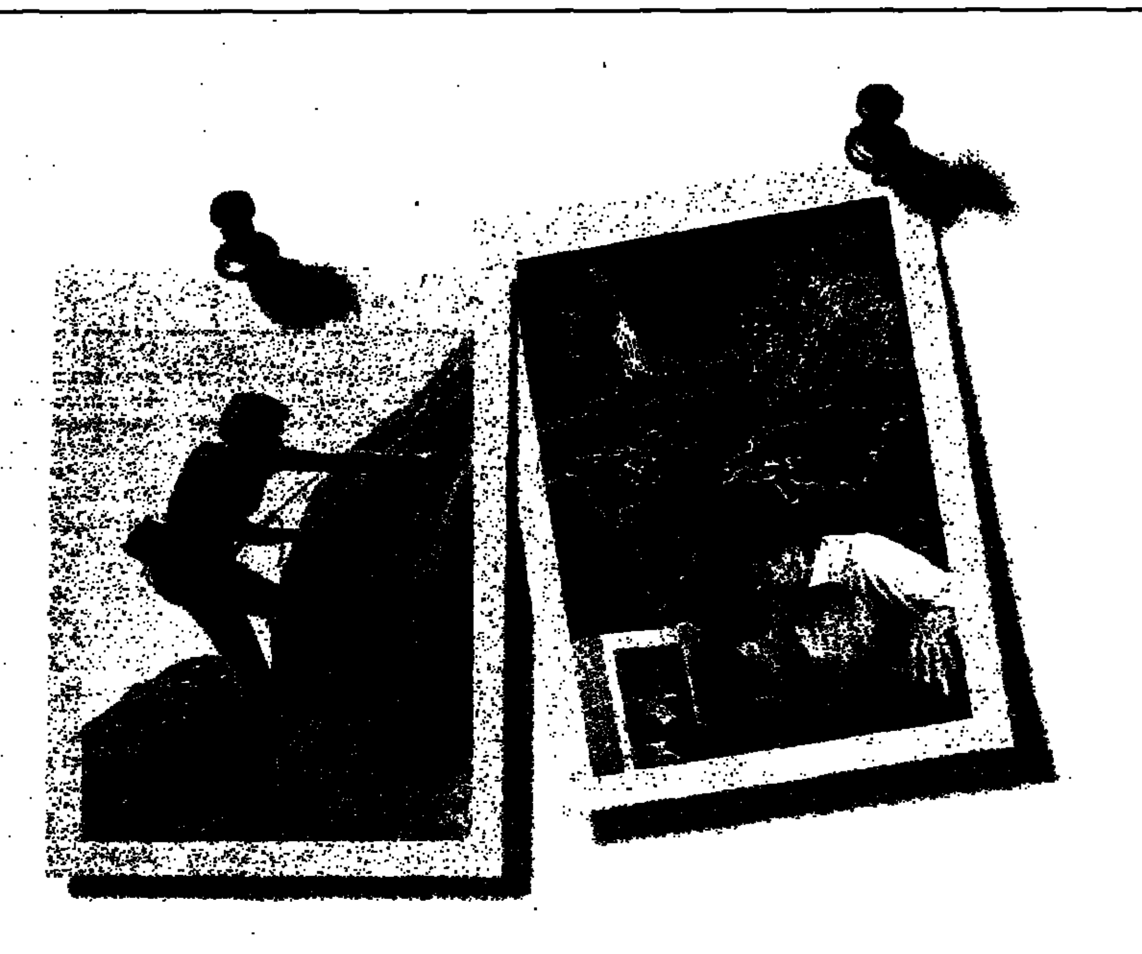
Les deux derniers arrêts, spécifiques au secteur public, sont riches d'enseignement. Pour pallier les conséquences d'une grève de fonctionnaires, La Poste avait recruté des agents sous contrat à durée déterminée au sein d'un centre de tri provisoire. Elle estimait qu'elle était dans son bon droit pour assurer la continuité du service public. Surtout, elle contestait qu'un juge judiciaire ait pu, en première instance, traiter l'affaire. Selon elle, seul un tribunal administratif pouvait en juger. Sur les deux points, la Cour a donné tort à La Poste. Comme le litige oppose La Poste, non à ses agents, mais à un syndicat, qui est une personne privée, *« il procède de l'exécution de contrats régis par le code du travail »*.

RÉMUNÉRATION À LA TÂCHE

Or le code du travail interdit de recruter des salariés à durée déterminée pour remplacer des grévistes : la Cour estime que ce principe concerne La Poste, même si les grévistes sont fonctionnaires. Mais, fait remarquer Xavier Prétot dans *Droit social*, cet arrêt contredit un avis du *Conseil d'Etat qui*, au nom de la continuité du service public, avait reconnu à une entreprise publique le droit de recruter du personnel auxiliaire pour pallier les effets d'un conflit collectif.

Le cinquième arrêt concerne EDF. Un agent gréviste qui, conformément aux instructions de service, avait assuré la sécurité des installations n'avait pas reçu la totalité de son salaire, mais seulement la rémunération de la tâche accomplie au nom de la sécurité. La Cour de cassation a donné raison à EDF : ce gréviste *« n'avait droit qu'à la rémunération de la tâche accomplie »*. La distinction est pourtant particulièrement difficile à établir. Après un arrêt rendu en début d'année (*Le Monde* du 6 février) interdisant les grèves par roulement dans les services publics, la plus haute juridiction peaufine ainsi sa jurisprudence sur le droit de grève. Signe des temps, celle-ci provoque moins de commentaires que les arrêts sur les licenciements.

Frédéric Lemaître



"Lucent Technologies explore sans cesse de nouvelles voies."

Gwenhaela Le Bras, ingénieur développement chez Lucent Technologies à Rouen.

Dans la vie, je me lance toujours de nouveaux défis. Chez Lucent Technologies, nous sommes tous animés par cette même ambition pour explorer en permanence les technologies de communication de demain.

Lucent Technologies est le premier constructeur mondial de télécommunications.

Nous participons au développement et à la construction de tous les types de réseaux de télécommunications pour les opérateurs et les entreprises : réseaux optiques, réseaux de données, réseaux intelligents, réseaux mobiles...

Présent dans plus de 90 pays, Lucent emploie en France 2 000 personnes dont 500 en R&D. Nous nous appuyons sur la puissance d'innovation des Laboratoires Bell auxquels les télécommunications doivent, parmi de très nombreuses inventions, le transistor, le laser, la technologie cellulaire, les fibres optiques etc... Avec tous ces atouts, Lucent Technologies vous donne les moyens de construire les réseaux de communication du futur avec les technologies de demain.



Quand la communication progresse, c'est avec nous.™

Les afficheurs français touchent les dividendes de leur dynamisme

Le 25e Grand Prix de l'affichage traduit la bonne santé créative de ce média qui s'adapte aux nouvelles technologies et accroît son chiffre d'affaires en attirant de nouveaux secteurs

MIJAS (Espagne)
de notre envoyé spécial

C'est un flot de plus d'un millier d'images qui ont été exposées au regard des passants. C'est aussi un véritable kaléidoscope d'un an de consommation en France de septembre 1997 à aujourd'hui, que traduisent ces 1 288 affiches, soumises au jugement d'une vingtaine de publicitaires membres du jury du 25e Grand Prix de l'affichage, réunis du 10 au 13 septembre en Andalousie, sous la présidence de Vincent Leclabart, président de l'agence Australie. Quels types de produits ou de services a-t-on incité les Français à consommer, en leur proposant ces icônes de la rue, déclinées sur des panneaux classiques de quatre mètres sur trois, sur les flancs et les « culs » de bus, sur des enseignes lumineuses, et jusqu'aux Caddie des hypermarchés ?

Adressées par les agences de publicité qui les ont conçues à l'Union de la publicité extérieure (UPE, qui regroupe les afficheurs français, à l'exception notable de Jean-Claude Decaux), qui organise ce Grand Prix depuis un quart de siècle, les 602 campagnes d'affichage font la part belle au secteur du tourisme et des loisirs (177 affiches au total). Le budget moyen de ce secteur est certes faible, mais les affiches qui vantent des vacances à prix cassé en Egypte ou en Turquie – chassant le spectre du terrosrisme – ou celles qui chantent les louanges touristiques de l'Irlande, du Danemark ou de la Picardie – censées représenter la quintessence de la sérénité bucolique –, ont sans nul doute orienté les choix estivals des Français. Les affiches consacrées quant à elles aux musées et aux expositions, de la Cité des sciences à Delacroix, elles traduisent l'engouement nouveau du public pour les événements culturels.

La sélection des 123 affiches consacrées à l'alimentation fournit aussi une idée des tendances de consommation. Beaucoup de produits frais (yaourts, crèmes glacées), si possible allégés (Yop) de sodas et de gommes à mâcher de toutes saveurs – les fruits tenant le haut de l'affiche – qui traduisent une manière à la fois rapide et efficace de se nourrir, dans le respect du naturel. La téléphonie-informatique se taille aussi la part belle. Le téléphone cellulaire, avec 91 affiches, est bien le héros de la consommation moderne. Quant à l'automobile, elle revient par la grande porte : en 4 × 4 urbain dédié aux conductrices (le Toyota Rav 4) ou en soulignant ses atouts en matière de sécurité et de silence (Mercedes) ou son aspect ludique et pratique (Renault Kangoo).

Certains secteurs, auparavant très prisés par l'affichage et qui ont donné lieu autrefois à des exercices talentueux, piquent du nez. C'est le cas de la grande distribution et de la VPC, dont l'absence de qualité inspirait cette année aux publicitaires des bouffées de nostalgie lorsqu'ils se remémoraient les campagnes d'affiches des *3 Suisses* ou de *Monoprix* ; c'est le cas des alcools (pas plus de 60 affiches) ou de l'habillement. Même Kookaï, qui alimenta tant de polémiques, ne parvient plus à doper les créatifs.

Mais l'affichage est cyclique. L'inscription au palmarès de deux prix attribués au secteur de l'automobile témoigne de l'éternel retour de certains secteurs d'activité. Voire de l'arrivée remarquée d'annonceurs qui jouent le rôle d'éclaireurs. Ainsi L'Oréal, traditionnellement abonné aux spots télévisés, a accepté de se lancer dans l'affichage après que Jacques Machurot, PDG de Dauphin, eut séduit un congrès de managers de la firme grâce à l'affiche où Claudia Schiffer proclame *« Parce que je le vaux bien »*. Depuis, d'autres sociétés de premier plan, comme Unilever ou Procter et Gamble, s'intéressent également à l'affichage. Dans l'alimentation, Danone a aussi joué les aventuriers et incité son concurrent Yoplait à investir dans l'affichage.

La victoire incontestée de Perrier

S'il a manifesté une certaine sévérité en ne décernant que dix prix et sept mentions, le jury n'a pas barguigné pour attribuer le Grand prix aux affiches de la campagne Perrier. Conçues par l'agence Ogilvy & Mather, trois images montrent des personnages mythiques, dont l'effigie apparaît sur des dos de tee-shirts, exprimant leur soif de fraîcheur : Einstein, l'Oncle Sam et un adepte de kung-fu ressemblant à Bruce Lee. La quatrième, plus marginale, montre un livreur de packs de bouteilles portant l'inscription « secouriste » sur le dos de son tee-shirt.

Les neuf autres prix sont allés à Aquafresh (Grey), Yop (Jean et Montmarin), Toyota Rav 4 (Saatchi and Saatchi), Sida Info Services (Australie), RATP (Euro RSCG-BETC), De Dietrich (Jean et Montmarin), Hollywood Fruits (Euro RSCG-BETC), Mercedes classe C (Devarrieux Villaret) et Playstation (TBWA).

MOINS DE PANNEAUX

Le secteur se porte bien. Au premier semestre, son chiffre d'affaires national s'est accru de 8 % à 10 %, soit plus que la moyenne du reste du marché publicitaire. Sur le plan local, la performance est moindre, du fait du désinvestissement de la grande distribution. Mais les industriels de l'affiche attendent beaucoup de l'arrêt du Conseil de la concurrence à propos de l'abus de position dominante reprochée à la société Jean-Claude Decaux (*Le Monde* du 8 août). *« Le marché est beaucoup plus ouvert, des appels d'offre ont déjà été lancés à Tours ou Montpellier »*, note Michel Cacouault, PDG d'Europe Régie et de Giraudy et président de ce 25e Grand Prix.

Le média doit sa bonne santé à sa créativité et à sa spécificité. Média de la rue et donc, à ce titre *« média de masse par excellence »* selon l'expression de Gérard Unger (Métrobus), il est aussi celui de la *« fulgurance »* (Bruno Lacoste, agence BLLB), du *« ressenti, de l'émotion »* (Nicolas Monnier, agence Alice) et le *« seul à être vraiment interpersonnel, car il est vu par tous »* (Alain Poirée, FCA-BMZ).

Les afficheurs, qu'ils s'appellent Avenir, Dauphin, Giraudy, France Rail, Métrobus ou Thomas, ne sont pas à la traîne. Ils ont informatisé leurs réseaux, créé de nouveaux supports en habillant les trains, les autobus et les autocars, comme ce fut le cas pendant le Mondial. Ils ont aussi affiné leurs audiences avec Affimétrie et s'intéressent aux technologies nouvelles, écrans à cristaux liquides ou à diodes, déjà expérimentés par France Rail. Enfin, ils réagissent aux nouvelles mesures concernant l'intégration à l'environnement. Selon Michel Cacouault, Giraudy devrait réduire son parc de 10 000 panneaux en deux ans, tandis qu'Avenir devrait en retirer 3 000 par an selon son PDG, Bertrand Favreul. Dauphin devrait faire de même. Cette *« dédensification »* se fait à la fois à la demande des municipalités (pour 60 % des installations) mais aussi volontairement (pour 40 %). C'est bien le moins pour ce média qui veut être reconnu comme le *« média de la cité »*.

Yves-Marie Labé

Le médiateur de la rédaction de France 2 a inauguré ses fonctions

« OUI, LA TÉLÉVISION a un devoir d'explication, c'est un défi à relever car expliquer est parfois contradictoire avec l'urgence qui dévore toutes les rédactions. » C'est ainsi que Didier Epelbaum, médiateur de la rédaction de France 2, a conclu, samedi 12 septembre, sa première intervention sur l'antenne de la chaîne publique. Le premier numéro de « L'hebdo du médiateur » – une dizaine de minutes empruntées au journal de 13 heures de Béatrice Schönberg – était consacré aux images brutales d'une exécution sommaire, filmées à Kinshasa et diffusées le 28 août pendant le 20 heures de Claude Sérillon. La séquence avait suscité de nombreuses lettres de téléspectateurs, dont certains estimaient que France 2 s'était rendu coupable *« complicité d'assassinat »*.

Pour inaugurer sa fonction, voulue par Catherine Trautmann, ministre de la communication et de la culture (*Le Monde* du 22 novembre 1997), et largement inspirée de celle que *Le Monde* a été le premier à créer dans la presse française, en 1995, Didier Epelbaum disposait là d'un sujet qui se prêtait bien à un premier exercice de pédagogie. Invitée en plateau, une téléspectatrice de dix-huit ans, venue de Dijon, a raconté ses larmes devant ces images d'un homme jeté par-dessus le parapet d'un pont, puis achevé à l'arme automatique alors qu'il se débattait dans l'eau. Elle a surtout regretté l'absence de commentaires. Un autre téléspectateur, en duplex depuis Limoges, a dénoncé *« l'irresponsabilité des journalistes »* à l'égard des enfants qui ont déjà tendance à *« confondre réel et virtuel »*. Ni l'un ni l'autre n'a paru totalement convaincu au terme des explications de la rédaction suscitées par le médiateur.

Celui-ci a d'abord précisé que, contrairement à ce qui avait été dit par Claude Sérillon, le reportage n'avait pas été tourné par une équipe de France 2, mais par l'agence Reuters. Puis, Jérôme Bony, envoyé spécial en République démocratique du Congo à l'époque des faits, a rejeté les suspicions de mise en scène et de complaisance, en interviewant le reporter sud-africain qui a filmé la scène. *« Fallait-il passer ces images ?*, s'est-il toutefois interrogé. *J'ai des enfants de treize et quatorze ans, et j'espérais qu'ils n'étaient pas devant la télévision. »*

FÉLICITATIONS

Pour le médiateur, les journalistes ont voulu *« effacer un mensonge, celui d'une guerre douce »* en montrant la réalité d'un pays livré à la chasse aux Tutsis. *« Ils n'ont pas cherché à choquer, mais à informer »*, a-t-il plaidé, conscient de la nécessité pour le journalisme de télévision d'ajouter le poids des mots au choc de l'image brute.

Didier Epelbaum, qui travaille avec une assistante, a choisi ce sujet, comme le plus fréquemment évoqué dans le courrier qu'il reçoit ; il a lui-même pris contact avec les deux téléspectateurs qui se sont exprimés à l'antenne. Il devrait procéder de manière semblable pour chacune de ces prestations, qui auront lieu tous les samedis à 13 h 15, mais il souhaite se déplacer lui-même pour certains sujets. Parmi ceux qu'il a envie d'évoquer figure la question du dopage. *« Nous sommes souvent interpellés sur ce thème, d'autant que France 2 est à la fois diffuseur exclusif de l'épreuve et partenaire de la société du Tour de France »*, explique-t-il.

Avant son intervention à l'antenne, Didier Epelbaum avait commencé la publication d'une lettre mensuelle de quatre pages à l'usage de la rédaction de France 2. Au sommaire du numéro de juillet-août : un dossier sur les présentateurs du journal, des articles sur le traitement de l'actualité politique et du vaccin contre l'hépatite B. Et en pied de la dernière page : quelques citations sur les fautes de français repérées au fil des journaux. A l'intérieur de la rédaction, les interventions du médiateur semblent plutôt appréciées, d'autant qu'une grande partie du courrier comporte des félicitations pour le journal de Claude Sérillon et la hiérarchie des informations qui y sont présentées.

A France 3, le médiateur, Marc Francioli, envisage, lui aussi, la publication d'une lettre destinée aux journalistes. Mais sa première tâche a été de visiter les nombreuses rédactions décentralisées de la chaîne. Cet éclatement pourrait d'ailleurs être l'un de ses motifs d'intervention en expliquant comment un sujet passe du traitement local fait dans les journaux régionaux au traitement national du « 19-20 », avec tous les risques que cela peut comporter lors du *« reformatage »*.

A l'inverse de son homologue de France 2, le médiateur de la chaîne des régions ne dispose pas d'un moment spécifique pour ses interventions. Mais il pourra être invité – ou s'inviter – dans « On se dit tout » ; la nouvelle émission de France 3. Diffusée le dimanche à 13 heures, à partir du mois d'octobre, cette émission de vingt minutes, *« interactive »*, est destinée à permettre aux téléspectateurs de prendre la parole.

Désormais, sur les trois médiateurs de France-Télévision, seule Geneviève Guicheney, chargée des programmes des deux chaînes, reste relativement « clandestine ». Près de cinq mois après sa nomination, elle ne s'est toujours pas exprimée sur sa manière de travailler.

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

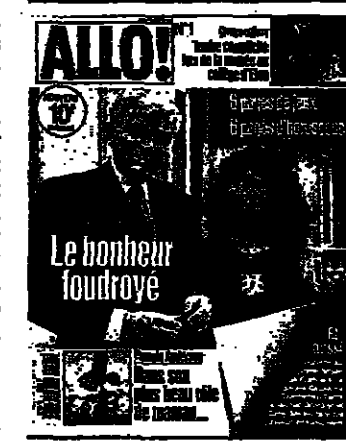
■ **TÉLÉVISION :** ***« Il y a des intérêts contradictoires massifs »*** entre Bertelsmann et Kirch dans la chaîne Premiere, a déclaré Michael Dornemann, membre du directoire de Bertelsmann, dans un entretien à l'hebdomadaire *Spiegel*, paru lundi 14 septembre. Bertelsmann soupçonne Kirch de vouloir augmenter, à son détriment, son influence dans Premiere après l'avis négatif de l'Office des cartels au projet de partage de la chaîne entre les deux groupes. – *(AFP.)*

■ **Le comité central d'entreprise de RFO** (Radio-télévision française d'outre-mer) a décidé, vendredi 11 septembre, de rendre son avis sur le plan stratégique, lors de la prochaine séance du CCE, *« après la prise en compte d'une série de propositions formulées par les élus »*.

■ **Bernard de la Villardière animera « Zone Interdite »**, magazine dominical de M 6. L'ex-présentateur des journaux du matin d'Europe 1 succède à Florence Dauchez, démissionnaire après que la direction de la chaîne lui a refusé les responsabilités supplémentaires qu'elle revendiquait.

Course de vitesse entre « Oh là ! » et « Allô ! »





OH LA !, un nouveau magazine sur les célébrités édité par le groupe espagnol Hola SA, qui devait être lancé en France jeudi 17 septembre, était présent dans les kiosques dès lundi 14 septembre, au prix de 12 francs. Pourquoi cette parution précipitée pour un hebdomadaire qui devait paraître le jeudi ? Parce que le groupe Prisma Presse, qui apprécie peu l'arrivée sur le marché français de ce concurrent, a lancé, dès samedi 12 septembre, *Allô !*, un titre également consacré aux gens en vue.

Le groupe d'Axel Ganz, qui publie déjà *Gala*, *Voici* et *VSD*, tente ainsi de couper l'herbe sous le pied au puissant groupe espagnol. Il lui a proposé de collaborer, mais devant son refus et après l'annonce du lancement de *Hola* en France sous le titre voisin d'*Oh là !* (*Le Monde* du 13 août), Prisma Presse a mis les bouchées doubles pour concrétiser une idée lancée il y a deux ans.

Hola existe depuis cinquante-quatre ans en Espagne, où il est vendu en moyenne à 650 000 exemplaires et attire plus de trois millions de lecteurs, et sa version britannique, *Hello*, est diffusée à 550 000 exemplaires en Grande-Bretagne. Pour la version française, le directeur de la rédaction est Christian Lafaille, ancien chef des informations à *Paris-Match*. Le premier numéro devait être tiré à 250 000 exemplaires, avec un objectif de stabilisation à 200 000.

Allo ! traitera l'information de manière *« positive »* et veut ainsi équilibrer *« de façon plus gentille »* *Voici*, avec lequel il partage le même jour de parution, le lundi. Tiré à 400 000 exemplaires, le nouveau magazine d'Axel Ganz est vendu 10 francs et comprend 90 pages, très axées sur la photo, comme c'est d'ailleurs le cas de *Hola* et de ses versions à l'étranger. La rédaction en chef d'*Allô !* est assurée par un ancien de *VSD*, Emmanuel Charras.

La bataille commerciale des deux titres devrait se doubler d'un conflit devant les tribunaux. Prisma Presse a déposé depuis deux ans le titre d'*Allô !*, qui existe déjà en Pologne et en Allemagne, mais auquel voulait recourir le groupe espagnol pour sa version française.

Manière de voir *LE MONDE diplomatique*
Le bimestriel édité par

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE

Au sommaire :

- Besoin d'utopie, par **Ignacio Ramonet.**
- Les « dix commandements » citoyens, par **Bernard Cassen.**
- Une économie de don et de réciprocité, par **François Plassard.**
- Le travail, front principal des luttes, par **Robert Castel.**
- Les associations, repères civiques, par **Christophe Dabitch.**
- Le défi des communes suédoises, par **Ingrid Carlander.**
- Se réapproprier les droits humains, par **Ignacy Sachs.**
- Une banque pour les pauvres, par **Muhammad Yunus.**
- Faire de la vie un apprentissage permanent, par **Roger Sue.**
- Un droit égal pour les homosexuels, par **Eric Fassin.**
- Internet sauvera-t-il l'Afrique ? **Fabrice Hervieu Wané.**
- Recréer l'internationalisme, par **Alain Gresh.**
- Et autres...

Chez votre marchand de journaux – 45 F

Un moment de détente...
Consultez votre Minitel

3615 LEMONDE ESPACE LOISIRS

et

commandez (livres, CD et CD-Rom, vidéos)
sortez (restaurants, expositions, spectacles)
jouez (jeux primés)
voyagez (séjours, billets d'avion,...)

3615 LEMONDE

2,23 F/mn

ESPRIT

Août-septembre 1998

Les œillères de la Banque mondiale et du FMI

AGENDA

MARDI 15 SEPTEMBRE

■ **FRANCE** : chiffres définitifs de l'emploi salarié au 2e trimestre.
■ **GRANDE-BRETAGNE** : inflation en août.
■ ***RÉSULATS SEMESTRIELS*** de Pinault-Printemps-Redoute, Crédit Agricole, Chargeurs, France Télécom.

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

■ **JAPON** : production industrielle (chiffres définitifs pour juillet, MITI).
■ **GRANDE-BRETAGNE** : comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre.
■ **ALLEMAGNE** : commerce extérieur en juillet.
■ ***ETATS-UNIS*** : production industrielle et capacité d'utilisation en août.
■ **RÉSULTATS SEMESTRIELS** de Danone, Michelin, Renault, Vallourec, Valeo, Cap Gemini.

JEUDI 17 SEPTEMBRE

■ **ALLEMAGNE** : conseil central de la Bundesbank.
■ ***FRANCE*** : *réunion du CPM* de la Banque de France.
■ **ETATS-UNIS** : indice des prix à la consommation pour août, solde commercial pour juillet.
■ **RÉSULTATS SEMESTRIELS** d'Alcatel, Crédit lyonnais, Pechiney, de British Aerospace et d'Allianz.

VENDREDI 18 SEPTEMBRE

■ ***ALLEMAGNE*** : signature de l'accord fixant le cadre légal de la BCE en Allemagne.
■ **ITALIE** : production industrielle en juillet.
■ **RÉSULTATS SEMESTRIELS** d'Eridania Beghin-Say ; assemblée *générale extraordinaire de l'allemand* Daimler-Benz sur la fusion avec l'américain Chrysler

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ORANGINA : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a confirmé, dimanche 13 septembre, qu'il mettra des conditions au rachat d'Orangina par le groupe américain Coca-Cola, suivant ainsi l'avis du Conseil de la concurrence.**

● **SALINS DU MIDI : les salariés du site de Salin-de-Giraud, en grève depuis le 26 août, ont examiné samedi, avec un responsable du groupe américain Morton, propriétaire des Salins du Midi, un projet d'accord avec leur direction. Les discussions devaient reprendre lundi.**

● ***TOYOTA : le constructeur*** **automobile japonais a annoncé qu'il allait consacrer 200 millions de dollars (1,2 milliard de francs) à la construction d'une nouvelle usine de transmissions automatiques aux Etats-Unis.**

SERVICES

● **NORTHWEST AIRLINES : les 6 000 pilotes de la compagnie aérienne américaine ont approuvé, samedi, un accord de principe mettant fin à deux semaines de grève. L'accord prévoit notamment une hausse des salaires de 12 % sur quatre ans et l'octroi de 2,5 millions *d'actions de la compagnie*.**

● **SWISSCOM : 22 millions d'actions de l'opérateur téléphonique suisse seront offertes à la vente, du 16 septembre au 2 octobre, entre 330 et 410 francs suisses l'action. Allocations et prix de l'action seront annoncés le 4 octobre, les cotations débutant à la Bourse suisse et à *New York le 5 octobre*.**

● **QWEST : le cinquième opérateur américain de téléphone longue distance va racheter la société américaine Icon CMT, spécialisée dans les services Internet.**

● **TECHNIP : le français, numéro deux européen de l'ingénierie, a été retenu par le groupe pétrolier Total et ses partenaires pour construire, une raffinerie au Vénézuela en association avec deux sociétés américaines et deux vénézuéliennes.**

★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**

PARIS CAC 40 — 3698,57
2651 — 2998 — 3346 — 3693 — 4041 — 4388
15 SEPT. — 12 MARS — 14 SEPT. — M M J V L
3693,57 — 3704,50 — 3700,44 — 3578,34 — 3698,57

Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 14/09	Var. % 11/09	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	3,36	23,33
- SBF 120	2501,22	3,09	21,91
- SBF 250	2344,97	2,36	20,57
- SECOND MAR.	[illegible]	0,12	11,51
- MIDCAC	1710,29	0,88	7,67
LONDRES FT100	5212,70	1,84	1,50
AMSTERDAM AEI.	1032,47	2,18	13
BRUXELLES BEL.	[illegible]	1,04	32,60
FRANCFORT D30.	4902,04	3,46	15,35
MADRID IBEX35	[illegible]	2,11	8,48
MILAN MIB30	[illegible]	3,81	18,94
SUISSE SMI	[illegible]	2,85	6,17
STOXX 666	[illegible]	2,43	—
EURO STOXX 326	[illegible]	2,61	—
STOXX 50	[illegible]	2,80	—
EURO STOXX 50	[illegible]	2,88	—

Monde ▶	Cours 11/09	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	2,36	-1,43
- SP 500	[illegible]	2,95	3,98
- NASDAQ	[illegible]	3,55	4,54
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	6,77	-58,14
JOHANNESBURG	[illegible]	2,17	-27,81
MEXICO BOLSA	[illegible]	1,16	-51,30
SANTIAGO IPSA	[illegible]	-7,38	-51,14
SAO PAULO BOU.	[illegible]	13,39	-47,06
TORONTO FSE I.	[illegible]	1,60	-12,09
ASIE 10h15	14/09	11/09	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,26	-45,07
HONGKONG H.	[illegible]	1,10	-28,55
SÉOUL	[illegible]	-2,32	-15,61
SINGAPOUR ST.	—	—	—
SYDNEY ALL O.	[illegible]	1,70	-4,08
TOKYO NIKKEI	14227,37	2,23	-6,78

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 11/09	Var. % 10/09	Var. % 31/12
DASSAULT SYST.	[illegible]	+8,35	+20,88
NRJ #	[illegible]	+7,32	+22,81
SYNTHELABO	[illegible]	+6,21	+36,20
TOTAL	[illegible]	+5,90	-4,12
INTERTECHNIQU.	[illegible]	+4,92	+50
ELF AQUITAINE	[illegible]	+4,88	-7,14
MOULINEX	[illegible]	+4,49	-21,85
ERIDANIA BEGH.	[illegible]	+4,48	+23,80
GALERIES LAFA.	[illegible]	+4,44	+69,87
LEGRAND ADP	[illegible]	+4,44	+14,62

Baisses ▶	Cours 11/09	Var. % 10/09	Var. % 31/12
BOUYGUES OFFS.	[illegible]	-10	-42,18
RHODIA	[illegible]	-9,80	—
PROMODES	[illegible]	-8,91	+35,36
SOCIETE GENER.	[illegible]	-7,80	-5,24
ALSTOM	[illegible]	-6,02	—
PARIBAS	[illegible]	-6,90	—
ROCHEFORTAISE	[illegible]	-5,89	+59,72
IMETAL	[illegible]	-5,76	-27,80
NORBERT DENTR.	[illegible]	-5,60	+17,10
SGE	[illegible]	-5,06	+44,23

PARIS SBF 250 — 3 mois — 2344.97
2799 — 2697 — 2596 — 2494 — 2392 — 2290
15 JUIN — 30 JUIL. — 14 SEPT.

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 7795.50
9702 — 9154 — 8696 — 8178 — 7669 — 7161 — 6653 — 6145
15 JUIN — 30 JUIL. — 11 SEPT.

LONDRES FT100 3 mois — 5212.70
6199 — 5901 — 5603 — 5305 — 5008 — 4711 — 4413 — 4115
15 JUIN — 31 JUIL. — 14 SEPT.

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 4902.04
6503 — 6105 — 5707 — 5309 — 4911 — 4513 — 4115
17 JUIN — 31 JUIL. — 14 SEPT.

TOKYO Nikkei 3 mois — 14227.37
18468 — 16946 — 15425 — 13142 — 11620
16 JUIN — 30 JUIL. — 14 SEPT.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LUNDI 14 SEPTEMBRE, la Bourse de Paris était en vive reprise à la mi-séance. Elle bénéficiait de la hausse de Wall Street vendredi, du rebond de la Bourse japonaise et de la fermeté du dollar. Vers 12 heures, l'indice CAC 40 progressait de 3,10 % à 3 689,31 points. L'action du Comptoir des entrepreneurs, réservée à la hausse au début des cotations, grimpait de 11,5 %. Moulinex et Pinault-Printemps-Redoute progressaient respectivement de 7,8 % et 6,3 %. Paribas, qui a été fortement attaquée à la suite de la publication de ses résultats semestriels la semaine dernière, se redressait fortement. *Elle gagnait 5,8 %. Dassault Système* poursuivait sa reprise et inscrivait une hausse de 5,7 %. Faure touchait son cours le plus bas depuis le début de l'année à 360 francs, tout comme Plastic Omnium, qui chutait à 615 francs.

TOKYO

LUNDI 14 SEPTEMBRE, la Bourse japonaise s'est reprise, dans le sillage de la hausse de Wall Street vendredi. A la clôture de la séance, l'indice Nikkei a gagné 2,23 %, à 14 227,37 points. C'est sa première hausse depuis quatre séances. Les actions de Sony et de la Bank of Tokyo Mitsubishi ont été particulièrement bien orientées.

NEW YORK

VENDREDI 11 SEPTEMBRE, l'indice Dow Jones a finalement clôturé en hausse de 2,36 %, à 7 795,55 points. Initialement en baisse, la Bourse de New York s'est reprise après les déclarations *de Bill Clinton et la publication du* rapport Starr. Selon les analystes boursiers, ce texte n'a pas révélé d'éléments nouveaux susceptibles de rendre plus probable le lancement d'une procédure de destitution du président.

FRANCFORT

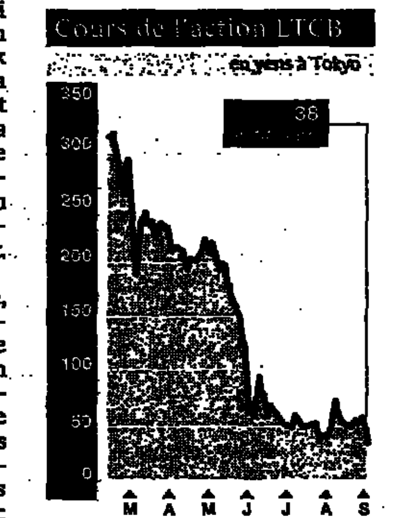
LA BOURSE allemande a commencé la séance en forte hausse, lundi 14 septembre, entraînée par la hausse du dollar et de Wall Street vendredi. L'indice DAX progressait de 2,05 % à 4 834,12 points. Les actions de SAP et de Daimler-Benz étaient très bien orientées.

LONDRES

À LA CLÔTURE de la séance, vendredi 11 septembre, la Bourse de Londres a limité sa baisse à 0,35 % à 5 118 points, après avoir reculé jusqu'à 2,88 % en début de journée. Après la mauvaise journée sur les places financières asiatiques *et d'Amérique latine, les* déclarations de Bill Clinton affirmant qu'il se défendrait contre toute tentative de destitution a rassuré Wall Street et permis une reprise des cours en fin de séance à Londres.

Valeur du jour : bataille politique autour de la LTCB

DURANT la séance du lundi 14 septembre, le cours de l'action de la Long Term Credit Bank (LTCB), au bord de la faillite, a plongé de 61 %, à 19 yens avant de se reprendre pour terminer la séance à 38 yens (en baisse de 11 %). Ce plongeon a été déclenché par l'échec du nouveau plan de sauvetage proposé par le gouvernement et le parti au pouvoir, le PLD.



Ces derniers avaient proposé, ce week-end, un plan qui obligerait la LTCB à effacer une partie de ses créances douteuses en *procédant à une réduction* de capital. Après cette opération, le gouvernement prendrait les rênes de la LTCB, puis y injecterait de nouveaux fonds propres avant de conduire la fusion avec Sumitomo Trust & Banking. Mais, lors d'une intervention télévisée, les trois leaders des partis d'opposition, Naoto Kan (Democratic Party), Ichiro Ozawa (Liberal Party) et Takenori Kanzaki (New Peace Party) ont affirmé *« être contre l'injection de fonds publics pour sauver les principales banques de la faillite »*. Naoto Kan a affirmé que *« le PLD ne veut pas admettre que la LTCB est, en fait, sur la voie de la faillite. Masquer la condition réelle de la LTCB ne restaurera pas la situation »*. Le sort de la LTCB est au centre de l'affrontement entre le gouvernement et l'opposition sur l'adoption de la loi de stabilisation financière qui prévoit l'injection de 13 000 milliards de yens (540 milliards de francs) pour sauver le système bancaire. Pour débloquer la situation, le parti au pouvoir a décidé, lundi 14 septembre, de faire un geste. Un porte parole a déclaré que le PLD était disposé à revoir la loi de stabilisation financière.

Pour sa part, la Sumitomo Trust & Banking, qui avait décidé de reporter d'un mois le projet de fusion avec la LTCB, poursuit sa propre politique de croissance. Elle vient d'annoncer un rapprochement avec le groupe financier Alliance Capital Management (filiale d'AXA) pour améliorer l'efficacité de ses activités de gestion en valeurs américaines. A l'image du courtier Nikko Securities qui s'était rapproché du groupe américain Travelers, Sumitomo Trust cherche des appuis en dehors de l'Archipel. Une stratégie que n'entend pas suivre le groupe Mitsubishi. *Ce dernier a annoncé, vendredi 11 septembre*, qu'il allait renforcer la coopération entre ses quatre entités financières. Face au blocage politique, les établissements japonais semblent décidés à prendre en main le dossier de la restructuration du système bancaire.

Enguérand Renault

Matières premières

En dollars ▶	Cours 11/09	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	-0,18
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	-0,36
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	-0,19
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	-0,04
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,34
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	0,37
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	-1,38
PLATINE A TERME	[illegible]	0,59
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	—
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	-1,40
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,14
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	0,91
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	-2,21
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	1683
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 11/09	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	0,77
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	-1,10

Or

En francs ▶	Cours 11/09	Var % 10/09
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	—
OR FIN LINGOT	[illegible]	+1,49
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	+0,98
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	-0,31
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	—
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	—
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	-6,83
PIÈCE 50 PESOS MEX.	[illegible]	+1,50

MONNAIES

● **Dollar** : la monnaie américaine progressait contre le yen, lundi 14 septembre à Tokyo. Les cambistes commencent à envisager une inversion de la tendance après quinze jours de faiblesse de la devise américaine. Le dollar vient de toucher son plus bas niveau depuis cinq mois contre le yen, sur des prises de profits très rapides contre le billet vert pour compenser des pertes sur des investissements en Russie. De plus, la récession la plus forte qu'ait connue le Japon depuis la seconde guerre mondiale, le plongeon de l'action de la Long Term Credit Bank et les inquiétudes sur l'ensemble du secteur financier nippon n'engagent guère les opérateurs à acheter du yen. Le dollar cotait 131,74 yens, contre 130,65 yens à New York vendredi. En Europe, la monnaie américaine montrait des signes de fermeté lundi, aux premières heures de la matinée et s'échangeait contre 5,6905 francs et 1,6992 mark.

Cours de change

14/09 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,68	6,58	9,54	4,06	2,97	4,32	0,34	3,35	—
DM	1,70	1,97	2,85	1,21	0,89	0,13	0,99	—	0,30
LIRE (100)	1680,72	1941,20	2811,73	1198,43	875,64	1268,20	—	987,48	294,49
YEN (100)	132,68	153,19	222,07	94,66	69,16	—	7,90	77,97	23,26
FLORIN	1,92	2,22	3,21	1,37	—	1,45	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,40	1,62	2,34	—	0,73	1,06	0,08	0,82	0,25
LIVRE	0,60	0,68	—	0,43	0,31	0,45	0,04	0,35	0,10
ECU	0,87	—	1,45	0,62	0,45	0,65	0,52	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,15	1,67	0,71	0,52	0,75	0,06	0,59	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 11/09 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,39	4,17	4,98
ALLEMAGNE	[illegible]	3,41	4	4,93
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,38	5,17	4,94
ITALIE	[illegible]	4,98	4,50	5,35
JAPON	[illegible]	0,16	0,98	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,81	4,76	5,19
SUISSE	[illegible]	1,43	2,77	3,98
PAYS-BAS	[illegible]	3,42	4,17	4,97

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 14/09	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
SEPTEMBRE 98	[illegible]	109,76	109,88
Pibor 3 mois			
SEPTEMBRE 98	[illegible]	96,48	96,48

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 11/09	Achat 11/09	Vente 11/09
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,48	4,08
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,87	4,27
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,37	5,97
FINLANDE (100)	[illegible]	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,13	9,98
GRÈCE (100)	[illegible]	1,76	2,26
IRLANDE	[illegible]	7,99	8,63
ITALIE (1000)	[illegible]	3,15	3,65
JAPON (100)	[illegible]	4,12	4,47
NORVÈGE (100)	[illegible]	70,50	79,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,95	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	68,50	76,50
SUISSE (100)	[illegible]	394	418

TAUX

● **France** : le Matif a ouvert en baisse lundi 14 septembre. Le contrat notionnel reculait de *23 centièmes, à 109,65* points. *Les* capitaux semblent en partie refluer des marchés de taux, qui ont servi de refuge au cours des dernières semaines. Dans un entretien publié par *Les Echos*, Michel Camdessus, directeur général du FMI, a estimé qu'une baisse des taux est envisageable en Europe et aux Etats-Unis. *« M. Greenspan* [le président de la Réserve fédérale] *a laissé entendre que l'équilibre des risques n'est plus le même, que l'inflation est sous contrôle et qu'il serait peut-être nécessaire d'assouplir les conditions monétaires... »*
● **Etats-Unis** : vendredi 11 septembre, le marché obligataire américain s'est inscrit en baisse, avec le fort rebond du marché des actions. Le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans, la valeur de référence, s'affichait en fin de journée à 5,22 %, contre 5,17 % jeudi.

ÉCONOMIE

Hausse des exportations allemandes vers l'Amérique du Sud

LES EXPORTATIONS allemandes vers l'Amérique du Sud ont continué à progresser au premier semestre 1998. *Sur un an, elles* ont augmenté de 13,2 %, à 8,7 milliards de marks (29 milliards de francs), a annoncé, lundi 14 septembre, l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden. En 1997 déjà, les exportations allemandes avaient bondi de 22,4 %, à 17,1 milliards de marks. Les importations allemandes en provenance d'Amérique du Sud ont également crû de 4,4 %, à 6,4 milliards de marks au premier semestre.

■ ***EURO : la monnaie unique européenne*** *« est une protection essentielle qui empêche les économies européennes d'être entraînées dans le tourbillon économique et monétaire. Sans* [cette protection], *l'une ou l'autre des monnaies européennes aurait déjà été touchée par les séquelles des crises asiatiques et russes »*, a indiqué Théo Waigel, ministre de l'écono*mie allemand, dans un entretien* publié par *Le Figaro* lundi.

■ **JAPON : le nombre des défaillances d'entreprises** a progressé de 15,4 % en août, par rapport au même mois de 1997, pour concerner 1 534 sociétés. Les passifs en jeu ont simultanément augmenté de 49 %, à 1 006 milliards de yens (45 milliards de francs).
■ **L'excédent du Japon** dans ses opérations courantes avec l'étranger (balance des paiements) a atteint 1 350,6 milliards de yens (60,3 milliards de francs), en hausse de 53,1 % par rapport à *son niveau du même mois* de 1997, a annoncé lundi le ministère japonais des finances.

■ **RUSSIE : le nouveau premier ministre** Evgueni Primakov a assuré, dimanche, que son pays allait honorer toutes ses dettes. *« La Russie ne refusera pas de respecter ses engagements, nous payerons toutes nos dettes »*, a-t-il indiqué lors d'une rencontre avec la presse.

■ **CORÉE DU SUD : le gouvernement** va injecter 453 000 milliards de wons (18,6 milliards de francs) pour aider à la fusion de la Banque commerciale de Corée et de la Hanil Bank à la fin du mois de septembre, ont annoncé lundi des responsables financiers.

■ **FMI : la crise asiatique et la débâcle russe** ont fait fondre les réserves du FMI à un niveau préoccupant, et l'institution a un urgent besoin d'augmenter ses ressources, selon son rapport annuel. Au cours de l'année fiscale 1997-1998, qui s'achève en avril, le FMI a déboursé 25,6 milliards de dollars, soit *quatre fois plus que l'année précédente. Depuis* avril, le FMI a encore versé 11 milliards de dollars.

■ **THAÏLANDE : le FMI et des créanciers internationaux** ont versé une aide de 500 millions de dollars à la Thaïlande, indique un communiqué du FMI vendredi.

■ **AMÉRIQUE LATINE : le FMI** *est prêt à renforcer son soutien* financier aux pays de la région si cela est nécessaire, a indiqué vendredi Michel Camdessus, directeur général du FMI. Cette communication intervient alors que les Bourses d'Amérique latine ont fortement souffert ces derniers jours.

■ **INDONÉSIE : la Banque islamique de développement** a annoncé, dimanche, avoir accordé à l'Indonésie un prêt de 700 millions de dollars pour aider ce pays à surmonter la crise financière.

■ ***CHINE : le commerce extérieur*** a enregistré en août sa seconde baisse mensuelle depuis 1993 en raison d'un fort repli des importations, mais également des exportations, selon des chiffres publiés samedi par la presse officielle chinoise. Le volume du commerce extérieur s'est replié de 6 % par rapport à juillet, à *26,41 milliards de dollars*.

هكذا من الإهمال

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 14 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+3,42 %
CAC 40 : 3700,59

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	1009	[illegible]	− 2,37	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	980	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Renault (T.P.)	2920	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1240	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	990	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1280	[illegible]	+ 4,68	[illegible]
AGF	312	[illegible]	+ 1,73	[illegible]
Air Liquide	815	[illegible]	+ 3,55	[illegible]
Alcatel	993	[illegible]	+ 3,72	[illegible]
Alstom	127,80	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Altran Techno. #	1080	[illegible]	+ 4,07	[illegible]
Atos CA	1290	[illegible]	+ 4,18	[illegible]
Axa	554	[illegible]	+ 3,61	[illegible]
Bail Investis.	823	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Bazar Hot. Ville	678	[illegible]	− 2,65	[illegible]
Bertrand Faure	370	[illegible]	− 4,05	[illegible]
BIC	300	[illegible]	+ 4,03	[illegible]
BIS	562	[illegible]	− 0,35	[illegible]
B.N.P.	325	[illegible]	+ 5,96	[illegible]
Bollore Techno.	1035	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
Bongrain	2980	[illegible]	− 3,55	[illegible]
Bouygues	1092	[illegible]	+ 2,38	[illegible]
Bouygues Offs.	145,80	[illegible]	+ 5,62	[illegible]
Bull#	58,10	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Canal +	1273	[illegible]	+ 3,22	[illegible]
Cap Gemini	899	[illegible]	+ 5,67	[illegible]
Carbone Lorraine	306	[illegible]	+ 4,57	[illegible]
Carrefour	3332	[illegible]	+ 2,73	[illegible]
Casino Guichard	568	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Casino Guich.ADP	370	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1006	[illegible]	+ 4,87	[illegible]
C.C.F.	371	[illegible]	+ 3,09	[illegible]
Cegid (Ly)	919	[illegible]	− 1,30	[illegible]
Cerus Europ.Reun	38,70	[illegible]	+ 2,32	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	489,90	[illegible]	+ 1,65	[illegible]
CGIP	2750	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Chargeurs	355	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Christian Dalloz	561	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Christian Dior	501	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
CIC - ACTIONS "A"	562	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Ciments Francais	314	[illegible]	+ 2,54	[illegible]
Clarins	485	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
Club Mediterranee	460	[illegible]	+ 3,02	[illegible]
Coflexip	417,50	[illegible]	+ 4,91	[illegible]
Colas	1140	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Entrep.	12,20	[illegible]	+ 10,65	[illegible]
Comptoirs Mod.	3690	[illegible]	− 0,02	[illegible]
CPR	305,80	[illegible]	+ 3,33	[illegible]
Cred.Fon.France	74,80	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Credit Lyonnais CI	490	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	410	[illegible]	+ 4,26	[illegible]
Damart	4305	[illegible]	+ 4,20	[illegible]
Danone	1600	[illegible]	+ 2,06	[illegible]
Dassault-Aviation	1520	[illegible]	+ 4,53	[illegible]
Dassault Systemes	222	[illegible]	+ 5,31	[illegible]
De Dietrich	282,50	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Deveaux(Ly)#	826	[illegible]	—	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	57,95	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Dexia France	770	[illegible]	+ 2,59	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	97	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Dynaction	184	[illegible]	+ 2,71	[illegible]
Ecia	984	[illegible]	+ 1,72	[illegible]
Eiffage	386	[illegible]	+ 5,18	[illegible]
Elf Aquitaine	650	[illegible]	+ 4,46	[illegible]
Eramet	159,50	[illegible]	+ 4,51	[illegible]
Eridania Beghin	1165	[illegible]	+ 2,14	[illegible]
Essilor Intl	2300	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1990	[illegible]	− 4,02	[illegible]
Esso	457	[illegible]	+ 3,93	[illegible]
Eurafrance	3217	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Euro Disney	9	[illegible]	+ 1,11	[illegible]
Europe 1	1250	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Eurotunnel	5,10	[illegible]	+ 3,92	[illegible]
Fimalac SA	535	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Finextel	116,50	[illegible]	—	[illegible]
Fives-Lille	395	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
France Telecom	438	[illegible]	+ 5,06	[illegible]
Fromageries Bel	5180	[illegible]	− 1,15	[illegible]
Galeries Lafayette	5640	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Gascogne	500	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Gaumont #	382	[illegible]	+ 2,09	[illegible]
Gaz et Eaux	287	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Geophysique	393,80	[illegible]	+ 4,11	[illegible]
G.F.C	612	[illegible]	− 1,14	[illegible]
GrandVision	133	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Groupe Andre S.A.	586	[illegible]	+ 4,09	[illegible]
Groupe GTM	523	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	125	[illegible]	− 2,72	[illegible]
Guilbert	778	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Guyenne Gascogne	2300	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1231	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Havas Advertising	1035	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Imetal	540	[illegible]	+ 3,70	[illegible]
Immeubl.France	404	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Infogrames Enter.	353	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Ingenico	146	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Interbail	149,90	[illegible]	− 1,99	[illegible]
Intertechnique	1980	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
ISIS	469	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Jean Lefebvre	470	[illegible]	+ 1,06	[illegible]
Klepierre	990	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	1510	[illegible]	+ 5,29	[illegible]
Lafarge	480	[illegible]	+ 1,87	[illegible]
Lagardere	218,40	[illegible]	− 1,55	[illegible]
Lapeyre	407	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Lebon (Cie)	236,10	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	1308	[illegible]	+ 6,19	[illegible]
Legrand ADP	870	[illegible]	+ 2,29	[illegible]
Legris Indust.	260	[illegible]	− 1,92	[illegible]
Locindus	775	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
L'Oreal	3190	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
LVMH Moet Hen.	855	[illegible]	+ 2,69	[illegible]
Marine Wendel	978	[illegible]	+ 3,47	[illegible]
Metaleurop	30	[illegible]	+ 4,83	[illegible]
Metrologie Inter.	20	[illegible]	—	[illegible]
Michelin	263	[illegible]	+ 2,62	[illegible]
Montupet SA	260	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Moulinex	116,20	[illegible]	+ 6,71	[illegible]
Natexis	290	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Norbert Dentres.#	202	[illegible]	+ 8,11	[illegible]
Nord-Est	112,10	[illegible]	+ 1,87	[illegible]
Nordon (Ny)	438,90	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
NRJ #	1025	[illegible]	− 2,34	[illegible]
Olipar	47,50	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Paribas	395,20	[illegible]	+ 5,94	[illegible]
Pathe	1095	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Pechiney Act Ord A	162	[illegible]	+ 3,08	[illegible]
Pernod-Ricard	385	[illegible]	+ 3,09	[illegible]
Peugeot	980	[illegible]	+ 3,67	[illegible]
Pinault-Print.Red.	951	[illegible]	+ 6,09	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	631	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Primagaz	455	[illegible]	− 0,98	[illegible]
Promodes	3380	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Publicis #	870	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Remy Cointreau	85	[illegible]	+ 3,29	[illegible]
Renault	266,10	[illegible]	+ 4,62	[illegible]
Rexel	457	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Rhodia	92	[illegible]	+ 6,52	[illegible]
Rhone Poulenc A	260,90	[illegible]	+ 2,22	[illegible]
Rochefortaise Com.	591	[illegible]	+ 5,41	[illegible]
Rochette (La)	22	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Royal Canin	277	[illegible]	+ 4,65	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	7990	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Sade (Ny)	221	[illegible]	—	[illegible]
Sagem SA	4030	[illegible]	+ 3,72	[illegible]
Saint-Gobain	834	[illegible]	+ 2,15	[illegible]
Salvepar (Ny)	470	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Sanofi	747	[illegible]	+ 3,48	[illegible]
Saupiquet (Ns)	461	[illegible]	+ 1,73	[illegible]
Schneider SA	305	[illegible]	+ 5,34	[illegible]
SCOR	346,50	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
S.E.B.	491,10	[illegible]	+ 2,42	[illegible]
Sefimeg CA	379	[illegible]	+ 2,63	[illegible]
SEITA	270,10	[illegible]	+ 4,03	[illegible]
Selectibanque	69,70	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
SFIM	670	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
SGE	225	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Sidel	434	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Silic CA	1071	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Simco	440	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
S.I.T.A.	1458	[illegible]	+ 2,88	[illegible]
Skis Rossignol	94	[illegible]	+ 2,87	[illegible]
Soc.Fonc.Lyon.#	842	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Societe Generale	777	[illegible]	+ 4,24	[illegible]
Sodexho Alliance	1120	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Sogeparc (Fin)	411	[illegible]	—	[illegible]
Sommer-Allibert	217	[illegible]	+ 5,89	[illegible]
Sophia	240,60	[illegible]	+ 1,41	[illegible]
Spir Communic. #	369	[illegible]	− 0,81	[illegible]
Strafor Facom	447	[illegible]	+ 5,90	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	1000	[illegible]	+ 2,90	[illegible]
Synthelabo	1025	[illegible]	− 0,58	[illegible]
Technip	520	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
Thomson-CSF	207	[illegible]	− 3,09	[illegible]
Total	628	[illegible]	+ 3,18	[illegible]
UIF	431	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
Unibail	694	[illegible]	+ 2,30	[illegible]
Union Assur.Fdal	764	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Usinor	55,60	[illegible]	+ 5,08	[illegible]
Valeo	463,30	[illegible]	+ 4,79	[illegible]
Vallourec	239	[illegible]	+ 3,72	[illegible]
Via Banque	152	[illegible]	+ 1,31	[illegible]
Vivendi (ex CGE)	1250	[illegible]	+ 2,84	[illegible]
Worms (ex.Someal)	98	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1225	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
Elf Gabon	777	[illegible]	− 0,12	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	118	[illegible]	+ 2,90	[illegible]
Adecco S.A.	2411	[illegible]	+ 2,44	[illegible]
Adidas-Salomon AG#	620	[illegible]	− 0,64	[illegible]
ALLIANZ AG	1650	[illegible]	+ 7,33	[illegible]
American Express	411,90	[illegible]	+ 8,37	[illegible]
Anglo American #	167	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Anglogold Ltd #	270	[illegible]	− 3,70	[illegible]
Amgold #	231,50	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Arjo Wiggins App.	11,15	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
A.T.T. #	319,30	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Banco Santander #	89	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Barrick Gold #	101,10	[illegible]	− 0,59	[illegible]
B.A.S.F. #	210,20	[illegible]	+ 4,66	[illegible]
Bayer #	211,10	[illegible]	+ 4,68	[illegible]
Crown Cork ord.#	185	[illegible]	+ 3,24	[illegible]
Crown Cork PF CV#	178	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	520	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
De Beers #	80,95	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Deutsche Bank #	331,60	[illegible]	+ 4,37	[illegible]
Diageo PLC reg.#	51,50	[illegible]	+ 2,91	[illegible]
Dresdner Bank	231,30	[illegible]	+ 5,49	[illegible]
Driefontein #	27,25	[illegible]	− 1,65	[illegible]
Du Pont Nemours #	317,60	[illegible]	+ 2,61	[illegible]
Eastman Kodak #	436,60	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
East Rand #	1,23	[illegible]	− 4,87	[illegible]
Echo Bay Mines #	13,50	[illegible]	− 5,92	[illegible]
Electrolux #	85,50	[illegible]	+ 7,25	[illegible]
Equant N.V.	280,50	[illegible]	+ 3,17	[illegible]
Ericsson #	131,40	[illegible]	+ 2,73	[illegible]
Ford Motor #	246,80	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Gencor act.regr.	9,90	[illegible]	− 4,04	[illegible]
General Elect. #	426,20	[illegible]	+ 5,58	[illegible]
General Motors #	315	[illegible]	+ 2,22	[illegible]
Gle Belgique	661	[illegible]	—	[illegible]
Harmony Gold #	25,15	[illegible]	− 2,58	[illegible]
Hitachi #	25,70	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Hoechst #	235	[illegible]	− 0,25	[illegible]
I.B.M #	690	[illegible]	+ 4,49	[illegible]
I.C.I #	56,20	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Ito Yokado #	271,10	[illegible]	+ 3,24	[illegible]
Kingfisher plc #	48,50	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Matsushita #	84,25	[illegible]	+ 2,13	[illegible]
Mc Donald's #	348	[illegible]	− 3,56	[illegible]
Merck and Co #	720	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	31,15	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
Mobil Corporat.#	416	[illegible]	+ 7,45	[illegible]
Morgan J.P. #	473,40	[illegible]	+ 8,99	[illegible]
Nestle SA Nom. #	10830	[illegible]	+ 2,12	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	83,10	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	450	[illegible]	+ 4,22	[illegible]
Norsk Hydro #	212,10	[illegible]	+ 6,08	[illegible]
Petrofina #	2020	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Philip Morris #	240	[illegible]	+ 3,33	[illegible]
Philips N.V #	350	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Placer Dome Inc #	69,25	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Procter Gamble	385,50	[illegible]	+ 1,16	[illegible]
Quilvest	315	[illegible]	—	[illegible]
Randfontein #	13,75	[illegible]	− 9,09	[illegible]
Rio Tinto PLC #	58,25	[illegible]	+ 1,45	[illegible]
Royal Dutch # ■	268,60	[illegible]	+ 5,24	[illegible]
Sega Enterprises	94,70	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Schlumberger #	281	[illegible]	+ 4,98	[illegible]
Shell Transport #	34,95	[illegible]	+ 1,57	[illegible]
Siemens #	369,90	[illegible]	+ 2,73	[illegible]
Sony Corp. #	422,20	[illegible]	+ 0,68	[illegible]
STmicroelectronics	336	[illegible]	+ 5,20	[illegible]
Sumitomo Bank #	45,60	[illegible]	+ 3,50	[illegible]
T.D.K #	410	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Telefonica #	185,20	[illegible]	+ 5,83	[illegible]
Toshiba #	19,30	[illegible]	+ 1,55	[illegible]
Unilever #	379,90	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
United Technol. #	426	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
Volkswagen A.G #	412	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Yamanouchi #	127,80	[illegible]	+ 3,28	[illegible]
Zambia Copper	9,45	[illegible]	+ 0,52	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 14 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	7,816
CEPME 9% 89-99 CA#	104,80	0,715
CEPME 9% 92-06 TSR	128,20	2,127
CFD 9,7% 90-03 CB	123,60	5,963 o
CFD 8,6% 92-05 CB	—	5,160
CFF 10% 88-98 CA#	100,56	9,041
CFF 10,25%90-01CB#	114,32	9,225 o
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,07	2,231
CNA 9% 4/92-07	131,01	3,353 o
CRH 8,6% 92/94-03	119,15	7,305
CRH 8,5% 10/87-88#	102,13	4,564
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,46	5,042 d
EDF 8,6% 92-04 #	123,50	3,795 o
Finansder 9%91-06#	131,89	7,274
Finansd.8,6%92-02#	114,50	5,498
Floral9,75% 90-99#	105,06	1,469
OAT 9/85-98 TRA	—	4,463 o
OAT TMB 87/99 CA#	100,01	2,261
OAT 8,125% 89-99 #	102,96	2,560
OAT 8,50%90/00 CA#	—	4,089
OAT 85/00 TRA CA# ■	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	110,10	3,086
OAT 89-01 TME CA#	100,10	2,688
OAT 10% 90-01 ecu	—	5,562
OAT 7,5%7/86-01 CA#	110,22	3,110
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	4,322 d
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,20	6,893 o
OAT 8,50% 89-19 #	147,83	3,615
OAT.8,50%92-23 CA#	149,40	3,372
SNCF 8,8% 87-94CA	104,11	5,473 o
Suez Lyon.Eaux 90	1078	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	20	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	871	[illegible]
Bains C.Monaco	800	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	241	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
Champex (Ny) ◆	17,80	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2940	[illegible]
Continental Ass.Ly.	649	[illegible]
Darblay ◆	500	[illegible]
Didot Bottin	749	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2502	[illegible]
Electr.Madagascar	168	[illegible]
Elect.Strasbourg ◆	680	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1672	[illegible]
Fichet Bauche ◆	51,60	[illegible]
Fidei	62	[illegible]
Finalens	253,10	[illegible]
F.I.P.P. ◆	235	[illegible]
Fonciere (Cie)	829	[illegible]
Foncina # ◆	595	[illegible]
Francarep	299	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	1051	[illegible]
Generali Fce Assur	1621	[illegible]
Gevelot ◆	1020	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	210	[illegible]
G.T.I (Transport)	395	[illegible]
Immobail	229	[illegible]
Immobanque	665	[illegible]
Lucia	75	[illegible]
Monoprix	500	[illegible]
MLPC International	499	[illegible]
Metal Deploye ◆	380	[illegible]
Mors	6,45	[illegible]
M.R.M. (Ly)	325	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	128	[illegible]
ONA 100 DH ◆	685	[illegible]
Optorg	374	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	920	[illegible]
Paris Orleans	339	[illegible]
Promodes (CI) ◆	2370	[illegible]
PSB Industries Ly	689	[illegible]
Raynal Roq.ex.SAP ◆	410	[illegible]
Rougier #	307	[illegible]
Saga	316	[illegible]
S.I.P.H.	149	[illegible]
Sofragi ◆	5000	[illegible]
Taittinger	4525	[illegible]
Tour Eiffel ◆	545	[illegible]
Vermandoise Sucr. ◆	6310	[illegible]
Vicat ◆	520	[illegible]
Caves Roquefort	2002	[illegible]
Elyo ◆	375	[illegible]
Finaxa	515	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1699	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	2264	[illegible]
Hotel Lutetia	620	[illegible]
Hotels Deauville ◆	947	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	420	[illegible]
Lloyd Continental ◆	11490	[illegible]
Matussiere Forest.	57,10	[illegible]
Moncey Financiere	3300	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	122	[illegible]
Poliet	526	[illegible]

(Publicité)
Templeton
Gestion de fonds internationaux
Voir plus loin.
• Internationalisation
• Diversification des placements
• Investissement à long terme
Templeton France S.A. - Entreprise d'Investissement - 16/18 av. George V - Paris
Tél. : (33) 01 40 73 86 00 - Fax : (33) 01 40 73 86 10

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 14 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	53	[illegible]
AFE #	920	[illegible]
Aigle #	446	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	193,10	[illegible]
Arkopharma #	435	[illegible]
Assystem #	183	[illegible]
Bque Picardie (Li)	941	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	392,90	[illegible]
Bque Vernes ◆	140	[illegible]
Beneteau CB#	587	[illegible]
B I M P	136	[illegible]
Boiron (Ly)#	425	[illegible]
Boisset (Ly) #	321	[illegible]
But S.A.	296	[illegible]
C.E.E #	170	[illegible]
Change Bourse (M)	189	[illegible]
CNIM CA#	230	[illegible]
Codetour	337	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	450	[illegible]
Conflandey #	272	[illegible]
C.A. Hte Normandie	335	[illegible]
C.A. Paris IDF	880	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	302,90	[illegible]
C.A.Loire Atl.# Ns	302,20	[illegible]
C.A.Pas de Calais	570	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	472	[illegible]
C.A. Oise CCI	360	[illegible]
C.A. Somme CCI	324	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	430	[illegible]
Groupe J.C.Darmon	622	[illegible]
Devernois (Ly)	436	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	40	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	299	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	356	[illegible]
Expand s.a.	228	[illegible]
Factorem	768	[illegible]
Faiveley #	175	[illegible]
Finacor	26	[illegible]
Fininfo	1040	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	590	[illegible]
Gautier France	365	[illegible]
Gel 2000	33,55	[illegible]
GEODIS # ◆	370,90	[illegible]
GFI Industries #	228,40	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	22,10	[illegible]
GLM S.A.	180	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	233,10	[illegible]
Kindy #	109,60	[illegible]
Guerbet S.A.	150	[illegible]
Hermes intl	348	[illegible]
Hurel Dubois	800	[illegible]
ICBT Groupe #	160,10	[illegible]
I.C.C.#	172	[illegible]
ICOM Informatique	546	[illegible]
Idianova Particip. ◆	95	[illegible]
Int. Computer #	57	[illegible]
IPBM ◆	52,95	[illegible]
M6-Metropole TV	865	[illegible]
Manitou #	841	[illegible]
Manutan	400	[illegible]
Marie Brizard #	557	[illegible]
Maxi-Livres/Profr. ◆	44	[illegible]
Mecelec (Ly)	82	[illegible]
MGI Coutier #	309,60	[illegible]
Monneret Jouets Ly#	147,90	[illegible]
Naf-Naf #	75,80	[illegible]
NSC Gpe (Ny)	830	[illegible]
Onet #	792	[illegible]
Paul Predault	152,20	[illegible]
P.C.W.	19	[illegible]
Petit Boy #	101	[illegible]
Phyto-Lierac #	214,70	[illegible]
Pochet	635	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	208,80	[illegible]
Radiall #	498	[illegible]
Robertet #	1000	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	250	[illegible]
Securidev #	86	[illegible]
Smoby (Ly) #	452,20	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	14	[illegible]
Sofibus	355	[illegible]
Sopra #	1950	[illegible]
Steph.Kelian #	90	[illegible]
Sylea	401,10	[illegible]
Teisseire-France ◆	169,80	[illegible]
TF1	995	[illegible]
Thermador Gpe. #	325	[illegible]
Transiciel #	557	[illegible]
Trouvay Cauvin #	136,60	[illegible]
Unilog	1995	[illegible]
Union Fin.France	588	[illegible]
Viel et Cie #	127	[illegible]
Vilmorin et Cie #	556	[illegible]
Virbac	361	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 14 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor ◆	22,70	[illegible]
Belvédère	694	[illegible]
BVRP	322,50	[illegible]
Chemunex	10,20	[illegible]
Duran Duboi	350,10	[illegible]
Eurofins scientific	480	[illegible]
FDM Pharma n.	39	[illegible]
Genset	367	[illegible]
Guyanor action B	6,40	[illegible]
Infonie	151	[illegible]
Joliez-Regol	72	[illegible]
La Cie Groep	135	[illegible]
Oliter	817	[illegible]
Omnicom	690	[illegible]
Picogiga	160	[illegible]
R2I Santé	380	[illegible]
Serp Recyclage	695	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 14 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	85	[illegible]
Europe Finance Ind. ◆	620	[illegible]
Cibox-LCI ◆	220,30	[illegible]
CIT-SCETA ◆	500	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	189,80	[illegible]
Troc de l'Ile ◆	150	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

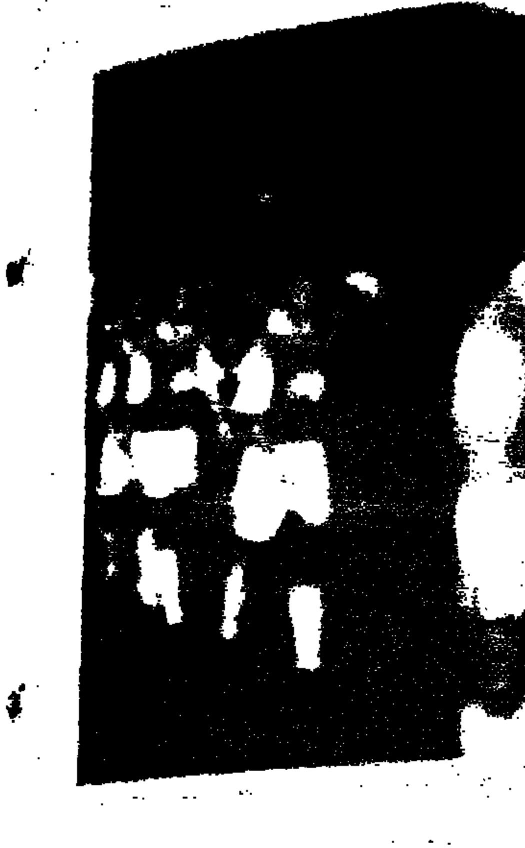
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 11 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	154,86	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	133	[illegible]
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	917200	[illegible]
Natio Court Terme	14713	[illegible]
Natio Court Terme 2	399554	[illegible]
Natio Epargne	2263,60	[illegible]
Natio Ep. Croissance	3419,42	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	150,38	[illegible]
Natio Epargne Retraite	182,04	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11960,27	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1195,71	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1121,33	[illegible]
Natio Euro Opport.	1236,32	[illegible]
Natio Euro Perspect.	1949,29	[illegible]
Natio Immobilier	1582,61	[illegible]
Natio Inter	1154,84	[illegible]
Natio Monétaire C	5621,33	[illegible]
Natio Monétaire D	5281,15	[illegible]
Natio Oblig. LT	240,78	[illegible]
Natio Oblig. MT C	933,33	[illegible]
Natio Oblig. MT D	902,09	[illegible]
Natio Opportunités	231,10	[illegible]
Natio Placement C	81333,53	[illegible]
Natio Placement D	76422,45	[illegible]
Natio Revenus	1147,27	[illegible]
Natio Sécurité	11523,61	[illegible]
Natio Valeurs	1624,20	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	95884,78	[illegible]
Oblig. tres caté.	298,15	[illegible]
CDC Asset Management		
Livret Bourse Inv. D PEA ◇	1014,57	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◇	2584,59	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◇	2314,87	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	329,76	[illegible]
Patrimoine Retraite D ◇	312,19	[illegible]
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C ◇	20397,59	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C ◇	20250,97	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA ◇	348,25	[illegible]
Écur. Capitalisation C ◇	273,18	[illegible]
Écur. Expansion C ◇	86384,24	[illegible]
Écur. Géovaleurs C ◇	4160,95	[illegible]
Écur. Investis. D PEA ◇	277,02	[illegible]
Écur. Monétaire C ◇	13426,56	[illegible]
Écur. Monétaire D ◇	12444,99	[illegible]
Écur. Trésorerie C ◇	329,41	[illegible]
Écur. Trésorerie D ◇	308,86	[illegible]
Écur. Trimestriel D ◇	2082,43	[illegible]
Éparcourt-Sicav D ◇	196,81	[illegible]
Géoptim C ◇	14158,46	[illegible]
Géoptim D ◇	12675,34	[illegible]
Horizon C ◇	2613,06	[illegible]
Prévoyance Ecur. D ◇	106,57	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management		
Amplia ◇	123863,11	[illegible]
Atout Amérique	181,09	[illegible]
Atout Asie	69,51	[illegible]
Atout France Europe ◆	1064,11	[illegible]
Atout France Monde	252,36	[illegible]
Atout Futur C	1006,80	[illegible]
Atout Futur D	937,85	[illegible]
Coexis	2110,80	[illegible]
Dièze	2657,53	[illegible]
Elicash ◇	985390,21	[illegible]
Eurodyn	3022,35	[illegible]
Indicia ◆	2148,81	[illegible]
Indocam Convert. C	15668,69	[illegible]
Indocam Convert. D	14343,19	[illegible]
Indocam Europe Nouv.	8698,28	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C	1232,97	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D	1163,54	[illegible]
Indocam Multi Oblig.	972,48	[illegible]
Indocam Orient C ◆	140,23	[illegible]
Indocam Orient D ◆	125,98	[illegible]
Indocam Unijapon	789,02	[illegible]
Indocam Str. 5-7 C	2114,31	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D	1512,55	[illegible]
Moné.J C ◇	12315,41	[illegible]
Moné.J D ◇	11666,66	[illegible]
Oblifutur C	614,93	[illegible]
Oblifutur D	566,75	[illegible]
Oraction	1160,06	[illegible]
Revenu-Vert	1220,80	[illegible]
Sévéa ◆	123,99	[illegible]
Synthésis	21153,66	[illegible]
Univers Actions	261,22	[illegible]
Uni Associations ◇	121,51	[illegible]
Uni-Foncier	1765,43	[illegible]
Uni-Régions	1955,47	[illegible]
Univar C ◇	319,14	[illegible]
Univar D ◇	299,21	[illegible]
Univers-Obligations	265,07	[illegible]
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16564,37	[illegible]
Indocam Val. Restr. ◆	15394,48	[illegible]
Optalis Dynamiq. C ◆	111,24	[illegible]
Optalis Dynamiq. D ◆	110,13	[illegible]
Optalis Équilib. C ◆	111,67	[illegible]
Optalis Équilib. D ◆	108,82	[illegible]
Optalis Expansion C ◆	99,81	[illegible]
Optalis Expansion D ◆	99,81	[illegible]
Optalis Sérénité C ◆	109,04	[illegible]
Optalis Sérénité D ◆	104,16	[illegible]
Pacte Sol. Logem. ◆	526,62	[illegible]
Pacte Vert T. Monde ◆	535,14	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	180,28	[illegible]
Francic Pierre	170,36	[illegible]
Europe Régions	269,57	261,72
CIC PARIS		
Associc ◇	1137,78	[illegible]
Cicamonde	1670,29	[illegible]
Converticic	475,29	[illegible]
Ecocic ◆	1875,17	[illegible]
Mensuelcic	10141,18	[illegible]
Oblicic Mondial	4178,92	[illegible]
Oblicic Régions	1249,96	[illegible]
Rentacic	168,16	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Eurco Solidarité	1479,68	[illegible]
Lion 20000 C	17667,08	[illegible]
Lion 20000 D	16529,10	[illegible]
Lion-Associations C	11616,55	[illegible]
Lion-Associations D	11009,01	[illegible]
Lion Court Terme C	27369,75	[illegible]
Lion Court Terme D	24113,04	[illegible]
LionPlus C	1755,63	[illegible]
LionPlus D	1608,18	[illegible]
Lion Trésor	2637,68	[illegible]
Oblilion	2405,86	[illegible]
Sicav 5000	888,88	[illegible]
Slivafrance	1507,29	[illegible]
Slivam	619,55	[illegible]
Slivarente	267,92	[illegible]
Slivinter	810,03	[illegible]
Trilion	5292,12	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2805,22	[illegible]
CM Option Dynamique	165,02	[illegible]
CM Option Equilibre	314,23	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	173,98	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	974,63	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	180,95	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23674,19	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1713,17	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	2058,74	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1133,66	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	115,45	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	301,46	[illegible]
Saint-Honoré Capital	22343,01	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	345,69	[illegible]
St-Honoré Pacifique	529,39	[illegible]
St-Honoré Vie Santé	1992,73	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1885,24	[illegible]
Stratégie Ind.Europe ◆	1079,75	[illegible]
Stratégie Rendement ◆	2181,44	[illegible]
Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C ◇	112,05	[illegible]
Amplitude Amérique D ◇	111,74	[illegible]
Amplitude Europe C ◇	190,13	[illegible]
Amplitude Europe D ◇	186,45	[illegible]
Amplitude Monde C ◇	1051,71	[illegible]
Amplitude Monde D ◇	983,46	[illegible]
Amplitude Pacifique C ◇	70,45	[illegible]
Amplitude Pacifique D ◇	69,88	[illegible]
Élanciel France D PEA ◇	234	[illegible]
Élanciel Euro D PEA ◇	567,68	[illegible]
Émergence Euro Poste ◇	169,51	[illegible]
Géobilys C ◇	734,62	[illegible]
Géobilys D ◇	687,48	[illegible]
Intensys C ◇	123,64	[illegible]
Intensys D ◇	113,75	[illegible]
Kaleïs Dynamisme C ◇	1253,71	[illegible]
Kaleïs Équilibre C ◇	1182,72	[illegible]
Kaleïs Sérénité C ◇	1123,99	[illegible]
Latitude C ◇	153,22	[illegible]
Latitude D ◇	136,05	[illegible]
Oblitys D ◇	683,40	[illegible]
Plénitude D PEA ◇	249,51	[illegible]
Poste Gestion C ◇	15407,54	[illegible]
Poste Gestion D ◇	14821,96	[illegible]
Poste Première ◇	41998,16	[illegible]
Poste Première 2-3 ◇	53678,57	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5361,30	[illegible]
Thésora C ◇	1089,75	[illegible]
Thésora D ◇	953,44	[illegible]
Trésorys ◇	277350,66	[illegible]
Solstice D ◇	2412,66	[illegible]
SG — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	39239,74	[illegible]
Actimonétaire D	31088,11	[illegible]
Cadence 1 D	1092,99	[illegible]
Cadence 2 D	1081,03	[illegible]
Cadence 3 D	1069,62	[illegible]
Capimonétaire C	422,48	[illegible]
Capimonétaire D	371,96	[illegible]
Sogeoblig C/D	10194,06	[illegible]
Interoblig C	326,70	[illegible]
Intersélection France D	425,92	[illegible]
Sélect Défensif C	1157,49	[illegible]
Sélect Dynamique C	1303,36	[illegible]
Sélect Équilibre 2	962,09	[illegible]
Sélect PEA 3	929,97	[illegible]
Sogepea Europe	1294,64	[illegible]
SG France opport. C	2493,92	[illegible]
SG France opport. D	2360,77	[illegible]
Sogenfrance C	2527,10	[illegible]
Sogenfrance D	2294,30	[illegible]
Sogépargne D	318,61	[illegible]
Soginter C	284,43	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



SPORTS Les clubs français engagés sur la scène européenne entament une semaine chargée ● LE MATCH VEDETTE se disputera, mercredi 16 septembre, au stade Félix-Bollaert, où le RC Lens, champion de France 1998, affronte le club londonien d'Arsenal en Ligue des champions ● DIRIGÉ par le technicien alsacien Arsène Wenger, sacré manager de l'année, Arsenal compte dans ses rangs deux champions du monde (Emmanuel Petit, Patrick Vieira) et plusieurs autres joueurs français (Nicolas Anelka, Rémi Garde, Gilles Grimandi). Parmi les autres vedettes du club, les Néerlandais Dennis Bergkamp et Marc Overmars. ● GRÂCE À UNE GESTION dynamique, le club fondé en 1886 est redevenu compétitif, gagnant le championnat d'Angleterre et la Cup en 1998. Bien coté en Bourse, Arsenal pourrait être bientôt racheté par le groupe audiovisuel Carlton.

Le RC Lens s'attaque à Arsenal, un monument du football britannique

Le légendaire club londonien compte en ses rangs de nombreux joueurs français. Grâce à une gestion dynamique, il a renoué avec la popularité et le succès. Après Manchester United, racheté par Rupert Murdoch, les « Gunners » sont la cible de l'OPA d'un grand groupe audiovisuel

LONDRES
de notre envoyé spécial

A la seule évocation d'Arsenal, premier adversaire du RC Lens mercredi 16 septembre en Ligue des champions, les images se bousculent : un maillot rouge et blanc frappé d'un canon. Un hall en marbre au cœur du stade de Highbury, à Londres, où trône un buste majestueux d'Herbert Chapman, manager de légende dans les années 20 et 30. Un vieux gardien en uniforme de parade qui, les jours de matches, salue les personnalités pénétrant dans la tribune d'honneur. Ou encore des joueurs entrés dans la mémoire collective, de Ted Drake à Pat Jennings en passant par Cliff Bastin, Kenny Samson, Malcom McDonald ou David O'Leary.



FOOTBALL

Pendant des décennies, Arsenal a pu être considéré comme le plus *anglais des clubs anglais. Une* entreprise dirigée par la fine fleur de la City où conservatisme et ambition cohabitaient avec plus ou moins de bonheur. Aujourd'hui, l'entreprise Arsenal envisage l'avenir avec des sentiments partagés. La réalité économique étant ce qu'elle est, les dizaines de milliers de fans des « Gunners » (les Canonniers) savent que leur équipe adorée devra, tôt ou tard, quitter son vieux stade de Highbury, situé dans le quartier d'Islington, au nord de Londres. Trop petit, avec ses 38 500 places. Trop coincé entre les modestes maisons de ce quartier attachant. Victime de sa popularité, Arsenal doit déménager. Après le *doublé Cup-championnat remporté* la saison dernière par les joueurs du Français Arsène Wenger, les spectateurs ont afflué. Mais pour se procurer la précieuse carte d'abonnement, il faut patienter cinq ans !



A Highbury, les Français sont chez eux (à gauche, Petit, Garde et Grimandi ; à droite, Vieira).

L'HÉRITAGE DE CHAPMAN

Dès cette saison, les rencontres de Ligue des champions du club londonien se dérouleront donc à Wembley où près de 80 000 fans peuvent prendre place. Et les études concernant la construction d'un grand stade du côté de King's Cross sont avancées. Mais quitter *Highbury, stade devenu mythique*, inauguré le 6 septembre 1913, ne sera pas facile. Trop de souvenirs, de larmes et d'images de bonheur.

La légende d'Arsenal, club fondé en 1886 par des ouvriers de l'usine d'armement du quartier de Woolwich, au sud de Londres, sous l'appellation de Dial Square avant de devenir Royal Arsenal, Woolwich Arsenal, et enfin Arsenal tout court commence en sous-sol, dans les entrailles du métro londonien. Le 5 novembre 1932, la station située tout près du stade de Highbury est débaptisée. De Gillespie Road, elle *devient Arsenal, du nom du club résident.*

Une idée de génie due à Herbert Chapman, technicien de renom et dirigeant visionnaire. En faisant accepter aux autorités du transport de donner le nom du club à la station de métro sans avoir à débourser le moindre penny, Chapman réalise un formidable coup de publicité. Jamais à court d'idées, il décidera, l'année suivante, d'ajouter des manches blanches au maillot rouge de son club. La raison ? Imposer sa différence dans un championnat où trop d'équipes jouent en rouge.

Autres idées signées Chapman : protéger des intempéries les spectateurs d'Highbury en faisant couvrir les tribunes, installer des projecteurs pour les nocturnes, inscrire des numéros au dos des maillots afin d'aider le public à reconnaître ses idoles facilement. Sans oublier des innovations en matière tactique avec l'abandon, dès 1925, du 2-3-5 (deux défenseurs, trois milieux, cinq attaquants) en vogue depuis les origines du football profession*nel pour adopter la fameuse tac*tique du WM, système dans lequel apparaît l'ancêtre du libero moderne, surnommé à l'époque *« policeman »* !

PASSAGE À VIDE

Herbert Chapman, dont le buste trône dans le hall de marbre de Highbury, a donc rapidement fait d'Arsenal un grand club. Au fil des années, les canonniers, soutenus par un public fidèle et passionné (73 925 spectateurs enregistrés lors d'un match contre Sunderland le 9 mars 1935) ont accumulé les *titres. Mais après le doublé Cup*-championnat remporté en 1971, le club londonien a connu une longue période creuse. Pendant que des équipes comme Liverpool ou Manchester United prenaient le pouvoir, les Canonniers ne faisaient plus peur à grand monde.

Pire que cela : Arsenal devenait soudain le symbole d'une équipe sans âme, au style de jeu particulièrement ennuyeux. La traversée du désert dura de longues années. Et en dépit de quelques titres, il fallu attendre l'arrivée du messie, l'Alsacien Arsène Wenger, en septembre 1996, pour qu'Arsenal redevienne une équipe réellement attractive. *« On peut dire qu'Herbert Chapman a fait d'Arsenal un grand club. Et qu'Arsène Wenger a redonné à ce club une popularité perdue depuis trop longtemps ! »*, résume un dirigeant, en rappelant les scènes de liesse populaire du 17 mai. Ce jour-là, afin de fêter le deuxième doublé Cup-championnat de l'histoire du club, près de 200 000 fans en délire avaient envahi les rues d'Islington pour fêter leurs héros qui brandis*saient les deux trophées à bord* d'un autobus à impériale.

La nouvelle image positive du club londonien, sa gestion dynamique et son retour sur le devant de la scène sportive expliquent l'intérêt porté par le groupe audiovisuel Carlton (actionnaire du réseau privé ITV) concernant l'éventuel rachat du club. Bien coté en Bourse avec des actions qui s'envolent depuis quelques jours, Arsenal est un parti très intéressant dans la lutte que se livrent les géants de la communication. Malgré un poids économique plus modeste que *Manchester United, Arsenal est* considéré comme le deuxième club influent d'Angleterre. Et dans le projet de Superligue dévoilé il y a quelques jours par des investisseurs emmenés par Media Partners, le club londonien ferait naturellement partie des 16 membres fondateurs (*Le Monde* du 11 septembre). Après la « révolution culturelle » conduite par Arsène Wenger, les canons d'Arsenal devraient dans le futur continuer à faire grand bruit.

Alain Constant

Arsène Wenger, le Français qui a hissé le club au sommet

IL Y A DEUX ANS, Arsène Wenger n'était qu'un parfait inconnu du côté de Highbury, le stade des Canonniers d'Arsenal au cœur d'un quartier du nord de Londres. Quelques mois et quelques titres plus tard, le technicien alsacien y est devenu un héros.

En septembre 1996, lorsque les dirigeants du club londonien annoncèrent officiellement l'arrivée d'Arsène Wenger pour prendre en charge l'équipe première en remplacement de Bruce Rioch, ancien joueur du club, la première réaction des fans d'Arsenal était prévi*sible : « Arsène who ? » (Arsène qui ?)*, pouvait-on lire sur des banderoles déployées par les supporteurs d'un club au passé prestigieux *mais cultivant un conservatisme désuet.*

CLUB DE NOUVEAU POPULAIRE

La présence d'un technicien français à la tête d'Arsenal semblait constituer une réelle faute de goût aux yeux des fans locaux. Même les succès enregistrés par Wenger à la tête de l'AS Monaco puis de l'équipe japonaise de Nagoya Grampus Eight ne pouvaient impressionner un public réputé très peu curieux de ce qui se passe à l'étranger, notamment en matière de football.

Aujourd'hui, le message inscrit sur les banderoles a changé. On peut y lire : *« Arsène knows »* (Arsène sait). Admiré, respecté, Arsène Wenger peut savourer sa victoire. Grâce à son travail en profondeur, Arsenal n'est pas seulement redevenu un club victorieux, capable, événement rarissime, d'enlever le doublé Cup-Championnat comme ce fut le cas la saison passée.

Meneur d'hommes, mais aussi gestionnaire avisé et visionnaire lucide, l'Alsacien polyglotte a transformé un club vieillot en entreprise performante, capable d'affronter les réalités du football moderne. Et aussi contribué à changer l'image d'une équipe qui, pendant de longues années, se caractérisait par son jeu ennuyeux.

« M. Wenger a beaucoup de qualités. Mais je crois que sa plus belle victoire, c'est d'avoir permis à Arsenal de redevenir un club populaire », déclarait il y a quelques semaines le capitaine Tony Adams, pilier du club depuis de longues années.

Arsène Wenger est un homme lucide : *« En arrivant à Arsenal, j'ai compris les réactions sceptiques des gens. Le football a été inventé en Angleterre, et avant la suspension consécutive au drame du Heysel les clubs anglais dominaient l'Europe. Qu'est-ce qu'un Français pouvait bien leur apprendre ? J'ai eu la chance d'aligner rapidement de bons résultats. Je crois que j'ai gagné la confiance des supporteurs grâce à la façon de faire jouer Arsenal et aux excellentes prestations des joueurs que j'avais recrutés. »*

Mais en faisant signer des joueurs français (Nicolas Anelka, Rémi Garde, Stéphane Grimandi, Emmanuel Petit, Patrick Vieira), le technicien alsacien prenait un risque. Les bons résultats alliés à la parfaite intégration des joueurs en question ont permis à Wenger de faire rapidement triompher ses idées. *« Lorsque Arsène a fait signer Patrick Vieira par exemple, aucun de nos fans n'avait entendu parler de ce joueur. Aujourd'hui, Patrick est un héros »*, lance Pat Rice, ancien joueur du club devenu, à la demande de Wenger, entraîneur adjoint des *« Gunners »*.

HABITUDES CHANGÉES

En changeant certaines habitudes locales, comme l'alimentation anarchique des joueurs avant les rencontres, Arsène Wenger a fait progresser son groupe. Sur le plan tactique, Arsenal a découvert l'efficacité du 4-4-2 mis en place par Wenger, avec deux milieux de terrain à tendance défensive (le duo français Petit-Vieira) et un tandem d'attaque (Anelka-Overmars) réputé pour sa vivacité. *« Les joueurs apprécient énormément Arsène car il sait leur parler et les respecte profondément »*, souligne Pat Rice.

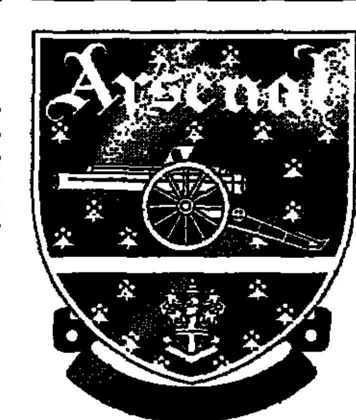
L'arrivée massive de joueurs français au sein d'un club aurait pu poser des problèmes de communication interne. Mais, raconte Emmanuel Petit : *« Lors des séances d'entraînement, Arsène s'adresse à tout le monde en anglais. Il n'existe aucun passe-droit. »*

« La structure des clubs anglais est telle que le manager garde en permanence une vraie marge de manœuvre. Je sais que, même si les résultats deviennent moins bons, je pourrai continuer à travailler sans qu'un dirigeant me dise quelle équipe aligner. C'est un confort de travail capital à mes yeux ! J'aime le football de ce pays parce qu'il véhicule une vraie passion », souligne Wenger, dont les compétences sont multiples.

Seul maître à bord en matière de choix des transferts, le technicien français est également partie prenante concernant la mise en place du *futur centre d'entraînement du club, d'une su*perficie de 3 000 mètres carrés, ainsi que du projet de construction d'un grand stade dont rêvent les dirigeants.

C'est encore Wenger qui, en juin, lança un accord de partenariat sur la formation liant pour une durée de cinq ans Arsenal à l'AS Saint-Etienne. En vertu de cet accord, l'international junior David Grondin (18 ans) a rejoint les Canonniers londoniens. En contrepartie, Arsenal s'est engagé à dédommager le club stéphanois à hauteur de 3,5 millions par an. Autres mesures prévues dans cet accord : des *stages offerts aux jeunes espoir d'Arsenal au* Centre de formation des métiers du sport de l'Etrat, ainsi que l'éventuel prêt de réservistes d'Arsenal à l'ASSE.

A. Ct.



Onze titres de champion d'Angleterre

● **Club :** il est fondé à Londres en 1886, par des ouvriers de l'usine Woolwich Arsenal Armement, sous l'appellation *Dial Square*. Devient Royal Arsenal jusqu'en 1891. Puis Woolwich Arsenal jusque en 1914.
● **Stade :** Highbury (inauguré le 6 septembre 1913). Capacité actuelle : 38 500 places assises depuis 1995. Auparavant, il comportait *57 000 places (assises et* debout).
● **Palmarès :** onze titres de champion d'Angleterre (1931, 1933, 1934, 1935, 1938, 1948, 1953, 1971, 1989, 1991, 1998) ; sept Coupes d'Angleterre (1930, 1936, 1950, 1971, 1979, 1993, 1998) ; deux Coupes de la Ligue (1987, 1993) ; une Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe (1994) ; une Coupe de l'UEFA (1970).
● **Equipe 1998-1999 :**
David Seaman ;
Lee Dixon, Tony Adams (cap.), Martin Keown, Nigel Winterburn ;
Emmanuel Petit, Patrick Vieira, Ray Parlour, Dennis Bergkamp ;
Nicolas Anelka, Marc Overmars.
Entraîneur : Arsène Wenger.
Adjoint : Pat Rice.

La semaine européenne du football français

Huit clubs français débutent cette semaine leur saison européenne avec dès mardi 15 septembre les 32es de finale aller de la Coupe de l'UEFA. L'Olympique de Marseille se déplace à Olomouc (République tchèque). L'AS Monaco à Lodz (Pologne), le FC Metz à Belgrade (Yougoslavie) et Lyon à Blackburn (Angleterre). Bordeaux, leader souverain du championnat de France, reçoit le Rapid Vienne (Autriche).

Le RC Lens entame, mercredi 16 septembre, son parcours en Ligue des champions avec la venue d'Arsenal, le champion d'Angleterre. Enfin, le Paris-Saint-Germain reçoit, jeudi 17 septembre, le Maccabi Haïfa (Israël) en 16es de finale aller de la Coupe des vainqueurs de coupes.

Un début de saison laborieux pour les Canonniers

EN FOOTBALL comme dans bien d'autres domaines, le plus difficile est souvent de confirmer. Arrivé à Londres il y a deux ans, Arsène Wenger n'a pas perdu de temps. *Sous sa direction*, Arsenal a terminé à la troisième place du classement la première saison *avant de remporter* le doublé Cup-championnat la saison suivante. Seule fausse note l'an dernier : une *élimination prématurée* sur la scène européenne subie lors du premier tour de Coupe de l'UEFA *face aux Grecs du PAOK Salonique.*

Lors de l'intersaison, l'effectif a été très peu modifié. Si les rumeurs *concernant* l'arrivée de nouvelles stars ont *circulé* (Patrick Kluivert, Thierry Henry, Ronald De Boer), *aucune de* ces vedettes n'a finalement signé en faveur du club londonien qui a laissé partir l'attaquant Ian Wright à West Ham, mais a accueilli le défenseur international argentin Nelson Vivas. Une politique de recrutement qui *paraît très sage, notamment par* rapport aux efforts financiers entrepris par les habituels rivaux d'Arsenal sur le marché des transferts. Même si l'arrivée d'un grand attaquant étranger reste toujours à l'ordre du jour, le relatif immobilisme des dirigeants d'Arsenal à l'intersaison a surpris.

ARGUMENTS SOLIDES

Avec sa défense anglaise, ses deux champions du monde (Emmanuel Petit et Patrick Vieira), son remarquable tandem hollandais (Dennis Bergkamp, Marc Overmars) et un Nicolas Anelka qui, en dépit de sa jeunesse, fait déjà partie des meilleurs attaquants de pointe européens, cet Arsenal version 1998-1999 possède encore de solides arguments.

Mais le programme proposé aux champions d'Angleterre semble un peu trop copieux avec cette Ligue *des champions délicate à gérer* et trois compétitions nationales (championnat, Cup, Coupe de la Ligue) traditionnellement éprouvantes pour les muscles et les nerfs.

« Notre priorité reste le championnat. La Ligue des champions est trop aléatoire », n'a cessé de rappeler Wenger depuis quelques semaines. Le début de championnat des Canonniers s'est pourtant révélé décevant.

Après cinq journées, Arsenal n'a remporté qu'un match et concédé quatre résultats nuls. Si la défense a tenu le choc, n'encaissant que deux buts, l'efficacité offensive laisse à désirer (trois buts). Samedi 12 septembre, sur la pelouse de Leicester, Arsenal a bien failli connaître sa première défaite de la saison. Menés 1-0 pendant 89 minutes, les Londoniens, privés d'Emmanuel Petit et de Tony Adams, n'ont égalisé qu'à quelques secondes du coup de sifflet final grâce au jeune Stephen Hugues.

TACTIQUE HABITUELLE

Après cinq journées, les champions d'Angleterre se retrouvent à une peu glorieuse huitième place, six points derrière Aston Villa, inattendu leader.

Face au Racing Club de Lens, mercredi 16 septembre, au stade Félix-Bollaert, Petit et Adams, deux pièces maîtresses du dispositif mis en place par Wenger, seront présents. Et Arsenal adoptera son habituel schéma tactique en 4-4-2 avec le duo français de récupérateurs Petit et Vieira au milieu de terrain. Sans doute ce qui se fait de mieux en Europe.

A. Ct

هكذا من الأصل

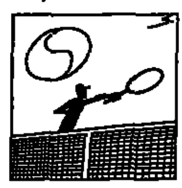
Le tennis australien renaît à Flushing Meadow

Tenant du titre et troisième joueur du monde, Patrick Rafter s'est imposé face à son compatriote Mark Philippoussis en finale de l'US Open. Cette victoire tombe à pic pour un pays qui cherche à redevenir une grande nation du tennis

L'Australien Patrick Rafter a remporté, dimanche 13 septembre, les Internationaux de tennis des *Etats-Unis* en battant en finale (6-3, 2-6, 6-2, 6-0) son compatriote Mark Philippoussis. A vingt-cinq ans, Patrick Rafter est le sixième joueur à remporter deux fois de suite l'US Open. Ce doublé a été facilité par l'effondrement de son adversaire, qui a été quelque peu lâché par son arme principale, le service. Cette finale 100 % australienne illustre la renaissance au plus haut niveau d'un pays à l'histoire tennistique riche. Elle s'est déroulée sous les yeux de responsables de l'équipe nationale de Coupe Davis, qui œuvrent à rendre polyvalents des joueurs naturellement tournés vers les surfaces synthétiques. L'espoir revient également chez les filles, puisque l'Australienne d'origine yougoslave Jelena Dokic a gagné, à l'âge de quinze ans, le tournoi junior.

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Une double faute pour finir : la pire façon de perdre un match. Cruelle manière pour Mark Philippoussis de conclure la quinzaine la plus extraordinaire de sa carrière. Le jeune Australien, visiblement éprouvé physiquement et nerveusement, s'est presque effondré au bout d'une heure de match et a fini par perdre les huit derniers jeux d'une partie qui aura duré à peine plus de deux heures (6-3, 2-6, 6-2, 6-0). De l'autre côté du filet, Patrick Rafter s'est *tourné, triomphant, vers son clan.* A vingt-cinq ans, il est le sixième joueur à remporter deux fois de suite l'US Open. Seuls John McEnroe, Jimmy Connors, Ivan Lendl, Stefan Edberg et Pete Sampras ont réussi cette performance avant lui.



TENNIS

La finale fut pourtant décevante. La bagarre prévue entre deux gros serveurs-volleyeurs n'a pas vraiment eu lieu. Un beau premier set, une deuxième manche perdue par Rafter plus que gagnée par Philippoussis et les deux derniers actes survolés par le plus âgé des deux Australiens. Services impeccables, *volées solides, jeu de jambes* infatigable, Patrick a fait la différence sur ses retours de service. Comme si le service de Mark Philippoussis n'avait pas de secret pour lui, il l'a décrypté à la perfection pour mieux le lui renvoyer, sa vitesse faramineuse *décuplée par un bras d'acier.* Pour Rafter, ce fut la clef du match. Philippoussis, qui avait réalisé une trentaine d'aces par match depuis le début du tournoi, n'en a servi que cinq en finale... pour treize doubles fautes.

« J'étais très nerveux, une finale d'un Grand Chelem, c'est quelque chose », a-t-il reconnu. Samedi 12 septembre, pourtant, il avait fait preuve d'un beau sang-froid en éliminant Carlos Moya (6-1, 6-4, 5-7, 6-4) en le débordant de ses belles volées tirées, cette fois, derrière une service irréprochable. Patrick Rafter, en un sens, avait montré moins de cœur à gagner. Sa demi-finale contre Pete Sampras – considérée comme une véritable finale – a tourné court. Le numéro un mondial s'est blessé à une cuisse dans le troisième set et, incapable de tenir la *cadence de l'Australien, a laissé* filer les deux dernières manches. Coïncidence : en éliminant Sampras, Rafter a permis à un autre compatriote, Roy Emerson, de *conserver son record de douze vic*toires en Grand Chelem. Pete Sampras, dont le compteur est arrêté à onze succès, devra attendre 1999 pour battre cette historique performance.

DEVENIR TOUT TERRAIN

De nombreux anciens joueurs australiens assistaient à la finale, parmi lesquels le capitaine de l'équipe nationale de Coupe Davis, John Newcombe, et Tony Roche, membre lui aussi de l'équipe dirigeante. Or, si Rafter est le chouchou de l'équipe, Mark n'y était guère désiré il y a encore quelques jours. Pourquoi ? Il vit en Floride et *non en Australie. Les anciens qui* l'ont banni de l'équipe sont aujourd'hui chargés de se raccommoder avec le nouveau grand joueur dont il sera bien sûr difficile de se passer. *Ainsi Tony Roche a-t-il affir*mé que la porte de la Coupe Davis lui était toujours ouverte. Fort de sa finale à l'US Open, Mark Philippoussis préfère pour l'instant bouder.

Tony Roche ou John Newcombe travaillent pour aussi l'avenir du tennis australien. Ils ont imaginé un plan de développement, lancé il y a deux ans, et financé, notamment, par un géant de la restauration rapide. Selon ces deux anciens grands champions, qui ont brillé sur toutes les surfaces, il est temps que les jeunes Australiens retrouvent le goût de la terre battue et du gazon. Des subventions aident les clubs à construire des courts en terre battue, à l'exemple de Flinders Park à Melbourne, siège des Internationaux d'Australie, où un espace du stade a été réservé à la brique pilée. Les campagnes de sensibilisation au tennis se sont multipliées.

Et les dames ? Après des années de pas grand-chose, l'Australie tient peut-être sa nouvelle vedette : Jelena Dokic. Originaire de Yougoslavie et australienne depuis cinq ans, la jeune fille de quinze ans a gagné, dimanche, le tournoi juniors en *battant la Slovène Katarina* Srebotnik (6-4, 6-2). En 1998, elle a aussi été, dans sa catégorie d'âge, finaliste à Roland-Garros et demi-finaliste à Melbourne et à Wimbledon. En l'attendant, les Australiens se languissent d'un champion qui triompherait à Melbourne. Les deux finalistes de l'US Open n'ont jamais passé les huitièmes de finale des Internationaux d'Australie.

Bénédicte Mathieu

Lindsay Davenport accoste au bout de son rêve

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Ces larmes immenses et ce sourire qui n'en finit plus. Lindsay Davenport vient de réaliser son rêve : elle est championne des Internationaux des Etats-Unis, ce pour quoi elle a travaillé et consacré tant d'efforts. Après avoir battu Venus Williams, vendredi *en demi-finale*, la numéro deux mondiale a dominé la numéro un mondiale, Martina Hingis, samedi 12 septembre en finale (6-3, 7-5).

Cette année était la sienne. Après avoir gagné trois tournois sur ciment, elle figurait parmi les favorites pour Flushing Meadow (*Le Monde* du 1er septembre). Elle a comblé l'attente du public local, en mal de championne depuis la victoire de l'ex-Tchécoslovaque Martina Navratilova en 1987 et surtout, comme le disent les Américains, de celle d'une joueuse « née en Amérique », Chris Evert, en 1982.

A New York, *Lindsay a vécu une quinzaine* de rêve, ne lâchant pas un set et se qualifiant également pour la finale du double avec Natasha Zvereva. Pourtant, il y a six ans, quand elle est arrivée sur le circuit professionnel – elle avait seize ans –, elle avait l'air godiche, très grande et baraquée, gênée dans ses déplace*ments par des kilos en trop.*

QUATRE TOURNOIS, QUATRE VAINQUEURS

Mais ses défauts recelaient ses qualités. Lindsay a toujours possédé l'un des coups droits les plus puissants du circuit. Elle a changé d'entraîneur, a travaillé pour remodeler son corps. Elle est devenue championne olympique à Atlanta en 1996, l'Amérique l'a adorée. Elle dit : *« Je ne serai jamais un top-model, je suis juste une grande fille au physique pas facile. J'ai appris à m'aimer et à me respecter. Maintenant, je pense à tous ces gens qui n'ont jamais cru en moi, qui me disaient que je n'avais pas le talent pour gagner un grand chelem. Et je pense à tous ceux qui ont aussi cru en moi, ils n'étaient pas nombreux. C'est comme ça. »*

Sa victoire démontre une nouvelle fois que le tennis féminin vit une saison exceptionnelle et draine de plus en plus l'intérêt du public. Les *tournois du grand chelem ont consacré quatre* championnes différentes : la Suisse Martina Hingis en Australie, l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario en France, la Tchèque Jana Novotna à Wimbledon et Lindsay Davenport à New York. Et si Anna Kournikova, Mirjana Lucic et les sœurs Williams ne sont pas encore prêtes à jouer les premiers rôles en grand chelem, elles ont déjà contribué à en assurer une bonne partie du spectacle, annonçant une fin de saison passionnante.

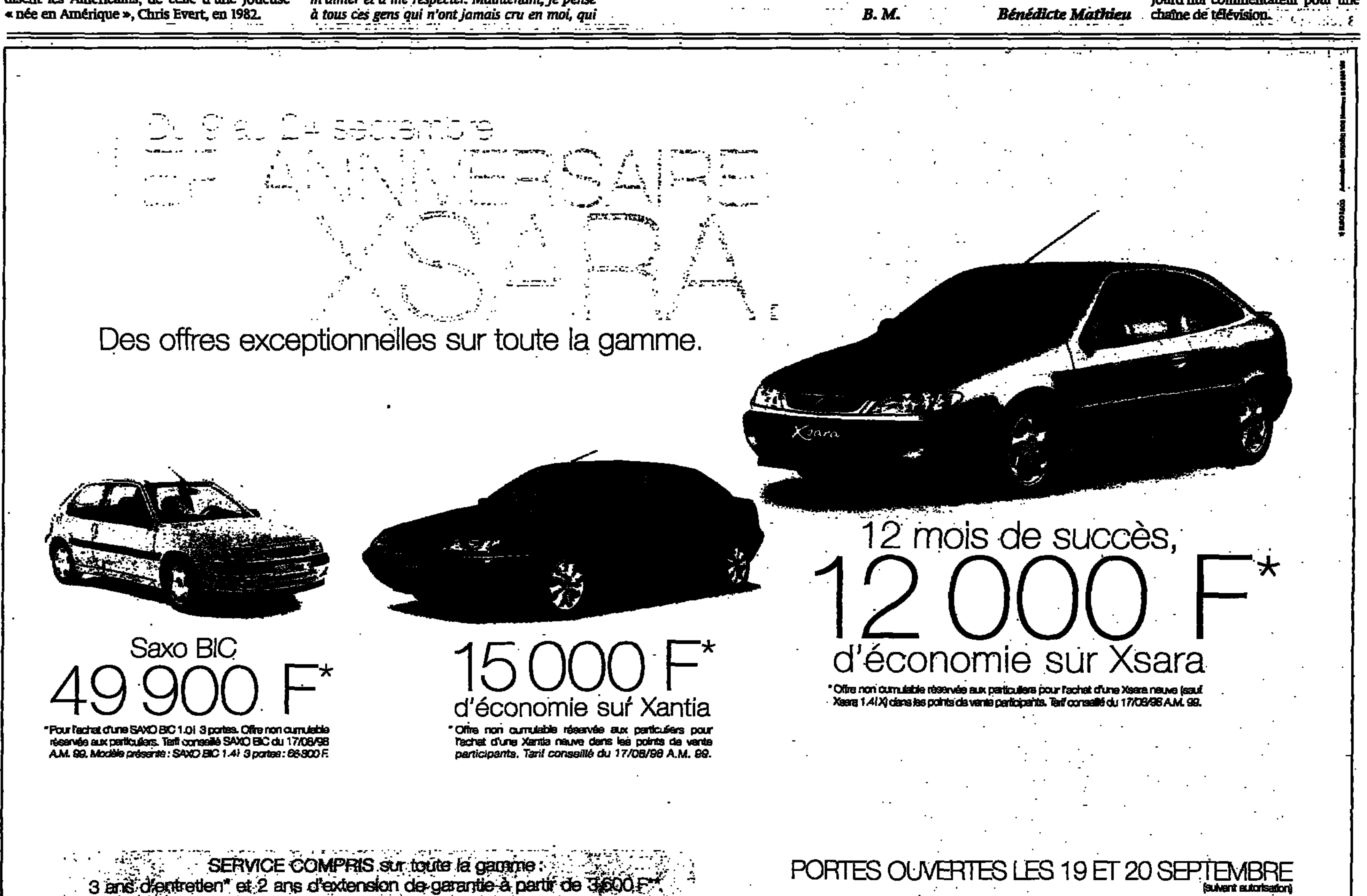
B. M.

Yannick Noah abandonne la direction des équipes de France

YANNICK NOAH mettra fin à ses fonctions de capitaine des équipes de France de Coupe Davis *et de Fed Cup après la rencontre de* barrage contre Israël le 25 septembre. L'ancien joueur a expliqué qu'il s'agissait d'une décision personnelle. Il vient d'emménager dans un appartement, avec vue sur Central Park, en compagnie de ses enfants et souhaite vivre à New York.

« J'ai discuté avec Jean-Claude Massias, le directeur technique national, explique-t-il dans l'édition du dimanche 13 septembre du quotidien *L'Equipe. Il avait un projet dans lequel je me serais non seulement occupé des équipes de Coupes, mais aussi des jeunes. C'était intéressant, mais ça supposait que je passe au minimum trois mois en France. Dans le contexte actuel, ce n'était pas possible. J'ai choisi une autre vie. »*

Capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis, Noah avait amené celle-ci à la victoire finale contre les *Etats-Unis en 1991. Il avait ensuite* démissionné après la défaite en quart de finale contre la Suisse en 1992, avant de reprendre les rênes de la formation. A ses côtés, les Français avaient une nouvelle fois conquis le saladier d'argent en allant *en Suède. L'équipe, qui avait* perdu au premier tour de l'édition 1997, avait été rétrogradée dans le groupe européen après une défaite contre la Belgique en septembre. Après une victoire contre la Finlande en avril, la France disputera une place dans le groupe mondial à Israël, dernière rencontre avec Yannick Noah. La place de capitaine devrait revenir à Guy Forget, aujourd'hui commentateur pour une chaîne de télévision.



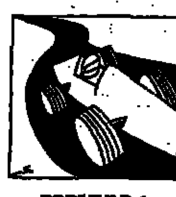
La victoire des Ferrari à Monza offre l'assurance d'une fin de saison palpitante

Michael Schumacher rejoint Mika Hakkinen en tête du classement des pilotes de formule 1

Le triomphe de l'écurie Ferrari à Monza a relancé le championnat du monde de formule 1 alors qu'il ne reste plus que deux Grand Prix à disputer. Malgré un départ difficile, Michael Schumacher a signé son *sixième succès de la saison* devant son coéquipier de la Scuderia, Eddie Irvine. Le Finlandais Mika Hakkinen (Mc Laren-Mercedes), *quatrième, est rejoint* au classement des pilotes par Schumacher.

MONZA
de notre envoyé spécial

C'est un scénario qui, à mesure qu'il avance, donne l'impression d'être de moins en moins bien ficelé. Quelle issue prendra le championnat du monde 98 de formule 1 ? En enlevant le Grand Prix d'Italie, dimanche 13 septembre, à Monza, Michael Schumacher n'a pas donné de réponse franche à la question, sauf peut-être aux dizaines de milliers de *tifosi* présents sur le circuit. Grâce à cette sixième victoire de l'année, *l'Allemand se* retrouve désormais en tête du classement des pilotes, à égalité de points (80) avec le Finlandais Mika Hakkinen, quatrième ce dimanche. Alors qu'il ne reste plus que deux Grands Prix à disputer (au Nürburgring, le 27 septembre et à Suzuka, le 1er novembre), l'épilogue sera forcément épique.



FORMULE 1

La façon dont s'est déroulée cette 14e manche de l'année peut-elle toutefois laisser encore un doute ? *Autant les McLaren-Mercedes* avaient outrageusement dominé le début de la saison, autant les Ferrari ont désormais pris l'ascendant. Un renversement de suprématie a eu lieu ce week-end sur le célèbre *autodromo* de Monza même si la voiture dessinée par l'équipe anglo-allemande reste *« toujours la meilleure voiture du plateau »*, ainsi qu'on le rappelait, dimanche, dans les paddocks.

Le signe le plus *révélateur* est sans doute qu'à Monza, les McLaren ont laissé échapper le bénéfice d'un départ de haute voltige, qui voyait Michael Schumacher se faire déborder à droite par le Finlandais Mika Hakkinen et à gauche par l'Ecossais David Coulthard. Dès lors s'installait sur les écrans de contrôle une image familière : celle des deux voitures argentées, roue dans roue, semblant invincibles, comme en début de saison. Tout concourrait alors à cette situation. La pluie, que Schumacher sait si bien transformer en alliée, n'était pas au rendez-vous ; les passages répétés sur les vibreurs de chicanes – une caractéristique du circuit de Monza – donnaient un avantage à la suspension très élaborée des McLaren ; la difficulté de doubler – autre spécialité locale – rendait plus aléatoire encore la remontée du pilote allemand.

Cet ensemble de conditions favorables n'allait pas empêcher, *pourtant, l'écurie de Ron Dennis* de sombrer. Une casse moteur de Coulthard au 13e tour, de mauvais réglages de pneumatiques et de freins pour Hakkinen ruinaient le week-end des McLaren. L'occasion était trop belle : parfaitement ajustées, elles, à la conduite de leurs pilotes respectifs, les monoplaces de Schumacher et d'Eddie Irvine n'ont eu qu'à assurer la cadence pour aller jusqu'au drapeau à damiers.

Mais quelle cadence ! Mika Hakkinen s'en souviendra. Aux deux tiers de la course, le Finlandais s'est retrouvé en effet dans une position insolite : essayer de revenir sur Schumacher ; en d'autres termes, jouer le rôle de « chasseur » que son adversaire n'eut de cesse d'occuper ces derniers mois. L'expérience se révéla concluante pendant quelques tours, Hakkinen parvenant à grignoter quelques poussières de seconde... avant de terminer dans un terre-plein à la vitesse de 200 km/heure. Hakkinen est sorti indemne du tête à queue, l'esprit tout juste commotionné par une certitude : n'est pas Schumacher qui veut.

« Mika me reprenait seulement deux ou trois dixièmes de seconde par tour. Pour revenir sur quelqu'un, vous devez être bien plus rapide que cela », ne se privait pas de commenter, plus tard, le pilote allemand. Ce 33e succès en Grand Prix arrive à point pour lui. A Spa-Francorchamps (Belgique), *il y a quinze* jours, Michael Schumacher avait failli en venir aux mains avec David Coulthard, *« coupable »*, selon lui, d'avoir provoqué un accrochage fatal. Filmé en direct, son théâtral coup de sang avait fait le tour de la terre et ne lui avait pas rapporté que des amis.

En Allemagne, des membres du SPD (Parti social-démocrate) le traitèrent ainsi de *« rustre »* ou de *« triste exemple »* pour la jeunesse. Un ancien pilote Ferrari, le Suisse Clay Regazzoni, monta au créneau, en déclarant que Schumacher se conduisait *« de manière arrogante »* et se prenait *« pour un demi-dieu »*. Lors d'essais libres à Monza, David Coulthard fut pris en grippe par des *tifosi* hystériques. L'affaire pris une ampleur telle que Michael Schumacher *s'est résolu* à contre-cœur à rencontrer l'Ecossais, en terrain neutre, autour d'une tasse de thé et de petits biscuits.

Loin de ces péripéties, le directeur sportif, Jean Todt, poursuivait son travail. La grande force de Ferrari cette année aura été de retoucher sa copie initiale à mesure que la saison avançait. Les performances s'en sont ressenties aussitôt. On allongea ainsi l'empattement de la voiture ; on retravailla l'aérodynamique ; on poussa le manufacturier de pneus Goodyear à combler son retard sur son concurrent Bridgestone (qui équipe McLaren). *Pas moins de* quatorze Grands Prix furent nécessaires pour remonter la pente.

Dimanche, le résultat était là. Jamais les deux écuries n'ont été aussi proches l'une de l'autre. Michael Schumacher pouvait déclarer : *« Maintenant, je regarde devant moi... et je reste très confiant. »* A deux courses du dénouement final, le championnat du monde de formule 1 1998 ne fait que commencer.

Frédéric Potet

Jordan, la petite écurie qui monte

Voilà une quinzaine de jours, à Spa-Francorchamps, dans des conditions de course il est vrai particulières (pluie, carambolage, accrochages, etc.), l'écurie Jordan avait remporté le premier Grand Prix de son histoire, grâce au doublé réalisé par Damon Hill et Ralf Schumacher. Les voitures jaunes ont confirmé leur bon comportement, dimanche 13 septembre à Monza, avec la troisième place obtenue par le frère cadet de Michael Schumacher.

Cette performance arrive au moment où il vient d'annoncer qu'il quitterait Jordan à la fin de la saison pour rejoindre Williams. Un autre Allemand le remplacera, Heinz-Harald Frentzen. Après avoir longtemps misé sur de jeunes pilotes, Eddie Jordan pourra donc compter sur des coureurs expérimentés la saison prochaine (Frentzen a trente et un ans et Hill trente-huit). *« Je ne veux plus que l'équipe soit perçue comme un jardin d'enfants »*, sourit l'Irlandais. Avec 31 points au classement des constructeurs, l'écurie Jordan est en mesure de disputer le podium final aux côtés de formations bien plus cotées (Williams, 33 points ; Benetton, 32 points).

Au championnat

1. Mika Hakkinen (Fin, McLaren-Mercedes) et Harald Schumacher (All, Ferrari), 80 points ; 3. David Coulthard (Eco, McLaren-Mercedes), 48 points ; 4. Eddie Irvine (Irl, Ferrari), 38 points ; 5. Jacques Villeneuve (Can, Williams-Mécachrome), 20 points ; 6. Damon Hill (Ang, Jordan-Mugen-Honda) et Alexander Wurz (Aut, Benetton-Mécachrome), 17 points ; 8. Giancarlo Fisichella (Ita, Benetton-Mécachrome), 15 points ; 9. Ralf Schumacher (All, Jordan-Mugen-Honda), 14 points ; 10. Heinz-Harald Frentzen (All, Williams-Mécachrome), 13 points.

Athlétisme : l'Afrique gagne la Coupe du monde

L'AFRIQUE, emmenée par le Namibien Frankie Fredericks (19 s 97 sur 200 m), a une nouvelle fois gagné la Coupe du monde masculine d'athlétisme, dont la 8e édition s'est achevée dimanche 13 septembre à Johannesbourg (Afrique du Sud). Chez les dames, c'est dans l'ultime relais, le 4 x 100 m, que l'Europe a laissé filer le titre, pour deux points seulement, au profit des Etats-Unis. A la longueur féminine, l'Allemande Heike Drechsler (33 ans) a privé Marion Jones d'un triplé (après les victoires de la star américaine sur 100 m et 200 m), avec un bond à 7,07 m, contre 7 m pour son adversaire.

DÉPÊCHES

■ **AVIRON : le deux sans barreur poids léger français,** composé de Vincent Montabonel et Jean-Christophe Bette, a été sacré champion du monde, dimanche 13 septembre, à Cologne (Allemagne). Le quatre sans barreur poids léger, composé de Frédéric Pinon, Yves Hocdé, Laurent Porchier et Xavier Dorfman, a terminé deuxième. La veille, la France *avait obtenu deux autres médailles d'argent en skiff féminin poids léger* et en quatre sans barreur.

■ **FOOTBALL : au cours d'un débat sur l'avenir du football professionnel,** dimanche 13 septembre, Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, a fermement pris position contre le projet de la Superligue et la cotation en Bourse des clubs professionnels. Elle y voit *« une menace forte pour l'existence même des équipes nationales, ainsi qu'une rupture avec l'histoire du football, dans la mesure où la Superligue rompt avec la logique du résultat sportif et prend pour seul critère les enjeux financiers »*.

■ **Grâce à sa victoire sur le Red Star (3-1),** samedi 12 septembre lors de la 6e journée, Troyes occupe désormais seul la place de leader du championnat de France de Division 2, avec 14 points. Laval, après son succès à Nîmes (1-0), est deuxième à une longueur, et Wasquehal, victorieux jeudi 10 septembre de Valence (1-0), est troisième à 3 points, à égalité avec le Red Star.

■ **Aston Villa, vainqueur de Wimbledon (2-0), a profité de la défaite de Liverpool à West Ham (2-1)** pour s'emparer de la tête du championnat d'Angleterre, *à l'issue de la 5e journée, avec 3 points d'avance.*

■ **La Juventus Turin, victorieuse à Pérouse (4-3), a pris un bon départ** lors de la 1re journée du championnat d'Italie, disputée samedi 12 et dimanche 13 septembre. En revanche, l'Inter Milan, privé de Ronaldo, s'est fait accrocher sur le terrain du promu Cagliari (2-2). Enfin, grâce à deux buts de l'attaquant allemand Oliver Bierhoff, le Milan AC s'est facilement imposé à domicile devant Bologne (3-0).

■ **JUDO : l'équipe de France féminine s'est inclinée (4-2) en finale** de la Coupe du monde face à Cuba, dimanche 13 septembre, à Minsk. La veille, *l'équipe masculine, détentrice du trophée, avait pris la troisième* place, ex-aequo avec la Russie. Le Japon a remporté la Coupe en battant le Brésil (5-1) en finale.

■ **MOTOCROSS : en s'adjugeant les deux manches du Grand Prix de** Grèce disputé à Megalopolis, dimanche 13 septembre, le Français Sébastien Tortelli a été sacré champion du monde en 250 cc,devant le tenant belge, Stefan Everts. En 1996, à 18 ans, Sébastien Tortelli avait déjà obtenu le titre en 125 cc.

■ **RUGBY : Avec quatre essais et 19 points de coups de pied de Gérald *Merceron*** contre Perpignan (42-16), Montferrand a pris, samedi 12 septembre, la tête de la poule 2 du championnat de France, avec 12 points. Au cours de cette 4e journée, Toulouse a aligné une quatrième victoire à Périgueux (23-6) et reste en tête de la poule 3. Dans la poule 1, Bourgoin, victorieux de Narbonne (23-19) et le Stade Français-CASG, qui s'est imposé à Aurillac (15-26), sont en tête.

Un « extraterrestre » domine le circuit du saut d'obstacles

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE consécutive, le haras de Jardy (Hauts-de-Seine) accueillait du 11 au 13 septembre un concours international de saut d'obstacles, précédemment organisé sur le Champ -de-Mars par Pierre Durand. L'Autrichien Hugo Simon était le concurrent le plus attendu de cette rencontre, où il se présentait avec ses deux chevaux de tête : le gris *Apricot D* et la nouvelle star des écuries depuis les adieux de *Milton*, l'alezan *E.T.*

Quelques-uns des meilleurs cavaliers du circuit, comme les Allemands Franke Sloothaak (champion du monde en titre) et Ulrich *Kirchhoff (champion olympique* à Atlanta en 1996) étaient présents, mais seuls le Suisse Willy Melliger, vainqueur grâce à l'immense foulée de son gris *Calvaro*, et les Français Hubert Bourdy et Philippe Léoni ont pu empêcher l'Autrichien de remporter le barrage de l'épreuve, dimanche 13 septembre. *Il a suffi qu'une barre de* l'ultime obstacle, effleurée par le postérieur d'*E.T.*, aille s'écraser sur la piste détrempée pour le priver du podium.

A cinquante-six ans, Hugo Simon n'est pas homme à s'émouvoir d'une défaite. Ce qui lui importe avant tout *« est de bien dresser ses chevaux et d'être techniquement satisfait de leur prestation »*. Il a débuté sa carrière sous les couleurs allemandes en Coupe des nations. Mais il est écarté de la sélection nationale pour les JO de Munich, en 1972. *« Dans le seul but de les disputer »*, il décide alors de rejoindre l'équipe d'Autriche, son pays d'origine. Il dispute la compétition dont il termine quatrième, devant tous ses amis Allemands.

Cet épisode révèle ce cavalier qui compense sa petite taille par un tempérament énergique et donne à ses chevaux la force de le propulser au-dessus des obstacles. Son avènement survient après des victoires *en finale de la première* Coupe du monde en 1979 puis en 1980 à des Jeux de remplacement organisés à Rotterdam, pour cause de boycottage des JO de Moscou, sur son fameux *Gladstone*. Hugo Simon connaît ensuite une période moins faste après le retrait de son étalon, en 1984.

Des années passées dans l'ombre de couples tels Pierre Durand et *Jappeloup* ou John Whitaker et *Milton* ont un temps éclipsé le talent de cet homme qui s'appliquait à *renouveler l'effectif de son* écurie. Après *The Freak* et *Apricot D*, il découvre *E.T.* Le nom du héros du film de Spielberg est porté par un hongre hanovrien âgé de onze ans, avec lequel il remporte les finales de Coupe du monde 1996 et 1997, ou encore la médaille d'argent des derniers championnats *d'Europe*.

Avec *E.T.*, Hugo Simon voit son travail rigoureux et méticuleux récompensé, et rien ne semble pouvoir contrarier sa domination sur le circuit (il a remporté cet été le Grand Prix d'Aix-la-Chapelle). Dernier membre d'une lignée prestigieuse, *E. T.* n'en est pas le moins *brillant. Le rythme effréné des* compétitions et la longévité limitée des chevaux au meilleur niveau obligent chaque cavalier à en préparer trois ou quatre pour la saison. Dans cette recherche permanente du nouveau talent, Simon semble posséder un œil particulièrement averti. Sa *« méthode, essentiellement axée sur le dressage de jeunes chevaux, progressivement amenés à la compétition »*, a désormais porté ses fruits. Son entente avec *E.T.*, associée à son expérience de la compétition, lui a permis de devenir le leader du circuit. Le couple figure parmi les favoris des prochains championnats du monde, qui auront lieu du 30 septembre au 11 octobre à Rome. *« Une compétition comme une autre, pour laquelle E.T. sera prêt »*, assure le cavalier. Comme toujours.

Guillaume Perrier

LOTO

■ **LOTO : résultats des tirages** n° 73 du Loto effectués samedi 12 septembre. **Premier tirage :** 2, 5, 7, 23, 38, 49 ; numéro complémentaire le 9. Pas de gagnants pour six bons numéros. Rapports pour cinq bons numéros et le complémentaire : 425 265 francs ; pour cinq bons numéros : 4 580 francs ; quatre bons numéros et le complémentaire : 198 francs ; quatre bons numéros : 99 francs ; trois bons numéros et le complémentaire : 22 francs ; trois bons numéros : 11 francs. **Second tirage :** 2, 18, 20, 25, 39, 46 ; numéro complémentaire le 28. Rapports pour six bons numéros : 2 512 240 francs ; cinq bons numéros *et le complémentaire :* 119 820 francs ; cinq bons numéros : 6 115 francs ; quatre bons numéros et le complémentaire : 338 francs ; quatre bons numéros : 169 francs ; trois bons numéros et le complémentaire : 36 francs ; trois bons numéros : 18 francs.





Nouvel épisode pluvieux

MARDI, le temps reste globalement médiocre sur la France : un nouvel épisode de pluies traverse notre pays au cours de cette journée de mardi. Seules les régions méditerranéennes bénéficient d'un temps clément, mais venté. Léger mieux du côté des températures.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie.– Les pluies du début de matinée ne durent pas : une nette amélioration venant de l'ouest amène un temps sec, avec *par moments du soleil. Le vent* d'ouest reste sensible. Il fera de 18 à 20 degrés.

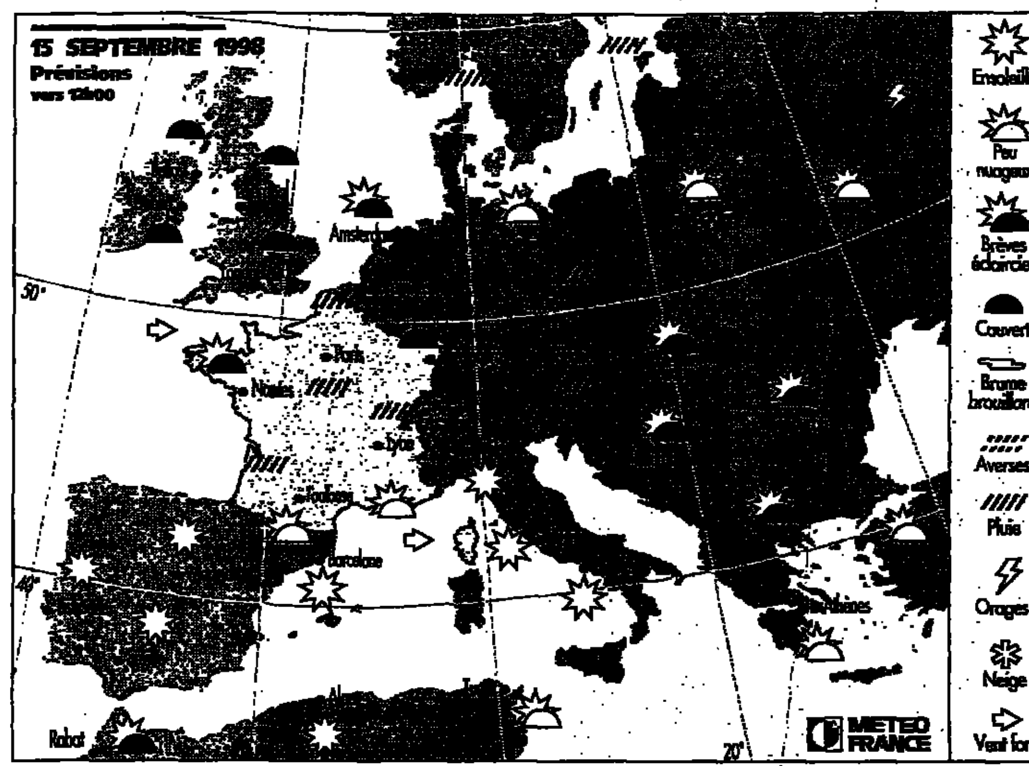
Nord-Picardie, Ile-de-France, ***Centre, Haute-Normandie, Ardennes.*** – Un passage pluvieux traverse l'ensemble de ces régions au cours de la journée, suivi de quelques éclaircies. Températures moins fraîches, de 15 à 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps reste automnal, avec une matinée nuageuse, puis de nouvelles pluies dès la mi-journée en Champagne et dans le nord de la Bourgogne. Températures fraîches, de 13 à 16 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Dans le Poitou et les Charentes, la journée est grise et pluvieuse. Dans le Sud-Ouest, les éclaircies du matin cèdent peu à peu le pas aux nuages puis à une petite pluie, qui n'épargne en fin de journée que le sud de Midi-Pyrénées. Températures toujours basses, de 18 à 21 degrés.

***Limousin*, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Dans le Limousin et en Auvergne, les nuages et la pluie s'installent dans la matinée. En *Rhône-Alpes, on bénéficie de quel*ques éclaircies en matinée, avant l'arrivée des nuages puis de la pluie en cours d'après-midi. Températures maximales 16 à 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Le soleil domine, avec seulement de rares et discrets nuages. Mais le Mistral et la Tramontane atteignent encore 70 à 80 km/h en rafales. Températures maximales 21 à 24.



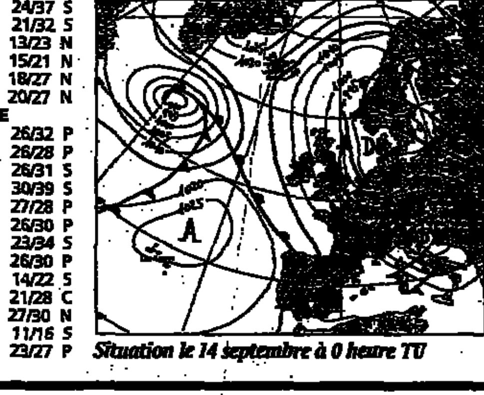
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Du 1er octobre au 31 mars 1999 (sauf du 13 au 24 décembre), Directours propose des séjours de 5 jours / 3 nuits en hôtels 2 / 3 étoiles dans plusieurs villes américaines. Sur la base de 4 personnes partageant une chambre à deux lits doubles : 2 150 F par personne à Chicago, 2 065 F à Boston, 2 280 F à Washington, 2 935 F à San Francisco et 2 950 F à Las Vegas. Ces prix incluent l'avion au départ de Paris et de province. Pour New York, de Paris, du 16 janvier au 9 février : 1 990 F à l'hôtel New Yorker, à Manhattan (base 4 personnes) et 2 410 F par personne en chambre double. Renseignements au 01-45-62-62-62.

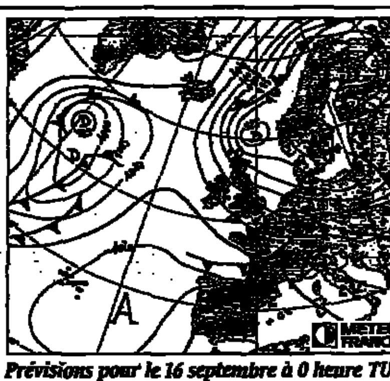
■ **NORVÈGE.** A partir du 27 novembre, le transporteur scandinave SAS proposera deux nouveaux vols de Copenhague vers Fagernes, petite ville des montagnes norvégiennes, pour un séjour alliant ski et dépaysement.

PRÉVISIONS POUR LE 15 SEPTEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/27 P	KIEV	11/19 N	VENISE	9/23 N	LE CAIRE	24/37 S
				POINTE-A-PIT.	25/32 N	LISBONNE	16/25 S	VIENNE	13/14 P	MARRAKECH	21/32 S
				ST-DENIS-RE.	20/25 S	LIVERPOOL	12/14 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	13/23 N
				EUROPE		LONDRES	10/15 C	BRASILIA	18/32 S	PRETORIA	15/21 N
				AMSTERDAM	11/14 N	LUXEMBOURG	9/11 N	BUENOS AIR.	7/17 S	RABAT	18/27 N
FRANCE métropole		NANCY	9/14 P	ATHENES	23/28 S	MADRID	13/27 S	CARACAS	25/27 P	TUNIS	20/27 N
AJACCIO	14/22 S	NANTES	11/20 P	BARCELONE	15/24 S	MILAN	14/24 S	CHICAGO	20/25 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	15/19 N	NICE	14/23 S	BELFAST	8/14 C	MOSCOU	11/22 P	LIMA	17/19 N	BANGKOK	26/32 P
BORDEAUX	11/21 P	PARIS	10/18 P	BELGRADE	12/21 N	MUNICH	7/12 P	LOS ANGELES	19/23 N	BOMBAY	26/28 P
BOURGES	9/18 P	PAU	10/19 N	BERLIN	9/14 S	NAPLES	15/23 S	MEXICO	15/19 P	DJAKARTA	26/31 S
BREST	12/18 N	PERPIGNAN	14/21 S	BERNE	7/13 N	OSLO	9/13 P	MONTREAL	19/25 C	DUBAI	30/39 S
CAEN	12/17 P	RENNES	10/20 C	BRUXELLES	10/14 N	PALMA DE M.	16/25 S	NEW YORK	23/29 C	HANOI	27/28 P
CHERBOURG	12/19 P	ST-ETIENNE	6/17 N	BUCAREST	9/19 N	PRAGUE	8/12 P	SAN FRANCIS.	13/20 S	HONGKONG	26/30 P
CLERMONT-F.	7/18 C	STRASBOURG	9/14 C	BUDAPEST	10/18 N	ROME	15/23 S	SANTIAGO/CHI	13/23 S	JERUSALEM	23/34 S
DIJON	8/14 P	TOULOUSE	11/20 N	COPENHAGUE	12/13 P	SEVILLE	19/35 S	TORONTO	19/26 C	NEW DEHLI	26/30 P
GRENOBLE	7/16 N	TOURS	9/18 P	DUBLIN	8/14 C	SOFIA	11/18 N	WASHINGTON	24/36 C	PEKIN	14/22 S
LILLE	10/16 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	10/14 N	ST-PETERSB.	13/18 P	**AFRIQUE**		SEOUL	21/28 C
LIMOGES	7/16 P	CAYENNE	24/33 N	GENEVE	8/17 C	STOCKHOLM	11/15 P	ALGER	16/29 S	SINGAPOUR	27/30 N
LYON	7/17 C	FORT-DE-FR.	26/30 N	HELSINKI	12/15 P	TENERIFE	18/24 S	DAKAR	27/30 P	SYDNEY	11/16 S
MARSEILLE	12/21 S	NOUMEA	21/26 S	ISTANBUL	21/27 S	VARSOVIE	8/13 S	KINSHASA	22/27 C	TOKYO	23/27 P



Situation le 14 septembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 16 septembre à 0 heure TU

INFORMATIQUE

Disque dur minuscule

DANS LA COURSE effrénée à la miniaturisation des moyens de stockage des données numériques, IBM est en passe de prendre une avance décisive sur ses adversaires. La firme américaine a présenté, vendredi 11 septembre, le dernier-né de ses disques durs, le Microdisque, dont le plateau tournant a la taille d'une pièce de 2 francs. Ce lilliputien, le *plus petit* (42,8 x 36,4 x 5 millimètres) et le plus léger (20 grammes) du monde, dispose pourtant d'une mémoire d'éléphant de 340 mégaoctets pour les modèles dotés de deux têtes de lecture. Soit une capacité 200 fois plus élevée que la disquette standard. Mémoire flash intégrée ou sur cartes PCMCIA et autres Mini-Disc ont du souci à se faire !

« Nous souhaitons établir un nouveau standard, reconnaît David McIntyre, directeur marketing et stratégie du groupe. *Nous ne voulons pas en faire un produit de niche, mais de volume. »* Le Microdisque, dont la connexion est compatible avec les normes de ses rivaux (PCMCIA II et compact flash), est destiné à s'insérer dans l'ensemble des appareils électroniques de poche – appareils photo et caméras numériques, assistants numériques, récepteur GPS, téléphone GSM... –, mais aussi à susciter des applications et des produits nouveaux jusqu'ici entravés dans leur développement par le prix élevé et les faibles capacités des mémoires de petite taille. Réfrigérateurs intelligents, panoplies pour monde virtuel (lunettes et gants) sont quelques-uns des objets évoqués par IBM, qui espère bien que son Microdisque stimulera l'imagination des inventeurs.

Mais le marché de masse devrait avant tout être celui des appareils photo numériques. Bien qu'en plein essor, celui-ci est handicapé par le coût encore élevé des mémoires, et leur capacité médiocre, qui contraint l'utilisateur à un compromis entre qualité de l'image et nombre de clichés. Alors que Sony vient de lancer un appareil numérique, le Mavica, qui utilise l'antique disquette de 3,5 pouces, capable de ne mémoriser qu'une seule photo en haute résolution (*Le Monde* du 15 juin), le Microdisque pourrait emmagasiner 400 clichés de même qualité. Il est conçu pour s'insérer dans les appareils déjà présents sur le marché, qui font appel à des cartes PCMCIA (128 mégaoctets maximum) ou des mémoires flash (64 Mo), dont le coût est souvent prohibitif.

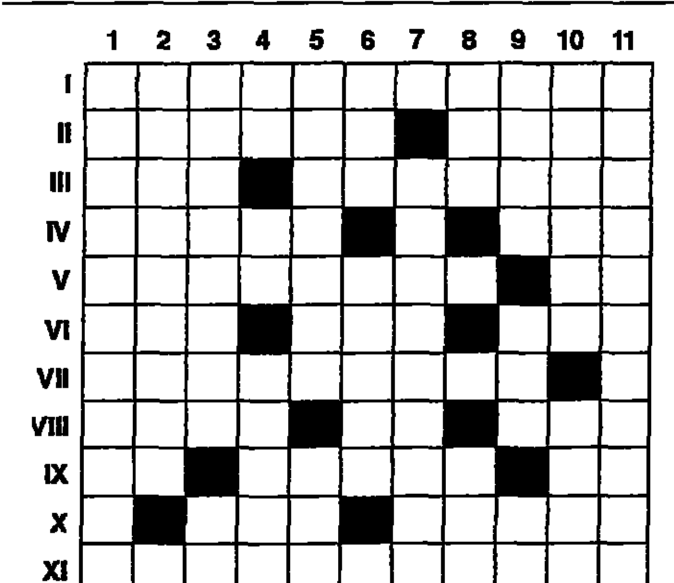
IBM reste discret sur le prix de vente de son Microdisque, mais l'entreprise affirme que, comparé aux semi-conducteurs, à taille équivalente, le coût par mégaoctet sera *« bien moindre, alors que la capacité sera cinq fois supérieure »*. Tout dépendra de l'accueil que lui réserveront les fabricants – Canon, HP, Hitachi et Minolta étudieraient actuellement son intégration – et, surtout, de l'engouement des utilisateurs. Ceux-ci devront encore patienter : IBM ne devrait pas débuter la production, en Thaïlande, avant le second semestre 1999.

Hervé Morin

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98220

◆ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Sont là pour assurer une bonne sortie. – II. Trop naïve peut-être ? Support de harengs. – III. Est passé de trop d'eau à trop de vin. Elevé pour faire les courses. – IV. Mit au bon endroit. Pleine dès que l'on s'éloigne. – V. Coups de vents. Personnel. – VI. Baguette sensible. Résiste quand on veut le plaquer. Ailes russes. – VII. Incapables de faire face. – VIII. La petite graine n'a plus de secret pour lui. Inscription commerciale. Compagnie aérienne. – IX. Fait la liaison. S'ouvre pour parler. Négation. – X. Circule au Japon. – XI. Rouge orangé. – XI. Reproduction en plein air.

VERTICALEMENT

1. Pasqua leur devient sympathique. – 2. L'appel du berger. – 3. Doit voir venir. Deux points. – 4. Introduit la licence. Voyelles. Fonce en surface. – 5. A perdu l'autre moitié. Regarde le monde depuis New York. – 6. Vient de partir. Règle ses comptes. – 7. Reprit langue. – 8. Ferme en Provence. Occupant des bas-fonds. – 9. La preuve que cela a l'air bon. Problèmes relationnels. Conjonction. – 10. Très dangereux quand il est public. Aida François Ier à s'armer. – 11. Tri insupportable.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU n° 98219

HORIZONTALEMENT

I. Talonnettes. – II. Opiniâtres. – III. Untel. Russe. – IV. CEA. Liaison. – V. Henné. Néo. – VI. Io. Ag. Nul. – VII. Aménageasse. – VIII. Tisseurs. An. – IX. Or. Tuée. CGC. – X. Ue. Oit. Eleh (hélé). – XI. Troposphère.

VERTICALEMENT

1. Touche-à-tout. – 2. Apnée. Mirer. – 3. Litanies. – 4. One. Non-stop. – 5. Nille. Aeuio. – 6. Na. Aguets. – 7. Etrangère. – 8. Truie. As. Eh. – 9. Tessons. Clé. – 10. Esso. Usager. – 11. Enclenché.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 87

Nombres croisés

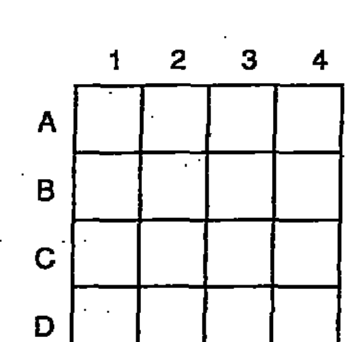
REMPLISSEZ cette grille, où tous les nombres possèdent *quatre chiffres, aucun d'entre eux* ne commençant par zéro. Une calculatrice peut s'avérer utile, même si elle n'est pas indispensable.

Horizontalement
A. Multiple de 9
B. Multiple de 19
C. Carré parfait
D. Cube parfait

Verticalement
1. Palindrome multiple de 25
2. 4 fois le même chiffre
3. Multiple de 11
4. Puissance de 2

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
©POLE 1998

Solution du problème dans Le Monde du 22 septembre



Solution du problème n° 86 paru dans *Le Monde* du 8 septembre

● Avec trois chiffres, vous obtiendrez toujours le résultat 1 089 *(ou 0 pour les nombres « palindromes »)*. Il suffit d'écrire le nombre *cdu* (*c* représente les centaines, *d* les dizaines, *u* les unités). Si l'on suppose que *c* est strictement plus grand que *u*, l'appui sur B donnera le résultat 99 X ($c-u$) dont les trois chiffres sont $C=c-u-1$, $D=9$, $U=10+u-c$. En additionnant *CDU* et *UDC*, on trouve un nombre d'unités égal à $C+U=9$, un nombre de dizaines égal à 8 (on retient une centaine) et donc un nombre de centaines égal à $1+C+U=10$, d'où le résultat.

● Avec quatre chiffres, on trouvera, selon le cas, une des cinq réponses : 0, 9 999, 10 989, 10 890, 990.

Les Jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.

Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique.

Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de scrabble.

Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.

Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.

Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

INDICES DE POLLUTION POUR LA JOURNÉE DU 13 SEPTEMBRE ET *ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (*) POUR LA JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE 98*

⇨ **PARIS : 3** (* Stable) ⇨ **MARSEILLE : 4** ⇨ **BORDEAUX : 4** ⇨ **NANTES : 4**

(Source ADEME - Réseau ATMO) Les indices vont de : 1 excellent à 10 exécrable.

Plus de 20 % des Saab immatriculées entre septembre 97 et août 98 roulent au GPL, contre 1 % en moyenne pour l'ensemble du marché Français.



SAAB

THÉÂTRE Romancière et dramaturge, Nathalie Sarraute, né en Russie, en 1900, est l'un des écrivains majeurs du siècle. A quatre-vingt-dix-huit ans, elle continue le travail d'écriture qu'elle n'a cessé de mener de *Tropismes*, publié en 1939, à ses pièces de théâtre qu'elle a commencé d'écrire dans les années 60. ● DEPUIS que le 14 janvier 1967, Jean-Louis Barrault créait *Le Silence* et *Le Mensonge* pour l'ouverture du Petit Odéon, l'œuvre dramatique de Nathalie Sarraute est jouée régulièrement, attirant chaque fois un public plus nombreux. ● LE THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE ouvre sa saison avec *Pour un oui ou pour un non*, la pièce la plus souvent représentée de Nathalie Sarraute. Ce monument de la littérature dramatique qui met en scène la fragilité des relations humaines est servi par une mise en scène de Jacques Lassalle.

Nathalie Sarraute révèle ces mots de rien qui peuvent tuer

Le Théâtre national de la Colline présente jusqu'au 31 octobre « Pour un oui ou pour un non », la plus forte pièce de son auteur et l'un des sommets du répertoire français

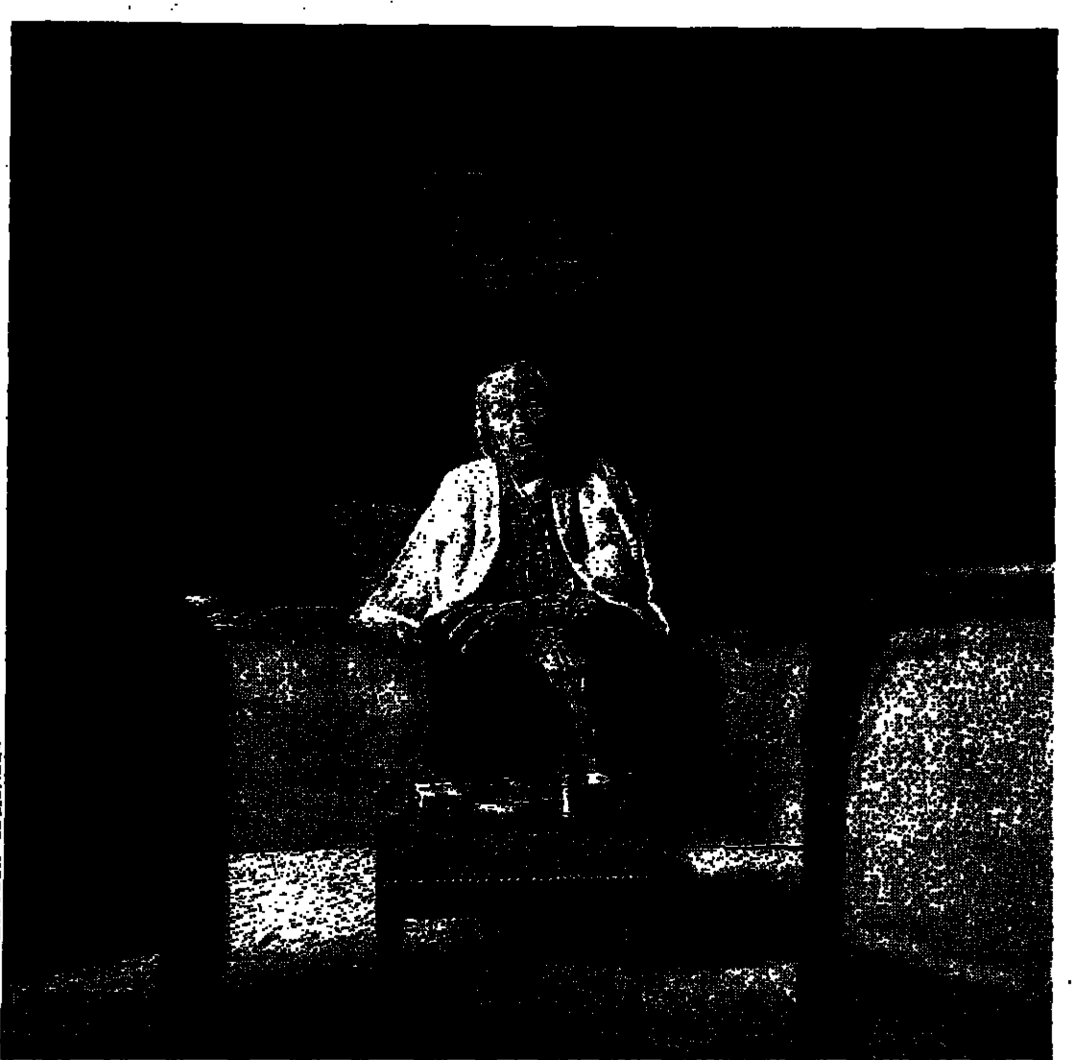
POUR UN OUI OU POUR UN NON, de Nathalie Sarraute. Jacques Lassalle (mise en scène). Avec Véronique Alain, Jean-Damien Barbin, Nicolas Bonnefoy, Hugues Quester. THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, 20e. Mo Gambetta. Mardi, à 19 heures ; mercredi à samedi, à 21 heures ; dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. 80 F à 130 F (mardi : 110 F). Durée : 1 h 10. Jusqu'au 31 octobre.

Pour un oui ou pour un non est l'un des sommets de notre théâtre. Il sera joué jusqu'à la fin des temps. *Aucun risque à l'affirmer.* Toutes nos vies sont là. *« Parents-enfants, frères-sœurs, époux, amis »*, tous les êtres unis se voient, s'écoutent, quand ils entendent cette pièce.

« Words, Words, Words. » Le théâtre : dire/entendre des mots. La vie, à la crèche, l'école, l'entreprise, la maison, l'hôpital : dire/entendre des mots. Quand Nathalie Sarraute naît en Russie, à Ivanovo, elle entend des mots russes. Toute petite fille, à Paris, où elle a suivi son père, elle entend d'autres mots, français. Parole et arrachement : un jeu de deux forces adverses, dont Nathalie Sarraute ne guérira pas.

Entre deux êtres, un revers méchant de la parole : « avoir des mots ». Le cas de Nathalie Sarraute est plus grave : elle ne cessera pas d'avoir des « mots » avec elle-même. *D'« avoir des mots »* avec les mots.

Un mot lui vient à l'esprit. Un mot candide, inoffensif. Non ! Nathalie Sarraute, toujours sur le qui-vive, croit sentir craquer sous ses *dents un mot passager clandestin*, comme un caillou dans des lentilles. Son écriture, alors, se ramasse sur elle-même. La ligne de son encre se tend, le mot est pris à l'hameçon. La voix de Nathalie change d'octave, se fait plus volontaire, plus gendarme, d'une teinte *dans les* marrons foncés. Nathalie se faufile d'un pas garçonnier mais délié dans des corridors de synonymes, analogies, faux-semblants. Le mot en litige est passé à la toise, *prié d'ouvrir ses bagages, d'accepter* un Sarraute-scanner, auquel rien n'échappe.


GÉRARD RONDEAU POUR « LE MONDE »
Nathalie Sarraute.

« C'EST BIEN ÇA »

Faut-il prendre la peine de préciser que c'est dans ces moments de close-combat avec les mots que Nathalie Sarraute se montre de nos écrivains, la reine ? *Pour un oui ou pour un non*, la plus forte pièce de Nathalie Sarraute, est la rencontre de deux hommes qu'elle appelle H. 1 et H. 2. Deux amis d'enfance. Mais qui, depuis quelques semaines ou mois, ne se voient plus. Pourquoi ? H. 1, inquiet, vient trouver H. 2 chez lui. Il veut en avoir le cœur net. Protestations de H. 2 : Non, il ne voit pas, il n'y a pas de brouille. H. 1 s'entête. H. 2 faiblit : oui, il s'est trouvé blessé par un mot qu'« a eu » H. 1 à son égard. Un jour, H. 2 s'était laissé aller à se prévaloir de quelque chose, très peu de chose en l'occurrence, et H. 1 lui a dit : *« C'est bien... ça ! »* H. 1 joue l'étonnement : une vie d'amitié, de fraternité même, menacée pour si peu ?

Mais Nathalie Sarraute, joignant d'un seul flux inquiétudes, hasards, *illusions, toutes les douleurs du* monde, nous amène à découvrir que ces mots de rien, *« c'est bien... ça »*, étaient d'une cruauté sans nom. Alors que H. 2 nous est apparu tout d'abord susceptible, ombrageux, buté, violent, et H. 1 amène, ouvert, conciliant, c'est presque l'inverse qui va l'emporter, du moins comprendrons-nous qu'il nous faut faire la part des choses. Injustices du sort, revirements des destins, malentendus qui s'enracinent, *erreurs de rien, passagères*, qui ne pèsent rien, et qui peuvent tuer, toutes ces choses de sens commun, Nathalie Sarraute, en à peine un peu plus d'une heure, les irradie d'un jour de genèse. Un éblouissement. La pureté sensible absolue, on dirait Jean-Sébastien Bach.

Le plus beau est qu'elle n'atteint cette vérité qu'en osant des embardées folles, par moments. Des sautes de délire, comme si des *coups d'éclairs* brusques projetaient, par saccades, dans le plus intime des âmes, des paquets sanglants de tripes de la société. *Pour un oui ou pour un non* est une pièce si miraculeuse qu'elle s'accommode presque de toute interprétation, de toute mise en scène. Celle de Jacques Lassalle est au fil du rasoir, belle et nette comme il fait souvent, du cristal dans l'air comme après la pluie. Peut-être le décor du virtuose Rudy Saboungui, sans profondeur de champ, et propre comme un sou neuf, dans le but sans doute d'affirmer l'universalité éternelle de cette œuvre, a-t-il l'inconvénient de mettre la pièce *« trop en montre »*, de la *coincer* en vitrine. Jean-Damien Barbin, acteur de souple finesse, nous fait bien toucher l'élégance du dehors et les noirs de tréfonds de H. 1. Hugues Quester est poignant en H. 2, bien que le metteur en scène lui ait fait, si c'est lui, mettre trop l'accent sur l'aspect *« gros balourd »* qu'indique, juste en passant, l'auteur.

Michel Cournot

Une « idée fixe » contre la pétrification générale

EN CETTE FIN d'été, Nathalie Sarraute revient de Majorque, comme enchantée. Un mois d'août de soleil, de baignades. Personne comme elle ne savoure les instants simples. Personne non plus ne travaille (mais à Paris) avec cette obstination, cette douleur. Il n'y a guère longtemps qu'elle a découvert le dimanche et qu'elle s'accorde alors une journée dont, surprise, elle goûte chaque fois la volupté.

La voici de retour et qui me rappelle : *« J'ai décidé cet été de m'offrir quelque chose qui me donne vraiment de la joie et de ne lire que des poèmes. J'ai lu mon adoré Baudelaire, mon cher Rimbaud, de la prose de Verlaine. Il faut profiter du temps qui reste pour lire enfin ce qu'on aime. »* Il y eut cette autre année où, à Venise, elle n'avait lu *« que du théâtre »*. Cette fois-ci, des poèmes, mais aussi des journaux. Tous les journaux. *« L'information me passionne, tout ce qui se passe dans le monde. Suivre, attendre ce qui arrive, ce qui va arriver... La Russie, atterrant, mais prévisible, n'est-ce pas ?... L'affaire Clinton, il n'aurait jamais dû répondre. Jamais. »* La voici parlant de tout à nouveau. De livres, de l'écriture, des voyages, de la mort. Du travail. De politique. Du péril et de l'espoir. De l'indignation, croissante. Mais aussi d'une certaine joie, difficile.

Sa voix musicale, scandée, savante, étrangement accordée au rythme, au souffle de ses pages, à leur intériorité émerveillait quand *elle lisait à voix haute* l'œuvre alors en cours, *Ouvrez* (Gallimard, 1997). Emerveillement aussi devant sa connaissance si intime de la langue qu'elle lui permettait (où *d'autres eussent écrit* de doctes volumes) de dépasser, au contraire, toute réflexion théorique, et de capter le langage en son essence même, d'explorer en pionnière (une fois encore) ses territoires sacrés, interdits, de le faire s'incarner lui-même, de lui faire jouer son propre rôle, de le mettre en scène en tant qu'acteur des scènes les plus endiablées qui soient, les plus féroces, les plus vivaces et qui suscitent, irrésistibles, le rire en sa plus superbe liberté.

Mais *Ouvrez* représente l'exception, qui fut écrit dans une sorte de gaieté, de plaisir immédiat, constant malgré les difficultés – peut-être en raison de cette revanche, de ce triomphe emporté sur l'objet même de tant d'heures tourmentées dues à ce langage ici dénoncé, pris en flagrant délit dans son activité même. Le souvenir revient de Nathalie Sarraute rêveuse, en hiver, dans ce salon brun, un peu sombre, illuminé par une reproduction du *Café de nuit* de Van Gogh. Elle murmurait *d'une voix émergeant d'un songe*, mais modulée, vibrante : *« Au fond... »*, ajoutant après un peu de temps passé : *« Je n'aurai vécu que pour une idée fixe ! »*

« DES CHOSES VIVANTES »

Rien n'est moins fixe que cette œuvre animée, acharnée à produire avec le langage ce qu'il est précisément supposé empêcher : ne pas se résigner à l'emploi fonctionnel, amorphe, de la langue, *servante d'une histoire factice*, réactionnaire. L'« idée fixe » de Nathalie Sarraute libère, en fait, de la tentative de pétrification générale. *« Pour moi, les mots sont des choses vivantes. »* Et son regard, sans nul doute, ressemble à celui de la petite fille décrite dans *Enfance*, celui de Natacha, de Tachok, qui décidait, délaissée par sa mère : *« Je la remplacerai auprès de moi-même. »* Le même regard, peut-être plus empli de dérision, de tendresse que celui de la petite fille intransigeante, à l'affût déjà de l'exactitude. Ce regard émerveillé qu'on lui trouve au théâtre, dont elle est une spectatrice avide.

C'est l'été encore et dans sa chambre lumineuse les fleurs abondent. Les livres s'empilent. *Les manuscrits.* Le labeur attend avec ses effervescences, ses épreuves, sa lutte. *« Si vous saviez comme je me parle ! Je suis là à me dire que ça ne va pas, que ça ne coïncide pas tout à fait. »* Elle va passer des heures, des après-midi, des journées et la nuit obsédée par une virgule, par un passage sur lesquels elle bute. L'obstacle franchi, elle soupirera : *« Je ne peux pas faire mieux. Cela coïncide autant que je peux y parvenir. »* Rien ne la persuade, ne la rassure, ni les œuvres précédentes, ni le fait qu'elles viennent de paraître dans la « Pléiade ». Elle semble chaque fois écrire pour la première fois, dans la détresse. Quand son œuvre réhabilite le sens d'une écriture qui ne représente plus le salut, comme au temps de Proust. Mais peut-être cela lui permet-il de mieux capter la vie dans sa fuite, sa fragilité, sa dispersion, sa précarité, ses incohérences, ses ruptures. *« Nathalie, allez-vous bientôt vous remettre au travail ? »* Un cri : *« Mais je ne peux pas ne pas travailler, ce serait cesser de vivre. Je travaille depuis tant d'années... tant d'années... »*

Viviane Forrester

Du roman à la pièce, le « gant retourné »

AU DÉBUT des années 60, Nathalie Sarraute, d'abord réticente sur la possibilité de transposer son univers verbal au théâtre, répond à l'invitation de Werner Spies (représentant de la Süddeutscher Rundfunk de Stuttgart) à écrire une pièce radiophonique. Ce sera *Le Silence*, publié en février 1964 dans la revue *Le Mercure de France*. Suivront cinq autres pièces : *Le Mensonge* (1966, créée d'abord à la radio, puis, avec *Le Silence*, pour l'inauguration du Petit-Odéon, le 14 janvier 1967, dans des mises en scène de Jean-Louis Barrault) ; *Isma* ou *Ce qui s'appelle rien* (1970, créée le 5 février 1973 par Claude Régy à l'Espace Pierre-Cardin) ; *C'est beau* (1975, mise en scène par Claude Régy le 24 octobre de la même année dans la petite salle du théâtre d'Orsay) ; *Elle est là* (1978, créée, toujours par Claude Régy, le 15 janvier 1980, à Orsay) ; *Pour un oui ou pour un non*, pièce la plus représentée de Sarraute (1982, créée le 29 mai 1985, en anglais sous le titre *For no Good Reason*, par Simonne Benmussa au Manhattan Theatre Club de New York). L'œuvre théâtrale de Nathalie Sarraute a été publiée dans la collection « Blanche » de Gallimard, partiellement en 1978 (cinq pièces), intégralement en 1993. Elle figure dans le volume des *Œuvres complètes* dans la « Pléiade » (1996).

« L'art de Nathalie Sarraute, écrivait Robert Abirached dans la *NRF* de juin 1967 à propos des deux premières pièces, *parvient à reconstituer, à l'échelle microscopique, les péripéties et les progrès qu'on demande communément à une action dramatique, mais ce va-et-vient minutieux de bourrasques, d'accalmies et de remous presque imperceptibles est traduit par la seule vertu du langage. Les mots sont à la fois le scalpel et la chair, le réel et la représentation, le trouble et la clarté : je ne connais rien dans la littérature contemporaine de plus raffiné et de plus émouvant que ce jeu qui ne cesse de se menacer lui-même de l'intérieur. »*

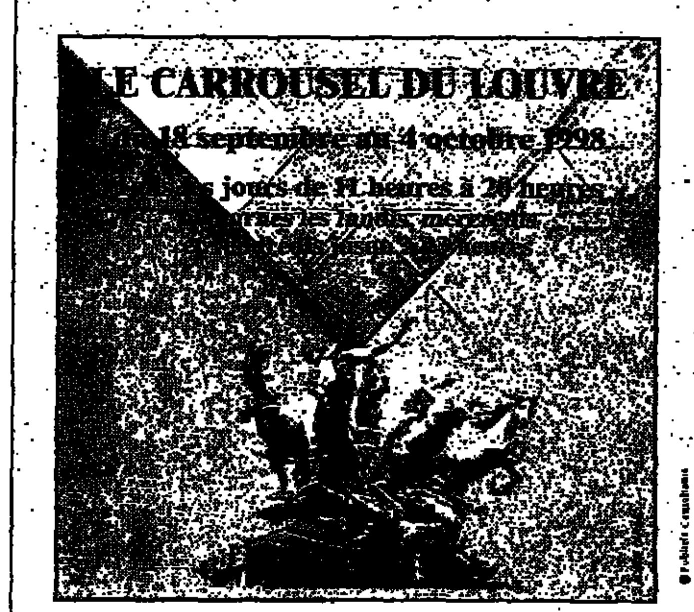
« DIRE CE QU'ON NE DIT PAS »

Dans une conférence prononcée aux Etats-Unis en 1974, seul texte critique qu'elle ait consacré à son théâtre, Nathalie Sarraute écrivait : *« Ce qui dans mes romans aurait constitué l'action dramatique de la sous-conversation, du pré-dialogue, où les sensations, les impressions, le "ressenti" sont communiqués au lecteur à l'aide d'images et de rythme, ici, se déployait dans le dialogue lui-même. La sous-conversation devenait la conversation. Ainsi le dedans devenait le dehors et un critique* [Jean Thibaudeau], *plus tard, a pu à juste titre, pour qualifier ce passage du roman à la pièce, parler de "gant retourné". Les personnages se sont mis à dire ce que d'ordinaire on ne dit pas. Le dialogue a quitté la surface, est descendu et s'est développé au niveau des mouvements intérieurs qui sont la substance de mes romans. Il s'est installé d'emblée au niveau du pré-dialogue. »*

Patrick Kéchichian

XIXe BIENNALE INTERNATIONALE DES ANTIQUAIRES

avec les Galeries d'Art, le Livre Rare et la Joaillerie



Vernissage le jeudi 17 septembre 1998

Syndicat National des Antiquaires
1 bis, rue Clément Marot - 75008 Paris
Tél : 33 (1) 47 20 31 87 - Fax : 33 (1) 47 23 51 83

Internet : http://www.franceantiq.fr/sna
E-mail : snantiq@pratique.fr

A Lyon, un défilé contre l'intolérance

Pour la huitième Biennale de la danse, une parade bigarrée et joyeuse

LYON
de notre envoyé spécial

Des coquillages, un poisson vélocipède, une étoile de mer à roulettes, des algues filantes, des ânes bâtés portant des bouquets de lavande et de marguerites, des danseuses espagnoles, des touaregs... Des cavaliers qui entraînent dans leur sillage une vague de danseurs, d'échassiers, et, plus loin, une nef *de sable tirée par des galériens*, tandis que des moussaillons lancent à la mer des bouteilles contenant des poèmes. Le défilé de la huitième Biennale de la danse de Lyon a largué les amarres, porté par des vents oniriques. Près de trois heures durant, dans la « Presqu'île » (le centre de la ville, entre Rhône et Saône), 30 000 à 50 000 personnes, selon les sources, ont accompagné sous une pluie d'abord intermittente, puis violente, les danseurs amateurs, encadrés pour la plupart par des chorégraphes professionnels. Alors qu'il s'était inspiré, en 1996, du carnaval de Rio et de ses écoles de samba, le directeur artistique de la Biennale, Guy Darmet, avait choisi, cette année, de transporter cet esprit de fête sur les rives de la Méditerranée, cet *« espace unique d'échanges et de rencontres »*.





GILBERTE HUGOUVIEUX

« La mer qu'on voit danser », chorégraphié par Marion de Castellane.

TOUS LES RYTHMES

De la légende d'Osiris aux *danses mystiques des derviches* tourneurs, de l'évocation de la cité idéale – Hydra – à la représentation d'un marché, les vingt troupes sélectionnées ont joué sur une palette étendue de sons, de couleurs, de senteurs, d'émotions, les uns empruntant au hip-hop, d'autres aux rythmes plus traditionnels du sirtaki, du flamenco, de la danse orientale, certains cherchant même le silence.

Pour la plupart de ces groupes issus de quartiers de l'agglomération lyonnaise ou de villes de la région Rhône-Alpes, il s'agissait d'exprimer, au travers de chorégraphies limpides, le dynamisme du métissage culturel. Pour rendre compte de la diversité de la culture méditerranéenne, Louisette Morvan-Joly a puisé dans les différentes pratiques culturelles des habitants de Rillieux-la-Pape et composé un langage commun qui se fonde sur des gestes d'accueil, de bienvenue, d'offrande. Bleu, blanc, soleil ! Gonflée par ce mot d'ordre tricolore, une vague de danseurs *et de musiciens a déferlé* de Saint-Fons, des enfants drapés aux couleurs des onze pays invités de cette Biennale surfant sur sa crête. A l'image de cette marée humaine bigarrée, ce défilé aura fait tomber une nouvelle fois des barrières souvent artificielles. Jeunes et plus anciens étaient réunis dans la grande parade cadencée de Brignais.

LE LANGAGE DU CORPS

Dans leurs kimonos blancs, des pratiquants d'arts martiaux ont pu aussi s'exprimer aux côtés des Gwanas de Marrakech, coiffés de bonnets brodés, de bijoux et de coquillages. Des danseuses sourdes et *des handicapés ont été également* associés à une lente procession vantant le silence de la mer.

Plus qu'un discours, les trois mille acteurs de ce défilé ont démontré, par le langage de leur corps, l'inanité de certains propos fallacieux. Ni le vote de certains conseillers régionaux, ni la pluie *n'ont pu empêcher cette déferlante* de tolérance, cette explosion de vie. Parce que la danse peut être un *« combat contre l'intolérance »*, selon Guy Darmet, la Biennale de Lyon continue à jouer ce rôle d'éclaireur des consciences.

Vincent Charbonnier

TROIS QUESTIONS À...

GUY DARMET

1 Quelle est la Méditerranée du directeur de la Biennale de Lyon ?

Ce n'est pas seulement un immense club de vacances, mais un *ensemble de pays en cours de modernisation* qui bénéficient de l'énergie de populations très jeunes. J'ai voulu montrer cette image. C'est aussi un art de vivre fondé sur la générosité, l'hospitalité, le seul capable de résister à l'*American way of life* ; donc un vrai espoir pour les années à venir. La Méditerranée c'est aussi une tragédie, la montée de l'obscurantisme. J'ai voulu présenter des artistes au combat pour leur vie, comme en Algérie. Au Maroc, en Egypte, en Tunisie, la danse est suspecte. En Grèce, en Italie, en Espagne, les chorégraphes peinent pour être reconnus. Il n'y a qu'en France et en *Israël que cet art a sa* place.

2 Quels ont été vos critères de choix ?

La rencontre et l'émotion. Mes choix sont mon carnet de voyage. J'ai privilégié la modernité, tout en invitant la Tannoura d'Egypte, ou des chants et danses des rites du mariage grec. Rien ne sert de montrer la création contemporaine quand elle est encore trop fragile. En France, les artistes invités sont ceux qui ont un rapport avec la Méditerranée. Choix de fidélité avec Michel Kelemenis qui travaille à Marseille, Fattoumi/Lamoureux, *Mourad Merzouki*, et Abou Lagraa qui est un enfant de la Maison de la danse de Lyon. Choix nouveaux avec Blanca Li, ou Raza Hammadi.

3 Vous dirigez aussi la Maison de la danse. Quelle est votre position après le refus du conseil régional de voter les 180 000 F de subventions au défilé ?

Ce refus a provoqué de nombreuses réactions car cette manifestation que nous avons créée en 1996 a rassemblé 200 000 personnes, heureuses d'être ensemble dans la rue, toutes catégories sociales confondues. La gauche ayant choisi de s'abstenir pour ne *pas s'associer au Front national*, nous avons le sentiment d'être pris en otage. Nous représenterons d'ailleurs le dossier prochainement. Il n'y aura pas de banalisation du FN.

Propos recueillis par Dominique Frétard

DÉPÊCHES

■ **CHANSON : Aretha Franklin a été désignée meilleure chanteuse** de tous les temps, par cent soixante-quinze chanteurs et chanteuses de diverses nationalités. Ils avaient été priés de fournir le nom de leurs dix stars de la chanson préférées. La chanteuse devance Frank Sinatra, Ray Charles et John Lennon. Elvis Presley n'arrive qu'en septième position. Parmi les personnalités interrogées par l'hebdomadaire *Mojo* figuraient Brian Wilson, le chanteur des Beach Boys, Alice Cooper et Rod Stewart. – *(Reuter.)*

■ **CONCOURS : le Japonais Tetsuji Emura, trente-huit ans, a remporté**, vendredi 11 septembre, le 9e Concours international de composition musicale de Besançon. Cette compétition, ouverte aux compositeurs de moins de quarante ans, *était dotée d'un prix de* 25 000 F. Le jury a reçu quarante-quatre partitions venues de dix-huit pays. Intitulée *Les Papillons de Lorenz*, la partition de Tetsuji Emura sera créée en 1999, pendant le 46e Concours international de jeunes chefs d'orchestre.

■ **MUSIQUE : des vendeurs à la sauvette bradaient 145 F des places à 900 F**, vendredi 11 septembre, pour assister au *Turandot* de Puccini qui s'est donné jusqu'au 13, dans la Cité interdite, à Pékin. Des spectateurs étrangers ont, eux, affirmé avoir payé 900 F des billets à 7 500F et indiqué qu'il était possible d'en acheter beaucoup. Michael Ecker, producteur exécutif du spectacle, affirme de son côté : *« Nous avons vendu tous les billets au prix fixé à l'origine, sinon cela aurait été injuste pour ceux ayant déjà acheté leurs billets. »* – (AFP.)

■ **THÉÂTRE : Repertorio Espanol, une compagnie théâtrale new-yorkaise** constituée de comédiens *d'origine latino-américaine, dont* des Cubains, se produira à Cuba à partir du 27 septembre. Elle donnera des représentations d'une pièce de sa création, intitulée *El Revoltillo* (« Le Méli-Mélo »). Cette visite a provoqué des réactions violentes à Miami (Floride), où résident de nombreux Cubains exilés.

Un Lion d'or pour proclamer la renaissance officielle du cinéma italien

Le couronnement de « Cosi ridevano », de Gianni Amelio, conclut de manière très politique le 55e Festival de Venise, qui s'est tenu du 3 au 13 septembre

VENISE
de notre envoyé spécial

Un Lion, même d'or, fait-il le printemps, même en septembre ? C'est ce qu'on semble croire sur le Lido, et dans les officines ministérielles et professionnelles du cinéma italien. Car si *Hasards et coïncidences*, titre du Lelouch lelouchissime *présenté* à la Mostra, aurait pu être le nom d'une bonne dizaine de réalisations invitées à Venise, il n'y a ni hasard ni coïncidence dans l'attribution de la récompense suprême au neuvième film de Gianni Amelio. Le cinéma italien est engagé dans un processus de renouvellement, qui se devait d'être signalé. Selon la presse italienne, le ministre de la culture, Walter Veltroni, aurait même téléphoné au président du jury, l'ancien réalisateur Ettore Scola, pour mettre les points sur les « i » de la délibération finale.

MOSTRA DE VENISE

Nulle part ailleurs qu'en Italie, on ne peut voir cette authentique détermination à relever par tous les moyens une cinématographie arrivée, durant les deux décennies précédentes, aux franges de l'anéantissement par la soumission aux lois du marché et de la télévision. Elle explique les réactions passionnelles, excessives parfois, des corps constitués du cinéma italien face à tout ce qui passerait pour un doute critique. En plein Festival, on a même vu son directeur, Felice Laudadio, sermonner la presse parce qu'elle se permettait quelques *réserves sur les films italiens* sélectionnés par ses soins. Pourtant les médias, dans l'ensemble, soutiennent fidèlement les couleurs nationales (au point qu'une centaine de festivaliers ont éprouvé l'envie de signer un dazibao affirmant que, contrairement à ce qui avait été publié, *Les Jardins d'Eden* d'Alessandro D'Alatri n'avaient pas été applaudis durant six minutes par le public).

ON ATTEND LES AUTEURS

Cette mobilisation générale soutient une évolution dont l'ampleur demeure incertaine. Les mesures politiques ont relancé la production et la fréquentation, tandis que de nombreuses salles ouvrent ou vont ouvrir. Pourtant, sur le terrain économique, la renaissance marque le pas. Le nombre de films nationaux s'est stabilisé à soixante-sept en 1998, et à peine un quart des quelque 80 millions de spectateurs ont choisi des réalisations de leur pays. Quant au terrain artistique, cette Mostra aura confirmé qu'on attend toujours les grands auteurs sans lesquels il n'est pas de relance possible d'une cinématographie nationale.

« Meno male » – à moindre mal –, ainsi peut-on en effet considérer le choix du film de Gianni Amelio, *Cosi ridevano* (« ceux qui nous faisaient rire ») pour le Lion d'or : les autres concurrents italiens en compétition officielle étaient franchement calamiteux. Il faut toutefois énormément de bonne volonté pour défendre cette évocation du sort des immigrants siciliens débarquant à Turin à la fin des années 50 ; superproduction d'un académisme aussi luxueux qu'ampoulé.

Parmi les seize films italiens montrés à Venise dans les différentes sections, on relève toutefois au moins une bonne surprise : *Ospiti* (*« Les Hôtes »*), deuxième long-métrage d'un cinéaste de trente ans, Matteo Garrone. Sur le thème pourtant propice au politiquement correct (les tribulations romaines de deux adolescents albanais sans papiers), Garrone démontre une liberté de filmer, une allégresse narrative, et un sens du réel court-circuitant les poncifs. Le reste du morne palmarès, bafouillé au soir du 13 septembre par le délicieux Silvio Orlando, acteur et ami de Nanni Moretti, réquisitionné pour un rôle de présentateur dont il semblait le premier convaincu qu'il lui allait comme une mitre à une chaisière, témoigne que les jurys de festival restent sensibles à la poudre aux yeux jetée par Emir Kusturica, film après film. *Le réalisateur, qui a l'habitude* de l'or des palmes, est venu gracieusement déclarer qu'il enverrait ce Lion d'argent tenir compagnie à l'Ours du même métal obtenu à Berlin, et relégué dans la petite maison de sa mère au Monténégro.

DENEUVE IMPÉRIALE

Scola, *lui*, est venu dire qu'il n'y avait pas de chef-d'œuvre en compétition cette année, laissant supposer qu'il avait raté la projection du *Conte d'automne* de Rohmer – pour lequel le prix du scénario fait figure de gag.

Les seules récompenses convaincantes sont les coupes Volpi d'interprétation, attribuées à Sean Penn pour son impressionnante prestation dans *Hurlyburly* (*Le Monde* du 12 septembre) et à Catherine Deneuve, impériale de justesse tendue, de force et de vulnérabilité dans *Place Vendôme*, le thriller situé dans le monde de la joaillerie et réalisé par Nicole Garcia (sortie en France le 30 septembre).

Jean-Michel Frodon

Le palmarès

- **Lion d'or** : *Cosi ridevano* de Gianni Amelio (Italie).
- **Grand Prix spécial du jury** : *Terminus Paradis*, de Lucian Pintilié (Roumanie).
- **Médaille d'or de la présidence du Sénat** : *Le Silence*, de Mohsen Makhmalbaf (Iran).
- **Lion d'argent** : *Chat blanc, chat noir*, d'Emir Kusturica (Yougoslavie).
- **Coupe Volpi de la meilleure actrice** : Catherine Deneuve dans *Place Vendôme*, de Nicole Garcia (France).
- **Coupe Volpi du meilleur acteur** : Sean Penn dans *Hurlyburly*, de Tony Drazan (Etats-Unis).
- **Prix Marcello Mastroianni du meilleur jeune comédien** : Niccolo Senni dans *L'Albero delle pere*, de Francesca Archibugi (Italie).
- **Prix du meilleur scénario** à Eric Rohmer pour *Conte d'automne* (France).
- **Prix de la meilleure photographie** à Luca Bigazzi pour *Cosi ridevano* et *L'Albero delle pere*.
- **Prix de la meilleure musique** à Gerardo Gandini pour *La Nube* de Fernando Solanas (Argentine).

DU LUNDI 14 AU VENDREDI 18 SEPTEMBRE
RTL VOUS OFFRE
1000 PLACES
POUR NOTRE DAME DE PARIS
AU PALAIS DES CONGRÈS
DU 16 SEPTEMBRE
AU 31 JANVIER
RTL
CONCOURS AU 08.36.68.25.11*
www.rtl.fr

Les salles de jeux du GRAV rouvrent au Magasin de Grenoble

Souvenirs de plasticiens qui, dans les années 60, entendait secouer ludiquement le spectateur

De 1960 à 1968, six plasticiens soucieux de développer collectivement leurs recherches sur la lumière et le mouvement ont formé, en France, le Groupe de recherche d'art visuel (GRAV). Une exposition au Magasin de Grenoble permet de redécouvrir leurs travaux. Les artistes ont participé à la conception de ce parcours grenoblois en mettant au jour leurs propres collections et archives.

GRAV – Groupe de recherche d'art visuel. Magasin, site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat, *Grenoble*. De 12 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Tél. : 04-76-21-24-22. Jusqu'au 4 octobre.

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

Le GRAV, en clair Groupe de recherche d'art visuel, a été oublié, bien oublié depuis trente ans. Il a pourtant tenu huit ans, de 1960 à 1968, ce qui est une belle performance pour un groupe de plasticiens. Il était composé de six artistes : deux Argentins, Julio Le Parc et Horacio Garcia Rossi, un Espagnol, Francisco Sobrino, et trois Français, François Morellet, Joël Stein et Yvaral.

Tous étaient particulièrement soucieux de développer collectivement leurs recherches sur la lumière et le mouvement. L'art cinétique et l'art optique répercutaient alors l'optimisme d'une société dont on ne doutait pas qu'elle était de progrès à toute épreuve. Les artistes du GRAV cherchaient alors à établir une nouvelle relation entre l'art et l'homme, entre l'oeuvre et le spectateur, qu'il s'agissait non pas d'émouvoir comme aujourd'hui, mais de réveiller, de stimuler, d'inciter à une participation active.

Aujourd'hui, on parle d'interactivité. Ce n'était pas tout à fait ça, mais on y venait. En tout cas, la création se jouait contre le morceau d'art personnel, pour un art anonyme, qui rapprochait l'artiste de l'ingénieur et le grand public de l'art. Le groupe tenait le haut du pavé, pas seulement à Paris autour de la galeriste Denise René. Il était pris au sérieux par les théoriciens de l'art pour qui le constructivisme et le Bauhaus étaient les modèles à suivre. Pour un peu, on aurait culpabilisé en cédant au ludisme ambiant, quand le GRAV se posait entre musées et trottoirs et qu'il invitait le passant dans ses pièges. On n'osait pas toucher, pas entrer.

Les temps ont bien changé, la sacro-sainte dimension scientifique des recherches plastiques du GRAV et d'autres groupes d'Italie, d'Espagne ou d'Allemagne de l'Ouest, n'intimident plus. On en a vu d'autres depuis la tour cybernétique de Nicolas Schöffer, qui ressemblait un tout petit peu moins à un appareil ménager multifonction que la roto machine de Moboly-Nagy : deux jalons majeurs de cette histoire de « l'art en mouvement » qui laissent de belles traces et qu'il est injuste de bouder.

DES BOUTONS, DES PÉDALES

Les Grenoblois du Magasin ont eu raison d'inscrire le GRAV à leur programme, quitte à s'écarter de la ligne contemporaine du centre d'art. Ils peuvent fort bien justifier leur exposition, qui rappelle celle d'il y a trente ans à la Maison de la culture de Grenoble, où le groupe s'est dissous. Celle d'aujourd'hui n'est d'ailleurs pas pensée en termes de musée. Il s'agit moins d'une rétrospective que d'une reconstitution de ce que pouvaient être alors les prestations du GRAV, par exemple, lors des Biennales de Paris, en 1963 et 1965, où leurs labyrinthes avaient pour objectif de fasciner le spectateur, de le conduire par des chemins tortueux comptant des passages dans l'obscurité trouée de flashs lumineux et sonores, agrémentés de courses d'obstacles comme les dalles mobiles, ou les escaliers irréguliers... vers un espace optique.

Ce sont d'ailleurs les artistes eux-mêmes qui ont conçu le parcours grenoblois, après avoir exhumé de leurs caves la plupart des pièces présentées, qu'il a fallu refaire ou remettre en état de marche. On s'étonne un peu que les musées n'aient pas déjà pensé à en acquérir certaines, de vraies bonnes surprises qui échappent à l'image datée d'objets de drugstores généralement associée à l'art cinétique.

Disques tournants, miroirs déformants, fils vibrants, jeux de boules et de billes, cylindres lumineux, mouvements ondulatoires, aléatoires, grilles se déformant, rideaux de métal et de spots lumineux, flashs sonores... on navigue entre le grand spectacle et le trois fois rien : une petite boîte et un rond de lumière, trois plumes et une balle de ping-pong... On appuie sur des boutons, des pédales, on cale l'œil pour des petites magies, des merveilles de kaléidoscope. Osera-t-on avouer qu'on peut encore s'amuser dans les salles de jeux du GRAV, dont les produits sont assez archaïques pour ne pas être démodés ?

Geneviève Breerette

Concerto marseillais pour orchestre et navire

ALLEGRO BARBARO. Création de Pierre Sauvageot, par l'Orchestre symphonique de Ville (cent musiciens marseillais). Inauguration de la place de la Joliette, Marseille, le 10 septembre.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

On repère bien, dans la foule qui se presse pour l'inauguration de la nouvelle place de la Joliette, des couvre-chefs bleus, casquettes, panamas, bonnets, des vareuses et des tee-shirts, bleus eux aussi. Et puis des bidons bleus alignés devant une batterie de casseroles bleues et de poêles noires, quelques poubelles de plastique bleues, et des plots de chantiers, rouge et blanc, comme la toile qui recouvre la botte de paille qui sert de perchoir au chef, gilet bleu, chemise turquoise, lunettes ovales.

On entend les cuivres qui chauffent lèvres et anches, les accordéonistes qui délient leurs doigts. Sons de l'orchestre avant le concert, dans le soir tombant et la rumeur indistincte des bruits de la ville. Insensiblement le son se forme, plein, sous la direction ferme de Pierre Sauvageot : montée régulière des masses des cuivres, une quarantaine à droite finalement regroupés ; les roulements des percussionnistes ; le bataillon des quinze accordéons et ces voix lancées dans les mégaphones, dispersées dans la foule et sur les balcons.

« TUBA NO, TUBA SI »

Ponctuée par le choc lourd des bidons cognés, une sorte de marche des esclaves s'installe, vite transformée par des syncopes. *« Tuba no, tuba si »*, scandent les jeunes filles dans leurs porte-voix. Elles sont revenues dans le cercle de musique avant qu'une énorme montée en puissance de l'ensemble n'explose et ne se dissolve dans le ciel et les bruits de voiture qui roulent sur la passerelle surplombant la place. Résonne alors la sirène – un *la* dièse, grave et abyssal – du *Danièle-Casanova*, un ferry de la SNCM amarré 200 mètres plus loin – on distingue sa proue blanche et ses cheminées à travers les grilles du port. A cet appel lointain répond l'orchestre, cuivres, percussions, sur fond de velours des accordéons. Puis le silence se fait. La sirène du navire, commandée par un des assistants du chef juché sur un kiosque, reprend sa complainte, et l'orchestre son répons, la sirène gémit encore – un *la* bémol à l'octave cette fois –, fugace, mal audible, et cependant si présent. Ce concerto pour orchestre et navire, c'est *Allegro Barbaro*, une composition de Pierre Sauvageot pour cent musiciens marseillais, amateurs et professionnels parfaitement mêlés, présentés ici par le Centre national de création des arts de la rue/lieux publics, à l'occasion du lancement public de l'opération Euroméditerranée.

L'ensemble a encore quelques sons dans son sac : une sirène de chantier, une « mob » 49,9 dont le moulin vient crever la mélodie, des sifflets à roulette, des klaxons. Et des boules de pétanque aussi, pour un numéro particulièrement habile dans lequel le public, dirigé muettement par un maître percussionniste, croit qu'il fait tout, alors qu'il est soutenu en sous-main par les musiciens dispersés en son sein.

Mais ces soubassophones et cors anglais, ces saxos de toutes obédiences, ces hautbois, ces barrières métalliques, ces jerricanes, castagnettes et guitares fabriquent des morceaux étonnamment construits, des patchworks formés d'échos de fanfares qui évoquent le Charlie Haden Music Liberation Orchestra, de bribes des Tambours du Bronx, de réminiscences de bal musette, de musique concrète et d'Edgar Varèse.

La magie, c'est que ces compositions contemporaines jetées dans l'espace de la ville intègrent les bruits avec plénitude, au cœur de leur matière musicale. Avant que la rue ne reprenne ses droits et bruits, tandis que les musiciens disparaissent dans les bus, bleus, de la Régie des transports de Marseille et que le *Danièle-Casanova*, blanc, emprunte la passe du port pour gagner le large.

Michel Samson

Pierre Sauvageot, compositeur atypique

Créé en 1985 par Pierre Sauvageot et Michel Risse, le studio Décor sonore a depuis multiplié les concerts hors normes. *Ballet mécanique*, conçu en 1990 pour *« sons industriels pour hélicoptères, convois ferroviaires, grues, grande roue foraine, acrobate... »*, rassemble une trentaine de sources sonores en mouvement.

Pour le Festival Voce in Festa organisé en 1996 à Pigna, un superbe village de la Balagne corse, où se niche la Casa Musicale, un fief de la polyphonie et de la musique ancienne, Pierre Sauvageot a distribué des petits magnétophones aux habitants, avec pour mission de les déclencher à une heure précise : l'effet fut saisissant. Pour élaborer le projet marseillais, dit Pierre Sauvageot, il a fallu *« parcourir la ville, ausculter ses rumeurs, tendre l'oreille à ses accents, découvrir ses espaces les plus secrets »*.

CONCERTS

Théâtre des Champs-Elysées
Vendredi 9/10 - 20 h 30
Samedi 10/10 20 h 30
Dimanche 11/10 – 17 heures
Intégrale des sonates piano violon de BEETHOVEN
ANNE-SOPHIE MUTTER
VIOLON
Lambert ORKIS
piano
Loc. : 01-49-52-50-50
p.e. Valmalete


Orchestre de l'Opéra
James Conlon, direction
Brahms – Dvořák
24 septembre – 20h
Opéra Bastille
Informations-Réservations
0 836 69 78 68

Auditorium du Louvre
mercredi 23 septembre à 20h
Leonidas Kavakos, violon
Kim Kashkashian, alto
Natalia Gutman, violoncelle
BEETHOVEN - SCHNITTKE
jeudi 24 septembre à 12h30
Ori Kam, alto
Ilan Rechtman, piano
HINDEMITH - RECHTMAN
BRAHMS
LOC : 01 40 20 84 00

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES
The European Union Opera
Tchaïkovski
Eugène Onéguine
Vladimir Jurowski
Nikolaus Lehnhoff
Lundi 5, Mercredi 7 Octobre à 19h30
Berlioz
Béatrice et Bénédict
Yan Pascal Tortelier
Mardi 6 Octobre à 19h30
LOCATION : 01 49 52 50 50

MARIGNY-SALLE POPESCO
RUFUS
TOM NOVEMBRE
RECRÉENT
LE VISITEUR
3 MOLIERES 1994
UNE PIÈCE DE
ERIC-EMMANUEL SCHMITT
MISE EN SCENE DE
DANIEL ROUSSEL
fnac
LOCATION : 01 42 25 20 74
3615 FNAC. www.fnac.fr
AU THEATRE. VIRGIN. AGENCES

SORTIR

PARIS

Orchestre philharmonique de Radio-France
Bloch: *Baal Shem, Schelomo, Symphonie «Israël»*. Galina Boïko, Natalia Guerassimova (sopranos), Olga Alexandrova, Galina Borissova (mezzo-sopranos), Anatoli Safiouline (basse), Misha Maïski (violoncelle), Evgueni Svetlanov (direction).
Evgueni Svetlanov est l'un des chefs d'orchestre les plus accomplis de notre époque. L'orchestre philharmonique de Radio-France l'invite en ouverture de sa saison pour un programme d'œuvres d'un compositeur injustement délaissé.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. Le 17 septembre, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

Orchestre national de France
Chabrier : *Suite pastorale*. Franck : *Variations symphoniques*. Roger-Ducasse: *Marche française*. Fauré : *Fantaisie pour piano et orchestre*. Schmitt : *Symphonie n° 2*. Michel Dalberto (piano), Leonard Slatkin (direction).
Très curieusement, l'Orchestre national de France ouvre sa saison le même soir que l'Orchestre philharmonique de Radio-France, et lui aussi dans un programme d'œuvres rarement données. Il y a là un manque évident de coordination.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. Le 17 septembre, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. De 80 F à 190 F.

Antoine Hervé et Ensembles
Pianiste de jazz dont il connaît les codes, compositeur de musiques (jazz, contemporaine, chansons...) statufié contre son gré en jeune surdoué, Antoine Hervé est un musicien rare et précieux. Il joue au Duc des Lombards avec Ensembles, une formation de quinze musiciens dans des dispositions identiques. Ses projets (ONJ, Mozart la nuit, etc.) n'ont jamais déçu.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 14. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

(Publicité)
8 représentations exceptionnelles
LA TRAGÉDIE OPTIMISTE
de Vsevolod Vichnevsky
mise en scène Bernard Sobel
du 17 au 25 septembre
Théâtre de Gennevilliers
01 41 32 26 26 - métro Gabriel-Péri

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bob Marley
de Stefan Paul (Allemagne, 1 h 20).
Le Comptoir
de Sophie Tatischeff (France, 1 h 33).
Le Cycliste
de Mohsen Makhmalbaf (Iran, 1 h 15).
Dormez, je le veux !
d'Irène Jouannet (France, 1 h 38).
Lautrec
de Roger Planchon (France, 2 h 05).
Le Neveu
d'Eugène Brady (Irlande, 1 h 40).
Le Silence
de Mohsen Makhmalbaf (Iran, 1 h 20).
Super 8 1/2.
Une biographie édifiante (**)
de Bruce LaBruce (Allemagne, 1 h 39).
Les Taudis de Beverly Hills
de Tamara Jenkins (Etats-Unis, 1 h 31).
Tokyo Eyes
de Jean-Pierre Limosin (France-Japon, 1 h 30).
Voleur de vie
de Yves Angelo (France, 1 h 45).
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

La Captive aux yeux clairs
de Howard Hawks. Américain, 1952, noir et blanc (2 h 05).
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Les Sept Samouraïs
d'Akira Kurosawa. Japonais, 1954, noir et blanc (3 h 30).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; MK2 Quai-de-Seine, 19e (01-40-30-30-31).

FESTIVALS

Howard Hawks
La Rivière rouge : le 14, à 19 h, 21 h 30 ; *Le Sport favori de l'homme* : le 15, à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
Frank Capra
New York-Miami : le 15, à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Martin Scorsese
Kundun : le 14, à 21 h 40 ; *Taxi Driver* : le 15, 22 h.
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 +).
Orson Welles
La Dame de Shanghaï : le 15, 13 h 50, 17 h 40. Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 +).
Max Ophuls
Madame de... : le 15, 14 h, 16 h, 18 h ; *La Ronde* : le 14, 20 h, 22 h.
Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
John Cassavetes
Shadows : le 14, 21 h 45 ; *Love Streams* : le 15, 13 h 15, 18 h 15.
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 +).
Satyajit Ray
Délivrance : le 14, 19 h 45 ; *Le Royaume des diamants* : le 15, 16 h, 21 h.
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 +).
Ingmar Bergman
Rêves de femmes : le 14, 20 h, 22 h ; *Le Visage* : le 15, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

ENTRÉES IMMÉDIATES

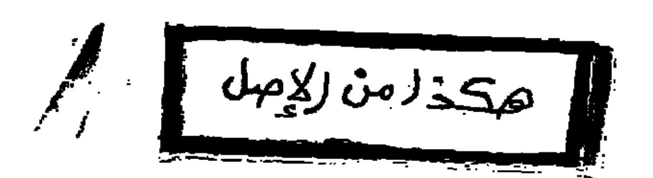
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Fourberies de Scapin
de Molière, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec en alternance Gérard Giroudon, Philippe Torreton, Malik Faraoun, Isabelle Gardien, Claudie Guillot, Florence Viala, Laurent d'Olce, Laurent Rey, Nicolas Lormeau, Alexandre Pavloff, Christian Blanc, Bruno Raffaelli, Yaël Elhadad et Delphine Salska.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 10. De 30 F à 190 F.
Road
de Jim Cartwright, mise en scène d'Olivier Forgues, avec Arnaud Apprédéris, Jacques Jomain, Cécile O'Cairn, Jérémie Oler, Bernadette Paviot, Ariane Privat et Dominique Richard.
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 70 F et 90 F.*
Eric Alexander Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Les 14 et 15, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Florent Vintrignier
Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris 4e. Mo Châtelet. Le 15, à 19 heures. Tél. : 01-48-87-82-48. 60 F.

RÉSERVATIONS

Le Misanthrope
de Molière, mise en scène de Françoise Kerver, avec Gaëtan Zampaglione, Fabienne Leduc, François Maurin, Alain Sanchez, Patricia Davis, Pauline Savoye, Thomas Baudeau, Yann Mondon, Philippe Lobgeois, Evelyne Fillon et Olivier Daumont.
Arènes de Lutèce, 47, rue Monge, Paris 5e. Mo Monge. Le samedi 19 septembre, à 17 heures. Entrée libre.

DERNIERS JOURS

19 septembre :
Cho & Yun
Les Filles du Calvaire, art contemporain, 17, rue des Filles-du-Calvaire, Paris 3e. Mo Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-74-47-05. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
5e Prix de la Fondation Coprim
Fondation Coprim, 46, rue de Sévigné, Paris 3e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-60-00. De 10 heures à 18 heures ; samedi de 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Entrée libre.
20 septembre :
Etre nature
Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Raspail, Denfert-Rochereau. Tél. : 01-42-18-56-51. De 12 heures à 20 heures. Visites-animations mercredi à 14 heures pour les 8-12 ans et à 16 heures pour les 4-8 ans. Tarif : 20 F ; gratuit pour les – de 10 ans. Fermé lundi. 30 F. 20 F.



IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

2e arrondissement

Le 6 rue de la Paix
75002 Paris

Commercialisation :
GEORGE V PROMOTION
Tél. 01 55 21 07 21
Fax 01 55 21 07 22

NOUVELLES RÉALISATIONS DERNIERS APPARTEMENTS

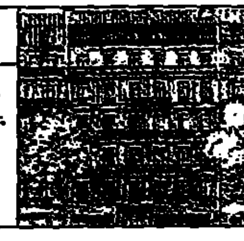
Une adresse au prestige universel : à 60 mètres de la Place Vendôme, le "6 rue de la Paix" est un magnifique immeuble qui *donne sur un jardin intérieur.*
Des prestations très luxueuses pour ces appartements.
Livraison 1er trimestre 1999.
Studio 40 m² - 2e étage : 1 500 000 francs
4 pièces 112 m² - 6e étage : 4 670 000 francs
Renseignements et visite sur rendez-vous - Tél. 01 55 21 07 21

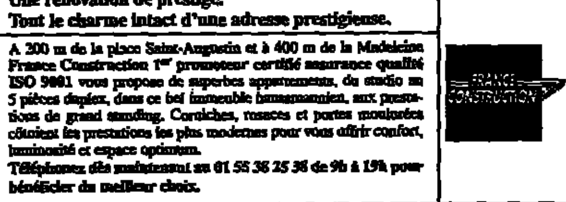
GEORGE V promotion

8e arrondissement

37, bd Malesherbes
75008 Paris

Réalisation
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne Cedex
Tél. 01 55 38 25 38
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



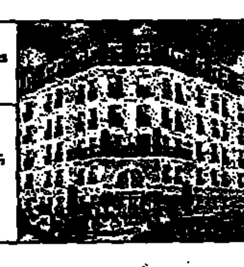

Une rénovation de prestige.
Tout le charme intact d'une adresse prestigieuse.

A 200 m de la place Saint-Augustin et à 400 m de la Madeleine France Construction 1er promoteur certifié assurance qualité ISO 9001 vous propose de superbes appartements, du studio au 5 pièces duplex, dans ce bel immeuble haussmannien, aux prestations de grand standing. Corniches, rosaces et portes moulurées côtoient les prestations les plus modernes pour vous offrir confort, luminosité et espace optimum.
Téléphonez dès maintenant au 01 55 38 25 38 de 9h à 19h pour bénéficier du meilleur choix.

10e arrondissement

"Le Saint Louis"
21, Rue de la Grange aux Belles
1, rue de l'Hôpital Saint-Louis
75010 Paris

Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92100 Boulogne
Tél. 01 55 38 25 38
Internet : http://www.stimbatir.fr



LIVRAISON IMMÉDIATE.
IDÉAL DÉFISCALISATION PÉRISSOL.

STIM BATIR vous propose à quelques pas du Canal St-Martin et de *l'Hôpital Saint-Louis* une résidence de standing, proche de tous commerces. Prestations de qualité. Label Qualitel et confort électrique. Frais de notaire offerts.
Studio et 2 pièces disponibles,
téléphonez dès maintenant au 01 55 38 25 38

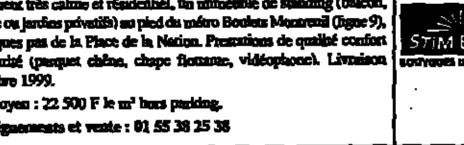
STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

11e arrondissement

Cité Voltaire
15/17, cité Voltaire 75011 Paris
NOUVEAU

Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne Cedex
Tél. 01 55 38 25 38
Internet : http://www.stimbatir.fr




DÉFISCALISATION PÉRISSOL - Immeuble de standing de 43 appartements dont 23 de disponibles du studio au 5 pièces (duplex)

STIM BATIR vous propose au cœur de la Cité Voltaire, dans un environnement très calme et résidentiel, un immeuble de standing (balcon, terrasse ou jardins privatifs) au pied du métro Boulets Montreuil (ligne 9), à quelques pas de la Place de la Nation. Prestations de qualité confort et sécurité (parquet chêne, chape flottante, vidéophone). Livraison décembre 1999.
Prix moyen : 22 500 F le m² hors parking.
Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

13e arrondissement

Les Académies Rive Gauche
43, avenue d'Italie 75013 Paris

Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne Cedex
Tél. 01 55 38 25 38
Internet : http://www.stimbatir.fr



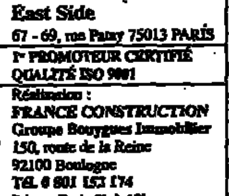
IDÉAL INVESTISSEURS - AVANTAGES FISCAUX PERISSOL RÉCUPÉRATION TVA - RENTABILITÉ ÉLEVÉE - GARANTIE DE REVENUS SUR 9 ANS - LIVRAISON NOVEMBRE 1998

STIM BATIR réalise une résidence pour étudiants de 77 studios dont 24 disponibles.

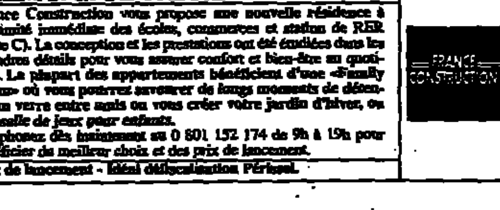
STIM BATIR vous propose à proximité du métro (ligne 7), des facultés parisiennes et du quartier latin, une superbe résidence *étudiante alliant confort et qualité pour le bien-être des étudiants.*

Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER


East Side
67 - 69, rue Patay 75013 PARIS
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
Tél. 0 801 152 174
7 jours/7, de 9h à 19h.




BELLE RÉSIDENCE DU STUDIO AU 6 PIÈCES AVEC PARKING ET CAVE EN SOUS-SOL.

France Construction vous propose une nouvelle résidence à proximité immédiate des écoles, commerces et station de RER (ligne C). La conception et les prestations ont été étudiées dans les moindres détails pour vous assurer confort et bien-être au quotidien. La plupart des appartements bénéficient d'une «Family Room» où vous pourrez savourer de longs moments de détente, un verre entre amis ou vous créer votre jardin d'hiver, ou *une salle de jeux pour enfants.*
Téléphonez dès maintenant au 0 801 152 174 de 9h à 19h pour *bénéficier du meilleur choix et des prix de lancement.*
Prix de lancement - Idéal défiscalisation Périssol.



14e arrondissement

Emeraude Parc
Nouvelle rue du Parc Montsouris
75014 Paris
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
Tél. 0 801 152 188
7 jours/7, de 9h à 19h.



Très beaux appartements du studio au 5 pièces (parkings et caves en sous-sol) et rare : 3 maisons de 132 m² hab. avec terrasses et jardins.
Prix à partir de 23 800 F le m² hors parking.

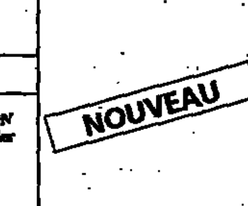
France Construction vous propose une très belle résidence à 2 pas du Parc Montsouris. Calme et verdure, conception contemporaine : larges ouvertures, balcons ou terrasses "à vivre", aux prestations de qualité étudiées dans les moindres détails, pour votre grande confort et sécurité au quotidien.

Pour concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité France Construction, et bénéficier du meilleur choix, appelez dès maintenant le 0 801 152 188, 7 jours/7 de 9h à 19h.

Bureau de vente sur place : Avenue Reille, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

15e arrondissement

Les Patios du Soleil
Rue de Chambéry
75015 Paris
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
Tél. 0 801 152 189
7 jours/7, de 9h à 19h.



TRÈS BELLE RÉSIDENCE DE 56 APPARTEMENTS DU STUDIO AU 5 PIÈCES. IDÉAL DÉFISCALISATION PERISSOL.

France Construction vous propose dans un environnement calme et résidentiel, une nouvelle résidence sur un grand jardin paysager à proximité immédiate des services, transports et du square Georges Brassens avec parkings et caves en sous-sol. Conception et prestations de grand standing étudiées dans les moindres détails pour vous assurer confort et bien-être.
Prix à partir de 23 800 F le m² hors parking.

Bureau de vente sur place : 20, rue Fizeau, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Renseignements et ventes : Tél. 0 801 152 189

16e arrondissement

Les Jardins d'Amadeus
26, rue de la Source
3 et 7, rue Henri Heine
75016 Paris

Réalisation :
GEORGE V PROMOTION

Commercialisation :
PERICLÈS CONSULTANTS
Tél. 01 55 21 07 21
Fax 01 55 21 07 22



Du studio au 5 pièces (balcon et terrasses) et 2 maisons sur le toit,

En lisière de l'avenue Mozart, sur 2 600 m² de jardins intérieurs protégés, 3 petits immeubles aux façades en pierre de taille porteuse.
Prestations luxueuses - Parkings - Amortissement Périssol.

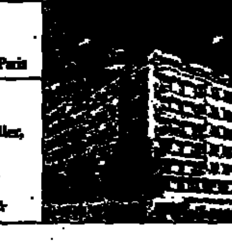
Bureau de vente sur place - Tél. 01 45 25 18 01
du lundi au vendredi de 14h à 19h, le samedi de 10h30 à 19h.

GEORGE V promotion

19e arrondissement

Les Académies des Buttes Chaumont
30, rue des Alouettes - 75019 Paris

Réalisation
STIM BATIR
Groupe Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne Cedex
150, route de la Reine
Tél. 01 55 38 25 38
Internet : http://www.stimbatir.fr



67 APPARTEMENTS DU STUDIO AU 2 PIÈCES IDÉAL INVESTISSEURS - LOYERS GARANTIS PENDANT 9 ANS - RÉCUPÉRATION TVA.

STIM BATIR réalise une résidence pour étudiants avec services (gardien, cafétéria, laverie...) à proximité du Parc des Buttes Chaumont et du métro.

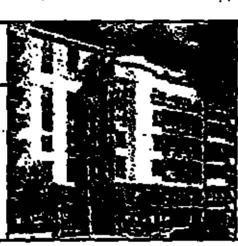
Prix à partir de 410 000 F hors parking

Pour tous renseignements,
appelez dès maintenant au 01 55 38 25 38

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

20e arrondissement

La cour des Noues
Rue de la Cour des Noues
75020 Paris
Idéal défiscalisation Périssol
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine 92100 Boulogne. *Tél. 0 801 152 110*
7 jours/7. de 9 h à 19 h.



Prix à partir de 18 000 F le m² hors parking

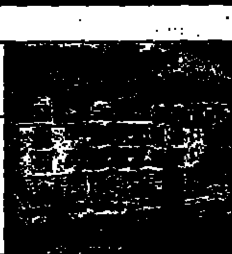
A 300 m de la place Gambetta et de la mairie du XXe, découvrez une nouvelle petite résidence composée de 2 bâtiments, dans une rue calme, au cœur d'un quartier traditionnel, vivant et animé. Tous les transports, commerces et équipements à proximité. Architecture soignée et prestations de qualité : un soin tout particulier *a été porté à la conception des appartements pour vous* assurer confort et sécurité au quotidien. 45 appartements du studio au 5 pièces. Balcons, loggias ou terrasses. (Parkings en sous-sol).
Espace de vente : 11, place Gambetta, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche *et jours fériés* de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.
Renseignements et ventes : Tél. 0 801 152 110

RÉGION PARISIENNE

78 Carrière-sur-Seine

Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine

Réalisation :
Groupe FRANIM
Tél. 01 47 28 48 09



LIVRAISON IMMÉDIATE. SUPERBES APPARTEMENTS du 2 P au 4 P, Maison de ville 5 pièces, à partir de 13 500F/m².

Construction *traditionnelle - prestations de qualité exceptionnelle.*
Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et *PROMOTELEC*
PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au lundi de 15h à 19h (autres jours sur rendez-vous)
Tél. 01 39 57 26 10

FRANIM

92 Neuilly-sur-Seine

Neuilly Marine
Angle rue de la Marine et bd Seurat
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
FRANCE CONSTRUCTION
150, route de la Reine
92100 Boulogne
Tél. 0 801 152 105
7 jours/7, de 9h à 19h.



Profitez des derniers appartements, studios et 4 pièces.

Superbe résidence de 3 étages située dans la partie résidentielle de l'Ile de la Grande Jatte, caractérisée par sa tranquillité et la multiplicité des espaces verts. Architecture raffinée et prestations de très grande qualité. Les appartements ont été conçus pour vous assurer confort et qualité de vie (grande hauteur sous plafond, parquet,...).

Studios à des prix très attractifs. IDÉAL DÉFISCALISATION PÉRISSOL

Bureau de Vente sur place Bd Seurat : ouvert lun., jeu. et ven. de 14h à 19h, *sam., dim. et jours fériés* de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Renseignements et ventes : 0 801 152 105

NEUF ET RÉSIDENTIEL
RENSEIGNEMENT : 01 42 17 39 45

هكذا من الأصل

IMMOBILIER

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS — PARIS NOTAIRES services

PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES - BIEN VENDU PROVENANT D'UNE SUCCESSION

On sait que la vente d'un bien immobilier peut être assujettie à l'impôt sur les plus-values immobilières.

La plus-value brute, avant revalorisation en fonction des coefficients d'érosion monétaire, de la durée de détention du bien et avant abattements sous certaines conditions, est le résultat de la différence entre le prix de vente et le "prix d'acquisition du bien".

Si le bien provient d'une succession, le "prix d'acquisition" est la valeur vénale du bien déclarée au jour de l'ouverture de la succession, donc au jour du décès.

Il peut arriver que la valeur vénale retenue par le contribuable soit inférieure à la valeur réelle du bien, en raison par exemple d'un marché fluctuant comme l'a été le marché parisien pendant un temps, ou encore parce que le bien présente des caractéristiques particulières et qu'il n'existe pas de références de même type sur le marché.

Lorsqu'il apparaît que la valeur déclarée à la succession est inférieure à la valeur réelle, le contribuable peut rectifier la valeur déclarée. Il devra alors payer le complément de droits éventuels et les intérêts de retard sur les sommes dues, mais il évitera ainsi d'éventuelles plus-values.

Cette rectification ne peut intervenir qu'à trois conditions :

- ✓ *que le contribuable n'ait pas délibérément sous-évalué le bien (bonne foi) ;*
- ✓ *que le délai de reprise de l'administration (3 ans + l'année en cours) ne soit pas expiré ;*
- ✓ *que la déclaration rectificative de succession intervienne avant l'opération génératrice de la plus-value, donc avant toute promesse de vente ou compromis de vente ferme en l'abscence d'avant contrat.*

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

Vente aux enchères
Centre de production de viande et de charcuterie possédant l'agreement de la C.E. pour le découpe et la transformation de produits carnés
Par contrat de la R.F.A. et de l'Economat de l'Armée en raison de la dissolution des Forces Françaises en Allemagne, je vends aux enchères une fabrique de viande et de charcuterie avec entrepôts frigorifiques, terrain de 11.560m², située à D-77815 Bühl/Baden
Valeur du bien conformément à l'expertise de la valeur commerciale: D.Mark 4.983.879,–
- Offre minimale: D.Mark 3.500.000,–
Et également, l'aménagement complet inventorié pour la capacité de production journalière actuelle de 6T de charcuterie, 8T de viandes, 20T de produits laitiers.
Offre minimale: D.Mark 500.000,–
Dossier complet de la vente, rendez-vous pour la visite et conditions de vente aux enchères par mon bureau:
Commissaire-priseur Erich R. Burkart
76545 Sinzheim/Baden-Baden, Postfach 33
Téléphone: 00 49-7221-9828-0 Fax: 00 49-7221-9828-11

VENTES

FONDS DE COMMERCE

B2. Libr. Presse 120 m². CA 3 886 000 ctre-ville F4. 0FL. 01-45-08-00-16

Cause retraite, part – vd 3 restaurants tenus 25 ans centre Toulouse gérance libre pendant 1 an + promesse de vente crédit vendeur possible uniquement aux professionnels. Ecrire avec lettre motivée. Hostellerie Valrose 31850 Montrabe, Toulouse

BUREAUX

78 Bue-Versailles bureaux-entrepôt. Très bien situé. 06-07-87-45-00

APPARTEMENTS

PARIS 4e

EXCEPTIONNEL ILE ST-LOUIS DUPLEX avec terrasses dernier ét. 2 550 000 F. 01-45-71-01-40

PARIS 5e

Duplex av. ter. et jard., véranda pos., 5 fenêtres sur jard., calme et reposant, imm. de charme, petite copro., 2 p., cuis. équipée, cave, park. pos. Px : 2,175 MF. Tél. : (D) 01-45-35-71-09. (P) 06-07-27-28-60 (B) M. CHASSANG Tél. : 01-53-77-11-00

St-Julien-le-Pauvre UNIQUE À PARIS PRESTIGIEUX DUPLEX DANS HÔTEL PART. 14e réception chambre parking dépendances. Prix justifié SERGE KAYSER RECHERCHE Apparts hors du commun 01-43-26-43-43

5, r. du Puits-de-l'Ermite PLACE MONGE 2 au 5 p. + 1 maison. Frais réduits + Périssol. SUMO. 01-47-55-05-55

PARIS 7e

QUAI D'ORSAY – VUE très bel imm. 5 p., 177 m², 2e, asc. LITTRÉ. 01-45-44-44-45

Mo Bac, pierre de t., 1 s/s bel. cour dble liv. 3 ch., 115 m² + service, 10 m². 01-43-35-18-36

Champ-de-Mars, récept. + 2 chbres, terrasse plein ciel. VUES DOMUS : 01-45-66-99-73

St-Germain-des-Prés pied-à-terre de charme living, chbre, soleil, 1 750 000 S. KAYSER. 01-43-26-43-43

PARIS 8e

George-V, Imm. haussmannien duplex dernier ét. 230 m² poss. prof. lib. garage + studio 18 m². 01-43-59-12-96

MADELEINE
– 2 PCES, 49 m², 6 fenêtres en angle 840 000 F.
– 3 pces 99 m², dble expo. 4e, asc. tr. clair 2 150 000
– 6 pces 225 m², caractère 3e, asc. balc. 4 600 000
– Sur la place même 6 pces caractère 210 m² + serv. et park. 5 200 000
Valmont. 01-44-94-04-40

PARIS 9e

RUE BLEUE 4/5 p. bel appart. familial 3 chbres, dble séj. cuis. équipée, s. de bains, wc indép. Cave. Prix : 1 730 000 F. Contacter le 01-42-46-44-86

Mo Cadet, Imm. 1930, 2e ét. sans asc. s/rue et jard., 4 p. à rafr. 87 m², urgt. 01-43-35-18-36

PARIS 11e

SEFIMEG VEND
entièrement refaits sur rue et jardin
– Studio 35 m², 530 000 F
– 2 p. 51 m², 780 000 F.
– 3 p. 65 m², 845 000 F
53, av. Parmentier. Vis. du lundi au vendredi
01-48-06-22-96

Opéra-Bastille imm. XVIIIe siècle 5 p. plein Sud, vue 01-43-14-67-52

Studios Mo Bastille. A partir de 300 000 01-43-14-67-52 **PIERRE ET STRATÉGIE**

PARIS 12e

DAUMESNIL
PROXIMITÉ BOIS BEAUX 2 PIÈCES 50 m², refaits 680 000 F et 700 000 F 34, rue. Claude-Decaen
SEFIMEG 01-43-43-89-68

Bizot Luxueux 5 p., 134 m², 6e ét., park. + box. 3 450 000. 01-45-61-44-37

12e Mo Picpus, réc. dem. ét. séj. 3 ch., 2 bns, 2 wc, 99 m², terrasses 84 m², pk, calme. 01-43-35-18-36

12e Mo Picpus, récent dem. ét. séj. 3 ch., 2 bns., 2 wc, 99 m², terrasses 84 m², pk., calme – 01-43-35-18-36

PARIS 13e

Pr B.-aux-Cailles, mais. s/3 nivx 4/5 p. 150 m², charme jdinet sol park. 01-43-35-18-36

13e Village place Jeanne-d'Arc immeuble ancien appts de 2 ou 3 p., surface moyenne 52 m², s/cour et jardin. Prix intéressant GÉRER 06-80-31-44-79 ou 01-42-65-03-03

PARIS 14e

S/Le Parc Montsouris 140 m² + 255 m² de terrasse vue exceptionnelle Sud box. LITTRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS 15e

Parc Brassens réc. dern. ét. sud triple liv. 2 chbres cuis. 2 bns ét. nf park. 01-43-35-18-36

PARIS 17e

Mo ROME 3 p. dble expo., 52 m², 800 000 F. X'IMMO. 01-40-25-07-05

Pte Maillot, 01-40-53-02-00 5 p. 110 m² + studio 30 m² mitoyen, 4 chbres, 5e asc., balcon stand. 3 500 000 F

Mo Malesherbes, 7 p., 275 m² 1e ét. beau volume, gd stand. Mixte possib. 21 000 F le m² JDG IMMO. 06-08-33-20-42

PARIS 19e

VILLETTE (19e) Beau 3 p. sud 55 m² Urgent 680 000 F X'IMMO. 01-40-25-07-05

92 HAUTS-DE-SEINE

LEVALLOIS
A 2 pas du Parc de la Planchette appts de qualité de la chbre d'étudiant au 4 p. A partir de : 12 400 F/m² libres et 10 900 F/m² occupés AD VALOREM 01-56-59-77-77

95 VAL-D'OISE

ENGHIEN-LES-BAINS appt. 30 m², 1er ét. prox. gare, école, commerces cuis. équipée, séj., s.d.bains chff. cent. indiv. + cave TB rap. qualité/prix. 330 000 F Tél. : 01-39-74-37-85

VILLAS

PROVINCE

A vendre à Aubagne splendide villa 450 m² sur 2 200 m² arboré piscine, calme standing. Tél. : 04-42-70-06-80

FERMETTES

PROVINCE

Saône-et-Loire Vds fermette 45 m² hab. extensions possibles. Terrain 1 229 m², calme. Tél. : 03-85-79-07-32

MAISONS

Paris Rég. parisienne

20' Pyrénées maison de charme ancienne 100 m² + s-sol, séj., 2 chbres, bur. + jard. 100 m², rare. 2 350 000 F **IP 01-48-83-32-88**

Charenton, sur bois 8 p. de charme, 200 m² jard. 300 m², 2 parks 5 200 000 F. 01-45-31-51-10

BOULOGNE NORD 500 m², 4 nivx dont s.-sol possib. partie commerciale 6 900 000 F. 01-45-31-51-10

St-Nom-la-Bretèche (78) sur le golf, superbe ppté 6 chbres très gd séjour état luxueux, 4 900 000 F 01-45-80-50-16

ÉTRANGER

ESPAGNE C. BRAVA BEGUR versA/BLAVA, maison vue s/mer, boisée, calme, 4 chbres, gar. TB rapport qualité prix. 600 000 F à nég. T. GB : 00-44-16-34-82-88-04

TERRAINS

Part. vd terrain 1 777 m² constructible, Toulouse (Pouvourville) zone résidentielle Px : 800 000 F à débattre. Tél. : 06-14-41-18-42

● ENCHÈRE ●
Notaire 01-64-04-30-14 MORCERF (77) 1, rue du Vieux-Château pav. 282 m²/jardin 4 951 m² Prestations de qualité. Mise à prix : 2 500 000 F. Visites s/RV l'apr.-midi au 01-64-04-36-87

Province

Muribeau-Cannes, constr. 1980 715 m² gde. s. de bains, 2 pisc. patio fontaine, asc. vue 360° Parc 2 ha, hôtellerie poss. 4,95 MF. Tél. : 04-93-40-75-56

A vd 8 km Colmar, région, vignobles, vaste maison rénovée 3 nvx, RDC 240 m², 1er ét., 230 m², combles 220 m², av. belle salle, jard. 933 ares, pisc., Px : 3 MF. 03-89-47-30 05 ou 00-43-12-92-97-61

DOMAINES

(87) Haute-Vienne, propriétaire vend magnifique domaine élevage culture, château XVIIIe-XIXe, 5 fermes avec dépendances, 350 hectares de terre et près d'un seul tenant 34 km Limoges, 65 km Poitiers, 85 km Angoulême. Libre à la vente 6 500 000 F Tél. : 06-13-26-18-69

CHÂTEAU AURIBEAU-CANNES CONSTR. 1980 715 m², 9 sdb, 2 piscines, patio, fontaine, asc. vue 360° Parc 2 ha, hôtellerie poss. 4,95 MF. Tél. : 04-93-40-75-56

IMMO NEUF
Le mensuel qui vous aide à acheter dans le neuf.
Tous les mois, chez votre marchand de journaux.

PROPRIÉTÉS

Région parisienne

ENTRE PARIS ET DEAUVILLE 70 km de Paris, jolie petite maison petit parc Px : 950 000 F. Tél. : 01-48-25-96-28 Fax : 01-46-04-89-65

A 65 mn au sud de Paris. Direct A 6 Gare SNCF Montargis Splendide propriété de caractère toute aménagée sur son terrain de 1 hectare clos arboré. Entrée, réception, séjour cathédrale, mezzanine, salle à manger, cuisine toute équipée, 3 chambres, salle de bains, wc. Chauffage central au gaz. Cave, cellier, garag. Habitable de suite. Aucuns travaux. Prix total : 880 000 F crédit 90 %. Tél. : 02-38-85-22-92

ACHATS

APPARTEMENTS MAISONS

Rech. Urgent 100 à 120 m² Paris. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

Vous vendez ou vous louez votre appartement ou votre maison
Forfaits Particuliers
495 F TTC - 2 parutions
685 F TTC - 4 parutions
5 lignes - 112 F TTC la ligne suppl.
Tél. 01.42.17.39.80
Fax 01.42.17.21.36

LOCATIONS

OFFRES VIDES

– 8e bd de Courcelles petit studio parf. ét. 2 480 c.c.
– 15e Bir-Hakeim, beau studio 34 m², park., 4 800 c.c.
– 16e V.-Hugo, beau studio 45 m² gd balcon 5 103 + ch.
– 8e Miromesnil superbe 2 p., 85 m², 6e asc. 8 400 + ch.
– Madeleine 3/4 p. 120 m² caractère 11 000 F + ch
Valmont. 01-44-94-04-40

ETUDE LAFFITTE
01-40-45-76-11
LES JARDINS LECOURBE
179, R. LECOURBE
EN LOCATION
Sans commission d'agence
Disponible immédiatement.
RÉSIDENCE NEUVE 3 ET 4 PIÈCES
SUR PLACE 6 j./7, 10 h à 19 h

19e Mouzaia maison de charme, 90 m² env. séj. 2 chbres, terrasse, jardinet 9 800 F ch. comp. IP 01-48-83-32-88

Studio état neuf 18 m², tout équipé, 5 ét. Métro Parmentier, 2 300 F cc. Tél. : 01-45-23-28-24

OFFRES MEUBLÉES

Studio neuf meublé clair, Mo Censier-Daubenton 5, rue des Lyonnais kitchn. équip., mezzanine, canapé, s.d. bains avec WC c. privative, cave, digic. interph. : 3 400 F + charges T. : 01-43-54-72-33 à p. de 18 h.

Paris 20e chambre : 9 m² + balcon claire, calme, 7e ét. asc., chauffage, douche 1 500 F + charges. T. : 03-21-33-74-44 (s)

Loue pavillon créole F2 tout équipé, Le Moule, Guadeloupe Prox. plage et commerces. Tél. : 01-48-79-32-62 (19 h)

DEMANDES VIDES

Inter Projets recherche s/Paris et Est parisien Volumes atypiques A vendre ou à louer. Tél. : 01-42-83-46-46

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris rech. appts vides ou meublés Toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS 01-42-22-98-70

Collaboratrice du journal recherche appts 2/3 p. loyer mensuel maxi : 5 000 F CC, 11e, 12e ou 20e. Tél. : 01-42-17-35-11 (bureau). 01-43-53-49-21 (domicile).

EMBASSY SERVICE
43, av. Marceau – 75116 Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS appts. HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST PARIS VIDES ET MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

AGENDA

ASSOCIATIONS

Cours d'arabe Ts niv. jour, soir, sam. cours enfants : merc./sam. INS : AFAC : 01-42-72-20-68

MEUBLES

Commode en orme prof. 53, lg. 89, ht 110, 7 tiroirs. 13 000 F. Tél. : 01-46-70-22-64

TOURISME

Vacances scolaires

HOME D'ENFANTS JURA

(900 m altitude près frontière suisse)

Agrément jeunesse et sports
Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confortablement rénovée.
2 ou 3 enfants par chbre av. sdb, wc situé au milieu des pâturages et forêts

Accueil volont. limité à 15 enfts idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale et chaleur, possibilité accompt depuis Paris TGV Activités : VTT, jeux collect., peint. s/bois, tennis, poney, init. échecs et théâtre, fabrication du pain. Tél. : 03-81-38-12-51

CIIF Conseil en Habitat et Financement
Le Spécialiste du Financement Immobilier
Parmi
● Les taux les plus bas du marché
● Accord spécial fonctionnaire
● Défiscalisation PERRISSOL (Nombreux produits)
● Rachat de Crédit (Économie jusqu'à 35% de la mensualité)
27, avenue de Tourville - 75007 PARIS
01 53 59 50 50

هكذا من الإصل

EN VUE

■ Vendredi 11 septembre, aux Etats-Unis, les patrons des cybercafés étaient à la recherche de modems plus puissants et de mémoires supplémentaires pour « télécharger » le brûlot du procureur **Kenneth Starr.**

■ Le Congrès, qui vient de voter une loi interdisant la *pornographie sur Internet*, a diffusé sur son site l'intégralité du rapport Starr sans avoir pris connaissance de son contenu.

■ **Fe Fernandez**, juge d'un tribunal de Chicago, ayant relaxé un immigré sicilien accusé de pédophilie au motif que *« ce que les Américains trouvent ici inacceptable n'est probablement pas considéré comme inopportun là-bas »*, le comité civique italo-américain et l'association culturelle sicilienne de la ville protestent vivement.

■ Les carabiniers ont mis fin, dimanche 13 septembre, à une course de chevaux clandestine, sur une portion de la route nationale entre Catania et Gela que les organisateurs avaient auparavant barrée à la circulation.

■ Les prisonniers de la maison d'arrêt de Sao Paulo s'interdisent de pleurer et obligent ceux qui ne *peuvent retenir leurs larmes* à s'épancher à l'abri des regards, dans le bureau du surveillant en chef.

■ **Eric Lefebvre,** détenu au centre correctionnel de Sherbrooke, au Québec, qui, après avoir avalé onze lames de rasoir, s'est échappé, chaînes aux pieds, de l'hôpital où on l'avait transporté d'urgence, court toujours.

■ **John Mitson,** un agriculteur britannique qu'une machine agricole happait, las d'appeler au secours, s'est finalement coupé l'*avant-bras* avec un *canif* pour se rendre à pied demander de l'aide. Les médecins n'ont pu recoudre le membre qu'il avait emporté avec lui.

■ **Selon Hazel Prichard,** géologue de l'université de Cardiff, les particules d'or et de platine émises par les véhicules équipés de pots catalytiques, qui s'accumulent sur les chaussées de grandes villes britanniques, *« atteindront bientôt un niveau exploitable »*.

■ A Pékin, où 1,4 million de *véhicules provoquent des* embouteillages incessants, les bulldozers éventrent sans relâche des quartiers entiers de maisons traditionnelles pour agrandir les avenues ou en percer de nouvelles.

■ Comme chaque année au mois d'août à l'ouverture de la chasse aux marmottes, la peste bubonique, transmise à l'homme par la puce du rat et des rongeurs sauvages, vient d'apparaître en Mongolie.

Christian Colombani

« Asian Business » dénonce une « crise politique » à Hongkong

Le mensuel économique, propriété d'un groupe de presse de Singapour, critique avec une audace inattendue les insuffisances du chef de l'exécutif Tung Chee-hwa, nommé par Pékin

LA COUVERTURE du magazine *Asian Business*, montrant le chef de l'exécutif de Hongkong de dos et faisant face au tout-puissant mur de l'argent, illustre avec netteté les rapports difficiles entre le dirigeant politique nommé par Pékin, Tung Chee-hwa, et la population locale. Avec un titre-choc : « Crise de *confiance à Hongkong* ».

Alors que l'ancienne colonie britannique sort tout juste d'une attaque sans précédent des fonds d'arbitrage spéculatifs contre sa monnaie, le magazine économique de Hongkong, qui témoigne, depuis trente ans, des fastes et misères du territoire, voit, dans cette dépression, d'abord une crise politique. *« Au centre de la crise se trouve Tung Chee-hwa »*, écrit d'emblée son auteur. Qui poursuit : *« Alors que le public cherche un leadership fort et fiable, l'administration de Tung a commis une série de bourdes qui ont sérieusement ébranlé sa crédibilité et déclenché une crise de confiance qui pourrait avoir un impact dévastateur sur les marchés financiers et la valeur du dollar de Hongkong. »*

Qu'un magazine vendu à 100 000 exemplaires, coutumier des grandes *success stories* économiques, prenne aujourd'hui un angle d'attaque aussi radicalement politique, est des plus éloquents : il fallait bien une impérieuse nécessité pour le faire sortir ainsi de son fonds de commerce éditorial. Car, sur un territoire aussi riche, créditeur net vis-à-vis de l'extérieur et dont les banques restent parmi les plus solides au monde, seule la volonté de la population de convertir ses dépôts en dollars américains pourrait mettre en péril sa monnaie. *« De nombreux politiciens et économistes de premier plan se demandent aujourd'hui si, en cas de nouvelle attaque spéculative contre le dollar de Hongkong, sa population continuera à vouloir conserver ses économies dans la monnaie locale. »*

Par son analyse, *Asian Business* rappelle ainsi crûment que ce territoire n'a d'autres ressources que la confiance de ses habitants dans l'ensemble de son système et de ses dirigeants. Alors que les nouveaux maîtres de la Région administrative spéciale ont toujours voulu y voir une place apolitique, mue par la seule quête du profit, *Asian Business* vient rappeler, en pleine bourrasque, que cet édifice repose avant tout sur un consensus politique. Décrivant la situation locale comme *« un chaos politique et social »*, l'éminent directeur du département de sociologie de l'université chinoise de Hongkong, Lau Siu-kai, affirme dans les colonnes du magazine : *« Il y a une totale absence de cohérence dans le leadership politique de ce gouvernement. Les gens de Hongkong en ont plus qu'assez. »* Et le sociologue de comparer le style du nouveau chef exécutif à celui du patriarche dans la famille traditionnelle chinoise. *« Il écoute les gens, mais refuse de les intégrer à son processus de décision. Quant à ses bureaucrates, ils lui sont de peu d'aide, car ils ont été incapables de s'adapter à leur nouvel environnement. En fin de compte,* conclut-il, *le fossé entre le gouvernement et la population s'élargit dangereusement, et personne ne sait où cela va nous conduire. »*

Reprenant les résultats des élections au Conseil législatif du mois de mai, où le taux de participation avait atteint le niveau inespéré de 53 %, et les nombreuses émissions interactives durant lesquelles auditeurs comme téléspectateurs ne cessent de confier leur amertume, *Asian Business* conclut que Hongkong aura besoin, plus tôt que prévu, d'un gouvernement issu des urnes. Tung Chee-hwa, lui, a été choisi par un comité électoral de quatre cents membres sélectionnés par Pékin, et un tiers seulement des *sièges du Conseil législatif ont été* élus au suffrage universel. Chacun sait que c'est en période de crise que la question de la légitimité se pose avec le plus d'acuité. *« La population de Hongkong veut un régime démocratique, ici, et maintenant »*, affirme *Asian Business*, qui appartient pourtant à un groupe de presse de... Singapour.

Valérie Brunschwig

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ La publication du rapport Starr aura mis en lumière l'irresponsabilité d'une forte majorité des membres de *la Chambre des représentants qui*, sans prendre le temps d'étudier sérieusement le rapport, ont décidé de le diffuser intégralement à leurs mandants et, par la même occasion, à la planète entière. La démarche des représentants est choquante à deux titres. D'abord, parce qu'elle revient à nier leur utilité. Ce sont eux et eux seuls, en effet, qui devront « juger » le président. C'est leur responsabilité constitutionnelle. On ne peut s'empêcher de penser que cette responsabilité leur pèse, particulièrement à moins de deux mois du renouvellement de leur mandat, et qu'ils préfèrent s'en remettre aux sondages d'opinion avant de se faire une idée sur la question. La décision de livrer *en pâture à leurs concitoyens l'inté*gralité d'un acte d'accusation qui n'est pas précisément frappé du sceau de la sérénité procède du même phénomène de démission.

RFI
Jacques Rozenblum

■ Il n'est bien sûr pas exclu que le président américain, qui a la réputation d'être un *« come back kid »*, parvienne à se maintenir à son poste à la faveur de l'opinion publique. Mais il ne sera plus qu'un survivant, un président dévalué qui n'aura plus aucune autorité pour imposer quoi que ce soit à un Congrès largement dominé par ses adversaires. En politique étrangère, ce Parlement *conservateur et isolationniste dispo*sait déjà d'une large capacité de nuisance. Désormais, c'est un Congrès dont la majorité des membres n'a jamais demandé de visa pour l'étranger qui devrait assumer la coresponsabilité d'un *leadership* américain décadent.

OUEST-FRANCE
François-Régis Hutin

■ Est-ce au Congrès et à ses commissions *ad hoc* de juger ou bien au public mondial, qui n'est pourtant pas directement concerné ? La démocratie est-elle une sorte de tribunal du peuple instantanément informé et irresponsable, exigeant la pureté absolue des dirigeants sans *toujours, loin de là, la pratiquer vrai*ment ? Le Congrès ne s'est pas grandi en cette affaire. Il dilue son pouvoir dans une démagogie qui n'est que caricature de la démocratie. Que dire enfin de l'attitude des grands titres de la presse mondiale qui, parfois en jugeant odieux le rapport en question, se sont empressés de le publier et de le faire savoir, à grand renfort de battage médiatique ?

www.mp3.com

Une bibliothèque de logiciels et deux banques musicales allant du rap à Maurice Chevalier

OFFRIR aux internautes de la musique à volonté tout en leur apprenant à créer et à utiliser des fichiers sonores au format MP3 : telle est la double mission du site mp3.com ouvert par la Z Company, une société musicale indépendante installée à San Diego (Californie).



Une rubrique à l'usage des débutants explique brièvement ce qu'est le MP3, un *« format ouvert et international »*, dont les *spécifications sont disponibles sur simple* demande – contrairement à la plupart des autres formats audio sur le Net. Le MP3 permet de créer des fichiers musicaux à la fois de bonne qualité et très légers, grâce à un taux de compression élevé. Les morceaux ainsi traités circulent donc facilement sur le réseau et, une fois téléchargés, ils tiennent peu de place sur un disque dur ou un CD.

L'internaute peut aussi télécharger gratuitement toute une gamme de logiciels audio : de simples *players* (lecteurs), mais aussi des juke-boxes virtuels permettant de réaliser ses propres programmations musicales. Le plaisir des yeux n'est pas oublié : les lecteurs sont fournis avec une variété de *skins* (peaux), c'est-à-dire des habillages graphiques personnalisés.

Parallèlement, le site donne accès à deux banques de sons au format MP3. La première, gratuite, contient près de deux cent cinquante morceaux, enregistrés par de jeunes artistes américains qui profitent de l'occasion pour se faire connaître sur le réseau. Le choix est vaste : jazz, rap, techno, pop, rock, folk, country, reggae, dance, folk, gospel, un peu de musique classique. L'autre banque sonore, plus étoffée, est payante. Pour un prix allant de 25 cents (1,50 francs) à 1 dollar (6 francs) pièce, on peut charger des centaines de chansons d'artistes célèbres, comme Louis Amstrong, Jimi Hendrix, The Beach Boys, Ella Fitzgerald ou Maurice Chevalier.

Ceux qui souhaitent créer leurs propres fichiers au format MP3 à partir d'enregistrements provenant de divers supports numériques ou *analogiques trouveront sur mp3.* com des outils leur permettant d'encoder leurs morceaux préférés, afin par exemple de les placer sur un serveur Internet ou de les graver sur un CD vierge. En cas de problèmes techniques, ils pourront demander de l'aide sur le forum de discussion. Enfin, mp3.com met à leur disposition une sélection de dépêches et d'articles techniques, juridiques et économiques, consacrés à l'industrie naissante de la musique en ligne.

Xavier de Moulins et Yves Eudes

SUR LA TOILE

SITE BRÉSILIEN À L'HONNEUR

■ *L'Unesco a attribué son prix* Web 1998 à un site brésilien consacré aux tribus indiennes kamayura et urubu-kaapor. La conceptrice du site, Silvia Lunazzi, recevra 5 000 dollars (30 000 francs).
www.cosmo.com.br/provedor/unesco

MOTEUR FRANÇAIS

■ La société canadienne Invention Média a ouvert un site baptisé « Trouvez », qui propose des répertoires et un moteur de recherche en langue française.
www.trouvez.com

CONTRE-ATTAQUE BIRMANE

■ Un site du gouvernement birman, hébergé par un serveur américain, a ouvert une rubrique destinée à rassurer l'opinion internationale sur le sort des opposants emprisonnés en Birmanie. On y voit notamment des images de militants de la Ligue nationale pour la démocratie, actuellement en détention, en train de dîner, bavarder ou regarder la télévision dans un lieu agréable. Il est expliqué qu'ils ont été *« reçus en tant qu'invités dans une maison d'hôte du gouvernement »*.
www.myanmar.com/nld/nld.htm

Retour sur le Tour *par Alain Rollat*

L'AMI Daniel Schneidermann, dimanche, dans son « Arrêt sur images », cuisinait Patrick Chêne. Il le faisait, comme à son habitude, avec gourmandise. Il avait *mis à son menu l'assaisonnement* pharmaceutique qui pimenta le dernier Tour de France au point de le rendre judiciairement indigeste. Il cherchait à faire avouer au directeur des sports de *France 2 qu'il était au parfum*. Comment, lui, l'expert en chef, aurait-il pu ne pas l'être ? Si tout le monde savait que le dopage était monnaie courante chez les coureurs cyclistes, comment les *journalistes spécialisés* pourraient-ils soutenir qu'ils étaient les seuls à ne pas le savoir ? La cuisson de Patrick Chêne était minutée d'avance.

L'ami Daniel Schneidermann, qui relève parfois son talent d'une pointe de cruauté, ne lui avait laissé aucune échappatoire. Il avait aussi invité sur son plateau un autre journaliste sportif de France 2, Alain Vernon, auteur en 1989, d'un reportage qui démontrait déjà, témoignages à l'appui, que la pratique du dopage avait *tendance à se généraliser sous la* pression des sponsors et sous couvert d'assistance médicale. Le pauvre Patrick Chêne se retrouvait en porte-à-faux en face de l'un de ses propres compagnons de route. *Rien ne lui fut donc épargné. Il fut* même obligé – histoire de prouver qu'il ne fallait pas être grand investigateur pour découvrir le pot (l'EPO ?) aux roses – de se pencher sur le contenu d'une poubelle *étalé à l'écran, le 23 juillet*, par une caméra en faction devant l'hôtel d'une équipe ordinaire. Une véritable armoire à pharmacie ! La cause était entendue. Il n'avait plus qu'à signer le procès-verbal *établissant sa complicité* par omission.

Patrick Chêne plaida la bonne foi et les circonstances atténuantes. *« Je ne savais pas... »* Il dit son amour du vélo, de la course, de la légende du Tour. Sa sincérité était d'autant plus touchante qu'elle s'épanchait sur un jouet *cassé. Voilà pourquoi nous ne* voterons aucune procédure d'*impeachment* à son encontre. Car son embarras relevait surtout d'une pratique généralisée... chez les professionnels de l'infor*mation. Il y a partout*, à *tout* moment, des vérités que nous ne voulons pas voir parce qu'elles brisent nos rêves ou contrarient nos espérances. Comme il y a des vérités vraies que personne, aucun *public, ne veut entendre quand les* mensonges – volontaires ou involontaires – coïncident avec les vérités désirées. L'essentiel est de ne pas être dupe de ses propres certitudes. Et de ne jamais oublier *que, si l'excès de passion conduit* à l'aveuglement, l'obsession de la vertu, chez nous comme ailleurs, débouche sur l'intégrisme.

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F* par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour seulement 173F par mois par prélèvement automatique. 801MQPA1

Prénom : ______ Nom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______ Localité : ______

*Offre valable jusqu'au 31/12/98 et en France métropolitaine.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : ______

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : *LE MONDE*
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom ______
Prénom ______
N° ______ rue ______
Code postal ______ Ville ______

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
______
N° ______ rue ______
Code postal ______ Ville ______

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N° de compte | Clé RIB

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les *vacances, un changement d'adresse, les tarifs d'abonnement hors France métropolitaine.*
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

LUNDI 14 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.20 Sur la route de Madison ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1995, 135 min). TSR

20.30 Rendez-vous de juillet ■ ■
Jacques Becker (France, 1949, N., 100 min). Ciné Classics

20.45 La Fille seule ■ ■
Benoît Jacquot (France, 1995, 85 min). Arte

22.10 Guiltrip ■ ■
Gerard Stembridge (Irlande, 1995, v.o., 90 min). Arte

22.30 Country, les moissons de la colère ■ ■
Richard Pearce (Etats-Unis, 1984, 105 min). Cinéstar 2

22.35 L'Homme aux colts d'or ■ ■
Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1959, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

22.35 Un assassin qui passe ■ ■
Michel Vianey (France, 1980, 105 min). TMC

22.40 Little Odessa ■ ■
James Gray (Etats-Unis, 1994, 110 min). M 6

23.00 Razzia sur la chnouf ■ ■
Henri Decoin (France, 1954, N., 105 min). France 3

23.00 L'Aveu ■ ■
Constantin Costa-Gavras (France, 1969, 130 min). Histoire

0.10 La Pluie sur la montagne ■ ■
King Hu (Hong-Kong, 1978, v.o., 120 min). Cinétoile

1.00 Le Chevalier mystérieux ■ ■
Riccardo Freda (Italie, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Ecran témoin. Les hommes et les femmes sont-ils faits pour être fidèles ? Invitées : Mony Elkaim, Chantal Delvaux, Christiane Collange. RTBF 1

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Maxwell, Dany Boon, Judith Godrèche, Jane Birkin, MC Solaar, Christophe Donner. Canal +
19.00 Nature. Arte
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Boeing-Airbus, l'éternel combat. Histoire
19.00 Les Lumières du music-hall. Jean-Claude Pascal. Jean Gabin. Paris Première
20.00 Envoyé spécial. Viagra : l'or bleu. Afrique du Sud : La vérité et le pardon. Europ Assistance. TV 5
20.00 Une année de défilés. Givenchy. Paris Première
22.30 D'un monde à l'autre. *Euthanasie : faut-il une loi ?* France 2
22.50 Y a pas photo ! Ils sont fous ces Français ! Invités : Roland Giraud, Géraldine Cassier. TF 1
0.25 Le Cercle. *Le désir.* Invités : Brigitte Roüan, Eric Zonca, Agnès Godard, Frédérique Clemncon, Vincent Corpet, Noëlle Hoeppe. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Jazz Memories. Louis Armstrong & His All-Stars. Muzzik
19.00 Equinoxe. Dieu seul le sait. Odyssée
19.50 Des éléphants et des hommes. Odyssée
20.00 Chine jaune, Chine bleue. [1/2]. Le temps des troubles, 1842-1949. Histoire
20.15 *Reportage.* La Rentrée de Rais. Arte
20.25 Souvenir. Serge et Jane, je t'aime moi non plus. Canal Jimmy
20.30 Cités et merveilles. Nairobi. Téva
20.35 La Loi du collège. [1/3]. Planète
20.45 Les Dangers de la mer. [2/13]. Les piquants de la mort. Odyssée
21.00 La IIIe République. [2 et 3/6]. 1879-1892. Histoire
21.10 Sa Majesté, le roi Norodom Sihanouk. [1/2]. Odyssée
21.30 L'Aéronavale américaine. Planète
22.10 Voyage aux pays des dieux. Bali, l'île aux mille temples. Odyssée
22.25 *Shenzhen ou le capitalisme en Chine.* Planète
22.40 Portugal, un portrait naturel. [2/3]. Les fleuves. Odyssée
23.40 ▶ CIA. [3/5]. Les décideurs de l'ombre. Odyssée
0.10 Sur les traces de la nature. [8/19]. Le principe de féminité. Planète
0.45 La Case de l'Oncle Doc. *Sexpionnage, le piège de velours.* France 3

MUSIQUE

21.00 *Le Couronnement de Poppée.* Opéra de Monteverdi. Mise en scène de Michael Hampe. Par l'Orchestre du Concerto Köln, dir. René Jacobs. Solistes : Patricia Schuman, Richard Croft. Muzzik
22.50 Whitney Houston. A Washington, 1997. Paris Première
0.05 Tina Turner. Live in Amsterdam 96. Canal Jimmy
0.30 *Les Trois Sonates de Brahms.* Avec Dominique de Williencourt ; Emile Naoumoff, piano. Muzzik

THÉÂTRE

21.00 *Le Ruban.* Georges Feydeau. Mise en scène. Régis Santon. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Le Roi en son moulin. Jacob Berger. Festival
20.55 Le Comte de Monte-Cristo. Josée Dayan [2/4]. TF 1
20.55 Secrets. *Peter Hunt.* Téva
0.15 Les Années lycée. Un air de liberté (1967-1968). Eric Barbier. Arte

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Première édition. M 6
19.20 Equalizer. Embuscade. 13ème Rue
20.05 Zorro. Le nœud se resserre. Disney Channel
20.10 Happy Days. Une famille contestataire. Série Club
20.55 *La Kiné.* *La Gagne.* France 2
21.30 Profit. Chinese Box. Canal Jimmy
22.10 Rocambole. [1/6]. Festival
22.20 Serpico. Le sanctuaire. Série Club
22.35 X-Files. Folie à deux. TSR
23.10 Les Anges de la ville. Disparus. Série Club
23.25 New York Police Blues. *Les innocents.* TSR
1.55 Chapeau melon et bottes de cuir. La trahison (v.o.). 13ème Rue
2.05 Cop Rock. Episode pilote (v.o.). Canal Jimmy
2.15 French & Saunders Go to the Movies. (v.o.). Arte

NOTRE CHOIX

● 20.35 Planète
La Loi du collège

De septembre 1992 à juin 1993, Mariana Otero a suivi le quotidien de Garcia-Lorca, à Saint-Denis. Des classes réputées difficiles, 3e et 4e technologie, dans la cité des Francs-Moisins. La réalisatrice a assisté aux cours, aux réunions des profs, aux conseils de classe et de discipline. Trois ans de travail pour un feuilleton documentaire exceptionnel, dont Planète diffuse cette semaine le premier volet.
★ *Autres diffusions : mardi, 23.25 ; mercredi, 0.50 ; jeudi, 8.45 ; vendredi, 11.45 ; samedi, 13.40 ; dimanche, 9.35.*

● 20.45 Arte
La Fille seule

Le jour où elle débute au service en chambre d'un grand hôtel de la gare Saint-Lazare, une jeune fille annonce à son ami qu'elle est enceinte. Elle doit prendre, seule, au cours de cette journée, la décision qui engagera sa vie. A part les séquences finales, ce film réalisé par Benoît Jacquot, en 1995, est tourné en temps réel – et c'est ce qui fait son originalité – au rythme du travail et des allées et venues du personnage principal. Virginie Ledoyen incarne, avec autant de spontanéité que de talent, une fille d'aujourd'hui, qui regarde ses problèmes en face. – *J. S.*

● 23.00 France 3
Razzia sur la chnouf

D'après un roman d'Auguste Le Breton adapté en 1955 par Henri Decoin, une série noire qui, par bien des aspects, ressemble à un reportage sur le milieu, alors artisanal, des trafiquants, des indicateurs, des revendeurs et des drogués. *Forte composition de* Gabin. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
19.50 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.55 Le Comte de Monte-Cristo. Téléfilm. Josée Dayan [2/4].
22.50 Y a pas photo !
0.20 F 1 magazine.
0.55 Football.
1.35 TF1 nuit, Météo.
1.45 Reportages. Le Combat du Père Pedro.

FRANCE 2

18.45 ▶ Cap des Pins.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 *La Kiné.* La Gagne.
22.30 D'un monde à l'autre. Euthanasie : faut-il une loi ?
0.10 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle. *Le désir.*
1.35 Histoires courtes. Seule.

FRANCE 3

18.20 *Questions pour un champion.*
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.55 Kalidor, la légende du talisman ■ Film. Richard Fleischer.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 Razzia sur la chnouf ■ ■ Film. Henri Decoin.
0.45 La Case de l'Oncle Doc. Sexpionnage, le piège de velours.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 *Pas si vite.*
20.40 La vérité si je mens ■ Film. Thomas Gilou.
22.20 La Jeunesse de la bête ■ Film. Seijun Suzuki (v.o.).
23.50 Post-coïtum, *animal triste* ■ Film. Brigitte Roüan.

ARTE

19.00 Nature.
19.50 Arte info.
20.15 Reportage. La Rentrée de Rais.
20.45 La Fille seule ■ ■ Film. Benoît Jacquot.
22.10 Guiltrip ■ ■ Film. Gérard Stembridge (v.o.).
23.40 Court circuit.
0.15 Les Années lycée : Un air de liberté (1967-1968). Téléfilm. Eric Barbier.

M 6

19.00 Demain à la une. Première édition.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Joyeuse pagaille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Produits star.
20.50 Red Rock West ■ Film. John Dahl.
22.40 Little Odessa ■ ■ Film. James Gray.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Vous avez dit minimalisme ? [1/5].
20.30 Agora. Max Gallo (*De Gaulle, La solitude du combattant*).
21.00 L'Histoire en direct. Vincennes 68.
22.10 Fiction. *La Légende des cirq*, de Daniel Zimmermann.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 La Dernière Nuit des Proms de Londres. Par les BBC Singers, le Chœur et l'Orchestre symphoniques de la BBC, *dir. Andrew Davis, Thomas Hampson,* baryton, Jean-Yves Thibaudet, piano : œuvres de Rossini, Verdi, Wood, Rachmaninov, Bernstein, Parry, Ades, Gershwin, Elgar, Wood, Arne, Parry.
22.30 Musique pluriel.
23.05 Le Bel aujourd'hui.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Par l'Orchestre national des jeunes de Grande-Bretagne, dir. Gardiner, Anne-Sofie von Otter, mezzo-soprano, Keith Lewis, ténor : œuvres de Janacek, Mahler.
22.35 Les Soirées... *(suite).* Œuvres de Mozart, Haydn, Spohr.

MARDI 15 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

13.35 Mars Attacks ! ■ ■
Tim Burton (Etats-Unis, 1996, 100 min). Canal +

13.40 Country, *les moissons de la colère* ■ ■
Richard Pearce (Etats-Unis, 1984, 105 min). Cinéstar 2

14.20 Non coupable ■ ■
Henri Decoin (France, 1947, N., 95 min). Cinétoile

14.30 Rendez-vous de juillet ■ ■
Jacques Becker (France, 1949, N., 100 min). Ciné Classics

15.55 Répulsion ■ ■
Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., 100 min). Cinétoile

16.55 Madame Butterfly ■ ■ ■
Frédéric Mitterrand (France, 1995, v.o., 130 min). Cinéstar 1

17.05 La Kermesse des aigles ■ ■
George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

17.35 Passion d'amour ■ ■
Ettore Scola (Italie, 1981, 115 min). Cinétoile

18.30 L'Aveu ■ ■
Constantin Costa-Gavras (France, 1969, 150 min). Histoire

18.55 Le Chevalier mystérieux ■ ■
Riccardo Freda (Italie, 1948, N., 95 min). Ciné Classics

19.00 L'Ombre des châteaux ■ ■
Daniel Duval (France, 1976, 90 min). Ciné Cinémas

20.40 Princess Bride ■ ■
Rob Reiner (Etats-Unis, 1987, 95 min). Disney Channel

20.40 L'Empereur du Nord ■ ■
Robert Aldrich (Etats-Unis, 1973, 125 min). RTL 9

20.45 Ivanhoé ■ ■
Richard Thorpe (Etats-Unis, 1952, 115 min). TMC

22.40 Coup de foudre ■ ■
Diane Kurys (France, 1983, 110 min). Paris Première

22.40 Illusions perdues ■ ■
Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1941, N., v.o., *80 min*). *Cinétoile*

0.00 Ludwig van B. ■ ■
Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min). Ciné Cinémas

0.00 Ninotchka ■ ■ ■
Ernst Lubitsch (Etats-Unis, *1939, N.*, 105 min). Cinétoile

0.10 Vivre ■ ■
Z. Yimou (Chine, 94, 130 min). Cinéstar 2

0.15 Les Virtuoses ■ ■
Mark Herman (Grande-Bretagne, 1997, v.o., 105 min). Canal +

1.15 Le Champion ■ ■
Mark Robson (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

4.45 Rock ■ ■
M. Bay (EU, 1995, 134 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

10.55 Droit d'auteurs. Invités : Paul Viallaneix, Tzvetan Todorov, Xavier Darcos. La Cinquième
16.30 Les Dossiers de l'Histoire. Boeing-Airbus, l'éternel combat. Histoire
18.00 Stars en stock. Rod Steiger. Sammy Davis Jr. Paris Première
19.00 Archimède. Arte
19.00 Les Lumières du music-hall. Line Renaud. Luis Mariano. Paris Première
20.00 Temps présent. Censure à l'expo 64, les secrets de Gulliver. TV 5
21.00 Enjeux-Le Point. L'Amérique extra-large. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Régis Debray. Paris Première
22.30 Bouillon de culture. Marguerite Duras et autres femmes interdites. Invitées : Laure Adler, Marie Desplechin, Alicia Dujovne *Ortiz, Françoise Verny.* TV 5
22.40 Sud. Invités : Denis Jeambar, Michel Dieuzaide, Olivier Masson. TMC
22.50 La Vie à l'endroit. Les clubs de célibataires. France 2
0.30 Zone interdite. Un été à la Trinité. M 6
0.35 Le Cercle. Face à l'extrémisme. Invités : Pierre-André Taguieff, Michel Tribalat, Gilles Chatelet, Michel Wieviorka, Mathieu Lindon, Aïsha Ouri. France 2
1.40 Saga-Cités. Un été aux Francs-Moisins. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Terres insolites. Les mystères des Mayas. La Cinquième
18.10 Cent ans de collisions automobiles. Planète
18.35 Les Tsaatan, ceux qui chevauchent les rennes. La Cinquième
19.00 Les Cités prestigieuses d'Italie. [11/12]. Turin. Odyssée
19.10 W.E.B. DuBois, le premier activiste noir américain. [1/2]. Planète
19.30 Amérique latine, un continent déraciné. [5/6]. Ruines, rituels, romans. Odyssée
20.10 Les Jardins du paroxysme. [5/7]. A la recherche du jardin antique. Planète
20.15 Budapest, la loi des bombes. Arte
20.15 La Grande Saga des animaux. [10/13]. Les charognards. Odyssée
20.35 Pompidou, l'école du pouvoir. Planète
20.45 La Vie en face. Au nom de la drogue, à propos du trafic de stupéfiants. Arte
20.45 Les Chevaliers de la Manjha. Odyssée
21.00 De Gaulle ou l'éternel défi. [2/6]. Orages sur l'Atlantique. Histoire
21.15 Equinoxe. Dieu seul le sait. Odyssée
21.30 *Chemins de fer.* [15/19]. Du Zimbabwe à la Tanzanie. Planète
21.45 Comedia. Théâtre de marionnettes. L'Invasion des marionnettes. Arte
21.50 Danger réel. Boîtes noires. 13ème Rue
21.55 Georges Brassens. Paris Première
22.00 Un siècle d'aviation. [2/4]. Un siècle d'aviation militaire française. Histoire
22.05 Le Retour des virus. [2/4]. Une autre guerre. RTBF 1
22.05 Des éléphants et des hommes. Odyssée
22.35 Lonely Planet. Philippines. Planète
22.55 Jazz Memories. [1/2]. Memphis Slim. Muzzik
23.00 Sa Majesté, *le roi* Norodom Sihanouk. [1/2]. Odyssée
23.25 La Loi du collège. [1/3]. Planète
23.30 L'Amour, pas l'héro. France 3
23.45 *Marguerite Duras «Ecrire».* TV 5
0.45 Une voiture est née. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.45 Cyclisme. Tour d'Espagne. Vic - Andorre. TSR
14.00 Cyclisme. Tour d'Espagne. Vic - Andorre. Eurosport
15.30 Football. Jour d'Europe : Coupe de l'UEFA. 32es de finale aller. Lodz (Pol) - Monaco. Etoile Rouge de Belgrade (You) - FC Metz. Sigma Olomouc (Tch) - Marseille. Canal +
20.00 Football. *Coupe de l'UEFA.* 32es de finale. AB Sport
20.45 Football. Jour d'Europe : Coupe de l'UEFA. Bordeaux - Rapid Vienne (Aut). Canal +
21.00 Football. Coupe de l'UEFA. 32es de finale aller. Udinese (Ita) - Bayer Leverkusen (All). Eurosport

MUSIQUE

18.00 Hommage à Charlie Parker. A la Villette à Paris, 1989. Muzzik
21.00 Tchaïkovski 150th Anniversary Concert from China. Par l'Orchestre symphonique du Central philharmonique de Pékin, dir. Tan Lihua et Han Zhongjie. Muzzik
22.30 Les Nouveaux Innovateurs de la musique classique. Mezzo
23.50 Loussier. *Concerto pour trompette.* Par l'Orchestre symphonique de Munich, dir. J.-P. Wallez. Mezzo

TÉLÉFILMS

18.30 Marion du Faouët. Michel Favart [2/2]. Festival
20.10 La Poursuite du vent. Nina Companeez [3/3]. RTBF 1

SÉRIES

19.00 *Demain* à la une. Cas de conscience. M 6
19.20 Equalizer. Par désœuvrement. 13ème Rue
20.40 Murder One, l'affaire Jessica. Série Club
20.55 La Vie à cinq. La fête à la maison. Les jeux de l'amour. Téva
22.25 Spawn. Evil Intent. Canal Jimmy
22.35 Perry Mason. Le Cercueil de verre. TF 1
22.40 Brooklyn South. Vivre et laisser vivre. Un révérend dans un jeu de quilles. M 6
22.55 Star Trek, la nouvelle génération. Lou, le Borg (v.o.). Canal Jimmy
23.30 Rocambole. [2/6]. Festival
23.30 Galactica. Les guerriers victorieux. 13ème Rue

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément *daté dimanche-lundi*, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.
◆ Sous-titrage spécial *pour les sourds* et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● *21.45* Arte
Comedia

Délices de la manipulation

ANTOINE VITEZ s'inquiétait naguère d'un art confiné à la dégustation enfantine. Le théâtre de marionnettes est aussi à l'usage des grandes personnes. Preuve en est cette soirée qui alterne propos de professionnels – *L'Invasion des marionnettes*, un *documentaire de Karin Albers* – et spectacle – *Chant pour la Volga*, une vision de la bataille de Stalingrad par le Géorgien Rézo Gabriadzé – ; *démontrant que la discipline* est capable d'explorer tous les enfers possibles, tout en offrant les plus beaux moments de tendresse et de sensualité.

Mais la véritable surprise de cette « Comedia », c'est *Il ritorno d'Ulisse in patria*, l'opéra de Monteverdi, interprété par les marionnettes sud-africaines de la Handspring Puppet Company et dirigé par Philippe Pierlot. Ulysse n'aborde plus en Ithaque. Le voici en pyjama sur une couche d'hôpital à Johannesbourg. Autour de lui s'agitent, comme dans *La Leçon d'anatomie* de Rembrandt, une escouade de chirurgiens chanteurs (dont Scot Weir et Guillemette Laurens) et de marionnettistes, tandis que passent en arrière-fond, sur un écran, les images odysséennes du coma du grand guerrier, et que l'on devine dans l'ombre les coups d'archet d'un orchestre fantôme. Délicieux bloc opératoire !

L'irruption de la marionnette dans l'opéra n'est pas nouvelle. On peut voir à Schönbrunn ou à Salzbourg du Mozart ainsi manipulé. *« La présence des marionnettes intensifie la clarté de la musique. Plutôt que de poser une barrière supplémentaire entre les spectateurs et le chanteur, elle agit comme un révélateur »*, explique William Kentridge, le metteur en scène sud-africain, qui avait monté un *Ubu* en 1997, à Avignon.

La magie des marionnettes ne tient qu'à un fil, et ce fil leur donne la vie, une légèreté capable de tout transgresser. L'art de la marionnette n'est pas anodin. *Il y a peut-être du danger* à réveiller des formes inertes, et de ce fait rassurantes. Dans ce rapport entre le manipulateur et sa créature, on ne sait plus bientôt qui est le manipulé.

Régis Guyotat

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.40 Sunset Beach.
17.30 Beverly Hills.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.55 Pourvu que ça dure. Film. Michel Thibaut.
22.35 Perry Mason. Le Cercueil de verre.
0.15 Le docteur mène l'enquête.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Placé en garde à vue.
15.55 La Chance aux chansons. [2/2].
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.40 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 ▶ Cap des Pins.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Beaumarchais l'insolent ■ Film. Edouard Molinaro.
22.45 Bouche à oreille.
22.50 La Vie à l'endroit. Les clubs de célibataires.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Le Cercle. Face à l'extrémisme.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.30 Les Craquantes.
15.00 Corky, un adolescent pas comme les autres.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kouij.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.50 Bouvard du rire... spéciale.
22.55 Météo, Soir 3.

CANAL +

13.35 Mars Attacks ! ■ ■ Film. Tim Burton.
15.15 Football. Jour d'Europe. *Coupe de l'UEFA (32es finale aller).* 15.30 Lodz - Monaco. 18.00 Etoile Rouge Belgrade - Metz. 19.00 Sigma Olomouc - Marseille. 20.45 Bordeaux - Rapid Vienne. 22.40 Blackburn - Lyon.
0.15 Les Virtuoses ■ ■ Film. Mark Herman (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Forum Terre.
13.30 Le Journal de la santé.
13.45 Les Guerriers d'un monde disparu. [1/3].
14.40 La Cinquième rencontre... Santé et sciences. 14.45 Planète en détresse. L'oxygène et la vie. 15.20 Planète en détresse. L'ozone.
15.35 Entretien.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Les Dessous de la terre.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 *Terres insolites.*
18.35 Le Monde des animaux.
19.00 Archimède.
19.50 Arte info.
20.15 Budapest, la loi des bombes.
20.45 La Vie en face. Au nom de la drogue. A propos du trafic de stupéfiants.
21.40 Comedia. Théâtre de marionnettes. 21.45 L'Invasion des marionnettes. 22.40 Interview de William Kentridge. 22.50 Le Retour d'Ulysse. Opéra de Claudio Monteverdi. 0.35 Chant pour la Volga. La bataille de Stalingrad.
1.20 Telle une mouette noire. Téléfilm. Norbert Beilharz.

M 6

13.35 L'Offensive du cœur. Téléfilm. Larry Elikann.
15.20 Les Routes du paradis.
16.20 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 *Highlander.*
19.00 Demain à la une.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Joyeuse pagaille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, E = M 6 découverte. Les glaciers.
20.50 Legend ■ Film. Ridley Scott.
22.40 Brooklyn South. Vivre et laisser vivre. Un révérend dans un jeu de quilles.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique. Vous avez dit minimalisme ? [2/5].
20.30 Agora. Jean-Claude Laborie (*La Mission jésuite du Brésil*).
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. Avec Jacques Chambon.
23.00 Nuits magnétiques. De folles expériences. [1/4]. L'atelier du Non-Faire, Maison Blanche 98.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

18.00 Scène ouverte, découvertes. Laurence Fromentin et Dominique Plancade, piano à quatre mains : *Sonate à quatre mains*, de Poulenc ; *Jeux d'enfants*, de Bizet.
19.05 Jazz, suivez le thème.
19.45 Prélude.
20.00 Classiques et néo-classiques. Par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Christopher Hogwood : œuvres de Martinu, Haydn, Martinu, Webern.
22.30 Musique pluriel.
23.05 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. JS Bach et ses contemporains.
22.35 Les Soirées... (suite).



Le Monde
MARDI 15 SEPTEMBRE 1998

La vraie obscénité

par Pierre Georges

FAUT-IL tenir ses lecteurs pour des adultes, des gens parfaitement capables de se faire une opinion par eux-mêmes ? Ce n'est pas un parti pris indéfendable.

Mais voici déjà que les directeurs de conscience tempêtent, s'indignent devant la publication par la presse du rapport Starr. Ah ça ! Mais quelle honte, quelle déchéance, quelle époque ! *« Vous avez de bien mauvaises publications ! Et offrez de bien mauvaises lectures à vos ouailles. La presse se déshonore à répercuter de tels récits. Elle ne se grandit point à contribuer ainsi à l'entreprise d'abaissement de l'homme et de la démocratie par la chronique du trou de serrure. »*

C'est là un autre parti pris, défendable lui aussi et qui consiste à dire : il ne fallait pas publier ces obscénités. Fussent-elles universellement répercutées. Fussent-elles écrites dans un document officiel, rendu public par la Chambre des représentants et concluant selon le procureur, excusez du peu, à la nécessité de destituer un président des Etats-Unis. Mais comment le dire si l'on n'a pas lu ? Comment conclure si l'on tait le contenu ? Sauf à s'ériger en censeur préalable des moeurs politiques et judiciaires américaines ?

Ce fameux rapport Starr, on l'a lu bien sûr. Avec stupéfaction souvent. Avec gêne parfois. Avec tristesse à l'occasion, car cette chair-là aussi est triste. Et avec l'ennui féroce qui submerge tout lecteur à peu près averti devant l'étalage, la débauche de détails contribuant à faire de ce document ce que le *New York Times* en dit : *« Un roman de gare graisseux. »*

Oui ce rapport Starr est obscène ! Totalement obscène. Mais pas de cette obscénité crue et sinistre d'un document vaguement pornographique au prétexte d'être juridique ou d'officiel. Non il est obscène d'imbécillité. Obscène *comme un réquisitoire* oscillant en permanence entre puritanisme et voyeurisme. Obscène de toute l'obscénité d'un procès politique grimé en procès de moeurs.

Les relations sexuelles de Bill Clinton et de Monica Lewinsky nous intéressent assez peu. Et même pas du tout, car, à y bien réfléchir, tout cela fait plutôt dans le genre minable et poisseux d'une liaison fatale entre le chef du rayon Maison Blanche et la petite stagiaire. Et la seule réflexion, spontanée celle-là, lecture faite, est qu'un président des Etats-Unis ne devrait pas raisonnablement se mettre dans une situation pareille. Ne serait-ce que par respect de sa fonction. Mais le jugement s'arrête-là, à ce qui reste une opinion individuelle et certainement pas un motif de destitution.

Non la véritable obscénité du rapport, on y revient, est bien le rapport lui-même. Il signe l'emballement d'une machine judiciaire présumée défendre les libertés individuelles et les violant. Il atteste la déchéance de principes démocratiques au prétexte de défendre la démocratie. Il porte la signature extrême de celui que nous appellions, dans une précédente chronique, le Torquemada des alcôves et qui n'est même pas cela, à peine un puritain saisi par la débauche.

Le rapport Starr est affligeant. Il l'est tant et si universellement jugé comme tel qu'il tombe et meurt de lui-même comme les choses basses. Ce n'est pas là le moindre mérite de sa publication.

Herri Batasuna et les nationalistes modérés prônent une solution négociée du conflit basque

Le Parti populaire, au pouvoir à Madrid, et le PSOE récusent cette initiative

MADRID
de notre correspondante

Discuter des revendications de l'ETA sans limites ? La question, qui paraissait encore impensable il y a quelques mois, n'est plus si utopique aujourd'hui. Puisque, pour la première fois, Herri Batasuna (HB), le bras politique de l'organisation terroriste, et les partis nationalistes basques modérés ont adopté, samedi 12 septembre, une déclaration conjointe dénommée « L'Izarra », à Estella (en Navarre-Nord), dans laquelle ils prônent une solution négociée du conflit basque et réclament de manière implicite une trêve à l'ETA.

Vingt-trois formations politiques, syndicats et collectifs du Pays basque ont apporté leur signature au texte de « L'Izarra », parmi lesquels HB, le Parti nationaliste basque (PNV), qui gouverne actuellement la région, et Eusko Alkartasuna (EA, Gauche nationaliste). Trois mois à peine auront donc suffi au Foro de Irlanda (Forum d'Irlande, créé au mois de juin), une initiative d'Herri Batasuna que le Parti nationaliste basque a immédiatement appuyée, pour sceller *« la première pierre d'un processus de pacification ouvert à tous »*, selon les paroles de Fernando Barrena, d'Herri Batasuna.

Le document, fortement inspiré par le processus de paix en Irlande du Nord, identifie dans un premier temps le problème basque comme *« un conflit historique de nature politique dans lequel se voient impliqués les Etats espagnol et français »*. Les signataires du texte se proposent donc de résoudre un conflit qui dure depuis près de trente ans *« de manière politique »*, en utilisant la méthode suivante : *« Engager des conversations multilatérales sans conditions insurmontables pour les parties intéressées. »* La deuxième phase des négociations, qui se propose d'aborder les causes du conflit, devra être accompagnée *« d'une absence permanente de toutes les expressions de violence »*. Autrement dit, les partis signataires du document, et donc Herri Batasuna, demandent implicitement une trêve de l'organisation terroriste.

ÉLECTIONS EN OCTOBRE

Cette initiative intervient alors que les spéculations vont bon train quant à une éventuelle trêve de l'ETA, qui n'a commis aucun attentat mortel depuis la fin du mois de juin. Il reste à savoir quelle sera la portée de ce document dans la mesure où le Parti populaire (PP), au pouvoir actuellement, et l'opposition socialiste refusent de se joindre à ce forum nationaliste. Les deux partis ont répondu dans les mêmes termes à la signature de la déclaration de « L'Izarra » : hors de question d'entendre parler d'un tel document.

Le gouvernement entend continuer sur sa ligne d'action, à savoir la fermeté et la lutte policière contre l'ETA et son bras politique. Les socialistes basques, de leur côté, répètent que *« la seule chose qu'il faut exiger de l'organisation ETA est qu'elle cesse de tuer, et à Herri Batasuna qu'il s'éloigne du fanatisme et de la violence de l'ETA »*. Herri Batasuna n'a effectivement jamais condamné un seul attentat de l'organisation terroriste basque jusqu'à ce jour. En fait, si la déclaration de « L'Izarra » peut permettre un début de dialogue sans le PP ni le Parti socialiste, la deuxième phase nécessitera, en revanche, au moins la présence du gouvernement central.

A quelques semaines des élections au Parlement basque (le 25 octobre), le panorama politique se trouve donc fortement modifié et les initiatives pour trouver une solution au conflit s'accélèrent. Le rapprochement qui s'est opéré au sein du nationalisme basque, notamment entre Herri Batasuna et le Parti nationaliste basque, creuse chaque fois un peu plus le fossé avec le Parti populaire et le Parti socialiste ouvrier espagnol. Ainsi, les réunions discrètes du PNV et de HB depuis février, destinées à créer les bases d'une solution politique du conflit, n'ont pas franchement plu au PP et au PSOE. D'ailleurs, ce dernier, devant la crainte de perdre l'initiative dans un possible processus de paix qui serait négocié seulement par les nationalistes, a récemment proposé au gouvernement central de lancer une offre de paix à l'ETA. – *(Intérim.)*

La justice française enquête sur l'Ertzaintza

BAYONNE
de notre correspondant

Dans quelques jours, le tribunal de Bayonne aura à décider quelle suite il convient de donner à des faits remontant à plus de deux ans : le 15 avril 1996, une patrouille de la police autonome basque avait pénétré en territoire français pour arrêter « à chaud » deux citoyens français sur la commune frontalière de Hendaye. L'un d'entre eux s'étant constitué partie civile, le juge d'instruction en charge du dossier a convoqué à Bayonne, les 26 et 27 août, les policiers basques espagnols. Le magistrat voulait entendre leur version d'événements qui, sur le fond, mettent en cause l'application des accords de Schengen de 1995 sur la coopération entre polices et posent la question de la place de la police du gouvernement autonome basque, l'Ertzaintza, aux côtés des forces de sécurité des Etats espagnol et français.

Aux premières heures du 15 avril 1996, deux jeunes Français rentrent vers Hendaye, au sortir d'une boîte de nuit d'Oiartzun, une localité du Pays basque espagnol. L'allure de leur Citroën BX attire l'attention d'un véhicule de l'Ertzaintza, qui la prend en chasse jusqu'à Hendaye, en territoire français. Après une embardée, les *ertzainas* (policiers basques) arrêtent sans trop de ménagements les fugitifs et les remettent à leurs collègues français de la Dicilec (ex-police de l'air et des frontières) (*Le Monde* du 18 avril 1996).

LES ACCORDS DE SCHENGEN

« Ils n'avaient pas le droit de procéder à ces arrestations, expliquent les policiers français, *et en tant que policiers basques encore moins de raisons d'être sur le sol français. »* Selon les accords de Schengen, s'il existe un droit de suite entre forces de sécurité, seule la police locale peut procéder à des arrestations sur son territoire, la police étrangère devant prévenir sa voisine durant l'opération. Par ailleurs, *« les accords entre polices française et espagnole désignent, côté ibérique, comme police d'Etat la Guardia Civil et la Policia Nacional et aucun autre corps »*, souligne-t-on au commissariat de Hendaye. *« L'Ertzaintza n'est pas désignée dans les textes »*, confirme Jean-Jacques Bosc, procureur de la République à Bayonne.

Lancés derrière la Citroën des fuyards, les *ertzainas* auraient donc dû prévenir leurs collègues français et le faire via les services espagnols puisque, officiellement, la France ne connaît pas l'Ertzaintza. Devant le juge d'instruction bayonnais, les *ertzainas* ont assuré avoir effectué la démarche cette nuit de 1996, d'autant que, au lendemain de la libération d'un industriel enlevé par ETA, ils pensaient, disent-ils, avoir affaire à un commando de cette organisation.

Décrite par les fonctionnaires français comme une police moderne *« avec un matériel fou »*, l'Ertzaintza est aujourd'hui forte de 7 500 hommes qui prennent en charge, sur tout le territoire basque en Espagne, aussi bien le trafic routier, les enquêtes judiciaires, le maintien de l'ordre. En application du statut de Gernika, qui définit l'autonomie basque, cette police a presque pris la place des corps de l'Etat espagnol. *« Dans notre communauté, la police c'est l'Ertzaintza*, affirme Jon Goikolea, directeur de cabinet du ministre basque de l'intérieur. *Elle en a tous les attributs et travaille avec les autres polices, y compris les officiers français, ce qui a, par exemple, permis de démanteler à Paris, en 1996-1997, un réseau de financement de ETA. »*

Restent les zones d'ombre de la course-poursuite du printemps 1996 : qui les policiers basques ont-ils prévenu ? Par quel canal ? Que s'est-il passé exactement lors de l'accident final de la voiture ? C'est ce que s'emploie à démêler le juge de Bayonne qui instruit la plainte pour coups et blessures à l'encontre de citoyens français sur le sol national sans compter la violation du territoire français. A la justice de décider maintenant s'il elle renvoie ou non le dossier devant un tribunal, du moins pour les faits survenus à Hendaye.

Michel Garicoïx

Les rebelles congolais sont attaqués dans leur fief de Goma

GOMA
de notre envoyé spécial

La capitale du Nord-Kivu, une des provinces orientales de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Goma, à la frontière du Rwanda, s'est brutalement réveillée, lundi 14 septembre, au son de tirs d'armes lourdes. Des combats avaient lieu au centre-ville, tandis que des tirs nourris d'armes automatiques pouvaient être entendus dans les quartiers périphériques. C'est la première fois, depuis que les rebelles congolais y ont installé leur état-major, que des combats éclatent à Goma.

Il semble que les premiers tirs aient éclaté près de l'aéroport, à 2 kilomètres du centre-ville, vers 3 heures du matin. Peu avant l'aube, toute la ville a été secouée par des rafales d'armes automatiques, des tirs de mortiers et de lance-roquettes. Des soldats, très nerveux, se cachaient dans les ruelles et les jardins. Des flammes étaient visibles au sommet du mont Goma, une colline qui surplombe le lac Kivu, sans qu'elles aient endommagé le relais de la radiotélévision. La Voix du peuple a cependant cessé d'émettre dans la matinée.

Il est impossible de déterminer la nature exacte des combats. Selon des soldats congolais rebelles, il s'agirait d'une attaque d'envergure de combattants maï-maï et de rebelles hutus rwandais. Toutefois, dans la province du Kivu, contrôlée par des Congolais alliés à l'armée rwandaise – à dominante tutsie –, les guerriers Maï-Maï et les miliciens hutus interhamwes sont souvent accusés du moindre incident sans preuve.

Cette attaque de Goma ne peut pas être directement menée par les Forces armées congolaises (FAC), fidèles à Laurent-Désiré Kabila. Les soldats gouvernementaux sont à des centaines de kilomètres à l'ouest, et aucun avion angolais ou zimbabwéen n'est venu appuyer l'offensive. En revanche, il est possible que Kinshasa ait décidé d'utiliser des groupes paramilitaires locaux pour semer le trouble.

À LA FRONTIÈRE DU RWANDA

Des rumeurs avaient, à diverses reprises, animé Goma au sujet d'une offensive maï-maï. Ces combattants traditionnels n'avaient pas encore pris part au conflit qui oppose, depuis le 2 août, Kinshasa aux rebelles. Ils se sont cependant toujours opposés, par le passé, aux soldats banyamulenges – des Tutsis congolais – et à l'armée rwandaise, très présente dans le Kivu depuis l'accession au pouvoir de M. Kabila.

Les habitants de Goma, très hostiles à la rébellion anti-Kabila, espéraient, terrés dans leurs foyers, que l'attaque avait pour objectif de chasser les combattants tutsis de la ville. *« Les Maï-Maï sont venus aider Kabila à gagner la guerre »*, pensait un homme. *« Les Tutsis, les Rwandais, on va les tuer ! »*, chantait une vieille femme en dansant dans la rue, ignorant les balles qui fusaient.

Il est peu envisageable que Goma bascule. Située à la frontière du Rwanda, la ville est solidement contrôlée par les mutins congolais, les combattants banyamulenges et l'armée rwandaise. Les garnisons ont toutefois été récemment dégarnies. Depuis l'intervention de l'Angola dans la guerre, les rebelles ont dû renforcer leurs positions sur tous les fronts, notamment à Kisangani, la troisième ville du pays, et dans la région de Kalémié, à la lisière du Sud-Kivu et du Katanga.

Rémy Ourdan

3e cycle du CNAM
MARKETING INDUSTRIEL
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
Cours et séminaire d'études de cas (150 h sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 080 F/an
Brochure sur demande écrite au : Marketing Industriel CNAM : 292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS
Tél. : 01 40 27 22 24 – 01 40 27 21 30
PRESENTATION DU CYCLE SAMEDI 26 SEPT 11H

Tirage du *Monde* daté dimanche 13-lundi 14 septembre : 646 231 exemplaires 1–





هكذا من الأصل

ionalistes modérés
ciée du conflit basque

Ertzaintza

Le Monde

S U P P L E M E N T

LA FRANCE AU RAPPORT

Le champ du possible

Après le bel été de la France – croissance retrouvée, chômage en baisse – et l'euphorie qui guette ses dirigeants – qui n'avaient guère l'habitude de tels sommets de popularité –, la rentrée s'amorce sur un fond de menace, venue d'ailleurs, des crises asiatique et russe principalement. Voilà bien longtemps que le front intérieur n'avait paru aussi serein, presque maîtrisé. Au risque de faire oublier qu'au rythme où va le monde un pays moderne soucieux de son propre progrès doit constamment se rénover, s'adapter à une donne qui change radicalement sous nos yeux. Quelles sont les urgences ? Où sont les blocages ? Comment les surmonter ?

Telles sont des interrogations légitimes, à nos yeux, quand le gouvernement peut être tenté de se satisfaire d'une confiance retrouvée de l'opinion. Au reste, c'est bien ce que l'on avait reproché à l'un des prédécesseurs de Lionel Jospin, Michel Rocard, qui passe aujourd'hui pour celui qui, bénéficiant d'une forte croissance, aurait pu, aurait dû, réformer plus qu'il n'a pu ou voulu le faire. C'est bien cette musique-là que l'opposition commence à faire entendre : « Jospin, quelle "grande" réforme ? »

La rentrée était donc pour nous le moment idéal pour revisiter la France, inventorier ses principaux problèmes, discerner les domaines dans lesquels, à dire d'experts, des réformes sont nécessaires. Pour s'en faire une idée aussi objective que possible, le mieux était de puiser dans la multitude des rapports que le gouvernement a lui-même commandés. Tant il est vrai que ce gouvernement a choisi de se distinguer par le nombre, l'inflation des rapports de toutes sortes qui scrutent, examinent, proposent sur des sujets qui vont de l'immigration à la politique familiale, en passant par les mineurs délinquants ou les charges sociales sur les bas salaires.

Dans cette fringale de rapports, deux aspects se mêlent : certainement, et pourquoi ne pas en créditer le gouvernement, prendre en compte le savoir, mettre les « savants » au service de la décision – mais l'esprit de manœuvre peut être aussi présent que le souci de connaissance. Les plus importants de ces rapports ont été établis, contrairement à notre propre tradition, non pour enterrer, mais pour agir. Soit pour cautionner la démarche du gouvernement, soit pour l'accompagner. De façon soit à justifier que l'on n'aille pas au bout d'une promesse électorale (l'immigration), soit que l'on veuille faire évoluer la gauche sur une question idéologiquement sensible, présenter comme une solution objective ce qui aurait pu passer pour une recette purement libérale (le rapport Malinvaud et le couple charges sociales/emploi). Faire évoluer la gauche, contourner sa propre idéologie, faire place au pragmatisme : tel est l'usage, par Lionel Jospin, d'une expertise en continu que dessinent ces rapports multiples.

Ils permettent au gouvernement de définir un point d'équilibre, un taux d'acceptation des réformes par les acteurs sociaux : c'est la méthode Jospin. Ils nous donnent une vision complète du champ de la réforme, et nous permettront de juger aussi ce même gouvernement à partir de cet inventaire. Vaste programme.

J.-M. C.

▶ LES 50 RAPPORTS DEMANDÉS PAR JOSPIN
Un dossier coordonné par « Le Monde Economie »

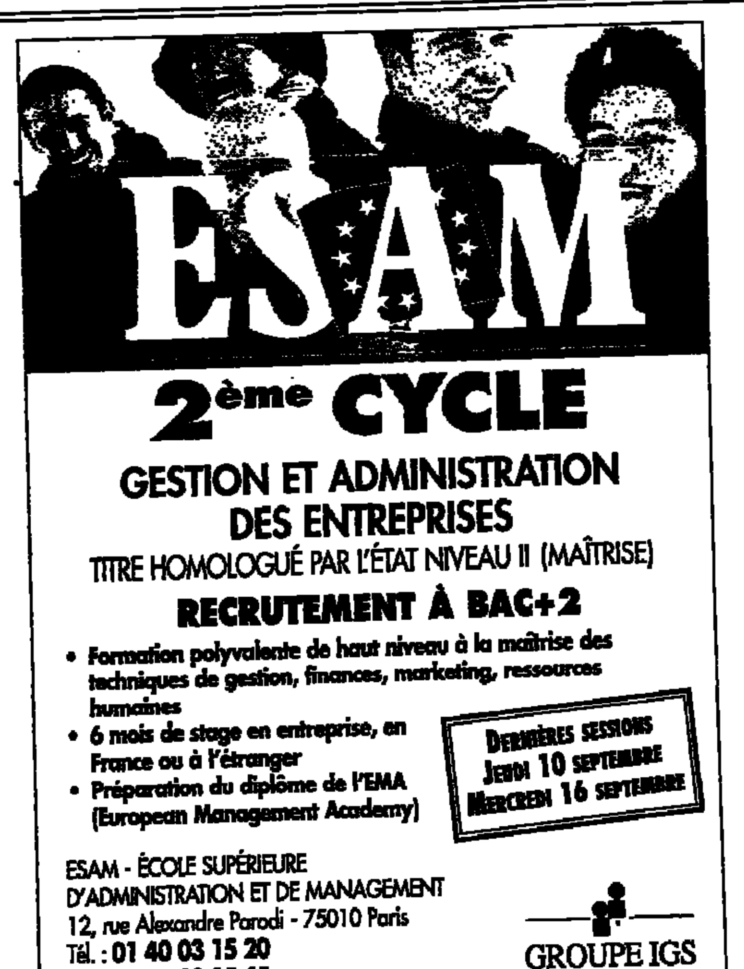


AMORTISSEMENT PÉRISSOL

PARIS 16ème
64, Avenue Victor Hugo

Deux petits immeubles haut de gamme reliés par le calme d'un jardin privé.
De la studette au 4 pièces.
à partir de 800.000 F parking inclus
Appartement décoré sur place, du mardi au samedi, de 14 h à 20 h.
01.45.00.00.35

SINVIM
11, rue Louis Philippe - 92523 Neuilly-sur-Seine - 01 41 92 55 55 - http://www.sinvim.fr



هكذا من الإصل

De l'économie à la famille, les experts au service de la méthode Jospin

Le 19 juin 1997, Lionel Jospin, nommé premier ministre deux semaines plus tôt, prononce son discours de politique générale. *« La méthode de travail que j'ai assignée à mon gouvernement est à mes yeux essentielle »*, annonce-t-il d'emblée. Et il en donne très vite un aperçu : pour préparer un réexamen d'ensemble de la législation sur la nationalité, le droit des étrangers et l'immigration, une mission est confiée à Patrick Weil, spécialiste reconnu de ces questions, qui devra remettre ses conclusions dans les deux mois.

ALLOCATIONS FAMILIALES

C'est donc de la façon la plus solennelle, devant l'Assemblée nationale, que Lionel Jospin passe commande du premier rapport de son mandat, qui sera suivi de dizaines d'autres. L'immigration, la nationalité sont des sujets minés par excellence. Confier à un expert des politiques publiques, auteur dès novembre 1995 d'une note de la Fondation Saint-Simon intitulée *« Pour une nouvelle politique d'immigration »*, une mission à la fois de consultation et de préparation à la décision, permettait de gagner du temps, sans guère risquer de surprise, puisque ses idées étaient déjà connues. Deux lois suivront dans les douze mois, largement inspirées du rapport Weil.

Agir sans complète information, c'est risquer l'échec. Dans tous les domaines, le gouvernement commande des rapports aux meilleurs spécialistes

Dans le même discours d'investiture, Lionel Jospin annonçait que les allocations familiales seraient placées sous condition de ressources, c'est-à-dire supprimées pour les ménages gagnant plus de 25 000 francs par mois. La famille ? Rien à signaler : pas de lois Pasqua à revoir, pas de manifestations, pas de danger. Donc, pas de rapport nécessaire avant d'engager une mesure apparemment mineure.

Il n'a pas fallu plus de quelques heures à Lionel Jospin pour comprendre qu'il venait de commettre une grosse erreur d'appréciation. L'un des seuls chiffres de son discours, la fameuse barre des 25 000 francs, déchaînait les polémiques. Parmi les « riches » ainsi montrés du doigt se trouvaient bon nombre de ménages des classes moyennes qui venaient de voter socialiste, et les associations familiales – laïques et catholiques pour une fois réunis – se mobilisèrent immédiatement. Un an et demi plus tard, le gouvernement a renversé sa politique : les allocations familiales sont rétablies pour tous, et même élargies ; en revanche le quotient familial est abaissé pour les très hauts revenus. La fonction de redistribution est renvoyée sur la fiscalité.

Entre-temps, pas moins de trois rapports sur la famille ont été commandés et rendus, ceux d'Irène Théry, de Claude Thélot et de Dominique Gillot. *« L'erreur est parfois féconde. Sans le faux pas sur les allocations familiales, le gouvernement n'aurait peut-être pas élaboré aussi vite une politique familiale »*, note un des collaborateurs de Lionel Jospin.

La leçon n'aura pas été perdue. La décision prise *« d'en haut »*, sans préparation ni médiation, et surtout sans complète information, est une garantie d'échec. Dès lors, tout problème, qu'il soit structurel ou surgi de l'actualité, suscitera son rapport, ou ses rapports. Mais attention, pas n'importe comment.

D'abord, le choix de la personnalité du rapporteur n'est pas laissé au hasard. *« Nous voulions des rapports opérationnels dans les deux-trois mois. Il fallait bien nous adresser à des gens qui étaient au centre de la question, qui avaient déjà les réseaux, la connaissance de ce qui s'était fait jusqu'alors »*, observe Olivier Schrameck, directeur de cabinet du premier ministre.

L'expert s'impose donc naturellement. On le préfère sympathisant de la gauche, mais une neutralité de bon aloi peut suffire. Enfin, s'il est non seulement reconnu, mais en plus connu, cela ne gâte rien. C'est notamment le cas pour certains rapports demandés à des personnalités en vue « de la société civile » comme Francis Lorentz, ancien PDG de Bull et de la RATP (sur le commerce par Internet), Jacques Attali (sur les universités), Jacques Chérèque (sur l'aménagement du territoire).

Et le Parlement ?

Les missions parlementaires effectuées à la demande du gouvernement ne sont pas une nouveauté, mais elles connaissent un essor certain depuis quelques années. Le cabinet de Lionel Jospin en a suscité jusqu'à présent 29 (dont 7 encore en cours), qui s'ajoutent aux rapports demandés à des personnalités et aux rapports administratifs classiques (par exemple sur la Corse). Le gouvernement Juppé en avait, lui, commandé 59, un peu plus que le gouvernement Balladur (49). C'est ce dernier qui avait relancé cette pratique après une interruption sous Pierre Bérégovoy (2) et surtout Edith Cresson (0). Michel Rocard, en son temps, avait sollicité 14 rapports de missions parlementaires.

Certaines figures sont tellement augustes que leur seul nom décourage la polémique. Edmond Malinvaud, professeur honoraire au Collège de France, a été appelé cet été à traiter une question en apparence technique – *« Les cotisations sociales à la charge des employeurs, analyse économique »* –, ce qui était une façon élégante de remettre à l'ordre du jour, *via* un diagnostic de grand économiste, l'allègement des charges pesant sur les bas salaires, objet de divisions au sein du gouvernement.

Dire que Lionel Jospin se sert de l'expertise et de la notoriété de ses rapporteurs n'est pas lui faire injure. Le respect de leur indépendance intellectuelle, le fait qu'il cherche à s'éclairer de façon pluraliste avant de décider, et l'usage rapide qu'il a fait de nombreuses propositions issues des rapports, a suscité chez beaucoup de « sachants » le désir de servir. De servir le Prince, diront les critiques, le bien public, diront les autres.

Les experts ainsi mis en valeur ne délivrent pas que leur propre parole : ils doivent consulter, faire remonter les sentiments des gens concernés. C'est une approche qui se veut *« bottom-up »* (du bas vers le haut, par opposition à la prise de décision *« top-down »*, souvent associée au mode de gouvernement technocratique). Ainsi, les corps intermédiaires, le terrain, ne risquent pas d'être pris de court.

Autre avantage, pour le gouvernement, le rapport fait paratonnerre : les débats, les polémiques éventuelles s'engagent dès sa publication, ce qui permet de mesurer l'ampleur des réactions et de voir sur quoi elles se focalisent.

Il y a enfin une catégorie de rapports, sur des sujets de société particulièrement épineux, tel celui d'Irène Théry sur le nouveau droit de la famille, ou celui d'Olivier Davanne sur les retraites, qui ne débouchent pas sur des décisions mais sur des consultations longues, ou même très longues... *« Il faut donner le temps à l'opinion de se réapproprier le sujet, au débat de se développer dans la presse. On ne peut pas légiférer sur tout tout de suite »*, plaident les conseillers du gouvernement.

Une mention spéciale doit être faite en ce qui concerne la production du Conseil d'analyse économique (CAE). Ce club – voire cette académie, car il n'en manque qu'un pour faire quarante ! – rassemble les économistes les plus prestigieux de France, de la gauche (Alain Lipietz) à la droite (Jean-Jacques Rosa).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Ses rapports rendent compte de l'état du savoir en France et à l'étranger. Ils ne cherchent pas à exprimer un consensus, mais différents points de vue. Lionel Jospin a déjà assisté a six séances plénières où étaient présentés des rapports dont certains, comme *« Pauvreté et exclusion »* et *« Fiscalité de l'environnement »*, ont directement servi à la préparation de projets de loi. Le premier ministre, ancien enseignant d'économie, éprouve un intérêt non feint pour les débats animés du CAE.

Mais il n'est pas interdit d'observer qu'en mettant en place cette structure sans exemple ailleurs, il a aussi réalisé une bonne affaire en termes de communication : le journaliste cherchant aujourd'hui, pour commenter une mesure gouvernementale, un économiste qui ne soit pas associé, au moins intellectuellement, à l'élaboration de la politique économique, n'a plus qu'à téléphoner à l'étranger !

Sophie Gherardi

Une riche production de rapports officiels

A chaque problème son rapport. Et même plusieurs rapports s'il le faut. Dans la longue et riche histoire de la production de rapports officiels, le gouvernement de Lionel Jospin marque une spectaculaire accélération. Les rédacteurs du *Monde* en ont dénombré au bas mot une cinquantaine, commandés et remis en l'espace d'un an et demi à peine. Encore avons-nous délibérément restreint le champ de nos recherches à quelques grands domaines qui figurent parmi les priorités de l'action gouvernementale.

Certains de ces rapports ont eu un grand retentissement, d'autres moins ; quelques uns ont débouché presque immédiatement sur *des décisions*, d'autres pas. Mais on ne peut qu'être frappé par le recours systématique à cet exercice qui consiste à confier à une personnalité le soin d'enquêter et de consulter sur un problème, pour ensuite le résumer en quelques dizaines ou centaines de *feuillets, dans le but d'éclairer*, voire d'orienter, les choix publics.

Les principaux textes concernent le travail, l'enseignement, l'immigration, la ville, l'exclusion, Internet, l'aménagement du territoire...

Cette « rapportographie » dessine plus qu'une méthode, elle révèle une politique. C'est pourquoi nous avons jugé utile de récapituler, même si les lecteurs du *Monde* ont, bien sûr, été informés au fil des jours de l'élaboration et *des suites de chacun des principaux textes.*

Ce supplément spécial aborde une dizaine de grands domaines qui ont donné lieu à des contributions marquantes : le temps de travail, l'enseignement (p. III), *l'immigration, la nationalité* (p. IV), la ville, l'exclusion (p. V), le commerce électronique, l'aménagement du territoire (p. VI), la famille (p. VII). Tous correspondent à des priorités du gouvernement, sans doute parce que ce *sont des points sensibles, identifiés* depuis longtemps, comme ceux où le pays a accumulé soit les retards, soit les échecs.

La page VIII est consacrée à une institution originale créée par Lionel Jospin, le Conseil d'analyse économique, qui produit lui aussi des rapports (une douzaine depuis *ses débuts*), mais dont le rôle va bien au-delà : c'est une structure permanente qui entend rassembler la fine fleur des économistes français, toutes tendances confondues, pour un dialogue régulier entre eux et avec le premier *ministre*.

Ci-dessous figurent les références des principaux rapports – la plupart d'initiative gouvernementale, mais pour certains d'origine parlementaire – remis sur les sujets que nous avons traités.

S. Gh.

▼ DES CONTRIBUTIONS PAR DIZAINES...

● Ville, sécurité, justice

– *Demain, la ville,* par Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans. Rapport présenté à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, le 13 février 1998. (Publié en deux tomes à la Documentation française : Tome I, 230 p., 140 F ; Tome II, 391 p, 190 F.)

– *Réponses à la délinquance des mineurs,* rapport de la mission parlementaire confiée aux députés socialistes Christine Lazerges et Jean-Pierre Balduyck, remis le 16 avril au premier ministre Lionel Jospin. (La Documentation française, mai 1998, 447 p., 130 F.)

– *Rapport sur les Unités à encadrement éducatif renforcé (UEER),* rapport confidentiel rédigé conjointement par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des services judiciaires.

– *Rapport sur les violences urbaines,* rédigé par les universitaires Sophie Body-Gendrot et Nicole Le Guennec, remis le 26 mai à Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Non publié.

– *Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'activité et le fonctionnement des tribunaux de commerce,* d'Arnaud Montebourg (PS), rapporteur, et François Colcombet (PS), président de la commission d'enquête. Remis au premier ministre en juillet. Publié au *Journal officiel* (3 volumes, 150F). (Edité aussi chez Michel Lafon sous le titre *Les Tribunaux de commerce : une justice en faillite ?*, 392 p., 125 F).

– *Rapport d'enquête sur l'organisation et le fonctionnement des tribunaux de commerce,* établi par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des services judiciaires, rédigé par Jean-Baptiste de Foucauld, commandé par Elizabeth Guigou, garde des sceaux, et Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances.

– *Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la gestion des fonds publics en Corse,* remis au premier ministre par Jean Glavany, vice-président (PS) de l'Assemblée nationale et président de la commission d'enquête, en septembre.

● Immigration et nationalité

– *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration* par Patrick Weil. (La Documentation française, 175 p., 85 F.)

– *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires* par Sami Naïr. Non publié. Mission interministérielle « migrations-codéveloppement », 4 *bis*, bd Diderot, 75578 Paris Cedex 12. Tél : 01-44-74-23-82.

● Famille

– *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée,* d'Irène Théry. Rendu public le 14 mai 1998. (Odile Jacob, 413 p., 85 F).

– *Pour une politique de la famille rénovée,* de Dominique Gillot, rendu public le 3 juin 1998. Non publié.

– *Politique familiale : bilan et perspectives,* présenté le 20 mai par Claude Thélot à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances. (SESI, 1998, 252 p., 135 F).

● Education

– *Quels savoirs enseigner dans les lycées ?,* comité d'organisation présidé par Philippe Meirieu, 27 p., mai 1998.

– *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur.* Le rapport de la commission présidée par Jacques Attali a été remis le 5 mai à Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale. (Stock, mai 1998, 147 p., 69 F.)

– *Les Déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire,* de Catherine Moisan, inspectrice générale de l'éducation nationale, et Jacky Simon, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale. (Institut national de la recherche pédagogique – INRP –, septembre 1997, 115 p., 47 F.)

– *Le Mouvement des enseignants du second degré, conditions de la réussite de la déconcentration,* de Jean-François Cuby, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale, décembre 1997. Non publié.

– *Pas de classe sans enseignant,* de Daniel Bloch, recteur de l'académie de Nantes, 80 p., février 1998. Non publié

– *La Vie de l'élève et des établissements scolaires,* de René Blanchet, recteur de l'académie de Paris, 43 p., février 1998. Non publié

– *Les Conditions de réussite scolaire en Seine-Saint-Denis,* de Jean-Claude Fortier, recteur de l'académie de Lille, 49 p., février 1998.

– *Pour une nouvelle dynamique du système éducatif en zone rurale isolée,* de Jean-Claude Lebossé, inspecteur général de l'éducation nationale, 78 p., juillet 1998.

● Service public

– *Service public, secteur public,* d'Elie Cohen et Claude Henry, du Conseil d'analyse économique. (La Documentation française, 1997, 105 p., 35 F.)

– *Rénovation du service public de l'éducation nationale : responsabilité et démocratie,* de Claude Pair, ancien recteur, 74 p., février 1998. Non publié.

– *Réussir la future organisation électrique française,* de Jean-Louis Dumont, député PS de la Meuse. Remis en juillet à Lionel Jospin.

– *Modernisation et fonctionnement de l'Etat,* de Jean-Paul Basquiast, remis le 1er juin 1998 au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

● Economie, emploi et fiscalité

– *Les Cotisations sociales à la charges des employeurs : analyse économiques,* d'Edmond Malinvaud (Conseil d'analyse économique), présenté à Lionel Jospin le 16 juillet 1998, à paraître à la Documentation française.

– *La Réduction du temps de travail,* de Dominique Taddei (Conseil d'analyse économique), octobre 1997. (La Documentation française, 83 p., 53 F.)

– *Partage de la valeur ajoutée,* de Patrick Artus et Daniel Cohen (Conseil d'analyse économique), novembre 1997. (La Documentation française, 80 p., 35 F.)

– *Croissance et chômage,* d'Olivier Blanchard et Jean-Paul Fitoussi (Conseil d'analyse économique). (La Documentation française, 100 p., 35 F.)

– *Coordination européenne des politiques économiques,* de Michel Aglietta, Christian de Boissieu, Dominique Bureau, André Gauron, Philippe Herzog, Pierre Jacquet, Pierre-Alain Muet (Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1998, 117 p., 35 F.)

– *Retraites et épargne,* d'Olivier Davanne, Jean-Hervé Lorenzi, François Morin (Conseil d'analyse économique). (La Documentation française, 1998, 230 p., 45 F.)

– *Fiscalité de l'environnement,* de Dominique Bureau, Olivier Godard, Jean-Charles Hourcade, Claude Henry, Alain Lipietz (Conseil d'analyse économique). (La Documentation française, 1998, 197 p., 45 F.)

– *Innovation et croissance,* de Robert Boyer et Michel Didier (Conseil d'analyse économique). (La Documentation française, 198 p., 45 F.)

● Pauvreté et exclusion

– *Chômage, mesures d'urgence et minima sociaux : problèmes soulevés par les mouvements de chômeurs en France fin 1997-début 1998,* présenté au premier ministre par Marie-Thérèse Join-Lambert, inspecteur général des affaires sociales, avec le concours de Frédéric Bontems et Guy Clary, *membres de l'IGAS.* (Documentation française, mars 1998, 111 p., 70 F.)

– *Pour une couverture maladie universelle, base et complémentaire* de Jean-Claude Boulard, député PS de la Sarthe, remis en septembre 1998 à Lionel Jospin.

– *Pauvreté et exclusion,* de Tony Atkinson, Michel Glaude, Jacques Freyssinet, Claude Seibel (Conseil d'analyse monétaire). (La Documentation française, 1998, 139 p., 35 F.)

● Aménagement du territoire

– *Plus de région et mieux d'Etat,* par Jacques Chérèque, ancien ministre de l'aménagement du territoire, remis en mai 1998 à Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

– *Réforme des zonages et aménagement du territoire,* de Jean Auroux, ancien ministre, maire de Roanne, remis au premier ministre le 30 avril 1998.

– *Eléments en vue d'un éventuel changement de statut des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT),* de Yves Morvan. Remis à Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le 31 mars 1998.

– *Pour une efficacité renforcée des politiques structurelles communautaires,* de Pierre Trousset, président du conseil économique et social de la région Centre, 30 avril 1998.

Ces quatre rapports sont consultables sur le site internet de la Datar : www. datar. gouv. fr.

● Nouvelles technologies

– *Le commerce électronique, une nouvelle donne pour les consommateurs, les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics,* de Francis Lorentz à Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

– *Données personnelles et société de l'information,* de Guy Braibant, remis au premier ministre en mars 1998. (La Documentation française, 292 p., 130 F.)

– *Les Enjeux d'avenir pour France Télécom,* de Michel Delebarre, remis au premier ministre en septembre 1997.

– *International et francophonie,* mission confiée à Patrick Bloche par le premier ministre. Rapport attendu pour le 15 octobre

– *Technologie et innovation,* de Henri Guillaume, remis aux ministres de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie le 27 mars 1998. (La Documentation française, 256 p., 150 F.)

– *Information économique des entreprises,* mission confiée à Patrick Lefas par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le rapport était attendu pour la fin février 1998.

– *Développement technique de l'internet,* mission confiée à Jean-François Abramatic par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le rapport était attendu pour le mois de juin 1998.

– *Internet et les PME,* de Jean-Michel Yolin, remis au secrétariat d'Etat à l'industrie le 26 février 1998.

– *Internet et les réseaux numériques,* Conseil d'Etat. (La Documentation française, 266 p., 95 F.)

La plupart des rapports remis au gouvernement sont accessibles à partir du site Internet : http ://www. internet. gouv. fr/français/index. html

LES AUTEURS

DOMINIQUE TADDEI, soixante ans, socialiste, a mené de front une carrière politique et universitaire. Spécialiste de l'économie industrielle et du monde du travail, il est professeur à Paris-Nord. Déjà chargé d'une mission sur la réduction du temps de travail en 1990, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce thème. Il est également expert auprès de l'OCDE et du Bureau international du travail (BIT).

SIPA PRESS

PHILIPPE MEIRIEU, quarante-neuf ans, docteur en sciences de l'éducation, a été nommé directeur de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) en juin 1998. Il est l'un des auteurs les plus lus par les enseignants.

AFP



JOHN FOLEY/OPALE

JACQUES ATTALI, cinquante-cinq ans, (ENA, X-Mines). Fut le plus proche conseiller du président Mitterrand. Ecrivain à succès, il est conseiller d'Etat.

Les 35 heures à la fois imposées et négociées

Les experts restent prudents quant aux effets sur l'emploi de la réduction du temps de travail

A peine mis en place, le Conseil d'analyse économique (CAE) a abordé, lors de l'une de ses premières séances, le thème de la réduction du temps de travail. Une façon de reconnaître le caractère prioritaire d'une réflexion menée avec Dominique Taddei comme expert, un peu plus d'un mois avant la Conférence sur l'emploi du 10 octobre 1997.

Le document qui a été extrait de cette discussion ne fait que reprendre, succinctement, l'état de la question en France et à l'étranger, les données chiffrées et historiques connues, ainsi que les éléments d'un débat qui se poursuit sur de longues années. Avec le recul, les conclusions auxquelles aboutit M. Taddei, ainsi que les observations d'un autre participant, Jacques Freyssinet, fournissent des éclaircissements sur la méthode qui sera ensuite utilisée par le gouvernement Jospin pour élaborer la loi sur les 35 heures.

Soulignant la spécificité française, l'un et l'autre recommandent *« une intervention publique »* qu'ils justifient par le fait que, pour la réduction du temps de travail (RTT), *« on ne peut (...) compter sur un mouvement fort et général qui serait le produit spontané de la négociation collective »*. Il n'y a pas d'exemple d'une RTT *« de grande ampleur »* qui n'ait été obtenue *« sans une décision contraignante »* pour les entreprises, disent-ils. Parce que le patronat y est majoritairement hostile, que la plupart des organisations syndicales sont pour le moins réticentes, et que les salariés s'inquiètent d'une compensation salariale *« partielle ou nulle »* et résistent au développement des horaires atypiques.

Dans ces conditions, *« l'expérience française »* les conduit à distinguer trois techniques d'approche qui seront finalement retenues : la modification des normes publiques, le transfert à la négociation collective du pouvoir normatif, et la contractualisation, avec des conventions signées entre l'Etat et les entreprises, associant l'octroi d'aides financières à des engagements.

« Pour que l'action sur la durée du travail soit socialement acceptable, elle doit être négociée, déclare M. Freyssinet. *Pour qu'elle soit fortement créatrice d'emplois, elle doit être générale. Pour qu'elle soit génératrice d'efficacité productive et qu'elle réponde aux aspirations des salariés, elle doit être mise en œuvre de manière décentralisée. »* En conséquence, et la suite lui donnera raison, *« la question est alors celle de l'articulation des niveaux de négociation »*. A propos des effets attendus pour l'emploi, les experts se montrent prudents, dès cette époque. Une heure de travail en moins fait perdre quarante minutes de production et le gain potentiel en emplois *« ne saurait dépasser les deux tiers du pourcentage de la réduction du temps de travail »*, indique Dominique Taddei, alors que Michel Didier, économiste proche du patronat, se montre encore plus circonspect.

Cette indication, comme d'autres, vise à aborder moins passionnément la double question de la productivité et de l'impact d'une réduction du temps de travail, comme si la durée de la polémique en avait gommé les aspérités. Ainsi M. Taddei en arrive-t-il à prétendre que, *« sur le niveau de production, la RTT apparaît comme neutre dans la majorité des cas étudiés »*. Il n'y a guère, selon lui, que dans l'hypothèse d'un allongement *« marqué »* de la durée d'utilisation des équipements, qu'une augmentation significative a pu être observée ; les effets sur l'emploi étant généralement favorables.

De même, le rapport s'attache à démontrer que la perspective de la baisse du temps de travail n'a rien de tragique et qu'elle s'inscrit dans un mouvement d'ensemble où la France ne serait pas isolée. En Europe, de 1983 à 1995, selon des travaux réalisés par les services de la Commission, le nombre d'heures travaillées « habituellement » par ceux qui ont un emploi a diminué d'une heure et demie par semaine.

Un certain nombre de facteurs expliquent le maintien de la tendance. La tertiarisation des économies abaisse la durée effective moyenne. De même, le fort développement du travail à temps partiel, et donc des horaires de travail individuels inférieurs à la norme collective, y participe. Enfin, la réduction de l'horaire collectif y contribue en fonction de l'évolution de l'activité économique, avec les heures supplémentaires ou le chômage partiel.

Aucun pays de l'Union européenne n'échapperait vraiment à cette tendance. Mais Dominique Taddei et Jacques Freyssinet sont obligés d'admettre que la France est la seule à aider financièrement les entreprises pour favoriser le temps partiel ou les 35 heures. Et qu'elle est aussi la seule à emprunter la voie législative pour forcer le choix.

Alain Lebaube



REPÈRES

● Dans les pays de l'Union européenne, la durée hebdomadaire de travail en temps plein habituel, avec les heures supplémentaires, est estimée à 40,3 heures, en moyenne en 1995. Elle était de 39,7 en Allemagne, de 38,4 en Belgique, de 38,9 au Danemark, de 40,7 en Espagne, de 39,9 en France, de 38,4 en Italie, de 39,5 aux Pays-Bas, de 43,9 au Royaume-Uni. Pour les salariés à temps partiel habituel, la moyenne se situait à 19,9 heures (France : 22,6).

● Le pourcentage de travailleurs à temps partiel dans l'emploi total (salarié ou non) en France a atteint les 17,4 %, selon l'enquête annuelle de l'Insee de mars 1998. En 1996, la part était de 16 %, 29,5 % des femmes travaillant à temps partiel et 5,3 % des hommes. Chez les salariés, 1,5 million de personnes étaient concernées.

Flexibilité française

Quantitativement [le travail à temps partiel] est la *forme contemporaine de réduction du temps* de travail (RTT) la plus répandue (...).

VERBATIM

« La réduction du temps de travail », de Dominique Taddei

Le travail à temps partiel a un caractère contraint important dans les pays anglo-saxons, au Japon et en France, dans la dernière période. Il est, au contraire, largement choisi en Suède et *aux Pays-Bas, où des dispositifs conventionnels* ont été mis en place pour permettre aux salariés concernés de revenir à temps complet s'ils le désirent (...). Il ne faut pas croire que la simultanéi*té de la réduction du temps de travail et de la* réorganisation soit absolument requise. Ainsi, en Allemagne, on a le plus souvent commencé par réduire (à partir de 1984), et on a aménagé par la suite ; ce fut également bien souvent le cas en France, après les ordonnances de 1982. (...) En matière de temps de travail, les entreprises françaises sont parmi les plus flexibles d'Europe. (...) Il est malheureusement difficile d'apprécier dans quelles proportions s'effectue le partage productivité-emploi consécutif à une RTT. (...)

La création effective d'emplois n'est jamais due *directement à la baisse de la durée normative,* mais à l'influence de cette dernière sur la durée effective.

Education : culture commune et convergence européenne

Les programmes de lycées devraient être allégés. Et les formations supérieures rapprochées des normes de l'Union

Convaincu que le système scolaire ne peut être réformé que *« par le haut »* et martelant sa volonté de mettre fin à *« l'empilement des connaissances »*, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie annonçait, début janvier, son intention d'engager une nouvelle réforme des lycées. Confiée à Philippe Meirieu, spécialiste des sciences de l'éducation, une vaste consultation nationale a été menée sur le thème *« quels savoirs enseigner dans les lycées ? »*.

En moins de quatre mois, près de quatre millions de questionnaires portant, pêle-mêle, sur le contenu des disciplines, les méthodes d'évaluation ou les compétences à acquérir, ont été envoyés à tous les élèves et à tous les enseignants, et dépouillés par les académies. M. Meirieu, entouré d'un comité d'organisation composé d'hommes et de femmes *« de terrain »*, a été chargé de faire la synthèse des réponses et d'en dégager des propositions.

En avril, lors du colloque national clôturant l'opération, quarante-neuf *« principes »* ont été énoncés qui doivent servir de base à la prochaine réforme des lycées. Culture commune et création d'une nouvelle discipline intitulée *« éducation civique, juridique et politique »*, revalorisation de la filière professionnelle, meilleure lisibilité des parcours de formation, trente-cinq heures hebdomadaires maximum d'obligation scolaire (dont vingt-six heures de cours) pour les élèves, quinze heures de cours et quatre heures d'activités pédagogiques et de soutien par semaine pour les enseignants, tels sont les principaux leviers proposés par M. Meirieu pour changer le lycée.

A partir de ce rapport, Claude Allègre a retenu dix *« exigences indissociables »* pour mener à bien sa réforme présentée en juillet devant le Parlement.

Si l'expression de *« culture commune »* a disparu, le ministre a repris à son compte la limitation d'horaires proposés pour les élèves et réitéré sa volonté d'alléger les programmes pour les recentrer sur *« les apprentissages fondamentaux »*. Quant à la modification du temps de service des enseignants, elle a été renvoyée à des négociations syndicales ultérieures.

LE RAPPORT ATTALI

Dans l'enseignement supérieur, Claude Allègre s'est attaché à poursuivre l'action engagée entre 1988 à 1992, alors qu'il était conseiller spécial, chargé des universités, auprès de Lionel Jospin, ministre de l'éducation. Parmi les chantiers inachevés, le rapprochement universités-grandes écoles qui devait mettre fin à l'exception française d'un double système d'enseignement, devenu le symbole de la ségrégation sociale et de l'inégalité des chances dans l'accès aux corps d'élite de la société française.

Plutôt que de lancer une nouvelle réforme dans un secteur passablement agité ces dernières années, le ministre de l'éducation s'en est remis aux travaux d'une commission d'experts, universitaires, chercheurs et chefs d'entreprise, dont la présidence a été confiée, en juillet 1997, à Jacques Attali. Ancien conseiller spécial du président de la République François Miterrand durant dix ans – jusqu'en 1991 –, ce dernier s'est surtout attaché à redessiner le paysage de l'enseignement supérieur, après avoir dressé le constat de ses forces et de ses faiblesses.

Evitant de heurter de front les différents *« acteurs »* avec des recommandations par trop radicales, la commission Attali s'est inscrite dans les évolutions préconisées par le ministre de l'éducation. Dès la publication de son rapport, en avril, Claude Allègre s'est empressé de reprendre à son compte les principales recommandations formulées en matière d'harmonisation européenne des formations, des niveaux de diplômes et de qualification. Elles ont servi de référence à la déclaration commune, adoptée à l'issue du colloque organisé en juin à la Sorbonne, avec les ministres allemand, britannique de l'éducation.

Plus timides en revanche, les mesures avancées pour élargir le recrutement des grandes écoles et faciliter leurs relations avec les universités, notamment en matière de recherche, restent à l'étude.

Sandrine Blanchard et Michel Delberghe



REPÈRES

● La population scolaire est composée de 12 627 000 élèves pour la rentrée 1998, dont 6 610 000 dans les écoles maternelles et primaires, 3 350 000 en collèges, 1 529 000 dans les lycées généraux et technologiques, 815 000 dans les lycées professionnels, 243 000 dans les sections de techniciens supérieurs et 80 000 dans les classes préparatoires aux grandes écoles. L'enseignement supérieur compte 1 780 000 étudiants, dont 1 444 000 inscrits à l'université.

● Alors que 50 000 jeunes environ sortent du système éducatif sans qualification, le taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat a atteint 61,5 %.

● L'éducation nationale emploie 1 300 000 salariés dans le premier et second degré, dont 833 000 enseignants.

● Avec la formation continue et l'enseignement supérieur, les dépenses de la collectivité nationale pour l'éducation se sont élevées à 592 milliards de francs, dont 436 milliards pour les premier, second degré et les classes supérieures, soit une dépense moyenne de 23 900 francs par élève du premier degré, 40 300 francs pour un collégien, 50 700 pour un lycéen et 66 500 dans les classes supérieures. A l'université, le coût d'un étudiant est de 35 500 francs, celui d'un élève d'IUT est de 53 500 francs et d'une école d'ingénieurs de 89 200 francs.

Une référence unique

« Une culture commune est définie nationalement sur proposition du Conseil national des programmes pour tous les élèves de lycée. (...) Elle est formulée en termes d'objectifs de fin de lycée et constitue une référence unique pour tous les établissements. (...)

VERBATIM

« Quels savoirs enseigner dans les lycées ? », de Philippe Meirieu

La culture commune comporte, quelles que soient les filières et les séries, les disciplines suivantes : français ; histoire-géographie ; éducation civique, juridique et politique ; éducation physique et sportive ; expression artistique. (...) En outre, tous les lycéens doivent disposer d'une culture scientifique de base (...), d'un approfondissement de l'apprentissage systématique à l'informatique. (...) Enfin, il est essentiel que chaque élève bénéficie au lycée d'une formation à la recherche documentaire. (...) Les disciplines scientifiques et technologiques ainsi que les langues vivantes participent pleinement à la construction de la culture commune. (...)

L'égalité des élèves dans l'accès aux savoirs *suppose un accompagnement* de chacun par une prise en charge différenciée. Or il existe une inégalité sociale de fait dans ce domaine que l'école se doit de corriger : les différences notables de soutien et d'encadrement familial, le développement massif du marché privé du « soutien scolaire ». (...) C'est pourquoi l'école doit organiser elle-même de tels systèmes de manière gratuite et équitable (...) par l'organisation (...) d'heures dénommées "permanences d'aide individualisée" ».

Préparer à la vie professionnelle

« Confronté à la révolution des technologies de l'information et des conditions de travail, à la diversification des trajectoires professionnelles, aux exigences de la formation en permanence, au bouleversement des savoirs, à la mutation des relations entre l'Etat, les entreprises et la société, à l'unification européenne, l'enseignement supérieur doit revoir d'urgence ses objectifs et simplifier son organisation. La préparation à la vie professionnelle doit devenir l'un des axes majeurs du projet pédagogique de tout établissement d'enseignement supérieur. Sans que soient supprimés les actuels diplômes professionnels d'une durée de deux ans, les niveaux pertinents de sortie seront à trois ans avec la licence, à cinq ans avec une nouvelle maîtrise et à huit ans avec le doctorat. *Ces niveaux de qualification nouveaux* devront être reconnus dans les conventions collectives. Pour que l'enseignement supérieur français conserve une place de premier plan dans la compétition mondiale, la nation devra lui consacrer des moyens croissants et mieux utilisés. (...)

VERBATIM

« Pour un modèle européen d'enseignement supérieur », de Jacques Attali

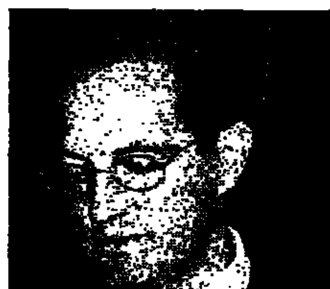
Simultanément, il faudra s'assurer que les réformes préconisées ici soient harmonisées avec celles que commencent à entreprendre les autres pays d'Europe. Ce pourrait être, à l'initiative de la France, un des grands chantiers de l'Union européenne pour la prochaine décennie. »

هكذا من الإصل

Immigration : une prudente politique d'entrouverture

Les lois Chevènement et Guigou se sont très largement inspirées des travaux du politologue Patrick Weil

LES AUTEURS



PATRICK WEIL, quarante et un ans, s'est fait connaître en 1991 avec la publication de sa thèse sur l'histoire des politiques d'immigration depuis 1938 *(La France et ses étrangers,* « Folio », Gallimard). Cet ancien responsable des jeunes du Ceres (gauche socialiste animée par Jean-Pierre Chevènement), a été chef du cabinet de François Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés en 1981-1982, sous le gouvernement Mauroy. Actuellement professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, il est directeur de recherches au CNRS.

Aux sceptiques qui pensent que le sort de tout rapport officiel est de moisir au fond d'un placard, le destin du rapport Weil sur l'immigration et la nationalité oppose un démenti net. Rarement un travail demandé par un chef de gouvernement à un universitaire aura trouvé aussi rapidement sa traduction dans des textes de loi. Moins d'un an s'est écoulé entre la commande, adressée solennellement par Lionel Jospin, le 19 juin 1997 depuis le perchoir de l'Assemblée nationale au politologue Patrick Weil, et la publication au *Journal officiel* des lois Chevènement sur l'immigration et Guigou sur la nationalité, qui en sont très largement inspirées.

Pourtant, la tâche était vaste : rien de moins que préparer un *« réexamen d'ensemble »* des lois, avait demandé le nouveau premier ministre lors de son discours de politique générale. Quelques jours plus tard, *dans sa lettre de mission,* M. Jospin avait précisé l'ambition – *« définir une politique d'immigration ferme et digne, sans renier nos valeurs et sans compromettre notre équilibre social »* – et le calendrier, avec une remise de la copie quatre semaines plus tard, afin de permettre l'examen des projets de lois dès l'automne. A toute vitesse, profitant d'un état de grâce censément de courte durée, le gouvernement voulait tourner ces pages sensibles de son programme.

Avec le recul, il apparaît effectivement que le rapport remis au premier ministre par Patrick Weil, qui comprend un volet sur le droit du sol dans l'attribution de la nationalité et une partie sur l'immigration, a permis au gouvernement, partagé *entre ses références aux droits de* l'homme, et ses élus et électeurs traversés par les courants xénophobes, de solder sans trop de dégâts une question minée. La méthode utilisée, la vision de l'immigration dont procède le « rapport Weil » annoncent nettement la « méthode Jospin ».

Que proposait-il ? Principalement de réconcilier les Français sur des questions qui enveniment le débat politique depuis quinze ans, non pas en partant d'une critique de la législation en vigueur (les fameuses lois Pasqua), mais de constats concrets. Pour tenter de rompre avec l'exploitation politicienne de ces thèmes, Patrick Weil propose au gouvernement de *« dire la vérité sur l'immigration ».* Ou plutôt deux vérités fondamentales : un pays démocratique et ouvert comme la France ne peut vivre avec des frontières fermées, les droits affichés par notre législation ne peuvent plus être soumis à des conditions si restrictives qu'elles en limitent la portée et encouragent l'illégalité.

Dans sa thèse sur l'histoire des politiques d'immigration, M. Weil a montré que, depuis la Libération, la gauche et la droite ont toujours agi en vertu de principes républicains *communs.* D'où la volonté de rechercher une approche *« consensuelle »* et équilibrée de l'immigration. Ainsi, tout en admettant que *« la porte de l'immigration de travailleurs non qualifiés doit rester fermée »,* le rapport prend le contre-pied des discours de fermeture répétés depuis 1974, en prônant une entrouverture des frontières pour quelques catégories d'étrangers – étudiants, chercheurs, artistes – dont la France a besoin pour son rayonnement ou pour assumer des tâches de coopération.

PRAGMATISME

La volonté de respecter les droits proclamés doit avoir des conséquences plus tangibles encore. Ainsi, le droit d'asile, rogné ces dernières années, doit être complété par un « asile territorial » réservé aux étrangers courant des risques en cas de rapatriement, et par un « asile constitutionnel » limité aux « combattants de la liberté ». Quant au droit de vivre en famille, il doit être concrétisé par un assouplissement des règles du regroupement familial et l'attribution immédiate d'un titre de séjour provisoire au conjoint étranger d'un mariage « mixte ».

Dans le même esprit, les principales impasses administratives et humaines auxquelles conduisaient les lois Pasqua doivent être levées par un assouplissement des textes, notamment pour les enfants et conjoints ayant toutes leurs attaches en France. En regard de ces dispositions libérales, M. Weil proposait une répression accrue du séjour et du travail irréguliers.

Le même pragmatisme présidait aux propositions du rapport Weil sur la nationalité. Le document n'attaquait pas de front la fameuse « manifestation de volonté » imposée en 1993 aux enfants d'étrangers nés en France. Mais sa principale proposition visait à ôter *de facto* toute portée à cette disposition contestée. Il proposait de revenir à l'acquisition de la nationalité de plein droit à dix-huit ans, mais, diplomate, il suggérait le maintien de la « manifestation de volonté » pour une acquisition anticipée dès seize ans.

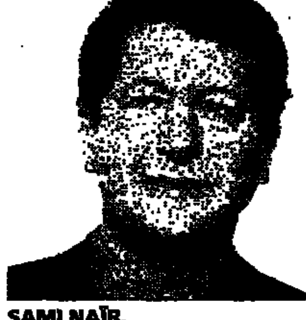
Soucieux de démontrer la « faisabilité » de ses propositions, M. Weil et la commission qui l'entourait sont allés jusqu'à les rédiger dans la forme législative. Fort de ce projet « clés en main », Lionel Jospin oubliera sa promesse de campagne d'*« abroger »* les lois Pasqua.

Treize mois après la publication du travail de M. Weil, les trois quarts sans doute de ses suggestions appartiennent au domaine de la loi. Le rapport, précisément calibré pour « passer » dans un contexte de cohabitation renaissante et d'extrême droite triomphante apparaît a posteriori bien timide, alors que l'opposition est déliquescente, que le gouvernement Jospin a le vent en poupe, et que le vote des lois nouvelles n'a pas déchaîné les passions redoutées. Mais peut-être la stratégie toute en prudence du rapport Weil y est-elle pour quelque chose.

Philippe Bernard

Imaginer des rapports nouveaux avec le Sud

Une politique d'immigration à long terme devrait se baser sur le concept de « codéveloppement »



SAMI NAÏR, cinquante et un ans, enseigne les sciences politiques à l'université Paris-VIII, à Saint-Denis. Compagnon de route de Jean-Pierre Chevènement, il analyse depuis dix ans les enjeux de l'immigration (*Le Regard des vainqueurs,* 1992, Grasset ; *Contre les lois Pasqua,* 1997, Arléa). Entré en 1997 au cabinet de M. Chevènement, ministre de l'intérieur, Sami Naïr a été nommé, en avril dernier, délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales.

Et si l'immigration, loin d'être un boulet était une chance ? C'est sur ce défi qu'est bâti le rapport sur *« la politique de développement liée aux flux migratoires »,* discrètement *remis à Lionel Jospin en décembre* 1997 par Sami Naïr, professeur de sciences politiques et proche de Jean-Pierre Chevènement.

Le concept de *« codéveloppement »,* au centre du travail de M. Naïr, n'est pas nouveau. Dès le début des années 80, Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération l'avait forgé, rêvant de faire évoluer les rapports classiques de coopération, marquée par le passé colonial, vers des relations visant un développement durable et commun.

Depuis lors, les impasses de la politique répressive en matière *d'immigration, ont mis en lumière* le lien entre les flux d'étrangers et le développement. Si la pauvreté constitue le principal facteur de départ, l'émigration tend aussi à priver les pays du Sud de leurs forces vives. Mais ce mécanisme n'a pas que des effets pervers : les sommes d'argent rapatriées par les immigrés constituent la plupart du temps des ressources vitales pour l'économie de leur pays, souvent *largement supérieures aux financements* de la coopération d'Etat.

L'idée s'est donc développée dans les années 90 de mettre l'immigration au service du développement à la fois en concentrant l'aide sur les régions d'émigration, en encourageant les investissements productifs des émigrés et en favorisant la formation préalable au retour. Mais les barrières administratives et intellectuelles ont empêché cette problématique, souvent évoquée par Charles Pasqua, de dépasser le stade des discours.

Le rapport Naïr, prolongé par la récente réforme du secteur de la coopération – désormais rattaché au Quai d'Orsay –, et par la nomination de M. Naïr comme délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, marque une étape, concrétisant la volonté de dépasser les débats franco-français centrés sur la protection des frontières, pour traiter les fondements internationaux des phénomènes migratoires, porteurs de solutions à long terme.

OFFICIALISATION

L'officialisation de cette réflexion s'inscrit d'ailleurs dans le contexte du vote de la loi Chevènement sur les étrangers qui entrouvre les frontières à quelques catégories d'étrangers (enseignants, chercheurs, artistes), pour la première fois depuis 1974.

La promotion des immigrés en *« vecteurs de développement »* et en agents des intérêts de la France à l'étranger consiste, selon Sami Naïr, à aider matériellement les projets locaux gérés par les intéressés, mais aussi à favoriser les allées et venues, alors que la fermeture totale des frontières, en rendant tout départ définitif, incite les étrangers à demeurer en France illégalement, et nuit au rayonnement de la France.

Le rapport Naïr propose de négocier avec les pays du Sud des conventions permettant à des étudiants et des travailleurs de venir se former en France, moyennant leur engagement de mettre ensuite *les compétences acquises au* service du développement de leur pays. En créant une délégation interministérielle spécialisée et en la confiant à M. Naïr, le gouvernement a indiqué sa volonté de passer aux actes. Mais seul l'avenir dira si les promoteurs du « codéveloppement » pourront surmonter les pesanteurs et les ambiguïtés de leur projet.

Ph. B.

REPÈRES

● Sur 56,6 millions d'habitants, la France compte 3,6 millions d'étrangers. Ils représentent 6,4 % de la population totale, taux égal à *celui de 1931,* selon le recensement de 1990. Parmi ces étrangers, 740 000 sont nés en France. D'autre part, parmi les 53 millions de Français, on compte 1,3 million de personnes nées hors de France et ayant acquis la nationalité au cours de leur vie.

● En 1996, 74 000 étrangers ont légalement immigré en France, selon les derniers chiffres publiés par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Parmi eux, 48 000 proviennent de pays non européens. Les principaux flux d'immigration sont dus au regroupement familial *(14 000 étrangers non européens),* aux mariages mixtes (16 000 entrées), au travail (4 800 non-Européens et 7 200 Européens) et à l'asile (5 200 réfugiés).

● 110 000 personnes ont acquis la nationalité française en 1996. Parmi elles, 58 000 ont obtenu leur naturalisation. S'y ajoutent les acquisitions par mariage (de plein *droit) au nombre de 19 000 et les* quelque 30 000 jeunes qui ont *« manifesté la volonté »* de devenir français, en vertu de la loi de 1993. Les Maghrébins constituent plus de 44 % de ces nouveaux Français, suivis par les Européens (22 %), les Asiatiques (19 %), les Africains (10 %) et les Américains (4 %).

● Les lois Guigou sur la nationalité et Chevènement sur l'immigration et l'asile sont directement inspirées du rapport Weil. En vertu du premier texte, les enfants nés en France de deux parents étrangers *deviennent* français à leur majorité, comme avant 1993. La loi sur l'immigration facilite l'accès aux *titres de séjour* et crée des titres spécifiques pour les retraités, les scientifiques, les malades et les personnes ayant des liens familiaux avec la France. Elle supprime les certificats d'hébergement, assouplit le regroupement familial, élargit le droit d'asile et allonge le délai de rétention des étrangers en instance de reconduite à la frontière ou d'expulsion.

Une approche consensuelle

Sur la nationalité : « [La] corrélation entre socialisation et nationalité [a] fait dès 1889 la spécificité de la législation française qui la distingue de la tradition américaine ou allemande. Un enfant né aux Etats-Unis de parents étrangers sera américain même si, reparti avec ses parents vers leur pays d'origine, il n'a pas résidé et donc pas été éduqué aux Etats-Unis. Un enfant né en Allemagne *de parents étrangers,* éduqué en Allemagne, restera le plus souvent étranger, génération après génération. A l'inverse de l'Allemagne où l'origine ethnique, au fondement *de l'identité nationale,* a *justifié* le maintien d'une législation fondée sur le droit du sang, en France, être élevé dans la même société crée le lien de nationalité, quelle que soit l'origine des parents, et cela bien avant que l'école ou même le service national obligatoire ne complètent au XX[e] siècle la socialisation.

VERBATIM

« Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration », de Patrick Weil

Le droit républicain fonde la nationalité sur la socialisation plus que sur une donnée ethnique *ou sur un acte volontaire ou contractuel* ; sur l'acquisition des codes sociaux plus que sur l'origine ou le lieu de naissance, qui ne sont finalement que des indices de cette acquisition potentielle. Cette logique du lien sociologique effectif n'a rien de conjoncturel ; elle structure le droit de la nationalité français et lui donne sa permanence. »

Sur l'immigration : « Un consensus existe [...] pour réformer la politique de l'immigration, pour la rendre plus juste et plus efficace. Certes, la porte de l'immigration de travail non qualifiée doit rester fermée ; des millions de chômeurs sont à la recherche d'un emploi et ce contexte ne permet aucun autre choix. Mais dans ce cadre inchangé, une autre approche peut permettre de redonner un contenu aux droits que l'on a toujours affichés, de lutter différemment et plus efficacement contre l'immigration illégale, enfin de mettre la politique de l'immigration au cœur d'une politique d'intérêt national plus dynamique.

Redonner un contenu aux droits que l'on affiche, c'est moins garantir des protections supplémentaires que supprimer les contrôles excessifs qui touchent aussi bien les touristes, les hommes d'affaires, les visites et les regroupements de familles, les mariages entre Français et étrangers ou les résidents retraités. Ainsi soulagée de tâches inutiles, l'administration pourra mieux garantir le droit dans les situations individuelles.

Lutter différemment contre l'immigration illégale, c'est mieux distinguer entre la simple infraction au séjour et la délinquance grave. [...] *Enfin, faire que la politique* de l'immigration corresponde à l'intérêt national, c'est redonner de la cohérence à notre politique de coopération, *accueillir à nouveau des scientifiques* ou permettre à des entreprises de recruter des spécialistes étrangers. Formés en France ou par la France, ces étudiants, ces chercheurs, ces spécialistes pourront aider la France dans la compétition internationale et devenir les vecteurs de nouvelles formes de coopération. »

Gérer les flux migratoires

« La politique de gestion des flux migratoires doit favoriser la stabilisation des immigrés légalement installés, l'intégration sociale, le contrôle de l'entrée en France, le respect des règles du séjour. Elle s'articule également sur la politique extérieure de la France. Si l'immigration constitue un apport réel dès lors qu'elle correspond aux besoins réels de la France, elle ne ne doit pas pour autant être un *manque à gagner* pour les pays d'origine. La France incarnera d'autant mieux ses valeurs fondatrices, elle renforcera d'autant plus son rayonnement international, qu'elle saura faire de l'immigration un vecteur de solidarité avec les pays pauvres. La politique migratoire implique donc des relations responsables avec ces pays. Elle peut, elle doit s'approfondir, au-delà de la coopération internationale, en une variété de politiques sectorielles de codéveloppement. Cette exigence est devenue impérative, parce que la France ne peut plus, dans le contexte actuel, accueillir massivement de nouveaux flux migratoires et parce qu'elle doit agir sur les causes des *migrations* si elle veut éviter, par des mesures administratives draconiennes, de ruiner les principes mêmes de l'Etat républicain de droit. [...]

La politique de codéveloppement liée aux flux migratoires n'a pas pour but de favoriser le « retour » des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté. Au contraire, leur présence *légale* en France est *précisément* la condition de l'aide efficace aux pays d'origine. Elle n'a pas non plus pour objectif la venue de nouvelles migrations, parce qu'elle ne prône en aucun cas l'ouverture *tous azimuts* des frontières. Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux.

S'il est devenu de plus en plus difficile d'agir sur les causes immédiates qui provoquent les flux migratoires [...], il n'en est pas moins toujours possible d'agir immédiatement sur ces causes par la multiplication des instruments microéconomiques du développement.

VERBATIM

« Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires », de Sami Naïr

L'immigration est un de ces instruments dès lors qu'elle devient objet d'intérêt pour les pouvoirs publics, pour les collectivités locales décentralisées, pour le mouvement associatif, pour les entreprises, pour les institutions de formation. Elle ajoute, à la seule dimension des transferts de biens et de ressources financières, la possibilité de diffusion dans les pays d'origine des normes et des valeurs *démocratiques expérimentées en* France. [...]

L'originalité de la politique de codéveloppement ne réside pas seulement dans l'articulation *de l'intervention active des* partenaires institutionnels, associatifs et économiques ; elle tient aussi et surtout dans le fait que le migrant devient acteur conscient du *développement. C'est là le point* central : nulle forme d'aide [...] ne peut se substituer à l'action de l'immigré lui-même. »

هكذا من الإصل

rudente
erture

iud

REPÈRES

ratoires

LES AUTEURS



JEAN-PIERRE SUEUR, âgé de cinquante et un ans, est agrégé de lettres modernes et docteur ès lettres. Venu à la politique par la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), il milite dès 1967 au PSU et entre au Parti socialiste en 1974. En juin 1981, il est élu député (PS) du Loiret, dans la première circonscription d'Orléans où il est enseignant, et réélu en 1986 et en 1988. En mars 1989, M. Sueur est élu maire d'Orléans. En mai 1991, il est nommé secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales dans le gouvernement d'Edith Cresson, poste qu'il occupe jusqu'en 1993.



MARIE-THÉRÈSE JOIN-LAMBERT, âgée de soixante ans, est inspectrice générale des affaires sociales à l'IGAS, où elle est entrée en 1985 après des passages dans des cabinets ministériels. Elle a été conseillère pour les affaires sociales de Michel Rocard, alors premier ministre, de mai 1988 à mars 1989, période notamment marquée par l'élaboration et la mise en place du RMI. En juin 1989, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, lui avait confié une mission sur la réforme de l'ANPE.

L'égalité républicaine à la ville

Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans, prône davantage de démocratie locale

La politique de la ville est un dossier emblématique pour la gauche et, dès juin 1997, le premier ministre, Lionel Jospin, déclare qu'elle sera l'une de ses priorités. Pourtant, au moment de constituer son premier gouvernement, il supprime le poste de ministre de la ville inventé par la gauche, au nom du resserrement de son équipe et d'une meilleure efficacité. C'est donc exclusivement au sein du méga-ministère de l'emploi et de la solidarité, confié à Martine Aubry, que, dans un premier temps, est traité le dossier des quartiers sensibles. Puis, après neuf mois de flottement, en mars 1998, un poste de ministre délégué à la ville est créé, à la demande de Martine Aubry, au sein de son ministère. Il est confié à Claude Bartolone, député (PS) de Seine-Saint-Denis et maire du Pré-Saint-Gervais.

Un mois plus tôt, en janvier, Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, avait remis à Martine Aubry un épais rapport de plus de 800 pages, commandé en septembre 1997, intitulé, « Demain la ville ». Le maire d'Orléans y poussait *« un cri d'alarme »*, réclamait une loi de programmation sur dix ans et préconisait une véritable révolution en matière de démocratie locale et de fiscalité. Le travail de M. Sueur sera salué pour sa hardiesse, mais l'heure n'est pas encore à la mobilisation générale.

Ce n'est que le 30 juin, après un an de silence sur le dossier, à l'occasion du conseil interministériel des villes (CIV) qu'il préside, que le premier ministre, par la voix de Claude Bartolone, dévoile ses intentions. L'effort budgétaire annoncé pour 1999, 30 milliards de francs, est important, mais inférieur à celui (35 milliards) que préconisait le rapport Sueur. Surtout, l'idée, défendue par le rapport, de soutenir l'effort pendant dix ans, par le vote d'une loi de programmation, n'est pas retenue.

Le gouvernement, en revanche, reprend la proposition du maire d'Orléans de prolonger d'un an les contrats de ville, qui devaient s'achever fin 1998. L'objectif est d'en faire la pièce maîtresse des futurs contrats de plan Etat-régions qui doivent entrer en vigueur en l'an 2000.

M. Sueur critique durement, dans son rapport, la manière dont ces programmes de réhabilitation des quartiers sensibles, cofinancés pendant cinq ans (1994-1998) par l'Etat et les collectivités locales, ont *« dérivé vers une logique de guichet »*, les élus ayant tendance à considérer le contrat *« comme simple clé de financement de leurs actions propres »*.

Il tire aussi un bilan sévère des politiques de *« zonage »*, basées sur le principe de la discrimination positive dans un périmètre – morceau de ville ou de quartier – strictement délimité. Il affirme notamment que les 44 *« zones franches »* créées par le gouvernement Juppé, dans lesquelles les entreprises bénéficient d'avantages fiscaux importants, ont permis la création de seulement 2 000 emplois en 1997, dont une partie sont de simples transferts d'activité, et pour un coût élevé (760 millions de francs).

Plaidant, comme Martine Aubry avant lui, pour un retour au *« droit commun »* dans les quartiers en difficulté, le rapporteur réclame qu'une loi programme sur cinq ans le rééquilibrage des services publics, particulièrement des effectifs de police. Cette suggestion sera partiellement reprise par le gouvernement. A partir de l'an 2000, annoncera Claude Bartolone, *l'égalité devant le service public* deviendra un volet *« obligatoire »* des nouveaux contrats de ville.

TAXE PROFESSIONNELLE

Une autre proposition du rapport Sueur concernant l'habitat dans les cités dégradées sera également retenue. Lors du CIV du 30 juin, le premier ministre confirmera l'annonce faite le 5 juin par le ministre de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gayssot, de consacrer 20 milliards de francs en 1999 à la *« démolition-reconstruction »* des cités HLM dégradées.

L'une des principales propositions du maire d'Orléans est, toutefois, passée sous silence. Dans son rapport, Jean-Pierre Sueur avançait l'idée de reconstruire la politique de la ville, mais aussi toute la vie politique urbaine, autour d'une collectivité nouvelle, l'agglomération. Pour qu'elle soit dotée de pouvoirs étendus, il allait jusqu'à préconiser que son conseil soit élu au suffrage universel. L'enjeu central de la politique de la ville, expliquait-il, est celui de la redistribution des ressources entre villes riches et villes pauvres, notamment à travers la réforme de la taxe professionnelle. Il dénonçait les mécanismes fiscaux qui privilégient les communes prospères au détriment de celles où sont concentrés les exclus. *« Près du quart de la population,* soulignait le maire d'Orléans, *réside dans des communes qui ne perçoivent que 5 % du produit total de la taxe. »*

Afin de supprimer la concurrence entre les communes qui essayent d'attirer sur leur sol les entreprises, le rapport proposait, par exemple, que les agglomérations de plus de 100 000 habitants perçoivent directement la taxe professionnelle.

A titre expérimental et dans quelques départements, suggérait-il aussi, les budgets d'action sociale et ceux du RMI pourraient être transférés des conseils généraux vers les nouvelles *« assemblées d'agglomération »*. Celles-ci seraient élues au suffrage universel direct, expliquait M. Sueur. Mais, afin de ne pas multiplier les élections, l'hypothèse était avancée d'une *« désignation »*, en lieu et place de l'actuelle élection cantonale, des conseillers généraux des cantons urbains par la nouvelle *« assemblée d'agglomération »*.

C'est donc une véritable révolution de la vie politique locale qui était préconisée. Qui allait plus loin encore que les deux projets de loi sur l'aménagement du territoire et l'intercommunalité qui devraient être présentés d'ici à la fin de l'année au Parlement. Les textes actuellement en préparation au ministère de l'intérieur devraient s'efforcer de garantir une meilleure péréquation des ressources fiscales, notamment de la taxe professionnelle.

Mais il n'est pas question, pour le moment, de donner les pleins pouvoirs à une nouvelle assemblée élue. L'Etat inciterait seulement les élus à s'engager dans le mouvement en augmentant fortement la dotation des communes consentantes.

Christine Garin



REPÈRES

- **La politique de la ville concerne aujourd'hui 740 zones urbaines sensibles (ZUS), 350 zones de revitalisation urbaines (ZRU) et 44 zones franches urbaines (ZFU), soit environ 4 770 000 personnes ou un habitant sur douze.**
- **Dans la région parisienne, les zones urbaines sensibles sont essentiellement situées en banlieue, mais sur le reste du territoire 77 % des habitants des ZUS résident dans une ville-centre.**
- **Le dispositif du contrat de ville, qui lie les efforts financiers de l'Etat et des collectivités locales, est le principal outil contractuel de la politique de la ville. Pour la période du XIe Plan (1994-1998), 215 contrats ont été signés dont 59 en Ile-de-France. Ils concernent environ 1 300 quartiers, situés dans 750 communes, au sein de 215 agglomérations.**

L'exclusion traitée en urgence

Nombre de propositions de Marie-Thérèse Join-Lambert étaient adoptées cinq mois plus tard

Commandé par Lionel Jospin le 9 janvier 1998, au plus fort du mouvement d'occupation des antennes Assedic par des associations de chômeurs, le rapport de Marie-Thérèse Join-Lambert aura été remis au premier ministre le 25 février. Nombre de ses propositions ont nourri la loi de lutte contre les exclusions, définitivement adoptée par l'Assemblée nationale moins de cinq mois plus tard, le 9 juillet. Le texte coordonné par le ministère de l'emploi et de la solidarité reprend notamment dans le document l'idée d'une indexation sur les prix de tous les minima sociaux, de l'amélioration des conditions de cumul entre un RMI et une activité rémunérée, ou encore la coordination des multiples aides financières d'urgence. Mme Join-Lambert ne s'est cependant pas contentée de répondre dans l'urgence à l'impératif du gouvernement d'apaiser un mouvement qui avait réussi à le déstabiliser. Les propositions de son rapport respectaient certes scrupuleusement le cadre des *« cinq engagements »* pris au cours du mois de janvier par le premier ministre pour tenter de *désamorcer les protestations*. L'ancienne conseillère sociale de Michel Rocard n'en a pas moins profité pour brosser une description sans complaisance du paysage social français, notamment des nombreux dysfonctionnements qui ont conduit à la mise en avant de la détresse sociale par les occupations de l'hiver 97-98.

Davantage que par ses réponses, son travail vaut sans doute par ses réflexions de fond et par les questions qu'il pose : comment prendre en charge les coûts sociaux nouveaux de la flexibilité ? De quelle nouvelle répartition des rôles doivent convenir l'Etat et l'Unedic pour mieux tenir compte de cette évolution du marché du travail ? Faut-il, face aux insuffisances et aux incohérences des minima sociaux, se lancer dans l'expérimentation d'une allocation universelle ?

A cette dernière interrogation, Mme Join-Lambert apporte une réponse prudente. Une éventuelle fusion des minima lui *« semble prématurée et même dangereuse, tant que les idées en cours sur l'allocation universelle n'auront pas fait l'objet de débats suffisants »*.

Sur un autre sujet brûlant, l'éventualité d'étendre le bénéfice du RMI aux jeunes de moins de vingt-cinq ans, elle répond également par la négative. *« La recherche de solutions sur ce point,* indique-t-elle, *devrait se situer plutôt dans le cadre du régime d'indemnisation du chômage et des mesures liées à l'insertion. »*

En revanche, le rapport est nettement plus favorable que le gouvernement à l'une des principales revendications des associations de solidarité : la revalorisation du RMI, dont le niveau est jugé *« objectivement bas »*. *« Le gouvernement ne devrait pas s'interdire,* indique le rapport, *sans que la loi l'y contraigne et dès lors que la possibilité s'en présente, d'aller plus loin que l'indexation sur les prix. »*

Mme Join-Lambert fait même sauter le verrou économique posé sur ce débat en précisant qu'un *« rattrapage aujourd'hui de tout ou partie de l'écart entre l'évolution du salaire moyen et celle du RMI, ou entre l'évolution du SMIC et du RMI, permettrait d'accroître le niveau de vie assuré par la prestation sans pour autant venir percuter le SMIC »*. Malgré l'amélioration récente de la situation économique, cette possibilité n'a plus jamais été évoquée par le gouvernement.

Jérôme Fenoglio

REPÈRES

- **Actuellement, 3,3 millions de personnes perçoivent l'un des huit minima sociaux existants (dont les trois principaux sont le RMI, l'ASS et l'API). En tenant compte des familles, ce sont 6 millions de personnes qui en vivent.**
- **Le revenu minimum d'insertion (RMI), créé en décembre 1988, est accordé à toute personne ayant plus de vingt-cinq ans ou un enfant à charge. Il est actuellement versé à plus de 1 million de personnes. Il complète les ressources lorsque celles-ci sont inférieures au montant fixé par l'Etat : 2 429 francs pour une personne seule, 3 644 francs pour un couple.**
- **L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée aux chômeurs inscrits à l'ANPE ayant épuisé leurs droits à l'assurance-chômage ou aux chômeurs de plus de cinquante ans touchant une allocation dégressive inférieure au montant de l'ASS : 2 400 francs pour une personne seule. Environ 480 000 personnes perçoivent cette allocation.**
- **L'allocation de parent isolé (API) concerne les personnes seules, enceintes ou élevant un ou plusieurs enfants. Elle est généralement versée jusqu'au troisième anniversaire du dernier enfant. Montant maximal : 4 217 francs pour un parent avec un enfant. 1 054 francs par enfant supplémentaire. Elle compte 160 000 bénéficiaires.**

Un problème structurel

« Lorsqu'on constate, s'agissant ds régions ou des départements, ldisproportion qu'il y a entre la ctribution fiscale des habitants ds villes à ces collectivités et la fble part de leur contribution à lapolitique de la ville, au logemnt social dans les quartiers urbns en difficulté et, d'une manire générale, dans les grandes aglomérations urbaines, on ne pt méconnaître qu'il y a là un vr problème structurel. [...]

VRBATIM

« emain la ville », de Jean-Pierre Sueur

heure est venue de la seconde étae de la décentralisation dont l'udes objets sera de donner aux poplations urbaines la représentatn équitable à laquelle elles ondroit. Dans le même mouvemt, l'agglomération doit, enfin, denir une collectivité locale à pa entière. [...]

onsidéré dans son ensemble, le ispositif actuel de « zonage » soffre de trois inconvénients. Le prmier tient à sa complexité. Le sond est lié à la notion même de « ne ». Personne ne souhaite hiter dans une « zone ». « Zoner » un espace, c'est, très souvent, contribuer à le disqualifier, fût-ce avec d'excellentes intentions. Le troisième défaut des politiques de zonage qui ont été menées est, de loin, le pire. Il tient au fait que, trop souvent, ces politiques reposent sur des illusions. (...)

Globalement, la discrimination positive n'existe pas. C'est-à-dire que, très concrètement, lorsqu'ont été mises en œuvre dans les secteurs considérés les politiques annoncées, il y a toujours moins de moyens – en matière de service public tout particulièrement – dans les zones considérées que sur l'ensemble du territoire français.

C'est pourquoi, plutôt que de multiplier les zonages, nous préconisons simplement la mise en œuvre effective du principe de l'égalité républicaine. Demander qu'il y ait, au regard de la population considérée, autant de professeurs des écoles, de magistrats, de policiers et de postiers dans les banlieues et dans les quartiers en difficulté que sur l'ensemble du territoire national est une préconisation juste, simple, et dont la mise en œuvre peut être vérifiée. On en est loin. »

Le maquis RMI

« La poursuite et l'accentuation des transformations profondes qui affectent le marché du travail depuis le début des années 80 (...), à situation constante des systèmes d'indemnisation, sont porteuses en elles-mêmes de conséquences matérielles pour une partie non négligeable des personnes privées d'emploi. Le chômage de très longue durée épuise les droits à indemnisation ; les travaux de courte durée n'ouvrent pas de droits suffisants ; le travail à temps partiel conduit à une indemnisation plus faible, puisque celle-ci est fonction du salaire de référence antérieur.

VERBATIM

« Chômage, mesures d'urgence et minima sociaux : problèmes soulevés par les mouvements de chômeurs en France fin 1997, début 1998 », de Marie-Thérèse Join-Lambert

Il faut y ajouter, depuis l'année 1992, des transformations substantielles des systèmes publics et paritaires d'indemnisation du chômage, survenues en raison des graves difficultés financières du régime d'assurance et des décisions prises pour les allocations relevant du budget de l'Etat. (...) Ce durcissement des conditions d'indemnisation, très sensible pour certaines catégories de demandeurs d'emploi, a eu pour conséquence qu'une partie de ceux qui n'avaient pas, ou plus, droit aux régimes d'assurance ou d'assistance-chômage ont dû avoir recours, dès lors que leurs ressources se situaient au-dessous du plafond d'attribution, au revenu minimum d'insertion. (...)

En dépit du lien entre la prestation et l'existence d'un contrat d'insertion, les circuits du RMI ne sont pas ceux de l'indemnisation du chômage et de la recherche d'emploi. (...) Les demandeurs d'emploi en difficulté, qui n'y sont pas habitués, découvrent un univers différent, où le maquis des aides est complexe et où ils se voient souvent renvoyés d'un endroit à un autre selon la nature du problème qu'ils rencontrent, avec un pénible sentiment d'absence de dignité et de recours à l'assistance. Ce sentiment de difficultés accrues, d'abandon ou de renvoi à d'autres circuits a été renforcé par l'application, à compter du 1er octobre 1997, de la réforme des fonds sociaux des Assedic. »

INSCRIPTIONS EN SEPTEMBRE

PROSPECTIVE & STRATÉGIE DES ORGANISATIONS

COURS, SÉMINAIRES ET DOCTORAT

Anticiper pour agir !

PROFESSIONNELS ET JEUNES DIPLÔMÉS, vous êtes intéressés par :

- la prospective et ses méthodes,
- la planification par scénarios,
- le management stratégique,
- l'évaluation recherche-technologie,
- les grandes tendances du futur.

Rejoignez l'équipe des Professeurs **Michel Godet** et **Rémi Barré** pour suivre en cours du soir une formation de haut niveau jusqu'au doctorat de Prospective et Stratégie des organisations.

Informations : Cnam, Chaire de Prospective - 2, rue Conté - 75003 PARIS

Cnam – CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

LES AUTEURS



FRANCIS LORENTZ, cinquante-six ans, HEC, a participé à la direction générale de Bull à partir de 1982, avant d'en devenir le PDG entre 1989 et 1992. De 1992 à 1994, il a été le PDG de la RATP. Il est aujourd'hui président de l'Etablissement public de financement et de réalisation (EPFR), l'organisme chargé de refinancer et de contrôler la défaisance du Crédit lyonnais.

Comment attirer le chaland français sur Internet

Le rapport Lorentz met en évidence l'importance des enjeux du commerce électronique pour l'Europe

Fin août, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, se félicitait du *« chemin parcouru en un an »*, lors de la clôture de l'université d'été de la communication d'Hourtin. *« La France connaît désormais l'un des rythmes de développement les plus rapides sur Internet »*, notait-il.

Douze mois auparavant, au même endroit, le premier ministre, Lionel Jospin, prononçait son discours sur *« l'entrée de la France dans la société de l'information »*. Cet engagement sans ambiguïté s'est d'abord traduit par une floraison de lettres de mission. Le sujet avait déjà donné lieu à une multitude de rapports parlementaires sous l'impulsion du premier ministre précédent, Alain Juppé.

Dès le 19 septembre 1997, moins d'un mois après le discours de Lionel Jospin, Dominique Strauss-Kahn confiait la présidence d'un groupe de travail sur le commerce électronique à Francis Lorentz. Figure de l'industrie française, cet ex-PDG malheureux de Bull et de la RATP, actuel président de l'EPFR (défaisance du Crédit lyonnais), n'avait pas d'expérience particulière dans ce domaine.

Avec quelques semaines de retard, il a remis son rapport le 7 janvier 1998. Au cours de ses trois mois de travail, le groupe de représentants de l'administration et des professionnels du secteur privé, présidé par Francis Lorentz, a rencontré l'essentiel des acteurs du commerce électronique en France.

Le rapport enfonce quelques portes ouvertes, mais a le mérite de mettre clairement en évidence l'importance des enjeux du commerce électronique pour l'Europe. Sans nier les *« acquis de la télématique »* française, Francis Lorentz souligne qu'Internet *« constitue une approche nouvelle, complémentaire, et qui se substituera à moyen ou long terme au Minitel »*.

Conscient des limites de l'intervention du gouvernement dans un domaine essentiellement du ressort de l'industrie privée, le rapport propose de *« créer la confiance »*, grâce à la mise en place d'une réglementation répondant aux besoins du commerce électronique (fiscalité, sécurité, paiement...). Il stigmatise également le rôle de l'Etat, qui doit *« donner l'exemple »* en introduisant les échanges électroniques dans le fonctionnement des administrations et dans leurs relations avec les citoyens.

A la suite de la publication du rapport Lorentz, un forum a été créé sur Internet pour recueillir les réactions du public. Au cours des mois de janvier et février, 115 interventions, provenant de 97 auteurs ont été enregistrées. Un résultat numériquement modeste et dont le contenu n'a guère remis en cause les conclusions du rapport. Ce dernier a conduit Dominique Strauss-Kahn à annoncer, le 6 mai, *« dix mesures pour développer le commerce électronique »*, qui relèvent plus de la profession de foi que du plan d'action.

On note néanmoins une dotation de 40 millions de francs pour un appel à propositions destiné à soutenir l'offre française concernant les systèmes de sécurisation des transactions. Dans ce domaine, le gouvernement avait publié, le 25 mars, les derniers décrets d'application de la loi sur la réglementation des télécommunications du 18 juin 1996, *modifiant celle du 29 décembre 1990 sur* l'usage de la cryptologie en France. En limitant la libéralisation des clés de cryptage à 40 bits, le gouvernement a choisi la prudence, après avoir annoncé publiquement son objectif de lever les contrôles jusqu'à 56 bits.

Le rapport Lorentz a trouvé un prolongement dans la nouvelle mission que Bercy a confiée à son auteur. Ce dernier doit réunir, en février 1999, les différents acteurs du commerce électronique pour une journée au cours de laquelle une quinzaine de jeunes PME françaises du monde Internet pourront *« présenter leur projet devant un parterre d'investisseurs »*, selon les termes du ministre. Francis Lorentz est chargé d'organiser ces *« trophées des espoirs du commerce électronique »*. En attendant, depui[s] le début du mois de septembre, le[s] Français peuvent payer leur impôts sur le revenu sur Internet et les entreprises ont accès en ligne à la liste des appels d'offres du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Un avant-goût des nouvelles relations électroniques que l'Etat entend nouer avec les citoyens. Quant au commerce électronique lui-même, une étude d'Andersen Consulting montre que, si les chefs d'entreprise français et européens en mesurent *l'importance, ils sous-estiment l'urgence de s'y lancer*.

Michel Alberganti

REPÈRES

● D'après le rapport Lorentz, les 90 millions d'utilisateurs actuels d'Internet dans le monde pourraient passer, fin 2000, à un chiffre compris entre 250 et 500 millions.
● Selon une étude de Nielsen-CommerceNet, 35 % des Américains de plus de seize ans utiliseraient aujourd'hui Interne[t], soit 70 millions de personnes, ce qui représente une progression de 18 millions en neuf mois. Environ 44 millions des internautes américains seraient clients du commerce électronique.
● En France, on dénombre entr[e] 2,7 et 3,5 millions d'internautes, soit un doublement de l'effectif par rapport à 1997. Selon Médiangles (juin 1998), 1,25 million d'internautes seraie[nt] connectés depuis leur domicile, autant depuis leur entreprise, e[t] 400 000 depuis une école.
● Le taux d'équipement des familles françaises en ordinate[ur] a atteint 18,5 % fin 1997 selon G[fK] contre 23 % en Grande-Bretagn[e] 25 % en Allemagne et 45 % aux Etats-Unis.

Lever les blocages

« Le développement de la vente électronique des produits et services par les entreprises aux consommateurs constitue aujourd'hui le phénomène le plus médiatisé. Mais, même si la croissance de cette activité est plus rapide que celle du commerce interentreprises, ce dernier constituera encore en l'an 2000 plus de 80 % des échanges commerciaux électroniques. (...)

VERBATIM
« Le commerce électronique, une nouvelle donne pour les consommateurs, les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics », de Francis Lorentz

L'internationalisation du débat ne doit pas masquer que les Etats conservent un rôle essentiel pour permettre aux entreprises, aux consommateurs et aux citoyens, de tirer le meilleur parti des opportunités nouvelles. Il s'agit de faire évoluer rapidement le cadre législatif et réglementaire pour accroître la confiance des entreprises et des consommateurs dans le fonctionnement de ces nouveaux marchés, et lever les blocages qui pourraient résulter de l'inadéquation des textes ou des pratiques. (...)Le développement des échanges électroniques est au cœur de la dynamique économique des années à venir. Il entraîne des changements profonds dans l'organisation et le fonctionnement des *entreprises, dans leurs rapports avec les clients, dans* leur comportement sur le marché mondial. L'efficacité et la pertinence du recours aux technologies de l'information et de la communication deviennent des éléments discriminants dans la concurrence. Cela implique que les entreprises et les administrations, ensemble, en fassent une priorité stratégique. (...)

Ce qui concerne le commerce électronique présente une spécificité et une urgence qui justifient, comme dans d'autres pays, un traitement particulier, dont la responsabilité pourrait être déléguée au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Au Japon, le dispositif mis en place est très structuré, mais largement dominé par l'industrie. En Allemagne, il s'organise sous la responsabilité du ministre de l'Economie autour d'un Comité bimestriel des secrétaires d'Etat. Aux Etats-Unis, c'est un conseiller spécial du président (Ira Magaziner) et un représentant du vice-président Gore qui copilotent un groupe de travail interministériel (de 62 membres !) »



JACQUES CHÉRÈQUE, soixante-dix ans, est venu à la politique par le syndicalisme. Sidérugiste, il milite à la CFDT et en devient secrétaire général adjoint en 1979. En mai 1984, ce Lorrain est propulsé préfet chargé du redéploiement industriel dans sa région, avant d'être nommé, sous le gouvernement Rocard, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions (1988-1991). En 1988, il est élu conseiller général de Meurthe-et-Moselle dont il devient vice-président. Il est également élu de la région Lorraine depuis 1992.

Les régions et l'Europe, priorités de l'aménagement du territoire

La durée des contrats Etat-régions pourrait passer de cinq à sept ans

Le 29 juillet dernier, le conseil des ministres a *adopté le projet de loi* d'orientation pour *« l'aménagement et le développement durable »*, présenté par Dominique Voynet, ministre (Verts) de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Un texte d'équilibre qui, tout en réaffirmant l'action de l'Etat, confirme le rôle prédominant des régions dans un proche futur, et qui se veut, surtout, en *« convergence »* avec les programmes régionaux européens. Un texte d'importance puisqu'il dessine la nouvelle architecture de la France d'ici à l'horizon 2000.

En amont de l'adoption de la loi, la *ministre s'est fortement inspirée* des rapports qu'elle avait demandés à quatre experts : Jacques Chérèque pour ce qui concerne l'avenir des contrats de plan Etat-régions, Yves Morvan pour les schémas régionaux d'aménagement, Pierre Trousset pour les fonds européens et Jean Auroux pour la réforme et la simplification des zonages des régions.

Toutefois, les recommandations de M. Auroux, ancien ministre, maire PS de Roanne et président de la Fédération des maires des villes moyennes, sont encore en discussion. Un arbitrage devrait être rendu dans le courant du trimestre en cours.

Ancien ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux reconversions de 1988 à 1991, conseiller général (PS) de Meurthe-et-Moselle, Jacques Chérèque formule trente-trois propositions concernant les futurs contrats de plan. Les observations de cet homme de terrain ont largement inspiré la future politique qu'entend suivre le gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

En préambule, M. Chérèque note que, globalement, les trois générations de contrats qui se sont succédé depuis 1983 se sont soldées par *« un bilan positif »*. Cependant, si *« l'outil est reconnu » par l'ensemble des acteurs locaux* – l'Etat consacre 77,3 milliards de francs aux contrats en cours, les régions 71 milliards –, les contrats de plan n'ont pas toujours été *« à la hauteur des attentes »* et ont généré des frustrations.

Principales critiques du rapporteur : le manque de cohérence du à l'absence de transversalité des budgets, aux *« marchandages »*, à la multiplicité des *« priorités »*, pas toujours *« calées sur ce qui est réellement finançable »*... Tous effets pervers qui font qu'en dépit de *« l'effort de rationalisation, les contrats n'ont pas eu l'effet de péréquation escompté »* entre les régions.

En conséquence, M. Chérèque recommande d'allonger de cinq à sept ans la durée des prochains contrats, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2000. Une proposition d'importance, puisqu'il s'agit d'harmoniser et de mettre en cohérence le dispositif français avec la réforme – à cette même période – des fonds structurels européens.

Les propositions de M. Chérèque – mais aussi celles de MM. Morvan et Trousset – ont été, dans leur esprit, largement reprises dans les circulaires adressées aux ministres *et aux préfets de région par* Lionel Jospin, le 31 juillet dernier, afin que ceux-ci déterminent leurs priorités en matière de contractualisation. A charge pour eux de rendre leur copie à Matignon et à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), chargée de la coordination, le 15 septembre 1998.

Mme Voynet, de son côté, s'est également inspirée des recommandations faites par M. Chérèque. Réunissant, le 6 juillet dernier à Paris, les préfets de région, la ministre leur a précisé que les orientations de l'Etat devaient être en *« cohérence »* et en *« convergence »* avec les programmes financés par les fonds européens. Elle a insisté sur la nécessité de limiter le nombre d'objectifs de l'Etat, afin de consacrer les enveloppes financières des régions métropolitaines à l'essentiel. Les contrats devront en priorité viser l'amélioration de l'emploi, en soutenant, notamment, les *« initiatives de développement local »*.

La décision du gouvernement de réviser en profondeur la loi Pasqua-Hoeffel de 1995 l'a conduit, par ailleurs, à entamer une réflexion sur les schémas régionaux *d'aménagement et de développement* du territoire (Sradt), restés lettre morte sous le gouvernement d'Alain Juppé. Tel est l'objet du rapport d'Yves Morvan, président du conseil économique et social de Bretagne, lequel a largement contribué à asseoir le diagnostic du gouvernement avant le vote de la loi d'orientation.

M. Morvan préconise *« d'accroître les compétences et les capacités des régions »* du fait qu'elles constituent *« des relais aux politiques communautaires et nationales »*.

Le rapport de Pierre Trousset, président du conseil économique et social de la région Centre, remis au printemps, va dans le même sens. Rappelant le *« rôle majeur »* des fonds européens dans la politique d'aménagement du territo[ire] – 100 milliards de francs auront é[té] alloués à la France *sur* la pério[de] 1994-1999 –, le rapporteur s'inte[r]roge cependant sur l'impact réel [de] ces fonds.

Critique, M. Trousset estime q[ue] *« la France ne s'est pas donné [les] moyens* [d'utiliser] *les fonds [en] termes de cohésion territoriale »*. [Il] note *« une absence de lisibilité da[ns] la répartition entre les régions »*, [une] déficience *« des procédures [de] contrôle »*, le *« retard certain da[ns] la mise en place des paiements »*. Une situation qui, avertit-il, fa[it] courir *« un risque sérieux de d[e]mandes de remboursement par [la] Commission européenne »*. Une r[e]commandation à prendre au s[é]rieux.

Jean Menantea[u]

REPÈRES

● De 1983 au 1er janvier 2000, le[s] trois générations de contrats d[e] plan auront totalisé un monta[nt] *de 320 milliards de francs* émanant de l'Etat et des régio[ns] (hors DOM-TOM). La premièr[e] génération était d'un montan[t] de 69,87 milliards de francs, d[ont] 41,87 milliards pour l'Etat ; la deuxième d'un montant de 102 milliards, dont 56,5 millia[rds] de francs pour l'Etat ; la troisième génération de 148 milliards de francs, dont 77,3 milliards de francs pour l'Etat.
● Au total, près de 220 millia[rds] de francs auront été engagés pour la France pour la périod[e] 1994-1999, dont plus de 100 milliards de francs de fond[s] européens. Plus de 55 milliard[s] de francs auront été affectés a[ux] objectifs territorialisés et concerné 27 millions d'habitan[ts].

Une démarche d'anticipation

« Il s'agit moins d'imaginer un exercice technique que d'engager une démarche d'anticipation pour faire des futurs contrats [Etat-région] des instruments profondément renouvelés, au service d'un développement durable. (...)

VERBATIM
« Plus de région et mieux d'Etat », de Jacques Chérèque

Les contrats ont globalement permis de relever les défis posés par l'impératif de restructuration de nos industries de base dans les années 80.

[Il reste] que cette sollicitation de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales a parfois pris l'allure de « marchandage », qui s'est exercé au détriment d'autres enjeux non moins décisifs, comme la réduction des inégalités de développement entre régions. (...)

Consacrant des dizaines de milliards aux grands équipements, les partenaires ont ainsi quelquefois perdu de vue leur utilité sociale. (...) Par ailleurs, peu de contrats Etat-région, sauf celui du grand bassin parisien, ont cherché à s'ouvrir aux réalités extérieures, et les coopérations interrégionales ou transfrontalières n'ont guère franchi les limites institutionnelles ou les rencontres de notables. »

هكذا من الأصل

LES AUTEURS

JOHN FOLEY/OPALE

IRÈNE THÉRY,
sociologue du droit et spécialiste de la famille et de la vie privée, est directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Elle est l'auteur du *Démariage*, paru en 1993 aux éditions Odile Jacob, et d'une enquête intitulée *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, publiée aux éditions Textuel.

Pour un aggiornamento du droit de la famille

Concubinage, filiation, successions : le droit doit s'adapter aux évolutions des modes de vie

Le 3 février 1998, lorsque Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Elisabeth Guigou, garde des sceaux, commandent un rapport sur les évolutions de la famille à Irène Théry, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, le souhait des deux ministres est d'obtenir une photographie des familles contemporaines. Leur volonté est aussi de comprendre en quoi la loi doit être modifiée pour que le droit s'adapte aux mœurs. *« Comment prendre en compte ces mutations dans la politique de la famille, dans les règles juridiques qui l'encadrent, dans les objectifs qu'elle poursuit et dans les moyens qu'elle met en œuvre ? »*, écrivent les deux ministres dans la lettre de mission adressée à Irène Théry.

ÉGALITÉ DES SEXES

Dans le rapport qu'Irène Théry remettra le 14 mai, cette sociologue du droit, spécialiste de la famille et de la vie privée, va porter un regard neuf sur nos mœurs. Son rapport, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, ne se contentera pas de passer en revue les évolutions qui affectent la famille. Il proposera pas moins de cent trente-cinq modifications de la loi ou du code civil.

La famille a changé, constate Irène Théry. Les indicateurs démographiques attestent de la diffusion de modes de vie qui, il y a trente ans, passaient pour des singularités. Le concubinage est aujourd'hui un phénomène massif. Parmi les couples qui se marient, le taux de divorce ne cesse d'augmenter, passant de 22,5 % en 1980 à 38,3 % en 1996. Quant aux enfants nés hors mariage, ils représentent aujourd'hui un tiers des naissances enregistrées chaque année en France. Tous ces changements interviennent au moment où l'espérance de vie n'a jamais été aussi longue.

Le droit des personnes, notamment le code civil, a tenté de suivre les évolutions des mœurs. Mais force est de constater qu'il est aujourd'hui inadapté et que de nombreuses réformes s'imposent. Irène Théry envisage de modifier la loi dans trois directions : le couple, la filiation et les successions.

Au-delà des aspects juridiques, c'est la démarche qui retient l'attention : chaque réforme envisagée découle d'une analyse sociologique. La famille change et cette mutation est pour Irène Théry la conséquence de trois mouvements de fond : la dynamique de l'égalité des sexes, l'investissement croissant dans la personne de l'enfant et l'allongement de la durée de la vie. *« Qui souhaiterait revenir en arrière ? »*, demande l'auteur.

Concernant la vie à deux, Irène Théry suggère de reconnaître la diversité des couples et la valeur croissante accordée à la liberté individuelle, dans le mariage et le concubinage. Elle propose ainsi d'ajouter une nouvelle procédure de divorce aux quatre déjà existantes, un divorce sur proposition commune, réservé à ceux qui s'estiment capables de régler toutes les conséquences de leur séparation sans l'intervention d'un juge ni même d'un avocat.

« Ces situations existent d'ores et déjà », écrit Irène Théry. Plus d'un divorce sur trois n'implique pas d'enfant mineur et une proportion importante ne nécessite pas de partage de biens. Enfin, un certain nombre de couples ayant des enfants et des biens évitent les conflits lors de leur séparation. Ces couples-là pourraient donc avoir recours à un divorce sur déclaration commune, un divorce administratif enregistré sur le seul constat de l'accord des époux de mettre fin à leur mariage. La ministre de la justice avait déjà évoqué l'idée d'un divorce civil, sans juge ni avocat.

Quant au concubinage, sujet hautement sensible, Irène Théry ne devait pas l'aborder dans son rapport. Il est vrai qu'elle avait été l'auteur d'un article remarqué dans la revue *Esprit* et dans les *« Notes de la fondation Saint-Simon »* sur le Contrat d'union sociale (CUS). Qualifiant le CUS de *« fausse bonne idée »*, Irène Théry avait été violemment critiquée par certains partisans du CUS. Martine Aubry et Elisabeth Guigou avaient volontairement omis de mentionner la reconnaissance du concubinage homosexuel et hétérosexuel dans leur requête.

Malgré tout, Irène Théry est intervenue dans ce domaine et propose dans son rapport de reconnaître le concubinage afin, notamment, de mettre fin aux discriminations que subissent les homosexuels qui vivent ensemble. La jurisprudence fait en effet obstacle pour leur attribuer des droits, la Cour de cassation ayant confirmé, le 17 décembre 1997, qu'un couple ne pouvait être constitué que d'un homme et d'une femme. Il y a là en filigrane une *« condamnation morale de l'homosexualité qui va à l'encontre de l'évolution de toute notre société »*, note Irène Théy.



HOMOSEXUALITÉ

Pour sortir de cette impasse, elle propose d'insérer dans le code civil un article ainsi formulé : *« le concubinage se constate par la possession d'état de couple naturel, que les concubins soient ou non de sexe différent. »* Mais cette proposition n'a pas été reprise par le gouvernement qui a donné son feu vert pour qu'une proposition totalement différente, celle de pacte civil de solidarité (PACS), soit examinée le 9 octobre à l'assemblée nationale.

Le deuxième axe des propositions concerne la filiation. Irène Théry propose de mettre un terme à la différence de traitement entre enfants légitimes et enfants naturels. Elle suggère de *« sécuriser le lien de filiation »*, d'élargir les possibilités d'adoption aux concubins hétérosexuels, de favoriser le principe de coparentalité dans les familles recomposées et de supprimer l'accouchement sous X...

Troisième axe du rapport : la réforme *« prioritaire »* du droit des successions. C'est le seul volet du droit de la famille à n'avoir pas fait l'objet d'une refonte globale depuis l'élaboration du code civil en... 1804. Or il encadre des liens familiaux qui ont profondément évolué. Ainsi, s'il confère aux descendants directs, les enfants, une place privilégiée, il maintient le conjoint, censé ne pas appartenir à la famille, dans une situation d'infériorité. Quant au concubin, il est assimilé à un étranger. Irène Théry plaide pour une refonte du droit des successions, affirmant l'égalité de tous les enfants, légitimes ou non, l'amélioration du sort du conjoint survivant et l'autorisation des dons dans les familles recomposées.

Le rapport d'Irène Théry modernise radicalement la vision de la famille et met un terme à l'opposition entre le clan des familialistes – qui font référence à un modèle familial traditionnel élevé au rang de mythe – et celui des individualistes – qui accordent la primauté à l'individu et à sa liberté. Le gouvernement de Lionel Jospin saisit cette occasion de se positionner sur un territoire jusque-là réservé à la droite.

Lundi 31 août, Elisabeth Guigou a installé un groupe de travail sur le droit de la famille, présidé par Françoise Dekeuwer-Defossez, professeur de droit à l'université de Lille-II. S'inspirant directement du rapport d'Irène Théry, ce groupe de travail doit remettre, avant la fin du deuxième trimestre 1999, à la ministre de la justice des conclusions sur deux thèmes : le lien de filiation et l'autorité parentale ; le divorce et le régime successoral applicable entre époux. La réforme du droit de la famille promise en 1999 par la garde des sceaux s'engagera sur ces propositions.

Michèle Aulagnon

REPÈRES

● En 1997, 284 000 mariages ont été célébrés. En 1960, 320 000 unions avaient été déclarées. Aujourd'hui, le mariage n'est plus l'acte fondateur du couple : 87 % des couples vivent ensemble avant de se marier ; ils n'étaient que 15 % dans ce cas en 1960.
Dans les années 70, la cohabitation apparaît comme un « mariage à l'essai » puisque, deux ans après le début de leur vie commune, la moitié des couples se marient. En 1990, 9 % des couples se sont mariés après un an de vie commune, 30 % au bout de cinq ans, mais 48 % sont restés concubins.
● En 1996, 118 400 divorces ont été prononcés, dont 36 % concernant des couples sans enfants mineurs.
● 4,2 millions de personnes sur les 29,4 millions vivant en couple en 1994 n'étaient pas mariées. En 1995, 35,6 % des enfants sont nés de parents non mariés, contre 11,4 % en 1980.
Ce pourcentage masque d'importantes disparités selon le rang de l'enfant :
aujourd'hui, plus de la moitié des premiers enfants naissent hors mariage.

DOMINIQUE GILLOT,
élue députée (PS) en 1997 dans le Val-d'Oise, était jusque-là institutrice à Eragny-sur-Oise où elle vit depuis vingt-sept ans. Elle entre au Parti socialiste en 1974, est élue au conseil municipal d'Eragny en 1977 et au conseil général en 1979. Elle y sera réélue en 1985, en 1988 puis en 1994.

Aider sans pénaliser les femmes

L'abaissement du quotient familial s'est substitué à la mise sous condition de ressources des allocations familiales

Dominique Gillot, députée (PS) du Val-d'Oise, a rédigé un rapport plaidant *« pour une politique de la famille rénovée »*. Commandé par Lionel Jospin, premier ministre, et Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, le document a été rendu public le 3 juin et a servi de base de travail pour la conférence de la famille qui s'est tenue le 12 juin à Matignon.

Sans remettre en cause la volonté du gouvernement de réduire le déficit de 13 milliards de francs de la branche famille du budget de la Sécurité sociale, Dominique Gillot propose des *« mesures précises (...) le plus souvent à enveloppes constantes »*. Elle y critique fortement la décision d'avoir mis sous condition de ressources les allocations familiales et la réforme de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). A l'issue de la conférence de la famille, Martine Abry reviendra sur la première décision et restaurera les allocations familiales pour tous les parents ayant au moins deux enfants, quels que soient leurs revenus.

Mme Gillot propose de substituer l'abaissement du quotient familial à la mise sous condition de ressources des allocations familiales, ce qui a été adopté par le gouvernement. L'abaissement du quotient familial autour de 11 000 francs toucherait, pour la même économie de 4 milliards de francs, 530 000 foyers. Seules les familles de deux enfants dont le revenu net par mois est d'au moins 50 000 francs et d'au moins 60 000 francs si elles ont trois enfants, seront touchées par une perte de pouvoir d'achat.

Le deuxième axe du rapport envisage une plus grande solidarité dans l'éducation des enfants. Ainsi, le rapport préconise l'allongement du versement des prestations jusqu'à vingt ans, et la prise en compte de la présence d'enfants jusqu'à vingt-deux ans pour le calcul des allocations logement.

Concernant le versement d'allocations familiales dès le premier enfant, Mme Gillot, bien que personnellement favorable à cette mesure, se contente d'appeler à l'étude du projet. Elle ne sera pas suivie par le gouvernement.

La députée du Val-d'Oise recommande aussi de redéployer certaines aides. Elle s'attaque notamment à l'allocation parentale d'éducation (APE), qui permet aux parents d'un deuxième enfant de moins de trois ans de quitter temporairement leur emploi. *« Toutes les études indiquent que l'APE a incité nombre de femmes à se retirer du marché du travail »*, écrit-elle. Elle recommande de réserver cette prestation à la naissance du troisième enfant, et de n'autoriser qu'un temps partiel, et donc une APE réduite, pour la naissance d'un deuxième enfant. Enfin, Mme Gillot plaide pour la nomination d'un délégué interministériel à la famille. Ce qui a été fait le 29 juillet, avec la nomination de Pierre-Louis Rémy à ce poste.

M. A.

La mutation heureuse du lien familial

« La double mutation de la famille se présente d'abord comme une *mutation heureuse*. Le mot surprendra, choquera, peut-être. Pourtant, la perspective du temps long fait apparaître la force dynamique de l'égalité des sexes, du *souci* de l'enfant, de l'accroissement de l'espérance de vie. Qui souhaiterait revenir en arrière ? Les transformations, tant du lien de conjugalité et du lien de filiation que du lien inter-générationnel, manifestent *la vitalité du lien familial* contemporain. (...)

VERBATIM
« Couple, filiation et parenté aujourd'hui », d'Irène Théry

» La baisse de la nuptialité ne *signifie en rien* le refus de l'engagement, mais la place nouvelle de *l'institution* matrimoniale dans une société qui reconnaît aux individus la liberté d'instituer ou non leur lien de couple. Le mariage a cessé d'être une obligation sociale pour devenir *un choix* relevant de la conscience personnelle. Loin d'en être *dévaluée, l'institution* y trouve une signification nouvelle pour ceux qui la choisissent. Quant à la cohabitation adulte, elle trouve sa légitimité dans la valorisation d'un pacte *privé dont* les enjeux sont moins différents qu'on ne le pense du pacte matrimonial contemporain. Cependant, le *concubinage* demeure fragilisé de n'être pas encore véritablement reconnu comme une forme d'union spécifique, impliquant des effets de droit. (...)

» La montée des naissances hors mariage ne traduit aucune fracture sociale ou idéologique entre familles *naturelles* et familles légitimes. Bien à l'inverse, la pluralité des couples s'accompagne de l'affirmation progressive de l'unité des fondements, des enjeux et des modalités du lien de filiation. L'accompagnement par le droit *de l'assimilation entre enfants naturels et légitimes* a été un puissant facteur de cohésion sociale. Le conforter encore est l'un des enjeux essentiels, non seulement de l'égalité entre les enfants, mais de la resécurisation du lien familial *tout entier*. (...)

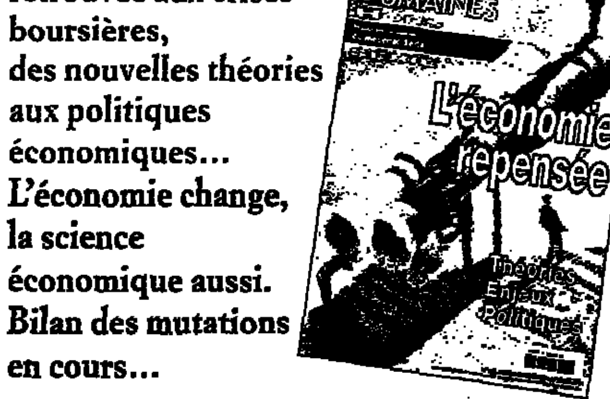
» La *précarité* des unions est réelle, mais ne se traduit pas par une explosion générale des familles. Il est frappant qu'à l'heure où le divorce a perdu son caractère de stigmatisation, les unions stables restent dominantes. Cependant, les effets de la séparation sur le lien de filiation apparaissent aujourd'hui dans toute leur ampleur. La fragilisation des liens entre les pères et les enfants est devenue l'une des questions les plus importantes de la société contemporaine, dont les femmes ne tirent aucune victoire mais, souvent, la responsabilité d'assurer seules la continuité de l'éducation des enfants, en affrontant de multiples difficultés matérielles. Plus qu'à l'éclatement de la famille ou à la stigmatisation de mauvais *parents, l'attention devrait être portée sur les réticences* et les blocages qui entravent l'élaboration de nouvelles normes de co-parentalité dans *les familles séparées*. (...)

» Le vieillissement de la population apparaît comme un phénomène d'autant plus inquiétant que se conjuguent, aujourd'hui, la baisse de la fécondité et l'allongement de la vie. Mais l'enjeu essentiel serait sans doute de tirer toutes les conséquences de l'accroissement de l'espérance de vie sur l'ensemble du cycle biographique. Le « rajeunissement » de tous les âges de la vie, qui devrait impliquer un redéploiement des temps de la formation, de l'activité et de la retraite, demeure aujourd'hui une sorte de tabou social. (...)

» La famille, au bout du compte, est en train de changer *de visage. Plus complexe, elle est à la fois* plus exigeante et plus fragile, et les transformations que nous vivons sont inéluctables. La double mutation de la famille est loin d'être univoque. Elle ne s'inscrit pas dans la marche radieuse du progrès. Inachevée, précarisée et, d'une certaine façon, inassumée, elle fait surgir de nouveaux risques pour les individus et le lien familial. »

HORS-SÉRIE L'ÉCONOMIE REPENSÉE

· De la croissance retrouvée aux crises boursières, des nouvelles théories aux politiques économiques...
L'économie change, la science économique aussi.
Bilan des mutations en cours...



SCIENCES HUMAINES
Le magazine des sciences de l'homme

en kiosque, en librairie et sur commande au 03 86 72 07 00
38, rue Ranthaume - BP 256 - 89004 Auxerre Cedex

هكذا من الأصل

LE CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Président : LIONEL JOSPIN
PIERRE-ALAIN MUET, représentant du premier ministre au Conseil d'analyse économique.
HÉLÈNE DE LARGENTAYE, secrétaire générale.
DOMINIQUE BUREAU, conseiller scientifique.
GILBERT CETTE, conseiller scientifique.
MICHEL AGLIETTA, professeur à l'université Paris X-Nanterre.
PATRICK ARTUS, directeur des études économiques à la Caisse des dépôts et consignations.
TONY ATKINSON, professeur à l'université d'Oxford (Royaume-Uni).
OLIVIER BLANCHARD, professeur à l'université d'Harvard (Etats-Unis).
CHRISTIAN DE BOISSIEU, professeur à l'université de Paris-I, directeur scientifique du COE.
FRANÇOIS BOURGUIGNON, directeur d'études à l'Ecole des hautes études.
ROBERT BOYER, directeur de recherche au CNRS, Cepremap.
DANIEL COHEN, professeur à l'Ecole normale supérieure.
ELIE COHEN, directeur de recherche au CNRS, FNSP.
OLIVIER DAVANNE, professeur à l'ENSAE.
MICHÈLE DEBONNEUIL, chef de service au Commissariat général du plan.
MICHEL DIDIER, professeur au CNAM, directeur de Rexecode.
YVES DIMICOLI, docteur en sciences économiques.
JEAN-PAUL FITOUSSI, professeur à l'Institut d'études politiques, président de l'OFCE.
JACQUES FREYSSINET, professeur à l'Université de Paris I, directeur de l'IRES.
ANDRÉ GAURON, conseiller à la Cour des comptes.
CLAUDE HENRY, professeur à l'Ecole polytechnique.
PHILIPPE HERZOG, professeur à l'université de Paris X-Nanterre.
PIERRE JACQUET, directeur adjoint de l'IFRI.
JEAN-JACQUES LAFFONT, professeur à l'université de Toulouse.
ALAIN LIPIETZ, directeur de recherche au CNRS, Cepremap.
JEAN-HERVÉ LORENZI, professeur à l'université de Paris-Dauphine.
GÉRARD MAAREK, directeur des études économiques de la Caisse nationale du Crédit agricole.
BÉATRICE MAJNONI D'INTIGNANO, professeur à l'Université de Paris-XII.
EDMOND MALINVAUD, professeur honoraire au Collège de France.
FRANÇOIS MORIN, professeur à l'Université de Toulouse-I.
MICHEL MOUGEOT, professeur à l'Université de Franche-Comté.
JEAN PISANI-FERRY, professeur associé à l'Université de Paris-Dauphine.
JEAN-JACQUES ROSA, professeur à l'Institut d'études politiques.
DOMINIQUE TADDEI, professeur à l'Université de Paris-Nord.
JACQUES VALIER, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre.
MEMBRES DE DROIT
JEAN-MICHEL CHARPIN, commissaire au Plan.
PAUL CHAMPSAUR, directeur général de l'Insee.
JEAN-PHILIPPE COTIS, directeur de la prévision au ministère de l'économie et des finances.
CLAUDE SEIBEL, directeur de la Dares, ministère de l'emploi et de la solidarité.

L'économie nationale en observation permanente

En un an, le Conseil d'analyse économique, créé par Lionel Jospin, est devenu une véritable institution

S'il est une industrie qui a bénéficié de l'arrivée, il y a un peu plus d'un an, de Lionel Jospin à Matignon, c'est bien celle du rapport, du rapport économique tout particulièrement. Cette « industrie » a connu une véritable relance avec la création, auprès du premier ministre, d'un nouveau producteur, le Conseil d'analyse économique (CAE).

Composé d'une quarantaine d'économistes d'horizons divers (keynésiens, libéraux, écologistes, etc.), le CAE publie, à un rythme désormais mensuel, des dossiers sur les sujets abordés en son sein, les grands thèmes économiques et sociaux, avec à chaque fois les rapports introductifs, les principaux commentaires qu'ils ont provoqués et d'éventuelles annexes statistiques. Depuis sa mise en place, le 24 juillet 1997, le CAE a fait paraître, à la Documentation française, dix ouvrages sur ce modèle.

Ce coup de pouce à l'industrie *du rapport est le résultat d'une in*novation originale introduite par Lionel Jospin et par son conseiller Pierre-Alain Muet, un économiste venu de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Dès sa nomination au poste de premier ministre, Lionel Jospin avait souhaité avoir auprès de lui un groupe d'experts indépendants capable d'*« analyser les problèmes économiques du pays et d'exposer les différentes options envisageables »*. C'est cette mission qu'il a confiée au CAE. Mis en place et animé par Pierre-Alain Muet, ce conseil est pratiquement devenu, en l'espace d'un an, le cabinet de consultants du directeur général de la Maison France.

Chargé d'*« éclairer les choix dans le domaine économique »* du gouvernement, le CAE devait théoriquement renforcer les autres organismes publics déjà existants, comme l'Institut national de la sta*tistique et des études économiques* (Insee), la direction de la prévision (la « DP ») du ministère de l'économie ou le commissariat général au Plan.

En fait, le CAE a rapidement pris leur place – les patrons de ces administrations font partie du conseil. Le CAE s'est imposé, en quelques mois, comme une véritable institution. Elle a ses locaux, son secrétariat permanent, son personnel, sa lettre mensuelle (*« Analyses économiques »*), ses réunions plénières tous les mois, ses multiples groupes de travail, ses colloques et ses publications...

Structure originale qui ne trouve son strict équivalent dans aucun autre pays, le CAE a déjà permis, de l'avis de la plupart de ses membres, un rapprochement entre le pouvoir politique et la « science économique ». Selon le souhait du premier ministre, il a favorisé la constitution d'*« un lien entre deux mondes qui trop souvent s'ignorent, celui de la décision économique publique et celui de la réflexion économique, universitaire ou non »*.

Le CAE regroupe un grand nombre d'économistes, des universitaires pour l'essentiel, français – même si certains, à l'instar d'un Olivier Blanchard, l'ont quitté pour aller chercher ailleurs, en l'occurrence aux Etats-Unis, des conditions de travail plus satisfaisantes – et quelques étrangers. Les travaux du CAE sont suivis très régulièrement par Lionel Jospin. Ils alimentent la réflexion de son conseiller particulier, Pierre-Alain Muet. Mais le premier ministre participe aussi lui-même à certaines des réunions plénières. Crayon à la main, il y fait preuve alors d'une extrême attention et n'hésite pas à poser des questions, *« même les plus naïves »*, relève, tout en s'en réjouissant, l'un des membres du Conseil.

Par cette écoute, régulière, des débats qui animent ce groupe de théoriciens, le chef du gouvernement espère échapper à l'emprise de la seule pensée économique administrative. L'écoute ne signifie cependant pas soumission aux experts – au grand dam parfois de ceux-ci. Lionel Jospin avait ainsi participé aux débats du CAE sur la réduction du temps de travail, ou à ceux sur la pauvreté et l'exclusion, alors même qu'il avait déjà pris ses décisions dans ces domaines.

En un an et à la demande de Matignon, le Conseil a traité plus d'une dizaine de grands thèmes économiques et sociaux. *S'ils ont* confirmé la persistance d'oppositions idéologiques fortes au sein même de la communauté scientifique, les débats du CAE n'ont pas apporté de véritables surprises. En dépit de leurs divergences, les économistes font souvent un même diagnostic sur l'état de la France. Ils s'opposent, en revanche, lorsqu'il s'agit des thérapies à appliquer.

SALAIRES ET PROFITS

La croissance et l'emploi ont naturellement constitué, au départ, les principaux sujets de la réflexion du CAE. Les conditions d'un retour de la croissance en France ont ainsi déjà été traitées à l'occasion de trois grands rapports. Le premier, consacré au partage de la valeur ajoutée, faisait suite aux joutes électorales qui avaient ramené, en mai 1997, la gauche au pouvoir. Les deux auteurs, Patrick Artus et Daniel Cohen, y démontrent que *« le partage salaires-profits a connu d'importantes variations depuis le premier choc pétrolier, avec une amélioration de la part des salaires jusqu'en 1982, puis un retournement en faveur du capital jusqu'à la fin des années 80, enfin, une quasi-stabilité depuis à un niveau plus favorable aux entreprises qu'avant le premier choc pétrolier »*.

Dans un second rapport, consacré plus directement à la relation entre le déficit de croissance et le chômage, Olivier Blanchard et Jean-Paul Fitoussi, professeur à l'Institut d'études politiques, estiment que pour ramener le taux de chômage en France à 7,5 % en cinq ans – contre 12,5 % au moment du rapport –, *il faudrait pendant toute* cette période une croissance annuelle d'environ 3,6 % à 3,8 %, un rythme que certains membres du Conseil jugent difficilement accessible. Les deux experts souhaitent néanmoins, par là, souligner l'importance de la croissance dans la lutte contre le chômage. Ils jugent nécessaire que des politiques soient engagées pour stimuler autant la demande que l'offre.

Ils suggèrent, à titre d'exemple, une réduction des cotisations sociales sur les bas salaires – une orientation qu'approuve Edmond Malinvaud, l'ancien directeur de l'Insee. Celui-ci a été amené à revenir sur ce sujet dans un rapport, demandé par Lionel Jospin, sur l'hypothèse d'une réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales. *Dans le cadre d'une ré*flexion sur la coordination européenne des politiques économiques, plusieurs membres du CAE soulignent ensuite – Europe oblige – l'importance d'une coopération réelle au sein des pays de l'euro pour stimuler, ou plus simplement entretenir, la croissance. Le rôle de l'innovation dans la croissance est enfin souligné dans les travaux, plus récents, du CAE.

L'emploi est abordé par le CAE aussi bien à l'occasion de ses travaux sur la réduction du temps de travail que lors de sa réflexion sur la pauvreté et l'exclusion. Les experts de Jospin ont aussi été amenés à débattre d'autres thèmes politiquement très sensibles, comme l'avenir du service public, celui des régimes de retraite, le rôle de la fiscalité comme instrument de redistribution ou « l'écotaxe ».

Là encore, les économistes n'apportent généralement que bien peu d'observations nouvelles. Sur le diagnostic par exemple, les travaux du groupe « Retraites et épargne » *ne font que répéter de* vieux constats. Mais ils ouvrent parfois des pistes originales, comme celle suggérée par Olivier Davanne, conseiller économique de Martine Aubry et membre du CAE, en faveur d'un système de *« répartition provisionnée »*, d'un régime de répartition faisant lui-même un peu de capitalisation !

BOUC ÉMISSAIRE

Les chefs d'entreprise ont volontiers recours à des cabinets de consultants : les patrons y recherchent un regard d'experts extérieurs et des conseils de spécialistes indépendants. C'est un peu ce que Lionel Jospin trouve dans le CAE, une équipe de spécialistes chargés de l'aider à ausculter la France et à décider. Les consultants font souvent, dans les entreprises, office de bouc émissaire pour faire accepter des décisions difficiles ou pour légitimer des abandons douloureux. Les experts du CAE ont aussi ce rôle dans le dispositif imaginé par Lionel Jospin.

Erik Izraelewicz

Favoriser l'embauche des moins qualifiés

L'économiste Edmond Malinvaud propose un allègement des charges patronales sur les bas salaires

Faut-il continuer d'asseoir les cotisations patronales de Sécurité sociale sur la masse salariale ou les prélever sur la valeur ajoutée des entreprises ? Pour démêler ce dossier épineux, *Lionel Jospin a choisi en avril de* s'adresser, au sein du Conseil d'analyse économique (CAE), à un expert incontesté, Edmond Malinvaud, ancien directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

A l'automne 1997, lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998, des membres de la gauche plurielle avaient pressé le premier ministre d'engager une réforme de l'assiette des cotisations patronales, afin qu'elles ne reposent plus uniquement sur les salaires. D'autant que le principe de cette réforme figurait dans la plateforme socialiste pour les élections législatives anticipées de 1997. De son côté, Martine Aubry, ministre *de l'emploi et de la solidarité*, plaidait pour des mesures d'allègement des charges pour les salaires au voisinage du SMIC. Dans son rapport, remis au premier ministre le 16 juillet, Edmond Malinvaud estime pour sa part qu'une réforme qui assoirait les cotisations patronales sur la valeur ajoutée représenterait *« un pari risqué »*. Il conteste que la part des salaires dans la valeur ajoutée soit condamnée à reculer sans cesse, comme elle l'a fait en France de 1982 à 1989. *« Selon toute vraisemblance, la masse salariale augmentera à l'avenir au moins aussi vite en tendance que la valeur ajoutée, et cela de façon moins cyclique. »*

Deuxième point, il paraît *« exagérement pessimiste »* de raisonner comme *si le taux de chômage* devait, dans les dix prochaines années, osciller autour de son niveau actuel. Il est plus probable que ce taux *« diminuera significativement »*. En revanche, *« le grave handicap »* qui pèse sur les moins *qualifiés de notre population* active persistera vraisemblablement.

Ces prévisions plaident, selon lui, en faveur de l'introduction d'un barème des cotisations patronales comportant de faibles taux en bas de l'échelle des salaires. Toutefois, l'ancien directeur général de l'Insee critique le système actuel d'abattement de cotisations patronales, dégressif jusqu'à 1,3 SMIC.

RISQUES

D'abord parce que les entreprises ont besoin d'un sytème pérenne qui ne soit pas revu chaque année dans le cadre de la loi de finances. Ensuite parce que le dispositif est exposé à *« un risque d'effets pervers »* car il s'applique *« sur une plage étroite de salaire »*, *« avec une progressivité très rapide des cotisations »*.

*Pour éviter ce piège, M. Malin*vaud préconise des barèmes dont la progressivité se manifeste *« sur une plage plus large, par exemple, celle allant d'une à deux fois le SMIC »*. Un tel système, en partie compensé par une majoration des *taux sur les salaires plus élevés*, pourrait permettre de créer 450 000 emplois d'ici 2008, estime l'économiste du CEA.

Mme Aubry avait finalement engagé depuis six mois l'étude d'une réforme des cotisations patronales, face aux demandes des députés socialistes et communistes. Mais Bercy avait court-circuité ce projet et obtenu en juillet une réforme de la taxe professionnelle qui entrera en vigueur en 1999. Toutefois, le débat a refait surface, mardi 8 septembre : Mme Aubry a finalement été mandatée par Lionel Jospin pour engager une concertation avec les partenaires sociaux dans la perspective d'une réforme des cotisations patronales. Les premiers résultats devraient être rendus *publics le 22 septembre*.

Martine Laronche

▼ ▼

La croissance, pour l'emploi

« L'évolution de la croissance en France depuis 1965 est le résultat de trois évolutions distinctes mais interdépendantes : une baisse du rythme de croissance de la productivité potentielle, baisse qui semble remonter, comme dans la plupart des pays industrialisés, au mi*lieu des années 70* ; une *diminution du taux d'emploi* d'équilibre, diminution qui se traduit non seulement par l'augmentation du chômage, mais aussi par la diminution du nombre d'heures ouvrées par travailleur et la réduction du taux de participation ; enfin et surtout depuis le début des années 90, une insuffisance de la demande globale suscitant une croissance faible et une aggravation du chômage dont le taux dépasse largement son niveau d'équilibre. Le chômage a aujourd'hui incontestablement une composante keynésienne. [...]

VERBATIM
« Croissance et chômage », d'Olivier Blanchard et Jean-Paul Fitoussi

A court comme à moyen terme, la politique économique doit centrer son action sur la réduction du chômage, dans toutes ses composantes : celle d'équilibre, par des mesures portant sur l'offre et celle résultant de l'insuffisance de la demande effective, par des mesures d'expansion.

Quelle que soit la nature du chômage, sa réduction implique une croissance plus forte pendant un certain temps. *Nos estimations montrent que, si l'on se donne* comme objectif de revenir, en cinq ans, à un taux de chômage de 7,5 %, la croissance requise serait d'environ *3,6 %-3,8 %* par an. Ces chiffres ne sont que des ordres de grandeur. Ils sont même peut-être sous-estimés ; mais leur message est clair. Un taux de croissance élevé pendant plusieurs années consécutives est nécessaire si l'on veut vraiment résoudre le problème du chômage. [...]

[Dans ce but], la politique économique doit comporter à la fois des mesures d'expansion de la demande et des mesures en faveur de l'offre. Nous ne croyons pas qu'un tel objectif se heurterait à des contraintes insurmontables du côté du capital. Par contre, il pourrait se heurter à l'inflation si des réformes structurelles *n'étaient pas simultanément mises en œuvre pour ré*duire le chômage structurel. Parmi ces dernières, la réduction du coût du travail peu qualifié, par la médiation d'une baisse des cotisations sociales payées par les employeurs et une gestion active du marché du travail nous paraissent être les mieux adaptées à la situation française. »

Retraites : un système à revoir

« Le système français de retraite se trouve aujourd'hui dans une situation de profond déséquilibre. Les travailleurs d'âge actif, tout particulièrement ceux dont l'âge se situe autour de 45 ou 50 ans, n'ont guère de visibilité. Ils savent seulement *qu'avec 53 personnes de plus de 60 ans pour 100* personnes ayant entre 20 et 59 ans en 2020 (autour de 70 en 2040), les générations suivantes ne seront probablement pas en mesure de financer des taux de remplacement élevés à 60 ans. Mais ils ignorent les ajustements qui seront décidés. Ils ignorent également s'ils auront la possibilité, compte tenu de l'état du marché du travail, de travailler plus longtemps pour compléter leurs revenus.

VERBATIM
« Retraites et épargne », d'Olivier Davanne

C'est un peu à l'aveugle qu'ils doivent déterminer l'effort d'épargne à réaliser pour compléter leur pension future. De plus, ils sont pour la plupart confrontés à une situation marquée par l'absence de produits d'épargne spécifiquement tournés vers la préparation de la retraite. C'est d'ailleurs une situation un peu paradoxale compte tenu par ailleurs de la richesse, voire de la complexité de l'offre disponible en matière d'épargne longue (PEP, PEA, PEL, assurance-vie, épargne salariale...).

A l'issue des nécessaires débats et expertises, il faudra reconstruire un système soutenable sur le long, voire le très long terme. Il est bien sûr impossible de supprimer toute incertitude, notamment en ce qui concerne l'état du marché du travail, mais les engagements pris par les différents régimes obligatoires à un horizon 2020 ou 2030 devraient être beaucoup plus clairs et crédibles.

Cela demande une réforme concertée des différents régimes qui pourrait être complétée par un effort de provisionnement des engagements pris, c'est-à-dire la constitution d'une façon ou d'une autre de réserves financières plus importantes dans les régimes de retraite complémentaires.

Parallèlement à cette consolidation des engagements pris, il apparaît souhaitable de *simplifier* l'offre de produits d'épargne et de répondre mieux qu'aujourd'hui à la demande des ménages pour des produits spécifiquement orientés vers la préparation de la retraite. Cela nécessite probablement une réflexion approfondie sur les mécanismes d'épargne salariale. »